

Enfants de guerre (page 4)

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – № 15209 – 7 F



MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Ukraine dénucléarisée ?

En annonçant, lundi 20 décembre, que son pays était prêt à «désactiver», d'ici la fin de l'année, vingt des quarante-six missiles SS-24 hérités de l'ex-URSS, le vice-premier ministre ukrainien Valéri Chmarov a accompli un pas non négligeable vers la résolution d'une des questions les plus graves posées par la dissolution de l'empire soviétique.

Troisième puissance nucléaire mondiale potentielle, avec 1 660 ogives déployées sur son sol, l'Ukraine reste en effet le seul des trois Etats nucléaires non-russes de l'ex-URSS à n'avoir pas signé le protocole, dit de Lisbonne, prévoyant le transfert en Russie de l'ensemble des arsenaux nucléaires.

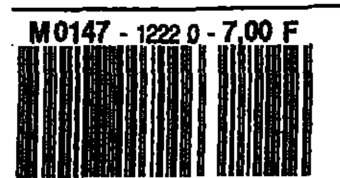
La visite à Kiev, jeudi et vendredi, d'une délégation russo-américaine, dont l'envoyé spécial du président Clinton, Strobe Talbott, n'est bien sûr pas étrangère à cette amorce de compromis. Washington aurait promis d'augmenter, jusqu'à 400 millions de dollars, les compensations financières demandées par Kiev pour se débarrasser de son arsenal. Les Russes, de leur côté, auraient accepté que les têtes désactivées soient stockées en Ukraine, et non renvoyées en Russie. Ils auraient aussi admis ainsi que les Ukrainiens profitent d'une manière ou d'une autre du montant correspondant à la valeur du combustible nucléaire retiré de leurs missiles.

Cet accord en pointillé – sur lequel Washington reste très prudent – tombe à point nommé. La percée du parti ultra-nationaliste de Vladimir Jirinovski lors des élections russes du 12 décembre avait encore, et à juste titre, renforcé l'inquiétude de l'Ukraine quant aux intentions de son puissant voisin. Des députés du Parlement de Kiev avaient ainsi déclaré que l'Ukraine devait désormais exiger de Moscou les codes de lancement des missiles nucléaires pour faire face à tout danger. Boris Eltsine avait lui-même jeté de l'huile sur le feu en accusant aussitôt l'Ukraine de «duper le monde entier».

Le dossier est pourtant loin d'être réglé. La «désactivation» des missiles n'est en effet qu'un premier pas, timide, vers la dénucléarisation. Retirer la charge d'un missile, sans la détruire, laisse planer la menace d'une «réactivation». Comme un possesseur de fusil qui accepterait d'enlever les balles de son arme, tout en les gardant à portée de main. A la différence, de taille, que les dirigeants ukrainiens n'ont pas le contrôle des codes secrets permettant d'utiliser les missiles stationnés sur leur sol.

Il reste aussi à attendre la réaction du Parlement ukrainien, au sein duquel les opposants à un adieu aux armes nucléaires ne baissent pas la garde. Même si cette assemblée est en sursis – des élections législatives sont prévues au printemps – elle-même, ou celle qui lui succédera, exigera sans doute que les dirigeants du pays restent fermes face à Moscou. Ces dirigeants pourront répondre qu'ils ont cédé non aux injonctions de Moscou, mais à une médiation américaine.

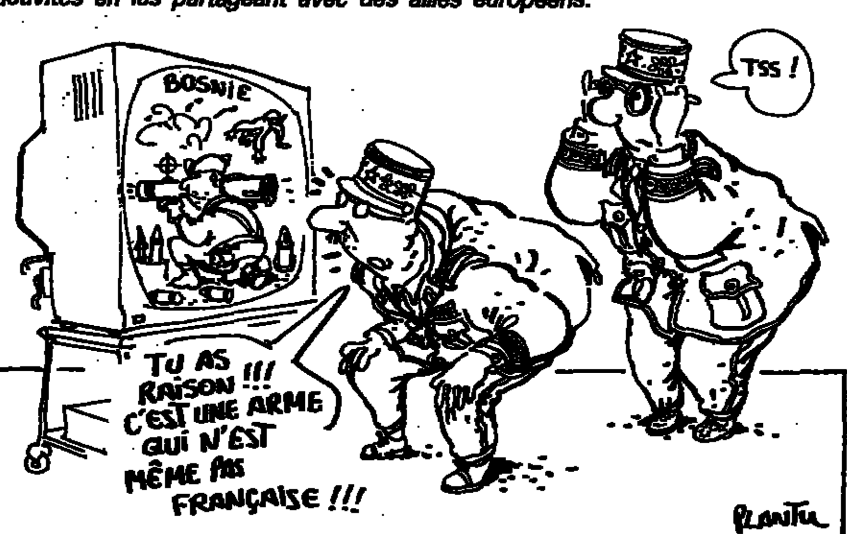
M 0147 - 1222 0 - 7,00 F



Selon le Commissariat général du Plan

La France devra abandonner des industries d'armement

Dans un long rapport qu'il consacre, pour la première fois de son existence, à l'industrie de la défense, le Commissariat général du Plan invite le gouvernement à reconnaître que la France n'a plus la capacité d'assurer, à elle seule, le financement de tous les programmes militaires dont elle aurait besoin. Il lui recommande de s'en tenir désormais aux secteurs prioritaires de sa sécurité, comme le nucléaire, et de se préparer à abandonner certaines de ses activités en les partageant avec des alliés européens.



Lire nos informations page 20

La révision de la loi Falloux

Le cardinal Decourtray critique la précipitation du gouvernement

Le cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, a exprimé son désaccord sur la «manière» dont a été adoptée la révision de la loi Falloux. «En prenant le temps, on aurait pu éviter une guerre scolaire», a-t-il déclaré, lundi 20 novembre au «Grand Oral O'FM-«la Croix». Depuis le vote du Sénat sur le financement de l'enseignement privé, c'est la première prise de position d'un membre de la hiérarchie catholique. Elle montre que l'épiscopat n'a pas l'intention de se laisser entraîner dans une nouvelle querelle politique sur l'école.

■ **Conseil constitutionnel.** Alors que le Conseil constitutionnel est déjà saisi du projet de loi révisant la loi Falloux, adopté définitivement le 15 décembre au Sénat, les sénateurs socialistes ayant formé un recours, une deuxième saisine a été déposée, lundi 20 décembre, par les députés socialistes, avec l'appoint de quatre membres du groupe République et Liberté. Les «neuf sages» disposent d'un mois pour se prononcer. François Mitterrand a indiqué, la semaine dernière, qu'il attendra la décision du Conseil pour se déterminer sur l'usage éventuel de l'article 10 de la Constitution, qui lui permet de demander une nouvelle délibération de la loi au Parlement.

■ **«Baroud» socialiste à l'Assemblée.** L'examen du projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales a fourni aux députés socialistes l'occasion d'un «baroud d'honneur» sur l'enseignement privé. La révision de la loi Falloux autorise, en effet, les communes, les départements et les régions à augmenter leurs aides aux établissements sous contrat.

■ **Critique de l'épiscopat.** Le cardinal Decourtray a exprimé le regret que les relations entre l'Etat et l'enseignement catholique ne soient plus caractérisées par le *«dialogue»* qui avait prévalu sous le gouvernement de Michel Rocard et, avant lui, au temps de la première cohabitation, avec Jacques Chirac et Edouard Balladur.

■ **Edouard Balladur persiste.** Recevant, à leur demande, lundi, les présidents des groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, Martin Malvy et Claude Estier, le premier ministre a défendu la façon dont le gouvernement avait agi en précipitant l'examen du texte. Pascal Clément, ministre des relations avec l'Assemblée nationale, a indiqué que M. Balladur avait donné à ses interlocuteurs l'assurance que des *«garanties seront recherchées pour qu'il n'y ait pas de déséquilibre»* dans le financement des secteurs public et privé.

page 10

Les nouvelles confessions de Fidel Castro

Dans un entretien accordé à un journaliste italien pour *La Stampa*, dont nous publions de larges extraits, Fidel Castro, qui préside aux destinées de Cuba depuis 1959, estime que sa révolution est *«une étoile qui continue à diffuser sa propre lumière»* en dépit de la crise où son île est plongée depuis que l'ex-URSS, du fait de son éclatement, a cessé de la soutenir financièrement.

Le «lider maximo», affirme qu'il ne commettra *«jamais l'erreur de détruire le pays pour faire quelque chose de neuf»*, ce qui risquerait, à ses yeux, de plonger Cuba *«dans le chaos et l'anarchie»*.

Fidel Castro revient longuement sur la crise des missiles, qui faillit entraîner en 1962 le plus sérieux affrontement nucléaire de l'histoire. Interrogé sur le fait de savoir s'il avait effectivement demandé à Khrouchtchev de lancer une attaque nucléaire préventive contre les Etats-Unis, il évoque de possibles erreurs de traduction de l'ambassadeur soviétique. Il ajoute néanmoins en forme d'aveu : *«Nous savions fort bien que si la guerre éclatait, nous disparaîtrions de la surface de la terre, mais nous n'étions pas disposés à céder pour aider à éviter la guerre.»*

page 8

Bosnie : discussions de paix à Genève

Le parti socialiste de Slobodan Milosevic a fêté, lundi 20 décembre, sa victoire aux élections législatives de la veille, avant que les résultats définitifs n'indiquent s'il disposera ou non de la majorité absolue au Parlement de Serbie. M. Milosevic, fort de cette victoire, devait se rendre mardi à Genève où une nouvelle réunion est organisée par les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg pour tenter de dégager un accord de paix en Bosnie. Ces discussions, auxquelles participent également Franjo Tudjman et Alija Izetbegovic ainsi que les représentants des Serbes et des Croates de Bosnie, se poursuivront mercredi 22 décembre à Bruxelles, avec les douze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne.

page 3

Les trésors cachés des musées russes

Moscou s'interroge sur la destination des œuvres d'art «acquises» par l'Etat soviétique lors de la révolution et pendant la seconde guerre mondiale

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Dans le bureau de la directrice de la galerie Tretiakov, le grand musée d'art russe de Moscou, négligemment posée contre une bibliothèque : la copie d'une grande icône, la *Sainte Trinité* d'Andreï Roublev, la seule œuvre «authentique» de ce moine du XVe siècle, considéré comme le fondateur des arts russes et canonisé par l'Eglise orthodoxe. Celle-ci réclame aujourd'hui sa «restitution», en compagnie d'un autre chef d'œuvre, byzantin celui-ci, la *Vierge de Vladimir*, d'un auteur anonyme du XIIe siècle. Ces deux célébrissimes pièces ont, en effet, quitté l'iconostase de la cathédrale de l'Assomption, au cœur du Kremlin, au lendemain de la révolution de 1917 et sont accrochées sur les cimaises de la galerie Tretiakov depuis 1930.

Il s'agit là de reliques pour l'ensemble de la communauté orthodoxe, indique le porte-parole du patriarche de Moscou. Cette restitution doit réparer une injuste spoliation. Ce sont des chefs-d'œuvre artistiques, à leurs places dans un musée, répliquent les conservateurs. Dans cette confrontation, les premiers semblent, tout d'abord, l'avoir emporté. Le 22 novembre, Boris Eltsine signe un décret indiquant que si les deux icônes relèvent bien de la propriété fédérale, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient accrochées dans un lieu de culte. Pour Tatyana Nikitina, vice-ministre de la culture, *«cette décision est très grave, car, dans les églises, il n'y a aucun moyen de protéger efficacemment ces trésors, du vol comme de la pollution»*. Ces icônes, très fragiles, sont en effet conservées à une température constante de 18 à 20 degrés avec une humidité de 60 %. A la galerie Tretiakov, on indique que la sortie de la *Vierge de Vladimir*, pendant une demi-journée, en octobre dernier – le temps d'une rapide exposition dans la cathédrale de l'Assomption, justement –, a nécessité une restauration de l'œuvre, en dépit de la boîte de verre dans laquelle elle était enfermée.

Pour Lydia Obleva, la responsable de la galerie Tretiakov, rien n'est pourtant joué. *«Le service de presse de Boris Eltsine a répandu l'information que cette restitution répondait au vœu du président. En réalité, il a simplement indiqué que ces icônes faisaient partie du patrimoine russe et qu'on pourrait, de temps à autre, les exposer dans une église.»* Cette déclaration optimiste se prolonge immédiatement en une défense vigoureuse de la position des conservateurs. *«Ces deux chefs-d'œuvre ne sont pas seulement des objets sacrés pour les fidèles, ce sont des trésors de l'humanité dont nous avons la charge. Et nous savons très bien que l'Église n'est pas capable de les conserver convenablement.»*

Lydia Obleva estime qu'un compromis pourrait être passé avec le patriarcat de Moscou. Elle estime que des copies – comme celle qui est dans son bureau – pourraient suffir à la foi des croyants. *«Si l'Église refuse cette proposition, nous pourrions peut-être les prêter, le temps des grandes fêtes religieuses.»* Une autre solution envisagée par les conservateurs – qui se sont lancés dans une vigoureuse campagne de lettres pour sensibiliser les responsables de l'Etat – consisterait à installer les icônes dans une église (en cours de rénovation) proche du musée. Celle-ci serait rendue au culte, mais ferait aussi partie intégrante de la galerie Tretiakov. Cette suggestion n'a pas encore reçu de réponse.

Pour Boris Perlov, secrétaire scientifique du musée Pouchkine, il n'est pas question de rendre à leurs anciens propriétaires ce qui a été saisi pendant la révolution russe : *«Nos collections sont indivisibles et inaliénables»*, affirme-t-il. Les héritiers des collectionneurs Chtchoukine ou Morozov en savent quelque chose (*le Monde* du 18 juin), qui réclament en vain un dédommagement, même symbolique, pour les toiles saisies en 1918 chez leurs ascendants. *«Le Louvre n'a jamais rendu les œuvres nationalisées pendant la Révolution française»*, indique Boris Perlov.

EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 17

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Gauche

Le temps des idées

Dans une société déboussolée, la gauche doit défricher à nouveau le terrain de ses idées, loin des utopies, enrichie de l'expérience parfois douloureuse de l'exercice du pouvoir.

par Frédérique Bredin

L'HISTOIRE s'est tant moquée de nous, depuis un demi-siècle, que nous nous méfions des programmes et des discours. Nous avons vu décliner les religions, s'effondrer les idéologies qui prétendaient expliquer notre destin et préparer l'avenir de l'Homme. Nous avons vu s'éteindre la foi dans les bienfaits infinis de la science et de la technique. L'amour de la patrie a cessé de faire vivre et de faire mourir, l'Europe a envahi nos mentalités, même si nous tâchons de préserver nos nostalgies. L'économie est devenue mondiale. Une nouvelle culture s'est glissée dans l'ancienne, faite de savoirs éclatés, télécommandés, une culture pétrie par l'image. Surtout, nous vivons une autre vie, sans promesse d'éternité, sans évidentes lumières, une vie longue et pourtant gérée à court terme, à l'échéance des fins de mois et des prochaines vacances; une autre morale aussi, une morale de la santé, du bonheur peut-être, mais du bonheur replié sur quelques-uns, peu nombreux, que l'on aime ou dont on partage le destin.

Dans les bouleversements que nous avons vécus au fil des jours, souvent sans les apercevoir, la gauche a été gravement éprouvée. Elle avait prévu la mort du capitalisme, elle avait annoncé les bienfaits de la propriété collective, et nous avons vu l'économie de marché victorieuse, la propriété privée se confondre à la liberté. La gauche a cru aux luttes d'un prolétariat ouvrier, organisé, militant, et nous avons vu venir un tout autre prolétariat fait d'exclus sociaux, solitaires, sans engagement, sans conscience de classe, sans espoir.

Et le socialisme, qui portait la promesse d'une autre société, s'est retrouvé gérant au jour le jour de l'économie de marché, souvent mal à l'aise, parfois fasciné, tâchant de faire ce qu'il pouvait pour soulager les injustices. Les mutations d'un temps trop bousculé, la fin des dogmes, l'avènement d'une vaste classe moyenne inquiète, préoccupée d'une sécurité fragile acquise d'un siècle de combats sociaux – d'une classe moyenne à laquelle la gauche, prise dans ses traditions, n'a guère su parler –, tout cela a durement secoué la gauche.

Mais nous risquons, du coup, de dramatiser l'échec électoral de 1993. Nous risquons d'y voir le triomphe de la droite, la mise en retraite anticipée de la gauche : or il est probable que cet échec, si injuste qu'il soit, ne dit pas grand-chose, et que la droite est venue au pouvoir par défaut. Cet échec nous rappelle que, dans les démocraties modernes, la réalité du pouvoir des citoyens consiste à congédier les équipes en place, et que, dans un pays où nul ne promet *plus* la révolution, le temps est venu des fréquentes alternances qui sanctionnent l'un plutôt qu'elles ne récompensent l'autre. L'échec nous rappelle aussi à sa manière que nous sommes entrés dans la civilisation de l'image, et qu'il nous faut accepter son rôle accélérateur, simplificateur. Voici donc la gauche apparemment en déroute. Demain, ou après-demain, la droite lui ravira ce rôle.

Ce temps qui nous est donné maintenant, ce temps, court ou long, laissé au socialisme pour réfléchir sur son passé, sur son avenir, nous devrions nous en servir pour tenter d'apercevoir le temps qui vient. Sans doute les Français attendent-ils de la gauche qu'elle parle autrement, qu'elle se méfie du souci de plaire immédiatement, qu'elle tente de réfléchir à dix ans, à vingt ans, si même chacun de nous vit trop au jour le jour, bref qu'elle tâche d'être selon ses principes une morale du discours et du comportement.

Tel est peut-être l'espoir d'un citoyen qui n'attend plus le grand soir : que la gauche le prenne au sérieux et qu'elle prenne ses missions au sérieux; qu'elle défriche à nouveau, comme elle l'a fait plusieurs fois dans son histoire, le terrain de ses idées longtemps planté d'utopies, aujourd'hui enrichi de l'expérience parfois douloureuse de l'exercice du pouvoir.

Le travail et l'emploi

On saisira quelques exemples en vrac, non pour proposer des solutions, seulement pour chercher des pistes de réflexion. Au premier rang, bien sûr, le travail et l'emploi. Dans beaucoup de nos régions, nous voyons, nous verrons se fermer les usines, se multiplier les «jachères industrielles». L'Allemagne et le Japon ont fait depuis longtemps le choix d'une activité industrielle forte, plus créatrice d'emplois qualifiés que les autres secteurs de l'économie, et ils ont, moins que nous, souffert du chômage. Ne faut-il pas, au niveau français ou européen, réfléchir à de nouveaux moyens de défendre notre industrie? De la soutenir davantage et, pourquoi ne pas le dire, de la protéger, créant, adoptant des règles ou des normes déjà en vigueur ailleurs, faisant jouer de façon sensible la préférence communautaire?

Et le débat sur les trente-deux heures, sur la semaine de quatre jours, pourrait être l'occasion de reconsidérer la vision, que notre société perpétue, des fonctions et des âges de la vie. De nous interroger sur ce partage obligé entre l'école faite pour les premières années, et le travail pour le reste de la vie.

De nous interroger plus généralement sur cette étrange succession des étapes d'une vie – de l'école au travail puis du travail à la retraite – héritée d'un temps où la vie humaine était beaucoup plus courte. Notre espérance de vie à la fin de ce millénaire rend la retraite bien longue, risquant de donner à beaucoup le sentiment d'être inutiles, exclus. Peut-être pourrions-nous casser un jour ce temps final de la retraite forcée, proposer à chacun, sinon une retraite à la carte du moins des «congés de retraite anticipée», pris tout au long de la vie professionnelle.

De même, aujourd'hui que nous savons notre pays structurellement atteint par le chômage, que beaucoup des 900 000 chômeurs de longue durée sont sans espoir sérieux de retour à l'emploi, notre attention ne doit-elle pas se porter sur le «non-travail» tout autant que sur le travail, pour démonter la détestable relation que notre société entretient avec ses chômeurs, faite de culpabilité et de mépris.

Et réfléchissant sur le chômage et son indemnisation, ne doit-on pas refuser ce préjugé qu'il suffit de rémunérer correctement celui qui ne travaille pas pour le satisfaire, qu'il suffit d'indemniser un chômeur pour qu'il se taise. En un temps où la plupart des liens traditionnels se sont distendus, le travail est devenu pour beaucoup l'ultime lien social, et le chômage, même indemnisé, un sinistre symbole d'exclusion.

Pour combattre cette exclusion, il nous faudrait, forts d'une nouvelle vision de l'utilité collective, recréer des réseaux de solidarité et d'amitié, autour du sport, de la culture ou de tout autre chose, autour de nouvelles démarches associatives, d'un bénévolat retrouvé; bref réinventer, autour du non-travail, de nouveaux lieux, de nouveaux liens, quand la religion, le parti, le syndicat, la ville ou le village ne remplissent plus cette fonction vitale.

Le problème ne se réduit pas à des déficits et aux solutions bruyamment annoncées pour paraître les combler. Nous ne pourrons faire l'économie d'un débat sur la solidarité, pour refuser cette logique d'assurance qui fonde encore notre système, où allocations et remboursements sont la contrepartie des cotisations. Dans la construction de notre protection sociale, nous avons constamment sacrifié l'égalité vraie aux exigences d'un égalitarisme d'apparence.

Ne faudrait-il pas conditionner aux ressources le versement de toute allocation, en premier lieu bien sûr des allocations familiales, faire varier les remboursements selon les revenus de chacun, imaginer, par exemple, une franchise sur les dépenses maladie égale à un pourcentage, proportionnel ou progressif, du revenu annuel de chacun? Bref, faire en sorte que ceux qui sont capables de supporter une part de leurs dépenses de santé ne soient pas les privilégiés d'un système de protection qui devrait être plus redistributif. Et l'Etat, au cœur de toute action politique, l'Etat moderne, l'Etat futuriste, il nous faut mieux l'appréhender. Sur l'Etat nous n'avons cessé d'entendre les vieux discours, marxistes ou libéraux : l'Etat remède à tous les maux, chemin obligé du progrès social, ou, tout au contraire, l'Etat responsable de nos malheurs, éternel gêneur sur le chemin du libéralisme. Trop d'Etat? Pas assez d'Etat? Et nous avons vu, étrange compromis, l'Etat se plier à l'idéologie libérale, rechercher à tout prix la rentabilité qui l'innocente, nous avons vu l'Etat coupable, presque honteux, payant mal des fonctionnaires présumés trop nombreux, l'Etat fier de ressembler peu à peu à une entreprise capitaliste en bonne santé.

Le temps paraît venu de s'écarter de ce débat fictif – l'Etat miracle ou l'Etat maudit – pour réfléchir aux fonctions vitales que celui-ci devra remplir, dans la société de demain, afin qu'elle ne se déchire. Alors que la santé est la première préoccupation de chacun, l'Etat peut-il tenir les médecins hospitaliers, les infirmiers, les aides-soignantes, pour des métiers secondaires, en tout cas les traiter comme tels? En un temps où les citoyens ne cessent de mieux connaître leurs droits, de demander justice, l'Etat peut-il raisonnablement maintenir l'institution judiciaire en situation de sous-développement, paralysée, parfois humiliée par des moyens de fonctionnement dérisoires? En un temps où tout appelle à la solidarité, l'Etat peut-il paraître délaisser les travailleurs sociaux? Et quand se relâchent les liens traditionnels, quand les vies ne cessent de devenir plus fragiles, l'Etat peut-il continuer de fermer, ou de laisser fermer, les écoles, les postes, les gares, cet Etat fier d'être mieux organisé, de devenir rentable, de mériter ainsi promotion?

Réinventer l'Etat

Tenter, à l'abri de nos préjugés, de réinventer l'Etat, de réfléchir sur ses missions essentielles, ses moyens nécessaires, c'est aussi s'interroger sur nos propres tabous, par exemple sur cette grille des fonctionnaires qui a permis bien des progrès mais qui empêche aujourd'hui de donner leur force sociale aux métiers les plus évidemment nécessaires dans le monde de demain; c'est analyser les moyens de confier à chaque administration une fonction spécifique d' «aménageur du pays» proche des citoyens, garante de solidarités minimales.

Sur les valeurs aussi que nous servons, et qui inspirent le projet socialiste, il faudrait s'interroger pour retrouver leur sens. «*Le socialisme est une morale ou n'est rien*», avertissait Jaurès. Bien sûr, notre trilogie nationale – venue de nos révolutions successives – porte un idéal socialiste que le marxisme ne nourrit plus. Un homme libre, un homme égal, un homme fraternel : que demander de plus? Mais ce ne sont pas des revendications propres au socialisme. Dans la France d'aujourd'hui, elles portent un vaste consensus. Le problème est sans doute d'apercevoir ce que l'on met sous les mots proclamés, qui pourraient trop facilement flatter les bonnes consciences.

Les Français sont libres? Mais celui qui n'a pas de travail, pas de domicile, et qu'écrase la solitude, il n'est pas libre, et sa liberté – Marx l'avait dit – n'est que le droit de souffrir. Les Français sont égaux? Mais sous le manteau de l'égalité des droits nous avons installé bien des statuts protégés, des inégalités organisées, et aujourd'hui, sous le soleil de l'argent, les privilèges s'épanouissent.

Les Français sont fraternels? Mais le déclin des religions et des doctrines qui parlaient d'amour ou de justice, l'effacement des communautés syndicales et politiques, la fatigue associative, l'enfermement des vies, l'égoïsme, tout nous porte à l'indifférence. Le combat de la gauche pourrait être de restituer un sens aux mots, aux valeurs qu'ils désignent, et de regarder ce que risque d'en faire le monde où nous vivons : pour tous, la liberté – très égale – du chacun pour soi.

L'individu doit être la mesure de tout projet socialiste. Tel est bien l'enjeu : édifier une société pour l'Homme, autour de l'Homme et non contre lui ou malgré lui; réfléchir sur l'exigence de dignité, capable d'éclairer, et peut-être de renouveler ces valeurs que nous proclamons. Chaque homme, chaque femme, privé de travail, écarté de la vie sociale, subit l'épreuve du mépris. L'exclusion, et aussi l'indifférence ou la désinvolture des administrations et des entreprises, et encore l'arrogance ou la brutalité des pouvoirs, et toutes les humiliations imposées à ceux qui déplaisent parce qu'ils ne nous ressemblent pas, ce sont, jour après jour, une foule d'atteintes à la dignité.

Cette exigence de respect, elle est peut-être la forme la plus immédiate de l'égalité, de la fraternité, du combat pour l'Homme. Ce pourrait être une victoire quotidienne de la gauche, modeste mais aisément accessible car elle n'exige ni révolution ni miracle. Elle sollicite seulement d'autres comportements, une nouvelle manière de traiter chacun, de l'écouter, de lui parler. Ce combat postule que celui qui n'a plus aucun droit – droits perdus, droits arrachés – ait droit toujours au respect de sa dignité.

▶ **Frédérique Bredin est maire (PS) de Fécamp (Seine-Maritime) et membre du club *Témoins*.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Noël de l'impuissance

L'IMPUISSANCE des peuples! Son histoire reste à écrire. Sarajevo méritera un long chapitre. Rarement on aura autant trépigné de rage, pour rien.

L'hiver dernier, le ton des protestations était à la riposte virile. La Mutualité retentissait d'appels aux armes. M. Léotard assurait qu'une fois au gouvernement il ferait son affaire du drame bosniaque, en quelques jours. La promesse a payé, électoralement. Elle est moins facile à tenir que celle de refaire les toitures des écoles privées (les coraniques, y compris?). Le va-t-en-guerre d'hier admet maintenant, avec ses prédécesseurs à qui il faisait honte de leur inertie, que la frappe aérienne n'est pas possible, qu'elle aggraverait le conflit, que la solution est politique. (Grand Jury RTL-*le Monde*, 19 décembre). Décidément, le pouvoir est une école d'oubli, ou peut-être de sagesse. Je ne dis pas qu'il faille s'en étonner, ni s'en plaindre.

En attendant une «*décision*» au printemps, M. Léotard nous conjure de ne pas nous «*accoutumer à cette horreur*». Le conseil n'est pas superflu, puisque les gouvernants, eux, semblent s'accommoder du pire, et que la lassitude, sinon l'assuétude, guette l'opinion. Samedi 18 décembre, il ne s'est trouvé que trois mille Parisiens pour réclamer dans la rue la fin du siège de Sarajevo. Leur cortège a gêné les acheteurs de Noël, plus que les autorités. Le message se cherchait : quolibets à Michel Rocard, slogans inscandables, et gros insectes gonflables figurant la «bête immonde», tarte à la crème des indignés. A qui s'en prendre?, bougonnait un passant chargé de cadeaux. Pourquoi dénoncer ce scandale-là plutôt que d'autres, en Algérie ou dans nos banlieues?

Le sentiment d'impuissance tire les révoltes du registre politique vers le flou culturel, faiseur de consensus. Ce mardi 21, le Centre Pompidou fait écho aux vrombissements indistincts des insectes de samedi. Au programme : chants, danses, musique, des signeurs qui signent, des causeurs qui causent. Mieux que rien! Mais tandis que Sarajevo est sacrée «capitale culturelle de l'Europe», son étrangleur Milosevic empoche des suffrages, comme le führerovitch Jirinovski, comme le FIS. C'est fou ce que les peuples votent mal, ces temps-ci. Il faudrait pouvoir les dissoudre, ironisait Brecht.

Les politiques ne sont pas seuls à reconnaître que la solution leur incombe. Le général Morillon en est convaincu (13 décembre, dîner de *la Revue des Deux mondes*). Alors qu'attendent nos civils élus? Où l'on retrouve l'incapacité des peuples à seulement comprendre ce qu'ils ne peuvent empêcher, à saisir ce que les experts appellent pompeusement la géopolitique.

Aucun gouvernant, on le suppose, ne se rêve en Chamberlain ou en Daladier, dans les futurs manuels d'histoire. Si les décideurs d'Europe se hâtent de temporiser, il y a donc une raison. Laquelle? Voyez le voisin, chantent-ils en chœur. Nous rougirons, disent les Allemands, quand vous aurez accueilli autant de réfugiés que nous (300 000 contre 7 000 en France).

Nous rougirons, disent les Français, quand votre contingent militaire égalera le nôtre (6 000 hommes, un record). Quant aux Anglais, ils ne peuvent être partout : ils seraient sur le point de régler leurs propres problèmes «ethniques» à Belfast, à deux heures de vol, comme on dit, de l'ex-Yougoslavie, pour dire quelque chose, et sans la FORPRONU, ce «machin» réservé aux peuplades moins civilisées. Car il arrive encore des moments où la paix est mûre. On ne sait trop pourquoi. La satiété de sang, qui sait! En Afrique du Sud, au Proche-Orient, c'est venu tel un cadeau de Noël, dans le même temps où reprenait en Europe, comme si un don de l'enfer compensait celui du ciel, la fièvre nazie des années 30.

Au vrai, la fin des conflits n'est pas un beau hasard, mais l'œuvre de quelques hommes lucides et résolus. Shimon Pérès le prouve (*le Temps de la paix*, Odile Jacob édit.). Des opportunités s'offrent, pas pour longtemps; des lucarnes s'ouvrent, comme pour les tirs spatiaux. Il faut s'engouffrer. Quitte à y perdre des suffrages. Les popularités, dit Pérès, sont faites pour être risquées à bon escient, non pour être thésaurisées en ne tentant rien.

Encore ces paris sur l'attente publique réservent-ils des surprises. Mendès conclut la paix en Indochine, sous les huées; Daladier ramène de Munich, sous les bravos, la plus trompeuse et lâche des pauses. Nos dirigeants d'aujourd'hui sont riches de bonnes impressions : que ne misent-ils leur tapis sur la fin des hontes en Bosnie? 200 000 morts, à ce jour : le compte n'y serait-il pas?

Je revois un milicien serbe, à Pribinci. Il est fier de tenir un convoi de vivres à la merci de ses kalachnikovs, et de sa jactance. «*Moi aussi, je suis un humaniste*», répète-t-il, avec l'insistance que donnent les alcools rudes. L'adjectif « humaniste » sonne drôle, au milieu d'armes braquées. L'homme parle en regardant ses pieds, comme souvent les stratèges en visite sur le terrain.

«*De toute façon*, dit-il froidement, *vos pays n'ont pas de parole, ils ne bougeront pas!*»

■ **VICTOIRE.** Le parti socialiste de Slobodan Milosevic est le grand vainqueur des élections du 19 décembre en Serbie. On ignorait toutefois mardi encore s'il disposerait de la majorité absolue au Parlement. Le principal dirigeant de l'opposition, Vuk Draskovic, appelle à une alliance de tous les adversaires de M. Milosevic.

■ **OBSTINATION.** Les négociations sur la Bosnie devaient reprendre mardi à Genève et se poursuivre mercredi à Bruxelles avec les Douze. Mais les pronostics sont plutôt pessimistes, en raison du maintien, par toutes les parties, de leurs exigences territoriales.

Grand vainqueur des élections en Serbie

Slobodan Milosevic aborde en position de force les négociations sur la Bosnie-Herzégovine

BELGRADE

de nos envoyés spéciaux

C'est un Slobodan Milosevic triomphant qui s'apprêtait à aller négocier, mardi 21 décembre, à Genève le partage de la Bosnie-Herzégovine, fort d'une victoire électorale fêtée à Belgrade par son Parti socialiste (ex-communiste), avant même que les résultats définitifs aient été publiés. Dès lundi matin, au lendemain des élections législatives en Serbie, le porte-parole des socialistes, Ivica Dacic, annonçait *« la grande victoire »* de son parti, que celui-ci *« ait ou non atteint la majorité absolue »*.

Selon les chiffres fournis par M. Dacic, le Parti socialiste serbe obtiendrait entre 124 et 128 sièges sur les 250 que compte le Parlement. Dans la précédente Assemblée, que le président Milosevic a dissoute fin octobre pour cause de *« paralysie »*, les socialistes ne comptaient que 101 députés et ne disposaient plus de majorité gouvernementale depuis la rupture de leur alliance avec les ultranationalistes de Vojslav Seselj (71 sièges). Célébrant, lundi matin, leur victoire, en avance sur la publication des résultats officiels, qui ne devrait intervenir que mercredi, les socialistes ne s'octroyaient qu'une dizaine de sièges de plus que ce que leur reconnaissait l'opposition au vu de ses décomptes parallèles. Celle-ci a, de fait, admis la victoire des socialistes, tout en espérant qu'ils n'atteindraient pas la majorité absolue et qu'ils ne dépasseraient pas *« 46 % à 48 % des sièges »*.

Chez les partisans de M. Milosevic, on affichait une grande confiance, et l'on affirmait officiellement que la question d'une éventuelle coalition ne se posait pas encore. *« Que nous ayons la majorité relative ou absolue, l'opposition, elle, continue à avoir la minorité absolue »*, pouvait déclarer M. Dacic, faisant allusion aux divisions chroniques entre les partis d'opposition. En tout état de cause, le Parti socialiste affecte d'être certain de trouver très vite un allié s'il avait besoin de renforts. *« Si nous devions en arriver à former une coalition, nous le ferions avec un parti de centre gauche, au programme proche du nôtre, tel le Parti démocrate »*, nous a expliqué Dusanka Djogo, présidente des Jeunesses socialistes.

Vuk Draskovic et les ultranationalistes

Au Parti démocrate en question – passé de six à une trentaine de députés –, on ne paraît pas d'accord avec ces assertions. Son responsable, Zoran Djindjic, s'est empressé, lundi matin, d'assurer que *« le Parti démocrate ne soutiendrait pas un gouvernement socialiste minoritaire et ne participerait pas à une coalition avec le Parti socialiste »*. M. Djindjic insiste, quant à lui, sur la nécessité de former un *« gouvernement d'union nationale »*, regroupant toutes les forces politiques de la Serbie. Chef de la principale formation d'opposition, la coalition DEPOS (Mouvement démocratique serbe), l'écrivain Vuk Draskovic prône, lui, une union de toute l'opposition pour faire pièce aux socialistes de Slobodan Milosevic, au cas où ces derniers n'obtiendraient pas la majorité absolue. Appelant à cette unification, M. Draskovic a estimé que le Parti socialiste devait son succès à *« la dispersion de l'opposition »*. C'est une *« bonne leçon pour l'avenir »*, a-t-il dit lundi. Mais cette unité tant souhaitée suppose un rapprochement avec les ultranationalistes de M. Seselj, une question sur laquelle chacun, dans l'opposition démocratique, se sent visiblement gêné. Figurant en bonne place sur la liste des criminels de guerre dressée par le département d'Etat américain, Vojslav Seselj, dont les milices se sont illustrées en Croatie et en Bosnie, a subi un revers aux élections, en perdant, selon les premiers résultats, une trentaine de sièges, pour passer de 71 à une quarantaine de députés. Lui-même n'a pas exclu une alliance avec l'opposition démocratique, à partir du moment où *« un accord pourra se faire autour d'un programme mettant l'accent sur les questions nationales »*. Du côté du DEPOS de M. Draskovic, on estime ce rapprochement indispensable, même si, publiquement, on reporte la question à *« demain »*, après la publication des résultats définitifs. Dès lundi, toutefois, Vuk Draskovic a estimé que le Parti radical de M. Seselj avait *« montré qu'il était dans l'opposition »* et qu'il *« ne lui restait qu'un petit effort à faire pour rejoindre les partis démocratiques »*.

Le plus apte à faire la paix

Quoi qu'il en soit, les éternelles querelles de personnes entre les dirigeants politiques serbes – qui ont fait échouer, jusqu'à présent, toutes les tentatives d'union – laissent mal augurer de l'avenir. En outre, les premiers résultats ne donnent que peu de chances à l'opposition de former un bloc capable de supplanter les socialistes. Traitant avec condescendance les difficultés internes de l'opposition, l'entourage de M. Milosevic se félicite de ce que ce dernier puisse aborder *« en position de force »* la nouvelle phase de négociations de paix, mardi à Genève puis, le lendemain, à Bruxelles, en présence des ministres des affaires étrangères des Douze. Le président de la Serbie *« continue à jouir du soutien des Serbes, malgré les pressions internationales et les sanctions »*, souligne-t-on. Slobodan Milosevic apparaît, une fois de plus, comme incontournable, conforté dans son image d'homme fort de la Serbie. Et ce, en dépit des prévisions qui, à la veille du scrutin de dimanche, annonçaient une stagnation – voire un recul – du Parti socialiste.

« La sauvegarde du peuple serbe ayant été réalisée, le deuxième objectif à atteindre est maintenant d'obtenir la reconnaissance internationale de la [nouvelle] *Yougoslavie et des Etats serbes »* [de Bosnie et de Krajina, territoire croate contrôlé par les forces serbes], souligne Dusanka Djogo, ajoutant qu'il faut également obtenir la levée de l'embargo qui pèse sur le pays. Concernant les liens futurs entre les trois « Etats serbes », Dusanka Djogo évoque de façon très vague une *« coopération »*, qui pourrait préluder à une intégration par voie de référendum.

Sur le plan intérieur, Slobodan Milosevic est visiblement apparu comme celui qui, après avoir mené la guerre, était le plus apte à faire la paix tout en préservant les acquis territoriaux serbes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. A cet égard, la publicité organisée autour des entretiens qu'a eus à Belgrade, à la veille des élections, le président Milosevic avec les médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg, ainsi qu'avec une délégation gouvernementale croate entrait manifestement dans le cadre de la campagne électorale du Parti socialiste.

Arrivée à la dernière heure, la surenchère nationaliste à laquelle s'est livrée l'opposition dans son ensemble n'a pas convaincu et a pu apparaître à beaucoup comme une simple opération de récupération. D'autant qu'aucune formation n'a expliqué concrètement comment elle s'y prendrait pour, à la fois, conserver les conquêtes, faire la paix et obtenir la levée des sanctions internationales. Les retournements dans l'attitude des partis d'opposition et le flou de leur programme ont indubitablement alimenté la peur de l'inconnu dans un électorat prompt à suivre le détenteur du pouvoir, surtout lorsque celui-ci accapare le principal instrument de propagande, à savoir la télévision. L'expérience de Vojslav Seselj est significative de cet état d'esprit : lâché par Slobodan Milosevic qui, après avoir bénéficié de son soutien, a soudain *« découvert »* qu'il s'agissait d'un criminel de guerre et a fait arrêter certains de ses lieutenants, le leader ultranationaliste a vu sa cote immédiatement tomber.

A Belgrade, considérée comme un fief de l'opposition mais où les partisans de Slobodan Milosevic l'ont emporté cette fois-ci, on peut entendre cette boutade : *« Voyez comme nous sommes un peuple honnête : si vous rassemblez mille Serbes, huit cents vous jureront qu'il votent pour l'opposition ; et, pourtant, Milosevic passe à chaque fois. »*

FLORENCE HARTMANN et YVES HELLER

Les Européens tentent sans grand espoir de forcer un règlement de paix

Encore un essai avant Noël... Les Européens, une fois de plus, tentent de sauver de l'enlisement des négociations qui piétinent depuis des mois tandis qu'en Bosnie la guerre continue. Les douze ministres des affaires étrangères ont demandé aux représentants de toutes les parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie de venir les rencontrer mercredi 22 décembre à Genève. En prélude, les présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic, ainsi que les chefs des communautés croate et serbe de Bosnie s'entretiennent mardi à Genève avec les deux médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg.

La paix peut-elle surgir de ces énièmes discussions, que nul n'ose plus présenter comme celles « de la dernière chance » ? A en juger par les dernières déclarations de M. Izetbegovic, non. Le blocage reste total sur les revendications (territoriales notamment) que formule la partie musulmane bosniaque et auxquelles elle conditionne son acceptation du plan de règlement élaboré par les médiateurs avec les Serbes et les Croates, et qui prévoit le partage de la Bosnie en trois entités ethniquement homogènes.

Alain Juppé qui, avec son homologue allemand Klaus Kinkel, est à l'origine de cette nouvelle tentative européenne, estimait lui-même, il y a quelques jours, que l'affaire se présentait *« au plus mal »* et que les chances d'aboutir restaient aussi infimes que précédemment. Interrogé récemment sur la question, le chancelier Kohl faisait valoir pour sa part – avec une franchise révélatrice tout à la fois de mauvaise conscience, de désarroi et d'impuissance – qu'à propos de la Bosnie, *« il faut tout essayer, quelles que soient les chances de succès »*. Bref, on a plutôt le sentiment que l'Union européenne est moins mue par l'espoir d'aboutir que par l'obligation de ne pas rester sans rien faire.

Du moins ressent-elle encore cette obligation, ce qui depuis des mois n'est plus le cas des Américains. Depuis que les Européens ont refusé leur proposition de levée de l'embargo sur les armes au profit des Musulmans bosniaques, assortie d'éventuelles frappes aériennes sélectives, les Américains ont pris le parti d'ignorer l'affaire. Ils ne font plus allusion à l'engagement qu'ils avaient pris d'envoyer vingt mille soldats au sol en Bosnie pour surveiller l'application du plan de paix, dès lors qu'il serait accepté par toutes les parties. Et on les imagine plutôt actuellement en train de prier pour qu'un tel accord, qui les contraindrait à s'exécuter ou plus probablement à se dédire, ne voie pas le jour.

Menaces « incitatives »

Comme cela s'était déjà produit à la veille de semblables échéances, des responsables français – MM. Léotard et Juppé – laissent entendre ces jours-ci que les efforts des Européens ont malgré tout des limites et que, faute d'un règlement d'ici le printemps, il faudrait envisager un retrait des « casques bleus » de Bosnie. De telles mises en garde se veulent incitatives. Elles visent essentiellement les dirigeants d'une communauté musulmane dont on attend davantage de souplesse dans les négociations et que certains – comme David Owen – soupçonnent ouvertement de vouloir poursuivre la guerre dans l'espoir de lancer une grande offensive au printemps. Elles reflètent sans doute l'opinion de plus d'un membre de l'état-major, voire du gouvernement français, jugeant coûteuse et risquée la présence des soldats français en Bosnie et n'admettant pas qu'elle s'éternise au gré des stratégies des chefs de guerre locaux. Mais qui oserait, le moment venu, assumer face à l'opinion française et européenne un ordre de retrait qui ne pénaliserait que les populations civiles frappées par la guerre ? Qui oserait expliquer que la France et l'Europe, après avoir fait le choix explicite et lourd de conséquences de n'intervenir en Bosnie que sur le plan humanitaire, démissionnent sur ce terrain-là ? Alain Juppé ? François Léotard ? François Mitterrand ?

Autre son de cloche français de ces derniers jours, la question que pose à voix haute le ministre des affaires étrangères : pourquoi la FORPRONU n'utilise-t-elle pas la force à Sarajevo alors qu'elle en a les moyens ? Ce sont les Serbes de Bosnie qui cette fois sont visés, eux qui continuent de bombarder la capitale en même temps qu'ils acceptent les invitations à venir négocier à Genève ou à Bruxelles. De fait, si la FORPRONU ne demande pas à l'aviation de l'OTAN d'intervenir contre l'artillerie serbe qui tue à Sarajevo, ce n'est pas la faute d'Alain Juppé. C'est celle de M. Boutros Ghali, c'est celle des Anglais, celle des Américains, celle des médiateurs qui, par définition, craignent de voir les négociations compromises, celle de la FORPRONU elle-même dont le commandant pour la Bosnie, le général Briquemont, a répondu à Alain Juppé que s'il voulait *« parler de ce pays »*, il *« vienne voir pendant quelques jours comment les choses se passent à Sarajevo »*. C'est celle aussi probablement des autorités de l'Etat français plus hautes que le ministre, qui redoutent elles aussi l'engrenage et refusent plus que tout d' *« ajouter la guerre à la guerre »*.

L'arme des sanctions n'a pas joué

De telles déclarations sur le recours à la force, dès lors qu'elles restent inopérantes, n'ont aucune utilité, sinon pour M. Juppé celle de se disculper personnellement. Elles sont évidemment du plus mauvais effet sur la partie serbe, à laquelle les Européens demandent par ailleurs une attitude plus conciliante dans les négociations avec les Musulmans bosniaques.

Cet esprit de conciliation, les Douze ont cru pouvoir l'apprivoiser en promettant à M. Milosevic une suspension progressive de l'embargo économique qui pèse sur son pays s'il faisait en sorte que les Serbes de Bosnie veuillent bien rendre à la partie musulmane quelques-uns des territoires conquis qu'elle réclame. Mais, depuis la première réunion des Douze avec les belligérants le 29 novembre à Genève, rien, de ce point de vue, n'a évolué favorablement.

David Owen a commencé par engager des discussions sur Sarajevo, dont les Serbes réclament une partie, ce qui a valu au médiateur un raidissement du côté musulman et, accessoirement, de vertes réprimandes de l'Union européenne lui signifiant que des négociations sur le partage de la capitale ne figuraient pas dans son mandat (le plan de règlement actuellement sur la table propose de placer la ville sous tutelle de l'ONU pendant deux ans).

Alors que se déroulait la campagne électorale en Serbie, les Serbes n'ont rien concédé et M. Juppé leur imputait, il y a dix jours, la responsabilité du blocage des négociations, au point de leur promettre non plus une levée progressive des sanctions, mais au contraire un durcissement dans leur application. Mais comment « durcir » un embargo déjà total en principe, mais violé grâce aux soins de quelques pays sympathisants de la Serbie ou de voisins qu'asphyxierait un blocus réellement total ? L'idée européenne de relancer la négociation en jouant de l'arme des sanctions n'a rien donné jusque-là. On peut se demander si elle a quelque chance de devenir plus efficace après les élections qui viennent de conforter le pouvoir de M. Milosevic en Serbie.

Les Douze vont arriver à Bruxelles avec des cartes précises de découpage de la Bosnie qu'ils proposeront comme base de compromis. Les contacts qu'ils ont eus la semaine dernière avec les différentes parties incitent pourtant au pessimisme. Pour ne citer que quelques-uns des points de désaccord, outre le conflit sur Sarajevo : les Serbes rechignent à toute concession territoriale, alors que les Musulmans revendiquent un tiers de la Bosnie ; les uns et les autres s'opposent à propos des enclaves de Bosnie orientale que les Musulmans réclament, avec des voies d'accès, comme partie intégrante de leur future « république » ; les Croates de Bosnie veulent faire de Mostar leur capitale, les musulmans veulent que la ville soit placée sous administration européenne ; les Musulmans bosniaques demandent, contre tout le monde, un accès souverain au port adriatique de Neum et rejettent la proposition des Croates, Serbes et Européens, à savoir un couloir frontalier entre la Croatie et la République, serbe de Bosnie, débouchant sur l'Adriatique au nord de la presqu'île de Prevlaka. Mais les vrais problèmes sont-ils réellement là ? Et quand les Musulmans de Bosnie revendiquent la *« viabilité »* pour leur future république expriment-ils autre chose qu'une profonde répugnance envers le partage qui leur est par tous proposé et qu'ils ont tellement de mal à admettre ?

CLAIRE TRÉAN

Suspension du pont aérien sur Sarajevo après des tirs sur un avion. – Le pont aérien du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sur Sarajevo a été suspendu après qu'un avion de l'ONU eut été atteint lundi par un tir de mitrailleuse juste avant d'atterrir sur l'aéroport de la capitale bosniaque, a annoncé mardi la Force de protection de l'ONU (FORPRONU). Après avoir été réparé à Sarajevo, l'avion de la FORPRONU a regagné Zagreb. – *(AFP.)*

Enfants de guerre

II. – *Bosnie : survivre après l'exode*

Après la présentation générale du sort des enfants dans les conflits d'aujourd'hui, (*le Monde* du 21 décembre) nous poursuivons notre enquête par un reportage sur la situation dramatique qui prévaut en Bosnie.

ZAGREB

de notre envoyé spécial

« Toutes les nuits, je retourne à Bresevo. » Pour Baka (grand-mère) Ana, ce hameau de Bosnie septentrionale perché au sommet d'une colline des environs de Prijedor représente une vie entière, sa vie. Sa vie, mais aussi la mort, l'horreur d'un massacre, le point de départ d'une fuite éperdue de trois mois à travers une Bosnie-Herzégovine à feu et à sang.

A Bresevo, Ana a laissé trois de ses fils, égorgés, comme la plupart des hommes du hameau, sa belle-fille, tuée par un obus sur le pas de sa porte. Et pourtant, malgré le drame, enfin réfugiée dans un village pimpant des environs de Zagreb, dans une maison vieille d'à peine quelques mois, entourée de quatre de ses petites filles, objet des soins attentifs du voisinage, Ana ne rêve que de retourner à Bresevo, de *« rentrer chez elle »*.

Tel n'est pas le cas de Gordana, loin de là. L'aînée des petites-filles d'Ana a treize ans aujourd'hui. Et, pour elle, plus question de revoir un jour Bresevo, même une fois la paix revenue – si celle-ci devait un jour revenir. Pour Gordana, il ne reste de Bresevo que cette horrible image de sa mère s'écroulant en sang devant ses yeux, avant que des hommes armés viennent chercher son père – qu'elle ne reverra plus jamais – puis refassent irruption dans la cave pour menacer de *« finir le travail »* avec Baka Ana, qu'ils menacent de leurs fusils d'assaut tandis que Gordana et ses sœurs se pendent à son cou pour la protéger.

C'était un jour d'été, le 25 juillet 1992 très exactement. Les obus de mortier et les grenades se sont mis à pleuvoir soudain sur Bresevo, entouré de villages de l'autre ethnie, du peuple dominant dans la région, que celui-ci a fini par entièrement conquérir. Toute la famille s'est précipitée à la cave, d'où elle pouvait entendre les explosions cerner la petite maison. Et puis, dans un geste qu'Ana ne s'explique toujours pas, sa belle-fille a voulu sortir. Contre l'avis de tous, elle est remontée. Gordana l'a suivie. Quelques minutes plus tard, la petite fille est redescendue en courant et hurlant que sa mère venait de tomber, ensanglantée, devant la porte. Elle venait de recevoir une volée d'éclats d'obus, sous les yeux de sa fille. A l'époque, Gordana n'avait pas douze ans. La dernière de la famille, Ivana, n'avait pas cinq ans.

« Je suis allée chercher le corps de ma belle-fille, raconte Ana. *Je l'ai lavé et j'ai dû le laisser dans la cave, simplement recouvert d'un drap. »* Car, une fois le village pris et les hommes emmenés, Baka Ana et ses petites-filles ont été chassées de la maison. *« Quand nous sommes enfin sorties de la cave, les rues étaient jonchées de corps. »* Ensemble, elles ont pu trouver un abri dans le hameau.

Ana a réussi à récupérer deux autres de ses petites-filles, et, la nuit suivante, le petit groupe s'est sauvé pour rejoindre Prijedor. Alors a commencé un exode de trois mois, pour Ana, seule avec ses six petites-filles, dans un pays mis en pièces par la guerre. Ce n'est qu'en octobre qu'elles ont atteint la Croatie, pour de nouveaux asiles provisoires.

Entre-temps, entassées avec d'autres exilés dans des cars régulièrement mitraillés ou en marchant à travers montagnes et forêts, il a fallu qu'elles passent les lignes de front. C'est au fond d'une profonde vallée, dans un décor de ruines et d'incendies, qu'elles ont traversé, à pied, les lignes serbo-musulmanes. A cet endroit, à Turbe – près de la cité historique de Travnik –, la route est sinueuse, encaissée.

« Jusqu'où faut-il encore aller ? »

C'est là que, régulièrement, on peut voir déboucher des cohortes de réfugiés de tous âges, vieillards, femmes et enfants confondus, chassés de chez eux par la grâce d'une « purification ethnique » qui n'a jamais cessé. Ils émergent d'abord à quelques-uns, puis en groupes de plus en plus compacts. Hébétés, accablés, épuisés, les survivants de l'exode traînent avec eux des lambeaux de leur vie passée dans une Europe qu'ils croyaient civilisée : valises défoncées, balots de tissus, poussettes d'enfant, cartons mal ficelés.

Souvent, ils ont un geste furtif pour s'essuyer les yeux avant de défiler devant les représentants de « l'autre » Europe, ces « casques bleus » postés sur leurs beaux blindés blancs, venus garantir leur sécurité au passage du front, ces militaires rasés de frais, reflet d'un passé révolu pour eux. Dépassant d'une tête ses compagnons de misère, un adolescent passe sans détourner le regard, qu'il a fixé sur la route, droit devant lui. Il a du mal à marcher. Seul souvenir de sa vie antérieure, ses chaussures de sport sont avachies, défoncées, trouées de toutes parts ; elles ne



tiennent plus que grâce à des ficelles qu'il a dû attacher haut sur le mollet.

A quelques pas derrière lui, un gosse, la main dans celle d'une femme, regarde ébahi les engins de guerre disposés le long de la route. De son petit sac à dos, des roues de plastique jaune dépassent : les patins à roulettes qu'il a pu sauver du désastre. Une petite fille a réussi, elle, à conserver sa poupée. Et puis, seul, perdu loin derrière la foule, un jeune garçon avance péniblement, un capuchon lui mangeant le haut du visage, traînant une énorme valise. C'est le seul qui osera s'adresser aux soldats britanniques ; il leur demande simplement jusqu'où il faut encore aller.

A Baka Ana, à Gordana, Dragica, Zvjezdana, Ivana, il faudra encore des mois et treize asiles provisoires – camps, hôtels, familles – pour parvenir jusqu'à Lekenik, ce village de la région de Zagreb, où elles ont été prises en charge par une association d'origine autrichienne, SOS Villages d'enfants, dont l'objectif est de recueillir les enfants abandonnés pour tenter de leur redonner un cadre familial.

Ici, dans ces quelques maisons neuves disposées en cercle, dans une atmosphère de sérénité, habitent treize « enfants de la guerre » sur les cinquante qu'abrite l'association. A l'intérieur de la villa « des Roses », dans un salon aux murs étincelant de blancheur, Ana tricote. Sur le canapé, Dragica (neuf ans), Zvjerzdana (huit ans) et Ivana (six ans) se blottissent contre elle. Solide grand-mère au regard pétillant, Ana les couve du regard, de même que Gordana, assise, elle, un peu plus loin.

Et Gordana déborde d'énergie, fait preuve d'une folle exubérance. Entre deux rires et trois *« super, super »*, elle raconte dans le détail sa joie d'avoir été photographiée, la veille au soir, en compagnie d'un jeune chanteur célèbre qui donnait une représentation dans le village voisin. Elle parle de ses amis de Lekenik, de sa superbe radiocassette, de ses chansons préférées, fait admirer ses chaussons à oreilles de Mickey.

Revoit-elle encore cette scène, à Bresevo, qui a fait basculer sa vie ? Son visage se ferme brutalement : *« De moins en moins »*, jette-t-elle nerveusement. Avant de repartir dans ses rires éclatants. N'empêche que, de temps en temps, au fil de la conversation, un voile vient soudain se déposer sur son regard, y tuant les éclairs de malice. Les yeux, alors, se perdent au loin, très loin. Puis, après une légère crispation, un court errement, Gordana revient à sa nouvelle vie ; une vie à laquelle elle s'accroche avec une énergie et une passion farouches.

« Les enfants ont besoin de moi : heureusement que je suis là. Plusieurs fois, on a essayé de nous séparer, mais il n'en est pas question : tant que je vivrai, je resterai avec eux. » Ana, qui ne se sent pas, ici, chez elle, a sauvé ses petites-filles, les a sorties de l'horreur ; elle les protège et reste le seul lien familial ; elle représente une cohésion qu'elle veut, à tout prix, maintenir. Mais elle est aussi le souvenir. Et ce n'est pas seulement sur le ton de la simple constatation que Gordana a lancé à sa grand-mère : *« Tu sais, un jour, nous partirons. »* Il sonnait, dans cette phrase, comme un défi au passé.

Aux antipodes de Gordana, Ivana, elle, se mure dans le silence dès qu'elle voit un étranger pénétrer dans son univers. Pour elle, il semble que cette journée du 25 juillet n'ait été qu'un mauvais rêve, un odieux cauchemar, une illusion qu'il serait temps de dissiper. *« Mais que fait-on ici ? Pourquoi ne rentre-t-on pas chez nous ? »*, a-t-elle demandé, un beau matin, à sa grand-mère. Et Ana n'est pas sûre d'avoir réussi à convaincre Ivana que le *« chez nous »* dont elle parlait n'existait plus. De plus, la petite fille réclame souvent ses parents. Lorsqu'elle entend Ana faire le récit de cette sinistre journée d'été, Ivana va immédiatement chercher un jeu, dans lequel elle se noie littéralement.

Mais, pour des dizaines de milliers d'enfants encore piégés par la guerre en Bosnie-Herzégovine, de Sarajevo à Mostar, de Vitez à Gorazde, de Tuzla à Kiseljak, aucune échappatoire possible ; même dans le jeu, souvent fait de coups de sabre ou de fusil de bois. Au milieu de villes devenues de véritables tas de décombres, combien d'entre eux sont morts pour une simple partie de ballon, une descente en luge, un trajet jusqu'à l'école, une corvée d'eau, une partie de cache-cache dans des ruines calcinées, entre deux séjours dans une cave transformée en abri ? Combien de parents submergés par le malheur, perdus dans les sanglots, n'a-t-on pas entendu répéter, devant le corps désarticulé de leur enfant : *« Mais pouvais-je l'empêcher d'aller, pour une fois, prendre l'air et jouer devant la porte ? »*

Le mur du silence

Marinko, lui, a passé trois mois de suite dans un abri, avec, pour seule activité, de longues discussions ou de non moins longues parties de Monopoly avec un ami de son âge. C'était il y a deux ans, à Vukovar, cette ville de l'est de la Croatie, assiégée et réduite en cendres par l'armée (à l'époque) yougoslave. Il avait treize ans, avait très peur et ne sortait à l'air libre que de temps en temps, pas plus d'une demi-heure ou d'une heure d'affilée. Parfois, la nuit, son père le conduisait jusqu'à l'entrée, et lui montrait, pour qu'il n'oublie jamais, la façon dont, à la fin du vingtième siècle, on fait mourir une ville de près de cent mille habitants, dans un délire de bruit, de fumée et d'éclairs.

Ce père, Marinko ne l'a plus revu depuis la chute de la ville et l'évacuation des survivants d'un siège de trois mois, depuis cet après-midi du 20 novembre 1991 dont le souvenir continue à le hanter. *« Je m'en souviendrai toute ma vie. Il était 15 h 30 exactement. Une demi-heure plus tôt, la radio venait encore d'affirmer que Vukovar ne tomberait jamais. Mon père est sorti de l'abri. Il est revenu en disant :* « C'est fini, Vukovar est tombée. » *Avec mon frère et mes parents ainsi qu'avec tous les occupants de l'abri, nous sommes sortis dans la rue. C'était effrayant. Des soldats nous ont dit d'aller vers un entrepôt. Sur le chemin, des militaires ont demandé son identité à mon père. Au deuxième barrage, ils l'ont emmené. Nous, nous avons continué et avons été embarqués à bord de cars qui, après une étape en Serbie, nous ont ramenés en Croatie. Il n'y avait que des vieux, des femmes et des enfants. »*

Aujourd'hui, à quinze ans, Marinko est un vrai petit dur. Il fume comme un sapeur, avoue de solides cuites, se vante de multiples aventures amoureuses et arbore fièrement une veste de treillis militaire pour aller rejoindre ses copains du camp de réfugiés de l'est de la Croatie, à Rokovci, près de Vinkovci, où il est dans « sa » région, chez lui, comme il le dit.

Et il préfère encore cette immense plaine d'une tristesse infinie aux rivages renommés d'Istrie où il a passé dix-sept mois. Il préfère ce baraquement préfabriqué, qu'il partage avec ses grands-parents, la famille de son oncle, sa mère et son petit frère, aux hôtels de la célèbre station balnéaire d'Opatija – pressés, diront tous les réfugiés qui y ont séjourné, de se débarrasser d'encombrants locataires ayant le don de faire fuir les touristes.

Marinko peut se réfugier derrière la fumée d'une cigarette allumée maladroitement, parler avec aisance, dominer de sa taille sa mère et ses grands-parents, afficher une grande assurance. Il y a, toutefois, des souvenirs qui en appellent d'autres, trop durs. Parlant des Istriens, il les a, finalement, trouvés *« corrects »* ; *« sauf qu'ils m'ont volé ma montre. C'est mon père qui me l'avait donnée et je m'étais juré de la garder jusqu'à son retour »*. Alors les yeux de Marinko se sont embués. Il s'est levé et est sorti dans la nuit glaciale de Slavonie marcher entre les baraquements préfabriqués.

A une cinquantaine de kilomètres de là, un autre adolescent marche, seul, dans les rues d'Osijek. Predrag rejoint, à la nuit tombée, le seul foyer qu'il se reconnaisse aujourd'hui : son pensionnat. Ses parents sont vivants. Ils vivent à quelques dizaines de kilomètres seulement. Mais entre lui et eux il y a, d'abord, une ligne de front. Il y a aussi ce sentiment d'abandon que Predrag éprouve et qui lui fait dire : *« Désormais, je déciderai moi-même ce que je ferai. »*

Grand, mince, très brun, calme, à la limite de l'effacement, Predrag a quinze ans. Il est serbe et a choisi de vivre, malgré la guerre, dans la ville qui l'a vu naître, là où se trouvent tous ses copains, à Osijek la Croate. Pour y parvenir, il a dû se démener tout seul, obtenir par lui-même une bourse de la municipalité qui lui permet de suivre les cours de l'école hôtelière et de vivre en internat. Son frère, lui, a vingt ans. Il est dans un hôpital de Zagreb, cloué sur une chaise roulante : engagé dans la milice croate la plus extrémiste, le HOS, bras armé du Parti du droit,– ultra-nationaliste – il a reçu des éclats de grenade dans la colonne vertébrale alors qu'il se battait en Bosnie. Il est paralysé à vie.

Malgré plage et soleil...

Pendant plus de deux mois, de septembre à novembre 1991, Predrag a vécu les bombardements de la ville, le plus souvent seul dans la petite maison familiale, dévoré par la peur. Pourtant, il aurait voulu rester ; mais sa mère l'a forcé à partir pour Split, où vit sa tante. A son retour à Osijek, pour les vacances d'été, sa mère avait disparu. En novembre 1992, alors qu'il était retourné à Split, c'était au tour de son père de disparaître.

Sur la côte dalmate, il se sentait mal, malgré plage et soleil. Les gens, là-bas, *« parlent mal et crient tout le temps »*. Il décide, alors, que c'est à Osijek qu'il vivra. Et, lorsqu'il apprendra que ses parents se trouvent de l'autre côté du front, en zone occupée par les forces serbes, d'où son père lui demande de venir les rejoindre, il refusera de quitter Osijek. Il ira plus loin : il demandera à la municipalité d'intervenir auprès de l'ONU, du HCR ou de qui que ce soit pour faire venir sa grand-mère des zones serbes. La guerre ? C'est *« une stupidité »*. Quant à lui, il a décidé qu'il était *« croate de religion orthodoxe »*. Le reste – conflits ethniques, guerres de religions... – ne l'intéresse plus, dit-il.

Diana et Ana n'ont plus, à neuf et huit ans, le moindre espoir de revoir un jour leurs parents. « Papa » et « maman », ce sont, aujourd'hui, leur oncle et leur tante qui les ont recueillies et auxquels elles ont demandé de les appeler ainsi. C'était en mai 1992. Quinze jours auparavant, lors de l'un des derniers bombardements de la ville d'Osijek, un obus était tombé devant la maison basse dans laquelle elles dormaient. Dans une pièce voisine de leur chambre, leur père, qui venait de rentrer du front, et leur mère parlaient, assis sur leur lit, juste devant la fenêtre. L'obus les a fauchés tous les deux.

Pour sortir de la maison en flammes, Diana et Ana ont dû enjamber les corps de leurs parents. Puis, Diana est rentrée dans la petite bâtisse, a pris entre ses mains la tête de son père pour la redresser et est ressortie. Une seule fois, elle a raconté à sa tante ce qui s'était passé ce matin-là. Une seule fois également, les deux petites ont demandé à revoir leur maison – en ruine – située à deux pas de leur nouveau foyer. Finalement, elles ne sont jamais retournées devant le tas de poutres calcinées et de pierres noircies, coincé au fond d'une cour, derrière une porte aujourd'hui close, où elles avaient vu leurs parents, un petit matin de printemps, baignant dans leur sang.

YVES HELLER

Prochain article :

Sierra-Leone, Libéria, la renaissance des « small boys »

Cauchemars, insomnies, culpabilité...

ZAGREB

de notre envoyé spécial

Il y a la souffrance physique. Il y a aussi les traumatismes psychiques aux conséquences très profondes, encore difficilement calculables, sur l'enfant. *« Une expérience très courte dans le temps peut traumatiser l'enfant pour la vie »*, souligne Rune Stuvland, psychologue norvégien chargé du programme de l'UNICEF pour venir en aide aux enfants traumatisés par la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

De plus, insiste M. Stuvland, *« le traumatisme est d'autant plus grave chez l'enfant que celui-ci est en plein développement »*. Une forte mémorisation sensorielle laisse, en quelque sorte, des traces sensibles *« physiquement »*, et *« le choc subi fait que l'enfant se souvient de l'événement dans le moindre détail. La scène défile littéralement devant ses yeux, comme une image de cinéma ; il entend le bruit des explosions, les cris ; il sent l'odeur présente lors du drame »*.

Les manifestations extérieures de cet état de choc intérieur peuvent être multiples, explique Rune Stuvland. Notamment, perte de concentration due à la force du souvenir qui fait que, parfois, l'enfant perd contact avec la réalité présente ; insomnies, cauchemars ; régression affective ; sentiment de culpabilité devant ce qui s'est passé, pour le fait de n'avoir pu l'empêcher ou, simplement, d'avoir survécu. Cette culpabilité, estime M. Stuvland, l'enfant peut l'éprouver de façon personnelle ou collective – *« Mais qu'a-t-on bien pu faire aux Serbes pour qu'ils nous massacrent tous ? » « Si l'image du drame vécu par l'enfant est trop forte dans sa tête, celui-ci est comme tiré constamment en arrière, vers le passé, ce qui l'empêche de se tourner vers l'avenir. »*

« Exprimer et partager »

Le professeur Alexandre Minkowski et son association Partage avec les enfants du tiers-monde ont, dès l'hiver 1991, mis en place des équipes de soutien psychologique dans des camps de réfugiés de Croatie.

Responsable du programme de soins psychothérapiques dans l'un de ces camps, le docteur Linda Morisseau relève que *« la terreur évoquée huit mois plus tard est tellement intense qu'elle est encore prévalente journellement sur le mode obsessionnel »*, ajoutant que *« les enfants présentent des troubles alimentaires »*. *« Le traumatisme entraîne aussi une destructuration. On observe une désorganisation de la vie émotionnelle et affective, une désorientation spatio-temporelle »*, constate encore le docteur Morisseau, pour qui, *« à l'époque de l'adolescence, on note de nombreux troubles du comportement : vols, bagarres, alcoolisme, prostitution, suicides directement reliés au traumatisme »*.

Y. H.

Selon le gouvernement bosniaque

16 300 enfants tués ou disparus

Combien y a-t-il d'enfants touchés par le conflit dans l'ex-Yougoslavie ?

L'UNICEF, quant à elle, chiffre à 620 000 le nombre d'enfants de l'ex-Yougoslavie réfugiés ou déplacés. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine – dont pratiquement l'ensemble de la population, toutes ethnies confondues, a été touchée par le conflit –, la même organisation estime à 200 000, sur un total de 500 000 enfants déplacés, le nombre de petits Bosniaques bénéficiant de l'aide humanitaire internationale.

Toujours selon l'UNICEF, 281 000 enfants vivent dans les zones de guerre ou dans des enclaves assiégées de Bosnie-Herzégovine.

Le gouvernement bosniaque estime, pour sa part, à quelque 16 300 le nombre d'enfants tués ou disparus et à 33 000 le nombre des enfants blessés.

Ces chiffres paraissent toutefois incomplets étant donné que toutes les régions de Bosnie ne sont pas accessibles aux autorités de Sarajevo et que celles-ci ne prennent certainement pas en compte les enfants croates victimes des affrontements croato-musulmans de ces derniers mois.

Rien que pour Sarajevo – où résideraient actuellement quelque 70 000 enfants –, le gouvernement bosniaque chiffre à près de 1 520 le nombre d'enfants tués ou disparus et à 14 300 le nombre d'enfants blessés.



Dans son rapport annuel

L'UNICEF plaide pour une action globale en faveur des enfants

Dans son rapport annuel, l'UNICEF préconise une action globale sur la santé, l'éducation et la planification.

Vouloir améliorer le sort des enfants à travers le monde ressemble parfois à un travail de Sisyphe. Le dernier rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde, à l'aube de 1994, témoigne, une fois de plus, de l'immensité de la tâche. Tandis qu'en Asie, par exemple, l'organisation note des progrès sensibles, dans le monde occidental, notamment dans l'ex-Yougoslavie déchirée par la guerre *(lire page 4 notre série « Enfants de guerre »)*, c'est la régression.

L'UNICEF relève ainsi que l'objectif de vacciner, d'ici l'an 2000, 90 % des enfants de moins d'un an contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche est déjà atteint dans plusieurs pays en développement. Plus généralement, la rougeole, qui tuait chaque année plus de 2,5 millions d'enfants il y a dix ans sévit moins sévèrement, même si elle est à l'origine d'un million de décès environ.

Pendant la même période, le nombre des victimes du tétanos néonatal est passé d'un million à un peu plus d'un demi-million et les décès consécutifs à la déshydratation entraînée par les maladies diarrhéiques sont tombés de quatre millions à moins de trois millions. La poliomyélite est elle aussi en recul : en 1992 le nombre annuel de nouveaux cas de paralysie était d'environ 140 000 alors qu'il dépassait les 400 000 en 1980.

Rien n'est cependant gagné. Dans le domaine de la santé comme dans celui de l'éducation. Là encore, si des progrès fulgurants ont été enregistrés, entre autres, au Bangladesh, en Inde, en République de Corée, l'UNICEF souligne que, dans de nombreux pays d'Afrique ou d'Amérique latine, on enregistre tant un recul du nombre d'enfants inscrits à l'école primaire, qu'une fréquentation irrégulière et un taux important d'abandon.

L'Afrique est particulièrement frappée. Chaque année – depuis dix ans – son PNB par habitant décline de 2 %, *au total, quelque 220 millions d'Africains, soit près de la moitié de la population au sud du Sahara, vivent actuellement dans la pauvreté absolue, hors d'état de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires »*, lit-on dans le rapport de l'UNICEF. La malnutrition s'est aggravée, les taux d'inscription à l'école primaire sont tombés de 79 % à 67 % et les dépenses de l'Etat par élève ont été réduites d'environ un tiers.

Pression démographique

D'autres facteurs, comme l'érosion qui affecte plus des trois quarts des terres cultivables ou la déforestation des forêts tropicales (5 millions d'hectares par an), inquiètent l'organisation internationale : *« Au total, près de 30 millions de personnes au moins sont si sévèrement touchées par ces problèmes qu'elles sont menacées presque en permanence par la sécheresse et la famine. »* La pression démographique ne fera qu'envenimer la situation. Or les prévisions indiquent que, d'ici vingt-cinq ans, une trentaine de pays africains doubleront leur population, dont l'Ethiopie, le Kenya, le Nigéria, la Tanzanie, le Zaïre...

Le désastre économique africain a, selon l'UNICEF, des causes nombreuses : une dépendance commerciale liée à une gamme limitée de matières premières dont les prix se sont progressivement effondrés ; les barrières commerciales et douanières ; les mauvaises gestions intérieures. A cela s'ajoutent, en vrac, les courses aux armements, la persistance des conflits et les remboursements d'intérêts de plus en plus lourds.

L'UNICEF préconise un allègement radical de la dette et des règles commerciales plus égalitaires. En contrepartie, les pays du tiers-monde devraient s'engager à réduire les dépenses militaires et surtout à investir dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la planification familiale. Une solution durable ne sera envisageable que si, plaide l'organisation, les efforts de tous portent sur tous ces secteurs à la fois.

L'UNICEF montre, en effet, qu'il existe une synergie entre la pauvreté, la croissance de la population et l'environnement. Dans les pays pauvres, les parents souhaitent avoir beaucoup d'enfants pour compenser une mortalité élevée, pour les aider dans les corvées, pour subvenir à leurs besoins... mais la croissance démographique augmente la pression sur les terres exploitables, accélère la déforestation et accentue les problèmes de migrations vers les villes, les phénomènes de pollution.

Cet environnement malmené diminue en général les rendements et aggrave à son tour la pauvreté ! Pour briser ce cercle infernal, il lfaudrait opposer à cette synergie une autre synergie, entre la santé et la nutrition, l'éducation (des filles surtout) et la planification familiale. L'éducation tend à repousser l'âge du mariage des femmes et donc à retarder la première grossesse, ce qui réduit les risques pour la mère et l'enfant. De même, les femmes éduquées augmentent l'intervalle entre les naissances, utilisent les centres de santé et respectent les équilibres nutritionnels, ce qui donne des bébés plus résistants et abaisse le nombre des naissances...

CHRISTIANE CHOMBEAU

ONU : création du poste de haut-commissaire aux droits de l'homme. – L'Assemblée générale de l'ONU a formellement décidé lundi 20 décembre, par consensus, la création d'un poste de haut-commissaire pour les droits de l'homme. Le haut-commissaire sera nommé à une date non précisée par le secrétaire général de l'ONU, pour une durée de quatre ans, renouvelable une seule fois. Parmi les orateurs, la Corée du Nord s'est opposée à cette décision, estimant qu'elle interfère avec la souveraineté des pays membres. Le représentant des Etats-Unis a qualifié la décision d' *« historique »*. – *(Corresp.)*

ALLEMAGNE : nouvelle profanation d'un cimetière juif à Worms. – Quelque trente-cinq tombes ont été renversées dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 décembre par des inconnus dans le plus vieux et le plus grand cimetière juif d'Europe, à Worms près de Mayence, dans le sud-ouest de l'Allemagne, a-t-on appris lundi de source judiciaire. Aucune inscription n'a été faite sur les pierres tombales, a indiqué un porte-parole du parquet de la ville. Le cimetière avait déjà été profané au printemps et des graffitis nazis inscrits sur les tombes. – *(AFP, AP.)*

GRÈCE : un gérant d'autobus tué à la suite d'une charge de police. – Un gérant d'autobus du secteur privé âgé de cinquante-six ans est mort dans des circonstances mal éclaircies après une charge de police contre un piquet de grève dans un dépôt de bus d'Athènes. La police a lancé lundi après-midi une vaste opération contre les dépôts occupés depuis mardi dernier par les gérants de bus qui protestent contre une loi nationalisant leur secteur. Des incidents ont été signalés dans plusieurs autres dépôts au cours des charges de police. – *(AFP.)*

EUROPE

ITALIE

Le dirigeant de la Ligue du Nord est accusé d'avoir violé la loi sur le financement des partis

ROME

de notre correspondante

Umberto Bossi aussi. Le secrétaire général de la Ligue du Nord est mis sous enquête pour violation de la loi sur le financement des partis. Convoqué, lundi 20 décembre, par le juge Antonio Di Pietro, M. Bossi a appris au bout de deux heures d'interrogatoire que son nom figurait désormais sur la longue liste des suspects du parquet de Milan. Il est accusé d'avoir violé la loi à l'occasion du versement de 200 millions de lires (environ 800 000 francs) effectué à la veille des élections législatives d'avril 1992 par le groupe Montedison au trésorier de l'époque de la Ligue, Alessandro Patelli, qui a été arrêté le 7 décembre.

On savait pertinemment que M. Bossi, à son tour, risquait d'être mis sous enquête. Il devait lui-même s'en douter : il est arrivé au tribunal de Milan flanqué de son avocat, mais surtout avec un chèque de 200 millions de lires à la main. L'argent avait été récolté il y a dix jours au congrès de la Ligue. Le juge lui a expliqué comment le restituer. Ce qui n'empêche que le « senatur », comme on l'appelle ici, devra quand même répondre de ce délit.

Au terme de sa rencontre avec le juge symbole de l'opération « Mani Pulite » (« Mains propres »), M. Bossi n'avait rien perdu de sa superbe : il s'agissait, a-t-il dit, *« d'une petite erreur. Un cadeau qui n'a pas été inscrit au bilan. Une simple question de forme. La Ligue ne fait pas partie du système de corruption et je revendique la responsabilité politique de ce qui se passe à l'intérieur de mon parti »*. Le secrétaire a immédiatement reçu les marques de solidarité de ses proches : il ne démissionnera pas, malgré le coup encaissé.

Il est vrai que dans cette histoire, M. Bossi – après avoir expliqué en long et en large la « différence » de la Ligue – peut apparaître comme le voleur criant *« au voleur ! »*. Il a remis au juge les budgets des trois dernières années pour prouver sa bonne foi, mais l'affaire pourrait ne pas en rester là.

Entendu dimanche par les juges, Franco Castellazzi, l'ex-président de la Ligue, qui a pris ses distances à la suite de divergences avec M. Bossi, soutient dans un article publié par le mensuel milanais *Società civile* que le mouvement aurait *« inventé »* l'inscription de cent vingt mille militants pour justifier 6 milliards de lires par an de financement. – *(Intérim.)*

ROUMANIE

Les relations se détériorent avec Moscou

BUCAREST

de notre correspondant

Bucarest et Moscou sont en délicatesse. Signe de ce flottement : le ministre russe de la défense Pavel Gratchev a décidé, en raison d'une *« attitude antirusse »* des Roumains, de reporter la visite qu'il devait effectuer à partir du 20 décembre à Bucarest. Ce contretemps fait suite aux manifestations qui ont réuni, tout au long de la semaine dernière, des milliers de manifestants devant l'ambassade russe à Bucarest. Ils protestaient contre la condamnation à mort du nationaliste moldave Ilie Ilascu, prononcée le 9 décembre par le tribunal de Tiraspol, capitale de la République, sécessionniste et autoproclamée, des russophones du Dniestr, dans la Moldavie voisine.

Ce verdict, ainsi que les lourdes peines infligées à quatre autres Moldaves également jugés pour terrorisme, ont mis la Roumanie en émoi. Le président Ion Iliescu s'est déclaré *« indigné »* et a appelé à plusieurs reprises les présidents américain et russe à intervenir *« énergiquement »* pour annuler cette décision *« odieuse »*. Toutes les forces politiques roumaines et l'Eglise ont dénoncé la *« farce judiciaire de Tiraspol »* et demandé à ce que les prévenus soient rejugés en Moldavie roumanophone et non sur la partie du territoire moldave où les russophones, majoritaires, ont proclamé leur indépendance en décembre 1991.

Sous couvert d'anonymat, un haut fonctionnaire roumain reconnaissait, à la suite de l'annulation de la visite de M. Gratchev, que les relations entre Bucarest et Moscou traversent un moment *« délicat »*. L'opinion publique n'hésite pas à rejeter sur Moscou la responsabilité du sort réservé à Ilie Ilascu. Ce pas est d'autant plus aisément franchi que la Moldavie, province roumaine entre les deux guerres, a été annexée par l'URSS en 1939 et que les Roumains *« ressentent l'impérialisme russe comme un péril depuis des siècles »*, affirme l'historien Lucian Boia.

Pour le moment, le pouvoir hésite à s'aventurer sur ce terrain glissant, même si la présidence a estimé que la XIV[e] armée russe stationnée en Moldavie porte *« une grande responsabilité »* dans l'issue du procès Ilascu, parce qu'elle *« est le seul soutien au gouvernement illégal de Tiraspol »*. Cependant, poussé par l'opinion publique et les partis ultranationalistes au Parlement – qui lui ont permis, le 17 décembre, de survivre de justesse à une motion de censure déposée par l'opposition (*le Monde* daté 19-20 décembre) –, le gouvernement pourrait être tenté de revoir sa copie. D'autant que Bucarest entend conduire une politique *« d'intégration économique et culturelle »* avec la Moldavie – à défaut de la réunification désirée par la majorité de la population – ce qui nécessite l'aval, ou tout au moins la neutralité, de Moscou. Le succès des ultranationalistes russes aux élections ne devrait pas faciliter cette tâche. A en croire leur dirigeant, Vladimir Jirinovski, la Moldavie ne serait, en effet, qu'un « gouvernorat » de Russie, et le commandant de la XIV[e] armée serait un très bon gouverneur...

CHRISTOPHE CHATELOT

RUSSIE

Vladimir Jirinovski dirigeait une organisation juive en 1989

Des activistes juifs de Moscou ont raconté comment Vladimir Jirinovski, qui a joué sur l'antisémitisme pour s'attirer près d'un quart des voix au scrutin de listes lors des dernières élections russes, était un des directeurs du mouvement juif Shalom, créé à Moscou en 1989.

Selon deux dirigeants de ce mouvement cités par le *New York Times*, le Parti communiste voulait faire de Shalom un instrument de lutte contre les mouvements juifs indépendants qui se créaient à l'époque. Mais une fois élu à son comité directeur, Vladimir Jirinovski y prit le parti de la minorité contestataire : *« Sans lui, Shalom aurait été prosoviétique »*, affirme ainsi Julia Pelikhova. *« Il a réellement combattu le groupe du Comité antisioniste »*, le mouvement soviétique officiel qui l'aurait introduit à Shalom, confirme Alexandre Smukler. Ce dernier affirme que M. Jirinovski se disait juif par son père, Volf Jirinovski, mort peu après sa naissance.

TURQUIE : remise en liberté de deux journalistes. – Deux journalistes d'une chaîne de télévision privée turque, arrêtés la semaine dernière pour *« propos contre le service militaire »*, ont été remis en liberté, lundi 20 décembre, par le tribunal militaire qui avait demandé leur incarcération, a rapporté l'agence turque Anatolie. C'est la première fois, en Turquie, que des journalistes, sous un gouvernement civil, font l'objet de poursuites de la part d'un tribunal militaire. – *(AFP.)*

BELGIQUE

La justice demande la levée de l'immunité de parlementaires socialistes francophones

BRUXELLES

de notre correspondant

Le procureur général de Liège a demandé, lundi 20 décembre, aux assemblées compétentes en la matière la levée de l'immunité parlementaire de trois personnalités socialistes francophones : Guy Coëme, vice-premier ministre du gouvernement fédéral, chargé des communications et des entreprises publiques ; Guy Spitaels, président du gouvernement régional wallon ; Guy Mathot, ministre des affaires intérieures dans le même gouvernement régional. Selon le parquet, cette levée d'immunité est nécessaire pour la recherche de la vérité dans l'« affaire Agusta », du nom de la firme italienne à laquelle la Belgique a passé commande de quarante-six hélicopères militaires en décembre 1988, après l'avoir préférée à son concurrent français, Aérospatiale.

Ce marché – quelque 2 milliards de francs français – était assorti de diverses *« compensations »*, sous forme de promesses d'investissements d'Agusta en Belgique. Il semble aussi qu'il y ait eu des *« commissions »* ayant profité aux caisses du PS, sinon à une ou plusieurs caisses personnelles. Un homme d'affaires liégeois, Georges Cywie, a été inculpé de corruption de fonctionnaires. Un membre du comité fédéral du PS de la ville, Jacques Cardon, a fait des révélations troublantes sur son rôle de *« consultant »* lors de bien étranges négociations, menées notamment par Guy Mathot. Certains font un rapprochement entre cette affaire et l'assassinat, toujours non élucidé, d'André Cools, autre figure du PS et ancien ministre, le 15 juillet 1991 à Liège.

Commission spéciale

A l'époque du contrat Agusta, M. Coëme était ministre de la défense et M. Spitaels président national du PS. Toujours ministre du gouvernement fédéral, M. Coëme sera sans doute entendu par une commission spéciale, avant que les députés ne se prononcent. MM Spitaels et Mathot détenant des mandats de sénateur, outre leurs fonctions régionales, la commission de la justice du Sénat examinera leur cas. Selon la presse, c'est surtout M. Mathot qui se trouve *« dans le cyclone »*. M. Spitaels a publié un communiqué pour nier catégoriquement toute implication et affirmer que *« le Parti socialiste national n'a perçu aucune somme d'argent dans la négociation ou l'exécution du contrat Agusta »*. Ce qui, bien qu'il s'en défende, peut ouvrir la porte à des soupçons visant le PS régional.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

PROCHE-ORIENT

LIBAN

L'explosion d'un camion piégé à Beyrouth a fait trois morts et une centaine de blessés

BEYROUTH

de notre correspondant

L'explosion d'un camion piégé, lundi 20 décembre, dans le centre de Beyrouth, dans un terrain vague attenant au siège du Parti phalangiste, dont les instances dirigeantes étaient en réunion, a fait trois morts et une centaine de blessés. Le dernier attentat dans la capitale libanaise remonte à octobre 1991 et avait eu pour cible l'université américaine.

Le président, le vice-président et le secrétaire général du Parti phalangiste étaient absents au moment de l'explosion. Le siège de cette formation, qui a été fortement endommagé, avait été épargné pendant seize ans d'hostilités. La population a été d'autant plus choquée par cet attentat que, longtemps sceptique, elle avait fini par croire à la paix.

Très violente, l'explosion a été entendue un peu partout à Beyrouth. Dans un premier temps, tout le monde a cru à un accident, tant s'est estompée, ici, la hantise de la violence armée. De toutes parts ont afflué les condamnations autour d'un même thème : cet attentat visait, au-delà du Parti phalangiste – *« message reçu »* a dit son chef, Georges Saadé – et de la communauté chrétienne dont il fut le porte-drapeau, la paix civile. Le président de la République, chrétien maronite, mais aussi le vice-président du conseil supérieur chiite et le président des Makassed, principale association sunnite, ont été parmi les premiers à dénoncer le crime.

Mais qui en est le commanditaire ? La confusion à ce sujet règne à Beyrouth. Aucune hypothèse ne paraît vraiment fondée. Dans cette ville de rumeurs qu'est la capitale libanaise, il n'en circule pratiquement aucune à propos de cet attentat. Ni les querelles interchrétiennes, au point mort en ce moment, ni les tiraillements islamo-chrétiens, plutôt anodins, ne peuvent sérieusement expliquer ce crime.

Reste l'hypothèse régionale, en liaison avec les pourparlers de paix israélo-arabes. Mais, là non plus, aucun argument sérieux ne peut être avancé. Ni pour les Syriens, qui seraient plutôt une cible, ni pour les Palestiniens, partisans ou non de l'accord de paix avec Israël, ni *a priori* pour l'Etat hébreu lui-même, il n'y avait matière à organiser pareil attentat. Et, pourtant, un acte de cette envergure ne peut avoir été exécuté par un simple illuminé...

LUCIEN GEORGE

ÉGYPTE : pendaison de six extrémistes islamistes. – Six islamistes égyptiens, condamnés à mort pour *« appartenance à une organisation illégale dans le but de renverser le régime »*, ont été pendus, lundi 20 décembre, au Caire. Ils faisaient partie d'un groupe de l'organisation intégriste Tala'eh El Fatah (Avant-garde de la conquête), issue du Djihad islamique. Neuf intégristes ont ainsi été pendus en moins d'une semaine en Egypte, ce qui porte à 29 le nombre d'activistes exécutés depuis juin dernier. – *(AFP.)*

Après s'être déroulées en Egypte et en Norvège

Les négociations israélo-palestiniennes se déplacent à Paris

Après l'Egypte – pendant des semaines – et la Norvège – au cours du week-end dernier – c'est Paris qui devait accueillir, mardi 21 décembre, une nouvelle session de pourparlers discrets israélo-palestiniens, dont l'objectif est d'aplanir les divergences concernant l'application de la Déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington. Sauf à admettre que les négociateurs voulaient tenir une réunion secrète et que leur projet a avorté à cause d'une fuite, il est difficile de comprendre pourquoi ils sont en déménagement permanent.

C'est en tout cas le chef de l'OLP, Yasser Arafat, qui a révélé, lundi, à l'issue d'un entretien avec le président tunisien, que la réunion se tiendrait *« en principe »* mardi à Paris. Il avait exprimé l'espoir de parvenir à *« quelques points d'accord »* avec les Israéliens. Peu après, le ministre des affaires étrangères israélien Shimon Pérès, confirmait la réunion sans autre commentaire.

Selon une source palestinienne, les délégations seront présidées, comme à Oslo, par MM. Pérès et Abed Rabbo, chef du département de l'information de l'OLP. Les discussions, dont le lieu était tenu secret mardi matin, portent sur le contrôle des points de passage entre les territoires occupés d'une part, la Jordanie et l'Egypte d'autre part, la superficie de la zone de Jéricho et la sécurité des colonies de peuplement juives.

Dans la continuité des déclarations de M. Pérès faisant état de progrès dans les pouparlers (*le Monde* du 21 décembre), Abou Mazen (Mahmoud Abbas), l'un des principaux artisans de la Déclaration de principes, a déclaré lundi qu'il y avait même eu un *« accord partiel concernant certains points litigieux »*, dont il n'a cependant pas révélé la teneur.

Réuni à Tunis lundi, le comité exécutif de l'OLP a dénoncé pour sa part les *« tergiversations »* d'Israël et donné à ses négociateurs des directives pour qu'ils s'en tiennent *« à l'esprit et à la lettre »* de la Déclaration de principes.

Par ailleurs, à l'issue d'une réunion tenue lundi à Oslo avec la participation de représentants de seize pays, Israël et l'OLP étaient proches d'un accord sur la taille de la force de police palestinienne qui doit remplacer l'armée israélienne à Gaza et à Jéricho, selon le vice-ministre des affaires étrangères norvégien. La télévision norvégienne a indiqué pour sa part que l'OLP aurait accepté un plafonnement à 10 000 hommes alors qu'elle en demandait 30 000. L'armement de cette force demeure toutefois sujet à controverse. – *(AFP.)*

Portant sur le statut des lieux de culte et de formation catholiques

L'accord entre Israël et le Saint-Siège sera signé le 30 décembre à Jérusalem

Le Vatican a confirmé, lundi 20 décembre, que l'accord entre le Saint-Siège (gouvernement central de l'Eglise catholique) et Israël sera signé jeudi 30 décembre à Jérusalem

Quand Shimon Peres, ministre des affaires étrangères, en visite à Paris, avait lancé la date du 30 décembre, on pouvait penser à une ultime pression du gouvernement israélien sur le Saint-Siège, en vue de hâter un accord qui sans doute a déjà bien tardé, mais qui permettra une normalisation des relations entre deux capitales, Rome et Jérusalem, dont on mesure la portée historique et symbolique.

Porte-parole du Saint-Siège, Joaquim Navarro-Valls a confirmé cette date. Il a toutefois souligné que cet accord ne portait que sur les *« problèmes bilatéraux »*, garantissant l'existence des lieux de culte et d'enseignement catholiques à Jérusalem et dans les territoires occupés. Cet accord ne dit rien des *« problèmes multilatéraux »*, comme le statut de Jérusalem ou la question des droits des Palestiniens, qui feront l'objet, a dit M. Navarro-Valls, d'une seconde phase de négociations au sein de la commission bilatérale Israël-Saint-Siège, ouverte le 29 juillet 1992.

Autrement dit, si l'accord du 30 décembre, après une ratification par la Knesset, ouvre la voie à un échange de représentants permanents et sans doute à une visite du pape à Jérusalem, tous les contentieux ne seront pas levés pour autant. M. Navarro-Valls a d'ailleurs tenu à rappeler que l'absence de rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël était dû *« à des raisons non théologiques, mais juridiques »*, autrement dit à la politique d'Israël dans les territoires occupés et à ses rapports avec les Palestiniens.

H. T.

La visite à Ankara du premier vice-président iranien

La Turquie et l'Iran se disent décidés à « anéantir le terrorisme séparatiste » kurde

La Turquie et l'Iran ont confirmé, lundi 20 décembre, leur volonté d' *« anéantir le terrorisme séparatiste »* dans leur zone frontalière, à l'occasion de la visite à Ankara, jusqu'à mercredi, du premier vice-président iranien, Hassan Habibi. Le dossier des activités du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) a constitué le principal sujet des entretiens de M. Habibi, qui a déclaré que les deux pays donneront *« un coup dur au terrorisme avec de nouvelles mesures frontalières »*.

Le premier ministre turc, Tansu Ciller, a souhaité de son côté que la frontière commune *« devienne celle de la paix »*. Cette visite est qualifiée de source diplomatique turque de *« nouveau printemps »* dans les relations bilatérales. Les deux parties devaient décider de la date d'une réunion tripartite turco-irano-syrienne de hauts fonctionnaires sur la sécurité frontalière et le *« terrorisme du PKK »*, selon des sources gouvernementales turques. Téhéran et Damas, accusés par Ankara de soutenir la rébellion kurde, ont récemment annoncé *« ne pas vouloir permettre les activités du PKK »* dont la Turquie veut parachever l'encerclement grâce à une coopération étroite avec ses voisins immédiats et ses alliés européens. – *(AFP.)*

Affrontements entre deux formations kurdes. – Une dizaine de personnes ont été tuées ou blessées lors d'affrontements entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et la Ligue islamique du Kurdistan (LIK), lundi 20 décembre dans le Kurdistan irakien. Les combats, selon des responsables kurdes, se sont déroulés près de la frontière avec l'Iran. Des sources proches du PDK ont accusé le LIK d'avoir agi à l'instigation de l'Iran. Des heurts, qui avaient fait trois morts, avaient eu lieu il y a une semaine entre le PDK et une aile du Parti socialiste kurde proche de Téhéran. – *(AFP.)*



ASIE

Pékin dénonce une émission de la BBC sur Mao Zedong

L'insatiable appétit sexuel du « Grand Timonier »

LONDRES

de notre correspondant

Le « Grand Timonier » avait donc un grand appétit : c'est en effet par centaines que Mao Zedong aura « consommé » les jeunes filles, au cours de discrètes parties qui se déroulaient dans sa résidence privée de Zhongnanhai, derrière les murs de la Cité interdite. Mao aimait que ses partenaires soient *« très jeunes, avec un bas niveau d'éducation, des femmes qui ne savaient pas grand-chose, comme les membres de la Troupe des arts* (ballet), *des serveuses et des secrétaires. Elles devaient être politiquement « sûres », en bonne santé, et étaient contrôlées par son chef de la sécurité, Kang Sheng, et ses gardes du corps, avant de lui être présentées »*. On comprend que les révélations du docteur Li Zhisui, son médecin personnel de 1954 à 1976, aient déchaîné la colère de Pékin.

Pékin a donc tenté de faire interdire « Timewatch », l'émission de la BBC au titre évocateur – « Président Mao, le dernier empereur » *(le Monde* du 19-20 décembre) – diffusée lundi soir 20 décembre, qui trace de l'ancien chef d'Etat le portrait d'un obsédé sexuel et d'un tyran paranoïaque. Mais ni le Foreign Office ni la BBC, n'ont cédé. Arrivant au plus fort d'un refroidissement des relations sino-britanniques en raison de la rupture des pourparlers sur Hongkong, l'affaire tombe mal. Londres en a convenu, tout en avouant son impuissance : le gouvernement, en Grande-Bretagne, respecte la liberté de la presse. A Pékin, une telle affirmation a, bien sûr, était jugée irrecevable.

L'exécution de 46 000 intellectuels

En une heure d'émission, émaillée d'interventions de nombreux témoins et sinologues, les excès politiques de l'auteur du *Petit Livre rouge* ont été rappelés, et on a appris que celui-ci préférait de beaucoup la lecture de revues pornographiques à celle des ouvrages des maîtres à penser du marxisme. Le docteur Li, qui vit aujourd'hui à Chicago, explique pourquoi tant de jeunes femmes étaient attirées par Mao : *« Elles se sentaient honorées d'avoir des relations sexuelles avec lui. C'était quelque chose d'important et de naturel puisque Mao était Dieu et le dirigeant suprême. »* Mao parlait souvent d'un empereur de la dynastie Ming qui avait la réputation d'avoir possédé cinq mille concubines. Le docteur Li ne pense pas que son illustre patient ait pu égaler ce record, en dépit d'une consommation immodérée d'aphrodisiaques.

Mao se comparait aussi volontiers à l'empereur Qin (IIe siècle avant JC), qui avait notamment fait brûler vifs quatre cent soixante lettrés confucéens ; il se targuait de l'avoir dépassé en faisant exécuter quarante-six mille intellectuels. Selon Jeremy Bennett, producteur de l'émission de la BBC, le président chinois *« était corrompu par le pouvoir absolu et il est devenu persuadé qu'il était infaillible »*. Les témoignages abondent sur ce point et Sir Percy Craddock, ancien ambassadeur britannique en Chine pendant la révolution culturelle – et l'un des principaux critiques de la politique de M. Patten – résume ces commentaires : *« C'était un révolutionnaire, un visionnaire, un dogmatique, c'était un tyran et, finalement, c'était un monstre. »*

Alors que la Chine s'apprête à célébrer le 26 décembre le centième anniversaire de la naissance de l'ancien chef du PC chinois, certains sinologues s'interrogent sur l'importance que le gouvernement chinois attache aux retombées de cette émission : comme si, en insistant sur cet « outrage » fait à la Chine, certains dirigeants de Pékin avaient trouvé un moyen commode – et machiavélique – de ternir un peu plus, auprès de la population chinoise, le souvenir et l'action du « dernier empereur ».

LAURENT ZECCHINI

REPÈRES

ALGÉRIE

Paris plaide pour une aide européenne d'urgence

La France a appelé, lundi 20 décembre, les pays membres de l'Union européenne à apporter rapidement à l'Algérie une aide d'urgence. Pour autant, *« il n'est pas question de donner un blanc-seing à tel ou tel gouvernement »*, a répété Alain Juppé, à Bruxelles, au cours d'un point de presse en marge d'une réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. *« Les pays de l'Union européenne souhaitent la stabilité en Algérie. Les parties algériennes doivent pour cela s'engager sur la voie du dialogue politique, et ce ne sera pas facile »*, a-t-il ajouté, ce qui impose à certains de *« renoncer à la violence, au meurtre et aux assassinats »*. – *(AFP.)*

GUINÉE

Les violences ont fait au moins six morts

Au lendemain de la première élection présidentielle pluraliste, marquée par des violences qui ont fait au moins six morts dans des quartiers populaires de Conakry – alors qu'un précédent bilan faisait état de trois morts *(le Monde* du 21 décembre), – les candidats d'opposition, qui avaient prôné l'abstention et appelé à *« empêcher le déroulement du scrutin »*, accusaient de *« trahison »*, lundi 20 décembre, deux autres candidats qui avaient demandé à leurs militants de voter.

En raison du retard dans l'acheminement des bulletins et des cartes électorales, le scrutin a été exceptionnellement rouvert lundi dans la préfecture de Kankan, a-t-on indiqué de source officielle. Selon des tendances officieuses, le taux de participation à Conakry, la capitale, serait supérieur à 50 %. La Cour suprême doit se prononcer sur la validité du scrutin dans un délai de huit à quatorze jours.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé que le vote des Guinéens n'avait pas eu lieu au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en Sierra-Leone, au Zaïre et au Togo, des militants d'opposition ayant brisé les urnes. – *(AFP.)*

ROYAUME-UNI

Le président du Sinn Fein exige la libération des membres emprisonnés de l'IRA

« Tout accord négocié sur l'Irlande du Nord doit supprimer les symptômes comme les causes du conflit. En conséquence, il est évident que les prisonniers politiques doivent être libérés », a estimé, lundi 20 décembre, dans un communiqué publié à Belfast, Gerry Adams, le président du Sinn Fein, aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), faisant allusion aux membres de l'IRA emprisonnés. A Londres, Downing Street a catégoriquement rejeté la demande du Sinn Fein, renvoyant à une récente déclaration du premier ministre John Major, qui avait donné mercredi à la Chambre des communes la *« garantie absolue »* qu'il n'y aurait aucune amnistie pour les détenus coupables d'actes terroristes. – *(AFP.)*

SOMALIE

Retrait des « casques bleus » allemands avant le 31 mars

Le conseil des ministres du gouvernement du chancelier Helmut Kohl a décidé, lundi 20 décembre, de rapatrier tous les « casques bleus » allemands déployés en Somalie d'ici au 31 mars. La mission allemande, menée dans le cadre de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II), s'achèvera donc à la même date que celle des troupes américaines.

L'Allemagne dispose actuellement d'environ 1 300 soldats en Somalie, stationnés dans la région de Belet-Huen, à environ 350 kilomètres au nord-ouest de Mogadiscio. Les préparatifs de retour débuteront immédiatement, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Dieter Vogel. Décidé en décembre 1992, le déploiement allemand avait été confirmé le 20 avril et les premiers « casques bleus » étaient partis d'Allemagne le 14 mai. – *(AFP.)*

INDE : libération de dirigeants hindouistes. – Sept dirigeants de la formation nationaliste hindoue BJP, principal parti d'opposition indien, ont été libérés, lundi 20 décembre. Ils étaient détenus depuis treize jours pour leur implication présumée dans les événements ayant conduit à la destruction de la mosquée d'Ayodhya, fin 1992. Parmi eux figure L. K. Advani, président du BJP. Ces personnalités devront *« se présenter au tribunal lorsque celui-ci le demandera »*. Un huitième dirigeant, Pawan Pandey, de l'organisation extrémiste hindoue Shiv Sena (armée de Shiva), n'a pas été libéré. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

Un entretien avec le président cubain

Fidel Castro : «Nous avons démontré que nous étions une étoile qui diffusait sa propre lumière»

Le journaliste italien Jas Gawronski a récemment recueilli un long entretien du président cubain Fidel Castro, où ce dernier se déclare toujours aussi déterminé à poursuivre «son chemin révolutionnaire» sur la voie du socialisme. Dans cet entretien, publié lundi 21 décembre par le quotidien italien La Stampa, *et dont nous reproduisons de larges extraits, le «lider maximo» revient aussi sur la crise des missiles, qui faillit précipiter le plus sérieux affrontement nucléaire de l'histoire.*

«A Cuba, on continue à parler de «révolution» et de «socialisme». Ces mots ont-ils le même sens qu'il y a trente-cinq ans?

– Non, pour deux raisons. D'abord, parce que nous avions alors un programme ambitieux, en grande partie réalisé. Ensuite parce que la situation internationale a changé de façon décisive. Pourtant, nous maintenons nos idéaux et nos objectifs politiques et sociaux.

– L'effondrement du communisme ne vous conduit-il pas à penser que quelque chose devra changer à Cuba aussi?

– Le socialisme s'est autodétruit, s'est suicidé en Union soviétique. Nous n'avons, quant à nous, aucune raison de nous autoliquider. Cela a été une grande surprise pour nous. Toutes les valeurs sur lesquelles se fondait ce grand pays, qui a rendu des services importants à l'humanité, ont été détruites. L'œuvre de Lénine et les réalisations de la révolution d'Octobre ont été des faits extraordinaires dans l'histoire. Le rôle de l'URSS dans la lutte contre le fascisme a été décisif, comme dans la libération des anciennes colonies.

» Je continue à penser que l'URSS – et le socialisme – ne devaient pas être détruits mais perfectionnés. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un monde unipolaire sous l'hégémonie des Etats-Unis, une hégémonie dont une grande partie de ce monde subit les conséquences.

– Considérez-vous Gorbatchev comme le responsable de ce qui est arrivé?

– Non. Gorbatchev voulait perfectionner le socialisme : il n'a jamais parlé de sa destruction. Il faut donc chercher pourquoi ce qu'Hitler n'avait pas réussi à obtenir avec des centaines de divisions et des dizaines de milliers d'avions et de chars d'assaut est arrivé sans guerre, sans divisions blindées, sans avions et sans chars. Quel rôle ont joué dans tout cela les services secrets occidentaux? L'histoire le dira.

– Quelles en sont les conséquences pour Cuba?

– La disparition du camp socialiste nous a causé un tort énorme. Face au blocus américain, nous bénéficiions du commerce avec les pays socialistes, un pilier pour le développement de notre économie. Maintenant, le blocus continue, le pilier a disparu et nous sommes soumis à l'une des épreuves les plus dures que l'on ait jamais connues à l'époque moderne. Malgré cela, nous n'avons pas hésité à pousser plus avant nos idées.

» Tout cela montre combien on nous calomniait en disant que Cuba était un satellite de l'Union soviétique. Nous avons démontré que nous étions une étoile qui diffusait sa propre lumière. Parce que, l'Union soviétique disparue, nous avons poursuivi notre chemin révolutionnaire, nous ne nous sommes ni découragés ni soumis et nous continuons à affronter cette dure épreuve avec une pleine confiance dans l'avenir. Du reste, si l'Union soviétique s'est autodétruite, ce n'est pas le cas de la Chine, ni du Vietnam.

– Pour vous, la Chine est un exemple à suivre?

– C'est une expérience à étudier. Les Chinois eux-mêmes disent que personne ne doit imiter de façon automatique ce que font les autres. Ils font leur autocritique pour avoir appliqué mécaniquement, dans les premières années, l'expérience soviétique. Mais on ne doit pas oublier tout ce qu'a fait le socialisme en Chine, le pays de la faim, de la pauvreté, des fléaux. Aujourd'hui, la Chine nourrit, habille, soigne et éduque un milliard et deux cent millions d'habitants. L'actuel président de la Chine, Jiang Zemin, est venu, il y a peu, ici, à la Havane. C'est un homme intelligent, cultivé, communicatif, très capable, qui m'a fait une excellente impression.

«Ne pas plonger notre pays dans le chaos»

– Mais la Chine, socialiste en politique, cherche à ne plus l'être en économie. N'est-il pas difficile pour Cuba de rester l'unique pays socialiste quand tout change autour de soi?

– La Chine est un pays socialiste, et le Vietnam aussi. Ils insistent sur le fait qu'ils ont introduit toutes les réformes nécessaires pour stimuler leur développement et poursuivre les objectifs du socialisme. Il n'existe pas de régime ou de système chimiquement pur. A Cuba, par exemple, nous avons de nombreuses formes de propriété privée, nous avons des dizaines de milliers de propriétaires terriens, qui possèdent, dans certains cas, jusqu'à 45 hectares. Presque tous les Cubains sont propriétaires de la maison dans laquelle ils habitent, et nous sommes en outre plus qu'ouverts aux investissements étrangers. Tout cela n'enlève pas à Cuba son caractère socialiste.

» Ce qui est certain, c'est que nous ne commettrons jamais l'erreur de détruire le pays pour faire quelque chose de neuf. Nous ne commettrons pas l'erreur de plonger notre pays dans le chaos, dans l'anarchie, pour résoudre les problèmes que nous avons, car cela serait la meilleure manière de ne jamais les résoudre. (...)

– Passons à la source de tous vos ennuis, les Etats-Unis. Je vous ai entendu parler avec une certaine admiration, ou au moins une certaine sympathie, de ce pays.

– Je n'ai jamais cessé de reconnaître les mérites du peuple américain. Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis ont été une colonie qui a longtemps lutté pour son indépendance, et qui l'a obtenue. Puis ils ont proclamé la Déclaration d'indépendance et la première constitution moderne. Moi-même, quand je me suis défendu dans le procès de la Moncada, j'ai utilisé quelques-uns des principes de la Déclaration américaine : elle est très belle. J'ai toujours éprouvé de la sympathie et de l'admiration pour Lincoln. Très jeune, j'ai compris le rôle de Roosevelt dans la lutte contre le fascisme.

» Prenons le cas de Kennedy : c'est lui qui a décrété le blocus contre Cuba, il était président quand de nombreux plans pour m'assassiner ont été préparés, mais je ne lui en garde pas rancune. C'était un individu brillant, intelligent, qui avait des qualités personnelles. Je ne me suis jamais laissé entraîner par la haine et le ressentiment. Et non seulement moi, mais tout le peuple cubain traite toujours avec respect le citoyen américain. (...) Nous avons la psychologie d'un peuple libre, qui n'a pas besoin de développer le fanatisme, ou la haine envers les autres peuples. Jamais notre parti ou nos organisations révolutionnaires ne se sont laissés aller à prôner la haine des Américains.

– De combien de tentatives d'attentats avez-vous été victime?

– S'il y avait une discipline olympique dans ce domaine, j'aurais certainement gagné la médaille d'or! Au Sénat de Washington, ils ont reconnu l'existence de nombre de ces tentatives. J'ai été victime d'une centaine d'attentats, quelques-uns organisés directement par la CIA, d'autres inspirés, coordonnés, payés par elle. Quelquefois, ils ont été très près de réussir. Mais je n'y pense pas beaucoup, et même, je m'en amuse presque.

– Vous avez eu affaire à huit présidents américains. Maintenant, il y a Clinton, le premier à être plus jeune que vous. Entre les Etats-Unis et Cuba, y a-t-il quelques initiatives en cours?

– Les présidents des Etats-Unis sont esclaves de beaucoup de choses, et notamment des campagnes électorales, où on prend des engagements. Et Clinton, malheureusement, a fait des déclarations défavorables à Cuba. Il est en accord avec des gens comme Torricelli, qui avait présenté dans les derniers temps du gouvernement Bush la fameuse loi visant à rendre plus rigoureux le blocus contre Cuba.

» Mais il y a d'autres facteurs. Tous les présidents, pendant leur premier mandat, passent leur temps à penser au second. Durant cette première période, ils sont très circonspects et hésitent à prendre de nouvelles initiatives. Pour toutes ces raisons, il n'y a pas en ce moment de négociations pour améliorer nos relations, sinon à propos de questions secondaires, comme les problèmes de migration.

» Clinton est un homme de paix, qui veut faire des choses pour le peuple américain. Il m'est très difficile de parler de Clinton, parce que si je parle de lui en bien, ses amis s'inquiètent. Je ne défends pas Clinton, je ne suis ni son ami ni son ennemi. Je cherche seulement à faire une analyse (...). Et j'ai observé qu'il est très sensible aux pressions de la droite, des éléments les plus conservateurs. Parfois, il prend une position et puis en change en fonction des pressions, comme Kennedy au début de sa présidence. Mais je crois qu'il est en train d'acquérir de l'expérience. Kennedy a beaucoup appris du débarquement manqué à Playa-Giron (1), un plan qu'il avait hérité de Eisenhower et Nixon. Et puis, il a compris que cela avait été une erreur de sous-estimer Cuba, d'envoyer des mercenaires contre Cuba.

» Clinton aussi a reçu un héritage de Bush, par exemple la Somalie. Mais là aussi, un peuple affamé, désorganisé, a été capable de s'opposer à l'invasion. Et je pense que Clinton en aura tiré une leçon : il n'a pas réagi avec vanité, avec de nouvelles agressions, mais avec courage et sang froid. Il a élaboré une formule politique pour arriver à une solution négociée. D'autres présidents auraient réagi avec arrogance, et se seraient embarqués dans un autre Vietnam.

– Vous semblez vouloir dire qu'il n'y aura pas d'amélioration des rapports avec les Etats-Uns avant que Clinton ne soit réélu...

– Nul ne peut dire ce qui arrivera demain. Pour le moment Clinton me semble concentré sur les problèmes intérieurs. Et puis, nous sommes un petit pays et je ne crois pas que les Etats-Unis se préoccupent beaucoup de Cuba. Ils ont d'autres problèmes qui leur semblent plus importants. Peut-être que je me trompe...

– Vous parliez de Playa-Giron, de la baie des Cochons, l'épisode qui a précédé la crise des missiles en octobre 1962. Est-il vrai qu'à cette occasion vous ayez demandé à Khrouchtchev de lancer une attaque nucléaire préventive contre les Etats-Unis?

– La situation était extrêmement tendue, nous attendions une invasion américaine d'un moment à l'autre et, après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour la défense de notre pays, j'ai pensé envoyer une lettre à Khrouchtchev, un message d'encouragement : j'avais peur qu'il ne vacille et mon intention était de le pousser à rester ferme, à résister, à ne pas se laisser démoraliser par la situation créée. J'ai transmis personnellement ce message à l'ambassadeur soviétique à l'aube du 26 octobre. Il n'y avait pas d'interprète, l'ambassadeur ne connaissait pas très bien l'espagnol, et je lui ai répété plusieurs fois chaque mot, chaque phrase, chaque idée. Il écrivait, mais je ne sais pas ce qu'il a exactement transmis à Khrouchtchev.

– Et Khrouchtchev a refusé?

– Khrouchtchev n'a pas eu le temps de répondre parce que subitement la crise est arrivée à son point le plus critique, quand un avion américain U-2 a été abattu à partir d'une base de missiles terre-air soviétique qui se trouvait dans la partie orientale de Cuba, sans que cet épisode ait jamais vraiment été éclairci. Le fait est que Khrouchtchev, quelques jours plus tard, m'a envoyé une lettre où il regrettait qu'au beau milieu de la crise je lui aie proposé de lancer une attaque nucléaire, ce qui était absolument faux. Ce n'était pas le contenu de mon message, mais allez savoir comment l'a interprété l'ambassadeur. Je lui ai alors envoyé une autre lettre, énergique, dans laquelle, avec beaucoup de dignité, je disais que les accusations portées contre moi étaient injustes et je lui expliquais le contenu de mon premier message, qui était le suivant : si les Etats-Unis attaquent, si la guerre éclate, ne permettez pas que l'URSS soit victime d'une première attaque...

– ... une attaque nucléaire?

– Oui, nucléaire. Et je suis convaincu que ma position était absolument juste. C'est-à-dire que si l'ennemi déclenchait la guerre, il ne fallait pas lui donner la possibilité de frapper le premier.

– Quel besoin avaient les Etats-Unis d'utiliser l'arme nucléaire contre Cuba?

– Le fait est qu'il y avait à Cuba des armes nucléaires stratégiques, des armes nucléaires tactiques. Si on déclenchait une guerre et un bombardement contre Cuba, la possible destruction de tous ces missiles était équivalente à une attaque nucléaire. Si l'on dispose de dizaines de missiles, de plusieurs mégatonnes de charges nucléaires, dites-moi quelle armée disposant de telles armes se laisserait détruire sans les utiliser?

» C'était une situation très délicate. Je me disais : je ne veux pas la guerre nucléaire. J'étais pourtant convaincu qu'en cas d'invasion, ce genre de guerre se serait déclenché. La philosophie des Soviétiques, celle de Khrouchtchev, qui me l'a répétée de nombreuses fois, était que toute guerre entre les Etats-Unis et l'URSS se serait transformée en guerre nucléaire. C'était cela la doctrine militaire soviétique. Nous savions fort bien que si la guerre éclatait, nous disparaîtrions de la surface de la terre, mais nous n'étions pas disposés à céder pour aider à éviter la guerre, vous comprenez?

» Je ne voulais pas qu'il arrive ce qui est arrivé avec Hitler, quand Staline a fait l'autruche : on lui disait qu'il y avait des millions de soldats allemands groupés à la frontière soviétique, il répondait qu'il s'agissait d'une provocation des Anglais et de l'Occident pour l'engager dans la guerre. Et un jour, à l'aube, l'Union Soviétique a été attaquée par des millions d'hommes, ses avions ont été détruits à terre et des millions de soldats sont morts dans les premiers mois. C'est cela l'histoire réelle, vraie et objective.

» Du reste, il y a des chercheurs et des historiens qui sont en train de travailler sur ce sujet. Il n'y a pas longtemps, j'ai reçu ici, à Cuba, Robert McNamara, qui était secrétaire à la défense des Etats-Unis à l'époque dont nous parlons, pour une réunion à laquelle participaient également de nombreux universitaires, historiens et chercheurs américains. McNamara est un homme avec lequel on peut discuter, c'est une excellente personne, et je n'aurais jamais souhaité qu'il meure dans aucune guerre.

«Nous avons été favorables à l'installation de missiles»

– Si vous le permettez, revenons un peu en arrière. Comment en est on arrivé à la décision soviétique d'installer les missiles à Cuba?

– Ce sont eux qui ont fait cette proposition. Il est évident que nous avions une grande confiance en eux, dans le pays qui avait vaincu Hitler, et nous croyions qu'ils savaient ce qu'ils faisaient. Bien sûr, nous avions aussi nos idées et nous les exposions, nous les conseillions, mais nous leur laissions la décision. Un jour, après la baie des Cochons, les Soviétiques nous ont dit avoir des informations selon lesquelles Cuba courait un grand danger. Et ils nous ont demandé : «Que croyez-vous que l'on puisse faire pour éviter une agression des Etats-Unis?» Nous avons répondu : «Si les Etats-Unis savaient qu'une agression contre Cuba équivaut à une guerre contre l'Union soviétique, cela constituerait certainement un frein à leurs velléités d'intervention.»

» A ce point, ils ont décidé – et ils ont envoyé une délégation de haut niveau dans ce but – qu'on ne pouvait pas se contenter d'une déclaration et qu'il fallait des faits. «Lesquels?», ai-je demandé. Et c'est alors qu'ils ont proposé pour la première fois les missiles. J'ai répondu que je devais consulter mes compagnons. A la réunion de notre direction, nous avons été favorables à l'installation des missiles, pour deux raisons.

» Avant tout, parce qu'ils renforçaient stratégiquement l'URSS, et cela constituait une garantie pour nous aussi; et puis, parce que si nous attendions de l'Union soviétique qu'elle défende nos intérêts, nous devions aussi être prêts à courir des risques pour elle. J'ai toujours méprisé ceux qui veulent que les autres fassent quelque chose pour eux, mais qui ne sont pas disposés à faire quelque chose pour l'autre. Nous avons ainsi conclu un accord militaire, et nous avions dans l'esprit de le rendre public, car nous étions convaincus de faire quelque chose de légitime, d'avoir le droit pour nous, et il n'y avait aucune raison pour le cacher. En cela, la tactique suivie par Khrouchtchev a été erronée. Tant et si bien qu'un scandale a éclaté : il est difficile de transporter et d'installer autant de matériel de guerre sans que personne s'en aperçoive. Et à la fin, nous étions les seuls à continuer à garder le secret, alors que tout le monde parlait déjà des missiles à Cuba.

» Et la crise a éclaté. Et ici Khrouchtchev a commis une deuxième erreur et il s'est laissé entraîner à une discussion sur le caractère de ces armes. Aux Etats-Unis, on a commencé à parler d'armes offensives, et Khrouchtchev, partant de la théorie que les armes n'étaient ni offensives ni défensives, mais que cela dépendait de la façon dont on avait l'intention de les utiliser, a affirmé qu'il s'agissait d'armes défensives. Kennedy, quand il lui demandait si c'étaient des armes offensives, voulait savoir si c'étaient des armes stratégiques, nucléaires. Khrouchtchev a fermement nié. Et aussi Gromyko, au cours d'une rencontre avec Kennedy quelques jours avant la crise.

» Je crois qu'avant que ne naisse le scandale, nous aurions dû, le plus naturellement du monde, rendre public l'accord que nous avions conclu avec l'Union soviétique, étant donné que nous ne faisions rien d'illégal. Il s'agissait d'un acte d'absolue et légitime défense. Mais Khrouchtchev a trompé Kennedy, et cela a permis au président américain de gagner une légitimité morale, et de se présenter au monde comme l'homme trompé par Khrouchtchev, qui avait installé les missiles à Cuba en cachette. Tout est maintenant éclairci.

– Après la phase la plus aiguë de la crise, vos rapports avec Khrouchtchev se sont détériorés. Pourquoi?

– Cela s'est passé au moment du retrait des missiles. Nous n'étions pas opposés à cette solution, mais nous voulions des garanties pour Cuba. Et au lieu de cela, Khrouchtchev a pris la décision sans nous consulter. Et cela a été une erreur. Il aurait suffi qu'il dise : «Nous sommes prêts à retirer nos missiles en échange de garanties satisfaisantes pour Cuba.» Quand j'ai envoyé un message dans ce sens à Khrouchtchev, les événements étaient en train de se précipiter, et il s'était déjà pratiquement mis d'accord avec Kennedy.

» Khrouchtchev a retiré ses missiles et il nous a laissés avec le blocus économique, la base navale de Guantanamo, les perpétuelles attaques armées, les attaques pirates sur nos côtes. Je prétends que dans ces moments où le monde a senti le frisson de la guerre nucléaire, les Etats-Unis n'auraient pu refuser les conditions minimales que nous aurions posées si nous avions été consultés. La crise aurait été définitivement résolue, de façon décente, et nous n'aurions pas eu de démêlés avec les Soviétiques.

– Pourquoi portez-vous toujours cet uniforme de guérillero? Les temps héroïques de la Sierra Maestra sont révolus!

– C'est mon vêtement, je l'ai porté toute ma vie. Il est pratique, simple, bon marché et ne fais pas démodé. Mais pardon, permettez-moi de vous poser la question à mon tour. Avez-vous demandé au pape pourquoi il porte toujours cette tenue blanche?»

Propos recueillis par
JAS GAWRONSKI

(1) Les 16 et 17 avril 1961, deux mille exilés cubains entraînés par les Etats-Unis avaient débarqué à Playa-Giron, dans la baie des Cochons. Ils avaient été écrasés après quarante-huit heures de combats.

CLÉS/ *La crise des missiles*

■ **Le 22 octobre 1962.** Le plus sérieux affrontement nucléaire de l'histoire devient public le 22 octobre 1962, lorsque le président américain John Kennedy annonce une *«mise en quarantaine»* (en fait une sorte de blocus naval) de Cuba, où l'URSS vient d'installer des fusées nucléaires visant le territoire américain. Après avoir refusé la demande américaine de rapatrier ces missiles, Nikita Khrouchtchev, le numéro un soviétique, cède devant la menace d'une attaque aérienne ou d'une invasion de l'île. Le 28 octobre, les deux dirigeants se mettent d'accord sur le rembarquement de tous les armements «offensifs» déployés à Cuba par Moscou, contre la promesse de Kennedy de ne pas envahir Cuba.

■ **La réaction de Fidel Castro.** Fidel Castro, qui gouverne Cuba depuis près de quatre ans à l'époque, avait préconisé une attitude beaucoup plus dure. Le 26 octobre, il met en garde Khrouchtchev contre la menace d'une invasion de l'île et l'adjure, dans ce cas, de *«ne pas laisser se créer une situation dans laquelle les impérialistes pourraient frapper contre l'URSS le premier coup d'une guerre nucléaire»*. Dans sa réponse, Khrouchtchev juge *«incorrecte»* cette proposition *«d'être les premiers à asséner le coup nucléaire contre le territoire de l'ennemi»*. Ces deux lettres, auxquelles le leader cubain fait allusion dans son entretien, ont été publiées dans *le Monde* du 24 novembre 1990.

هكذا من الأصل

INTERNATIONAL

AMÉRIQUES

HAÏTI

Les différends entre le président Aristide et son premier ministre éclatent au grand jour

Le président américain Bill Clinton a appelé, lundi 20 décembre, toutes les parties au conflit haïtien à faire preuve de *« souplesse »*, ajoutant que son pays travaillait à une *« nouvelle approche »* diplomatique pour tenter de résoudre la crise. M. Clinton réagissait aux propos, publiés par le *New York Times*, de Robert Malval, premier ministre haïtien démissionnaire, selon lequel le président en exil Jean-Bertrand Artistide, souffrant d'*« un sérieux problème d'ego »*, avait fait le choix de rester à l'étranger *« comme une sorte de porte-drapeau ou de symbole mythique »* pendant que le pays *« descend aux enfers »*. Les différends entre les deux hommes s'étaient accentués au début de ce mois.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Le projet de conférence nationale lancé par le premier ministre Robert Malval, le 7 décembre, peu avant sa démission, a mis en évidence les sérieuses divergences l'opposant au président en exil. Cette conférence, qui avait reçu la bénédiction de Washington et devait réunir aussi bien les secteurs hostiles que ceux favorables au retour du président Aristide, a été annulée après avoir été critiquée par plusieurs proches du président en exil. Jean Casimir, l'ambassadeur d'Haïti à Washington, avait souligné que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour la tenue de cette conférence et que le premier ministre, qui avait annoncé sa démission, ne pouvait prendre d'initiative engageant l'avenir du pays.

Un échange de lettres, au début du mois de décembre, entre Jean-Bertrand Aristide et Robert Malval, témoigne de la détérioration de leurs relations. Dans une missive en date du 6 décembre, le président en exil *« invite patriotiquement »* le premier ministre à reconsidérer les termes de son courrier de la veille, dans lequel Robert Malval demandait au président de prendre position *« sans ambiguïtés »* sur le projet de conférence nationale.

Dix jours plus tard, Robert Malval et les membres de son cabinet adressaient une nouvelle lettre au président en exil pour l'informer de leur refus de transmettre l'ordre de destitution du général Raoul Cedras, signé par le Père Aristide. *« Je relève une fois de plus que vous engagez le gouvernement sans le consulter et cela, à la veille même de sa démission. Cette pratique prend l'allure d'un piège qui risque de se refermer sur l'ensemble des membres du gouvernement »*, lit-on sous la plume de M. Malval.

Ce dernier était de plus en plus ouvertement critiqu dans l'entourage du président Aristide, notamment par son prédécesseur, René Préval. *« Transformer Robert Malval en bouc émissaire de l'échec de la stratégie suivie depuis le coup d'Etat permet aux lavalassiens purs et durs de faire l'économie d'une autocritique et de masquer leur incapacité à élaborer une stratégie alternative »*, souligne un haut fonctionnaire du gouvernement constitutionnel.

JEAN-MICHEL CAROIT

COMORES : plusieurs blessés lors du second tour des législatives. – Plusieurs personnes ont été blessées, à l'occasion du second tour des élections législatives, finalement organisé lundi 20 décembre, et non pas mardi (*le Monde* du 21 décembre). Des bureaux de vote ont été saccagés et des urnes détruites. Selon des témoins, ces urnes contenaient, avant le début des opérations de vote, plusieurs dizaines, voire des centaines de bulletins en faveur du camp gouvernemental. Le scrutin a été reporté dans deux circonscriptions de la capitale, Moroni, à la demande de deux candidats proches du pouvoir. – *(AFP.)*

GABON : report des élections locales. – Le ministre de l'administration du territoire, Antoine Mboumbou Miyakou, a annoncé, lundi 20 décembre, le report des élections municipales et départementales qui devaient avoir lieu le 26 décembre, sans préciser de nouvelle date pour ce scrutin. Le ministre a justifié cette décision par des difficultés techniques et par le climat de tension politique qui règne dans le pays à la suite de l'élection présidentielle du 5 décembre, a indiqué l'Agence gabonaise de presse. – *(AFP.)*

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

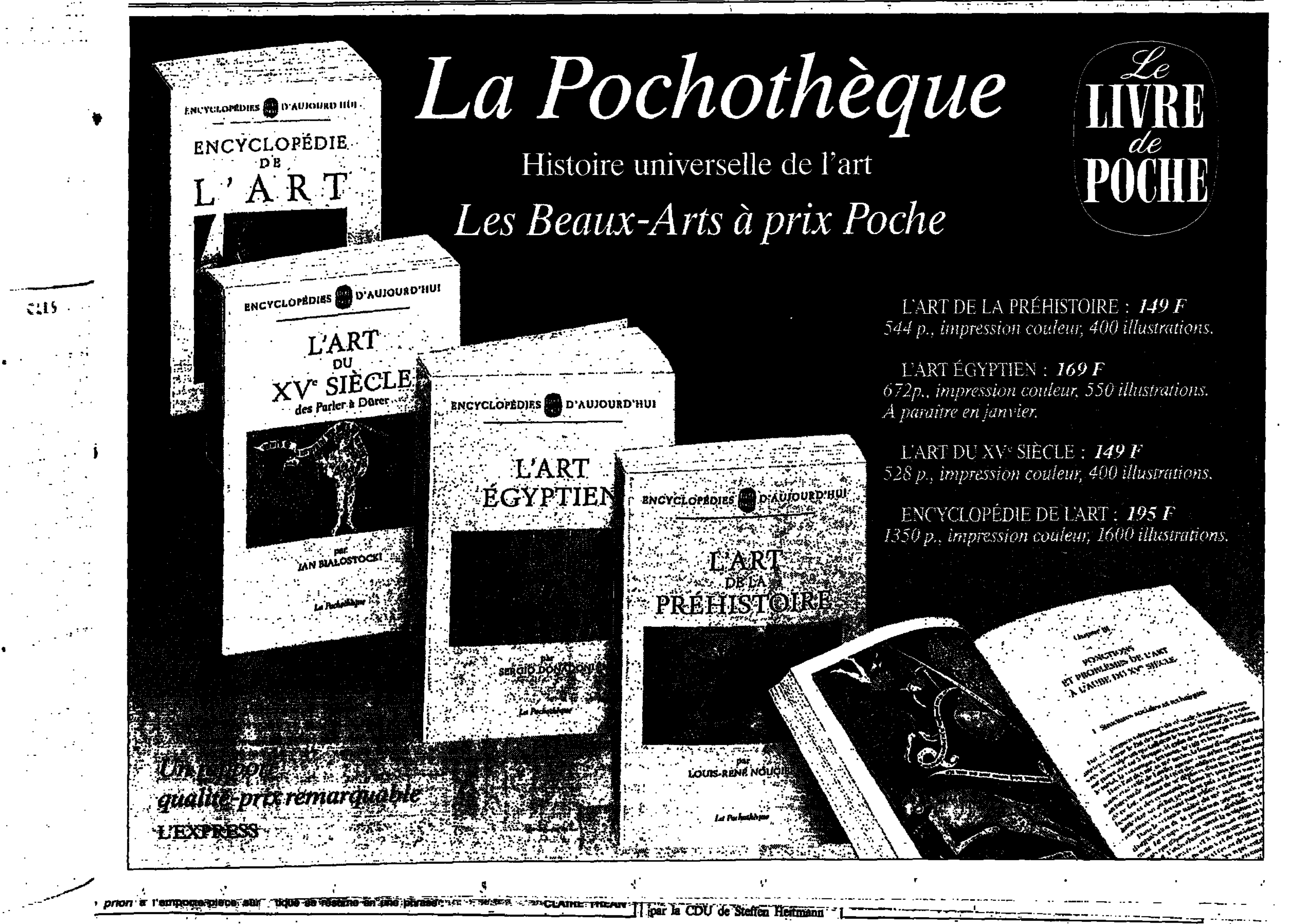
Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



■ CRITIQUE. La cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, a critiqué, lundi 20 décembre, la méthode employée par le gouvernement pour réviser la loi Falloux et permettre le versement de nouveaux crédits des collectivités locales aux écoles privées. Il estime que cette réforme, *«enlevée à la hussarde»*, risque de relancer la *«guerre scolaire»*.

■ JUSTIFICATION. Recevant, à leur demande, Martin Malvy et Claude Estier, présidents des groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, Edouard Balladur a justifié la méthode employée par le gouvernement. Valéry Giscard d'Estaing a fait valoir, de son côté, que le reproche d'escamotage du débat parlementaire, formulé par François Mitterrand le 17 décembre, est difficilement recevable, le président de la République ayant refusé d'inscrire le projet à l'ordre du jour de la session extraordinaire de juillet dernier.

Le débat sur la révision de la loi Falloux

Riposte socialiste à l'Assemblée nationale

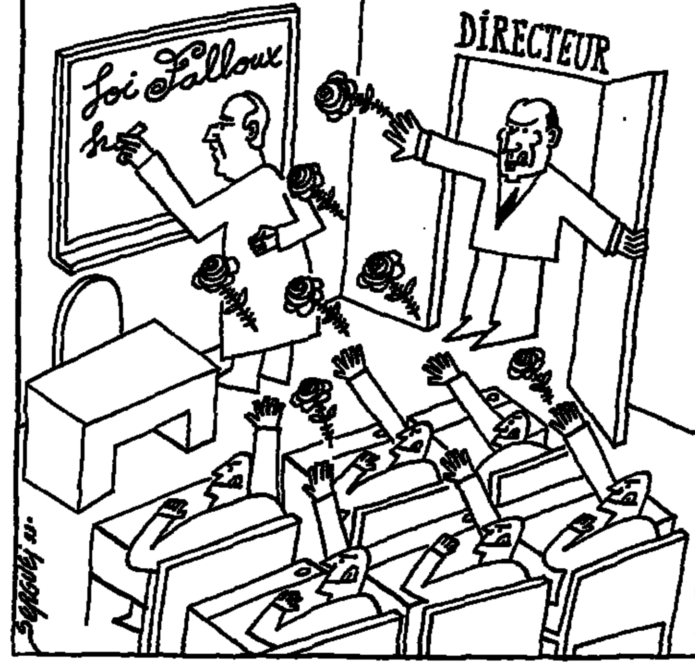
Frustrés d'un débat plus approfondi sur la révision de la loi Falloux et soucieux de maintenir la pression sur la majorité en prévision de la manifestation nationale prévue le 16 janvier prochain, l'opposition – particulièrement le Parti socialiste – ne manquera pas une occasion d'interpeller le gouvernement. Elle en a fait la démonstration, lundi 20 décembre, en multipliant les initiatives : délégation des deux présidents des groupes parlementaires socialistes chez le premier ministre ; dépôt par une soixantaine de députés – après celui des sénateurs socialistes – d'un recours devant le Conseil constitutionnel contre la loi adoptée par le Sénat le 15 décembre ; enfin, baroud d'honneur, à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la dernière journée de la session ordinaire. Les députés socialistes auront, en effet, utilisé toutes les ressources de la procédure pour faire entendre leur voix : exception d'irrecevabilité, question préalable, renvoi en commission, suspension de séance et demandes de scrutins publics.

A première vue, l'ordre du jour ne s'y prêtait guère. La discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales portait sur un texte déjà largement amendé par l'Assemblée nationale en première lecture, peaufiné par le Sénat en seconde lecture et que la commission des lois de l'Assemblée proposait aux députés d'adopter sans modification supplémentaire. C'est ce que les groupes de la majorité ont fait, en définitive, dans la nuit de lundi à mardi, après qu'eut été déclarée ouverte la session extraordinaire prolongeant de trois jours les travaux du Parlement.

«Guérilla» scolaire

Cependant, débattre des finances des collectivités locales était une trop belle occasion d'évoquer les charges supplémentaires que risque de faire peser sur elles, à l'avenir, le financement des investissements en faveur des établissements scolaires privés, et, au-delà, pour prolonger la controverse sur la révision de la loi Falloux. Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) a ouvert le feu en dénonçant le *«mauvais coup»* porté, *«nuitamment et à la sauvette, contre l'enseignement public»*.

Julien Dray (PS, Essonne) a renforcé le tir en opposant la question préalable. Stigmatisant *«le goût de mascarade»* de cette affaire et *«le cadeau fait à un lobby favorable au gouvernement, qui apparaît comme une provocation»*, il lançait à la majorité : *«Le gouvernement ne défend plus l'intérêt général, mais des intérêts particuliers. Il veut, surtout, satisfaire ses clientèles.»* Et il ajoutait : *«Le gouvernement prétend ne pas vouloir rallumer la guerre scolaire en modifiant la loi Falloux, mais la guérilla qui la remplacera dans toutes les communes sera plus meurtrière, hélas!»* Il provoquait quelque émoi sur les bancs de la majorité en se demandant si, *«étant donné les événements actuels, il est opportun de créer les conditions du développement d'écoles coraniques financées par la République»*.



Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées) a lancé une nouvelle charge en s'exclamant : *«Trop, c'est trop! Le gouvernement paie sa dette idéologique à des intérêts particuliers en demandant aux collectivités locales d'acquitter la facture.* (...) *C'est la République elle-même que vous mettez en cause!»* Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis) s'est mêlée un instant au débat en *«exigeant le retrait de cette loi dangereuse»* sur le financement des établissements privés et en affirmant, à l'adresse du président de la République, qu'une *«deuxième délibération sur ce texte est nécessaire»*.

Enfin, trois députés socialistes, Jean-Claude Bateux (Seine-Maritime), Jacques Floch (Loire-Atlantique) et Augustin Bonrepaux, ont lâché une dernière salve d'amendements sur l'enseignement privé, à la fin de la discussion sur la dotation globale de fonctionnement, afin de marquer le coup. Et de bien faire comprendre à la majorité que le PS n'est pas décidé à lâcher prise.

GÉRARD COURTOIS

Recevant MM. Malvy et Estier

M. Balladur justifie la procédure employée

Le premier ministre a reçu, lundi 20 décembre, à leur demande, Claude Estier et Martin Malvy, présidents des groupes socialistes du Sénat et de l'Assemblée nationale, qui souhaitaient lui dire à quel point ils avaient été *«choqués»* par la procédure retenue pour obtenir la révision de la loi Falloux. A leur sortie de l'hôtel Matignon, ils ont affirmé que M. Balladur *«avait reconnu»* qu'il y avait eu *«précipitation»*.

Pascal Clément et Roger Romani, les deux ministres chargés des relations avec le Parlement, qui assistaient à cet entretien, ont démenti que le chef du gouvernement ait tenu ce propos. Ils ont assuré que c'étaient les deux élus socialistes qui avaient *«soulevé ce problème»*, le premier ministre ayant répondu *«en rappelant qu'il ne restait que quelques heures de débat»*.

M. Estier a ajouté que M. Balladur avait indiqué que *«de toute manière, le débat devait se terminer»* et que, donc, *«il était normal que l'on ait procédé de cette façon-là»*. M. Clément, pour sa part, a déclaré que le premier ministre avait assuré à ses interlocuteurs que *«des garanties seraient recherchées pour qu'il n'y ait pas de déséquilibre»* dans le financement des secteurs public et privé.

INVALIDATIONS : M. Pierre-Bloch et M. Estrosi saisissent la Cour européenne. – Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF), dont l'annulation de l'élection comme député de Paris a été confirmée par le Conseil constitutionnel vendredi 17 décembre, a décidé de saisir la Cour européenne des droits de l'homme, estimant que la procédure ne respectait pas les droits de la défense. Christian Estrosi (RPR), dont l'élection dans les Alpes-Maritimes a aussi été annulée, est décidé à faire la même démarche. Il a aussi annoncé que *«en accord avec les instances du RPR»* il choisira l'occasion d'un prochain scrutin *«pour se faire légitimer, à nouveau, par le suffrage universel»*.

COMMENTAIRE

Les réserves de l'épiscopat

L'ÉPISCOPAT est de nouveau pris au piège d'une querelle scolaire qu'il n'a pas voulue, encore moins suscitée. Si l'enjeu n'est plus, comme en 1984, la liberté de l'enseignement, au sujet de laquelle il lui était plus facile de choisir son camp (ce qui avait été fait, non sans contorsions, dans les manifestations de rue), la hiérarchie catholique, après la révision de la loi Falloux, se trouve face à un nouveau cas de conscience : ou bien elle approuve sans réserve, au risque de se marquer à droite et de sembler encourager des troupes de choc qui, dans l'enseignement catholique, ne font pas mystère de leurs options partisanes ; ou bien elle désapprouve, mais le risque est, alors, de sembler désavouer ses négociateurs et de n'être pas compris des parents de l'enseignement catholique.

«Carton rouge»

Après le vote de la révision de la loi Falloux, l'épiscopat avait choisi le profil bas. Si, depuis une semaine, il se réjouissait à bas mots de cette réforme du financement des établissements privés, il souhaitait couper court à toute forme de triomphalisme et éviter d'entrer dans la polémique politique.

La déclaration de Mgr Decourtray prend tout le monde à revers : ses collègues de l'épiscopat, le secrétariat général de l'enseignement catholique et M. Bayrou, ministre démocrate-chrétien de tradition et de conviction. Déjà, l'été dernier, au «Forum RMC-*l'Express*», l'archevêque de Lyon avait dit qu'il était préférable de ne pas toucher à la loi Falloux, afin de ne pas risquer de rallumer la guerre scolaire, sauf à utiliser toutes les procédures de concertation et de dialogue. Mgr Decourtray persiste aujourd'hui en délivrant ce «carton rouge». S'il est isolé dans la hiérarchie, le cardinal-académicien, ancien président de la conférence épiscopale, réputé pour sa liberté de parole, est loin d'être un marginal.

Il a fait preuve d'habileté en distinguant le fond de la révision de la loi Falloux – les conditions d'exercice de la liberté scolaire – et la méthode expéditive avec laquelle elle a été votée, mais personne ne s'y trompera : dans le nouveau bras de fer sur l'école privée engagé avec la gauche et le camp laïque, MM. Balladur et Bayrou savent, désormais, qu'ils n'auront rien à attendre de l'épiscopat, qui sera au mieux silencieux, au pire critique, comme l'archevêque de Lyon.

HENRI TINCQ

Mgr Decourtray : «En prenant le temps on aurait pu éviter une guerre scolaire»

Archevêque de Lyon, Mgr Albert Decourtray a rompu la consigne de silence que l'épiscopat – au moins sa commission chargée de l'enseignement catholique – avait décidé d'observer depuis le vote par le Sénat de la révision de la loi Falloux. Il a contesté sinon le fond au moins la méthode de cette réforme «enlevée à la hussarde», a-t-il déploré, lundi 20 décembre, au cours du «Grand Oral O'FM-*la Croix*».

«L'enseignement catholique est un service public. Il est normal qu'il y ait des fonds publics pour ce service public. L'abrogation de la loi Falloux, je suis pour, a déclaré l'archevêque de Lyon. *Ce que je regrette, c'est la manière, la forme, pas le fond.»* Il a contesté que les écoles privées soient *«en situation de péril»*. Pour obtenir *«le financement de travaux, je ne dis pas urgents mais utiles*, a ajouté Mgr Decourtray, *on aurait pu éviter une guerre scolaire, en prenant le temps. Il reste relativement peu de sectaires, tels qu'on en rencontrait au début de ce siècle. Le temps, le dialogue auraient permis de trouver les solutions.»*

Donnant une tonalité politique à son propos, il a rappelé qu'avec Michel Rocard, premier ministre, qui avait réglé le problème du financement de l'enseignement privé technique et agricole, *«le dialogue était très bon»*, dialogue *«tout à fait à l'amiable, à partir d'une conception commune du bien public»*. De même, s'est plu à ajouter le cardinal Decourtray, *«le dialogue que j'avais pu avoir naguère, au moment de la première cohabitation, avec M. Balladur et avec M. Chirac était bon aussi»*.

L'archevêque de Lyon ne souhaite pas dramatiser cette affaire qui, pour lui, fait partie *«des derniers soubresauts de la querelle anticléricale du début du siècle»*. Il se dit pourtant surpris que *«le dialogue ne puisse pas être, désormais, le moyen privilégié du règlement des questions litigieuses entre l'Eglise et l'Etat»*. A ces questions litigieuses, il faudra peut-être ajouter celle de la prévention du sida. Le cardinal Decourtray n'a pas craint de dire qu'il juge *«triste»* la campagne du ministère de la santé pour le préservatif à I F : *«Triste qu'on ne puisse pas faire autrement.»* L'archevêque de Lyon dit même *«éprouver un doute sur l'efficacité»* de cette campagne. *«Je crois même, personnellement, le contraire*, a-t-il expliqué. *C'est une incitation à une forme d'amour que je ne crois pas humaine, et cette incitation peut avoir des répercussions indirectes graves, y compris sur le sida.»*

M. Vedel : l'urgence «n'empêchait pas de réfléchir à moyen et long terme»

Dans un entretien publié par la «Lettre» hebdomadaire du *Monde de l'éducation* (datée 20 décembre), Georges Vedel souligne que le rapport dont il avait été chargé par le gouvernement sur *«les conditions de l'aide apportée en matière immobilière par les collectivités locales aux établissements privés sous contrat»* est un *«rapport d'experts»*. *«Il appartient au politique d'en tirer les conclusions qu'il veut*, dit-il. *C'est la souveraineté du politique par rapport à l'expertise. Je ne dis pas que le gouvernement ait eu tort ou raison. Ce que je dis, c'est qu'il a ses préoccupations propres.»*

Soulignant que son rapport offrait, *«d'un point de vue très détaché de la politique* (...), *l'occasion de nombre de mesures d'urgence»*, M. Vedel observe que *«cela n'empêchait pas de réfléchir à moyen et long terme»* et qu'une *«réflexion de fond aurait permis de résoudre certains points d'antagonisme»*. *«Je regrette que l'on n'ait pas saisi l'occasion de repenser l'ensemble du problème»*, ajoute-t-il.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL : un recours des députés socialistes. – Après les sénateurs socialistes, une soixantaine de députés (cinquante-six socialistes et apparentés, renforcés par quatre députés du groupe République et Liberté), ont déposé, le 17 décembre, un recours devant le Conseil constitutionnel contre la loi révisant la loi Falloux et modifiant les conditions d'aide aux investissements des établissements d'enseignement privés par les collectivités locales. Le Conseil constitutionnel a un mois pour se prononcer.

M. GISCARD D'ESTAING : la position de M. Mitterrand *«est difficile à défendre»*. – Valéry Giscard d'Estaing a déclaré, lundi 20 décembre, à Clermont-Ferrand, que *«le président Mitterrand a une position difficile a défendre lorsqu'il dit que le débat parlementaire* [sur la modification de la loi Falloux] *a été escamoté, puisque c'est lui qui l'a interrompu»*. *«Il y avait un débat qui était en cours devant le Sénat, à la fin de la session ordinaire, au mois de juin. La tradition, quand on fait une session extraordinaire, c'est que les débats en cours continuent. Normalement, le débat devait se poursuivre, et c'est le président Mitterrand qui a refusé de l'inscrire à l'ordre du jour»*.

SNCF : création d'une commission d'enquête parlementaire. – Les députés ont adopté, lundi 20 décembre, une proposition de résolution, présentée par le président du groupe RPR, Bernard Pons, et tendant à créer une commission d'enquête sur la SNCF pour analyser *«les causes des dysfonctionnements actuels des transports ferroviaires»* et proposer *«des orientations de nature à clarifier les missions de service public»* de l'entreprise.

La fin de la session ordinaire du Parlement

M. Séguin veut donner plus d'autorité aux travaux des commissions

La session ordinaire d'automne ayant pris fin, comme le prévoit la Constitution, le lundi 20 décembre à minuit, le président de la République a convoqué le Parlement en session extraordinaire à compter du mardi 21 décembre. A l'Assemblée nationale, Philippe Séguin a annoncé, lundi, un nouveau train de réformes visant à réorienter le travail législatif vers les commissions pour reserver la séance publique aux débats proprement politiques.

Les ardeurs rénovatrices de Philippe Séguin ne faiblissent pas. Après une première série de mesures visant àdynamiser le travail parlementaire, dont la plus controversée fut celle touchant au vote personnel, et à ouvrir le Palais Bourbon sur l'extérieur – reception de chefs d'Etat ou de gouvernement étrangers, retransmission des débats sur le câble – M. Séguin peaufine un nouveau train de réformes. Il en a dévoilé les grandes lignes, lundi 20 decémbre, en anticipant de quelques semaines sur la fin des travaux de la *« commission de la réforme du réglement »* qu'il préside et dont les propositions devraient être rendues publiques autour du 8 janvier. M. Séguin *« espère »* que le président de la République acceptera d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire prévue en janvier, la réforme du règlement qu'elles impliquent.

En dépit de ses premières initiatives, le président de l'Assemblée continue en effet d'avouer sa *« perplexité » sur l'organisation actuelle du travail parlementaire. Il avait déjà eu l'occasion de plaider en faveur de l'institution d'une session unique de neuf mois mais il s'était heurté, au printemps, à un autre « perplexité »*, celle d'un premier ministre peu enclin à s'engager dans la voie d'une révision constitutionnelle qu'une telle réforme exigerait. M. Séguin semble en avoir fait son deuil – en tout cas dans l'immédiat – ce qui ne l'a pas empêché de renouveler ses critiques contre le calendrier existant : *« les demandes de sessions extraordinaires sont devenues si nombreuses, pour ne pas dire systématiques, qu'on pourrait à bon droit les qualifier de sessions ordinaires supplémentaires »*.

« Vaines arguties juridiques »

M. Séguin appelle donc de ses vœux une *« activité législative normale »* qui impliquerait *« l'allègement de cette terrible contrainte de temps qui pèse quotidiennement sur le fonctionnement de notre Assemblée »*. Il a fustigé à ce propos l' *« inflation législative »*, exprimant notemment sa *« grave préoccupation devant la multiplication des dispositions à caractère réglementaire qui tendent à envahir les textes qui nous sont soumis »*.

Si le gouvernement est indirectement visé par ce réquisitoire, M. Séguin a admis que les parlementaires ne sont pas exempts de responsabilités. *« La séance publique est encombrée par la discussion technique et le débat se noie dans la minutie juridique, a-t-il déploré. Il y perd de sa clarté et l'hémycicle est deserté, sauf par une poignée de spécialistes »*. Aussi a-t-il proposé un *« réquilibrage »* entre le travail des commissions et le débat en séance publique afin d'éviter les lourdeurs de cette dernière.

Il a suggéré à cette fin que l'essentiel de l'élaboration *« technique »* des textes se déroule au sein des commissions *« auxquelles le gouvernement serait appelé à participer »*. Les députés non membres de la commission saisie au fond auraient également la *« possibilité de venir y défendre leurs amendements avec toute la publicité nécessaire »*. Ces réajustements permettraient, selon lui, d' *« éviter le dépôt tardif d'amendements »* et de dynamiser la séance publique qui *« redeviendra le lieu où les options politiques essentielles son discutées, sans se perdre dans de vaines arguties juridiques »*.

Éviter les textes « surabondants »

En guise de réponse, Edourd Balladur a salué le souci de M. Séguin de *« revaloriser le rôle de l'Assemblée nationale »* tout en soulignant que le gouvernement n'avait pas grand chose à se reprocher sur ce chapitre puisqu'il avait tenu à *« preserver la plénitude des prérogatives parlementaires »*. Il a cité en exemple la décision d'inscrire à l'ordre du jour quatre propositions de loi (textes d'initiative parlementaire) et de *« ne déclarer l'urgence que »* sur neuf textes.

Quant à l'encombrement du calendrier de travail, M. Balladur a ironiquement fait observer que M. Séguin avait reproché au gouvernement, lors de la session de printemps, d'avoir laissé l'Assemblée nationale *« désœuvrée »* en début de législature. Le premier ministre n'a toutefois formulé aucun commentaire sur les réformes en préparation, se contentant d'indiquer que l'Assemblée *« pourrait en examiner les conclusions très prochainement »*.

Hormis la réforme du réglement intérieur – nécessaire pour redéfinir les prérogatives des commissions – la modification du travail parlementaire que met au point la commission présidée par M. Séguin, comportera une série de *« recommandations »* à l'adresse du gouvernement, du bureau de l'Assemblée et des présidents de commission. *« A titre personnel*, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), qui en est rapporteur, souhaite aussi *limiter les temps de parole des rapporteurs. »* Il propose également d'encadrer davantage les motions de procédure et le dépôt des amendements. Sur ce derniers point, la commission de réforme n'a pas encore achevé sa réflexion car les groupes socialiste et les communiste sont réticents à cautionner des réaménagements qui leur appraissent menaçer *« les droits de l'opposition »* .

FRÉDÉRIC BOBIN

Le projet sur la santé publique est définitivement adopté

Les députés et les sénateurs ont approuvé, lundi 20 décembre, le texte de compromis auquel était parvenue, samedi soir, la commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat, malgré les divergences fortes entre les deux Chambres. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre.

Conformément aux souhaits du gouvernement, la CMP a supprimé le pouvoir donné à celui-ci, par le Sénat, de définir, par décret en Conseil d'Etat, les cas où le dépistage du sida est *« systématiquement proposé »* par le médecin, mais Simone Veil, ministre des affaires sociales, s'est engagée, lundi au Sénat, *« à avoir étudié pour le printemps la possibilité d'une proposition systématique de dépistage du sida avant les interventions chirurgicales »*. En revanche, contrairement aux vœux du gouvernement, la CMP a refusé à celui-ci tout recours contre les décisions du directeur général de l'Agence du médicament sur les autorisations de mise sur le marché des médicaments.

Le texte final prévoit seulement qu'*« en cas de menace grave pour la santé publique »* le ministre de la santé peut *« s'opposer, par arrêté motivé, à la décision du directeur général et lui demander de procéder, dans le délai de trente jours, à un nouvel examen du dossier »*. La CMP a par ailleurs supprimé : d'une part, une disposition, introduite par l'Assemblée, prévoyant de ne pas réserver aux seuls maires la présidence des conseils d'administration des hôpitaux ; d'autre part, une modification, adoptée par le Sénat, à titre transitoire des règles d'attribution de l'allocation compensatrice pour tierce personne.

C. B.

« COLLECTIF » BUDGÉTAIRE : le Parlement approuve le texte de la commission mixte. – Les députés et les sénateurs ont adopté, lundi 20 décembre, les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat sur le deuxième « collectif » budgétaire pour 1993. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre. La CMP a complété un amendement du Sénat prévoyant que les collectivités pourront bénéficier d'un remboursement de TVA sur certaines dépenses d'investissement au profit d'un tiers en 1992 et 1993 (*le Monde* daté 19-20 décembre), en ajoutant au cas des gendarmeries celui des constructions données en gestion à des organismes à but non lucratif de tourisme social pour les communes de moins de trois mille cinq cents habitants.

GRAND STADE : adoption définitive du projet. – Les députés ont approuvé, lundi 20 décembre, dans les mêmes termes que le Sénat (*le Monde* du 15 décembre), le projet de loi sur la réalisation du Grand Stade à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), qui doit accueillir la Coupe du monde de football en 1998.

Après les déclarations de Mme Veil et de M. Léotard

Le RPR et l'UDF critiquent le lancement « prématuré » de la campagne présidentielle

Embarras à l'UDF et au RPR : par leurs déclarations en faveur de la candidature d'Edouard Balladur à l'élection présidentielle (*le Monde* du 21 décembre), Simone Veil et de François Léotard ont fait, tout au moins officiellement, l'unanimité contre eux au sein de la majorité.

Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF et proche de Valéry Giscard d'Estaing, a indiqué dans un communiqué, lundi 20 décembre, que la confédération ne souhaite pas *« prolonger les déclarations »* des ministres d'Etat, Simone Veil et François Léotard, appelant, la veille, à la candidature d'Edouard Balladur à l'Elysée, déclarations *« qui précipitent le débat présidentiel »* à un moment où *« la cohabitation se fragilise »*. M. Raffarin, qui se compte, comme Charles Millon, parmi les responsables de l'UDF rétifs à l'idée de s'en remettre dès à présent à une candidature venue du RPR, en dépit de l'absence d'un candidat « naturel » incontesté dans la confédération, a ajouté que *« le moment venu, l'UDF, riche en « présidentiables », se déterminera démocratiquement »*. *« Tout ce qui distrait le pays de son combat contre le chômage est secondaire »*, a-t-il ajouté.

Tout aussi catégorique, le Parti républicain – souvent suspecté de jouer sa propre carte auprès du RPR, aux dépens des intérêts de l'UDF, et dont le porte-parole, Ladislas Poniatowski, s'était prononcé à plusieurs reprises en faveur de M. Balladur – a critiqué, lui aussi, la démarche de son président d'honneur. M. Léotard a *« parlé à titre personnel »* et *« n'engage que lui-même »*, a précisé Philippe Vasseur, secrétaire général du PR, ajoutant : *« C'est une erreur que de se « positionner », dès maintenant, pour une élection qui aura lieu dans dix-sept mois. Il est hors de question que le PR s'engage maintenant sur l'élection présidentielle. Lorsque l'heure aura sonné, on donnera de la cloche. »*

M. Juppé : « gaffe ou vacherie »

M. Vasseur estime que les déclarations de M. Léotard et de Mme Veil n'étaient pas *« concertées »* et qu'elles étaient, plutôt, *« le fruit du hasard et de la pression médiatique »*. *« Il n'est pas évident que ces prises de position servent les intérêts d'Edouard Balladur »* et elles risquent de *« compliquer les choses aussi bien au RPR qu'à l'UDF »*, a-t-il conclu, en se gardant bien de se prononcer, sur le fond, sur la candidature du premier ministre. Dans un entretien publié mardi par *le Quotidien de Paris*, M. Vasseur ajoute cependant, à propos de M. Giscard d'Estaing, que *« si les élections devaient avoir lieu demain, il est certain qu'il jouerait un rôle important »*. *« Je ne pense pas qu'il se présenterait*, ajoute le député du Pas-de-Calais. *Je suis plutôt convaincu qu'il s'abstiendrait. »*

Au RPR, les réactions officielles ont été tout aussi tranchées. Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint, proche de Jacques Chirac, avait dit, dès lundi matin, tout le mal qu'il pensait des déclarations des deux ministres d'Etat. Alain Juppé, qui cumule les fonctions de secrétaire général du RPR et de ministre des affaires étrangères, s'est contenté de commenter la forme. *« C'est, au mieux, une gaffe et, au pire, une vacherie »*, a-t-il assuré de Bruxelles, où il participait à une réunion des chefs de la diplomatie des Douze.

Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine et proche de M. Balladur, a assuré, sur France-Inter, que poser la question présidentielle est *« prématuré »*. Rappelant que le premier ministre *« avait demandé à ce que les ministres du gouvernement ne prennent pas position avant janvier 1995 »*, il a estimé que *« le débat risque d'occulter les nécessaires actions de redressement du gouvernement »*. M. Devedjian a ajouté : *« Ceux qui pourraient espérer une querelle entre Jacques Chirac et Edouard Balladur se trompent »*. *« Ils ont tous les deux le sens de l'Etat, le sens de l'intérêt de la majorité et, quand l'échéance sera arrivée, cette question se règlera entre eux, pour le salut de tout le monde »*, a-t-il conclu.

Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a affirmé mardi, sur RTL, que ceux qui *« spéculent »* sur une rivalité entre Jacques Chirac et Edouard Balladur font *« un mauvais calcul »*. Il a estimé que les déclarations de Mme Veil et de M. Léotard étaient apparues comme une *« manœuvre »* à beaucoup de députés RPR, qui considèrent que les deux ministres d'Etat et, à travers eux, l'UDF *« veulent utiliser Edouard Balladur pour essayer de réaliser une quelconque revanche à l'égard du RPR »*. Il a ajouté que ces déclarations provoquent *« toute une série d'interrogations »* à l'intérieur de la majorité et du gouvernement.

Lire également la chronique de Daniel Schneidermann page 31.



Un sommet sur «l'éducation pour tous»

La scolarisation des filles comme priorité

Développer des formes novatrices d'enseignement pour répondre aux besoins des enfants les plus démunis, éduquer les filles : tels sont les objectifs de neuf pays à forte population, réunis récemment à Delhi pour le sommet «L'éducation pour tous», sous l'égide de trois agences des Nations unies.

NEW-DELHI

de notre envoyée spéciale

Neuf pays rassemblent à eux seuls les deux tiers des analphabètes de la planète et plus de la moitié des enfants du monde (1). Ils viennent de tenir à Delhi (Inde) le sommet «L'éducation pour tous» sous l'égide de l'UNESCO, de l'UNICEF et du Fonds des Nations unies pour la population (FNUP). Une occasion pour ces poids lourds démographiques d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique de mesurer le chemin parcouru depuis la Conférence mondiale sur l'éducation de 1990, et celui qui leur reste à parcourir pour atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire pour tous les enfants en l'an 2000...

Au terme du sommet de Delhi, leurs neuf gouvernements, représentés par les ministres de l'éducation, ont adopté un «plan d'action» pour améliorer la qualité des écoles primaires : production et diffusion de manuels, définition des programmes, création de classes uniques dans les villages reculés, enseignement dans la langue maternelle des élèves. Pour les enfants difficiles à scolariser – parce qu'ils travaillent ou qu'ils vivent dans la rue –, le plan suggère un enseignement hors école, aux contenus concrets et aux horaires souples, délivré par des adultes issus des mêmes communautés plutôt que par des enseignants classiques.

Aujourd'hui, dans ces neuf pays, 56 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, dont une majorité de filles, ne sont pas scolarisés. D'ici à l'an 2000, ce sont 75 millions d'enfants supplémentaires, dont 55 millions de filles, vivant notamment au Bangladesh, en Chine, en Inde, au Nigéria et au Pakistan, qu'il faudra scolariser pour atteindre l'objectif de 100 % d'enfants à l'école primaire – ce qui nécessitera le recrutement de 1,6 million d'enseignants. En outre, comme l'a dénoncé la *South Asian Coalition on Child Servitude* venue manifester devant les membres du sommet, plus de 200 millions d'enfants dans le monde travaillent comme ouvriers ou domestiques et sont, de fait, exclus de l'école.

Face à des enjeux aussi massifs, les participants au sommet ont insisté sur trois priorités : l'éducation des filles, la décentralisation politique, la diminution des dépenses militaires au profit de l'enseignement.

A la différence du Brésil où, a rappelé Murillo de Avellar Hingel, ministre de l'éducation, les filles forment 52 % de la population scolaire, plusieurs pays comptent à peine un tiers de fillettes parmi leurs élèves de primaire. A l'heure où les grands pays du tiers monde redoutent la montée démographique, plusieurs études de la Banque mondiale font apparaître un lien de cause à effet très direct entre la scolarisation des filles et la démographie. Au Brésil par exemple, les femmes illettrées ont 6,5 enfants en moyenne quand celles qui ont suivi des études secondaires en ont 2,5. *«L'éducation des femmes est l'un des investissements les plus rentables qui soit»*, explique Nafis Sadik, responsable du FNUP, la seule femme à diriger une agence des Nations unies.

4 milliards de dollars chaque année

Selon ce médecin pakistanais, en assurant l'éducation d'une fille, on a trois fois plus de chance de réduire la taille de la famille qu'en éduquant un garçon. *«Les filles qui ont suivi huit années d'études se marient plus tard, préfèrent les familles peu nombreuses, utilisent mieux la contraception*, poursuit Mme Sadik. *Chaque année d'étude d'une femme diminue la mortalité de ses enfants de 5 à 10 %.»* En outre, les revenus des femmes ayant reçu un minimum d'éducation sont supérieurs à ceux des illettrées : instruire les filles contribue donc aussi à accroître la richesse d'un pays.

On peut aussi combler le retard de scolarisation des filles en développant des stratégies particulières : construction d'écoles dans les villages, permettant aux fillettes de continuer à assurer le travail domestique exigé d'elles, recrutement de femmes enseignantes, ouverture de crèches afin que les grandes sœurs puissent y déposer les tout-petits de leur famille et fréquenter ainsi l'école.

Où trouver les 4 milliards de dollars nécessaires chaque année pour atteindre les objectifs de «L'éducation pour tous» en l'an 2000? *«La guerre froide est finie*, rappelle Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO. *Nous conseillons à tous les pays de réduire leur budget militaire et de consacrer plus d'efforts à l'éducation.»* La Chine, l'Inde, l'Egypte et le Pakistan ont des dépenses militaires si élevées qu'elles pourraient être facilement réduites, estime Mahbub Ul Haq, conseiller spécial du FNUP. En 1994, la Conférence mondiale sur la population, au Caire, et celle sur les femmes, à Pékin, permettront d'évaluer la mise en pratique de ces déclarations.

CATHERINE BÉDARIDA

(1) Bangladesh, Brésil, Chine, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan.

En situation irrégulière

Vingt-six Algériens ont été reconduits à la frontière par avion privé

Vingt-six Algériens en situation irrégulière ont été reconduits vers Alger, lundi 20 décembre, dans un avion privé affrété par le ministère de l'intérieur. Selon ce dernier, les personnes concernées avaient été interpellées, le lundi précédent lors d'une opération de police dans le quartier de Barbès à Paris (18e) au cours de laquelle l'identité de trois cents personnes avait été contrôlée. Parmi elles, quatre-vingt-une se trouvaient en situation irrégulière, selon la police.

La reconduite à la frontière avait initialement été organisée par chemin de fer et bateau, comme la Police de l'air et des frontières en étudie la possibilité depuis le printemps dernier. Quatre compartiments avaient été loués à la SNCF dans un train de nuit Paris-Marseille (nos dernières éditions du 21 décembre). Craignant une réaction des syndicats de cheminots et des associations antiracistes, le ministère de l'intérieur a finalement renoncé à ce mode de transport et choisi de louer un bi-turbo propulseur Saab 340 de la compagnie Régionale Airlines dont le siège est à Nantes.

Un photographe de presse a été invité par le ministère à fixer sur la pellicule l'image de l'expulsion. Il a vu plusieurs hommes, dont certains étaient menottés derrière le dos, montant dans l'avion à l'aéroport du Bourget ainsi que la dizaine de policiers qui les escortaient. L'avion a décollé vers 12 heures 45 du Bourget, et atteint Alger dans l'après-midi après une escale technique à Marseille-Marignane . Au ministère de l'intérieur, on rappelle la volonté de Charles Pasqua de doubler le nombre de reconduites à la frontière exécutées chaque année. En 1992, sur quelque 43 000 décisions, moins de 9 000 ont été suivies d'effet. Alors qu'aucune statistique par nationalité n'est généralement publiée, le ministère a indiqué, une fois l'opération aérienne terminée, que 2 219 Algériens en situation irrégulière avaient été reconduits vers l'Algérie depuis le début de 1993.

Ph. Be.

ENVIRONNEMENT

Plus de 2 000 engins explosifs déjà récupérés

Les détonateurs échoués sur les côtes bretonnes proviendraient d'un navire chypriote

BREST

de notre correspondant

Les équipes au travail sur les plages du sud de la Bretagne continuent de récupérer les détonateurs qui s'échouent sur les côtes du Finistère et du Morbihan – dont l'accès a été interdit aux promeneurs – depuis samedi (*le Monde* du 21 décembre). Plus de deux mille engins explosifs ont déjà été ramassés et les experts brestois du CEDRE (Centre de documentation et de recherches sur les pollutions accidentelles des eaux) s'attendent, compte tenu des vents soufflant de sud-ouest, à une étendue de cette pollution.

Les recherches menées pour déterminer l'origine de la cargaison seraient sur le point d'aboutir. La société suédoise Nitro Nobel, qui fabrique ces engins pyrotechniques, dont la manipulation est dangereuse, a informé le CEDRE qu'un cargo battant pavillon chypriote, le *Mary-H*, parti de Hambourg à destination de Dar-es-Salaam en Tanzanie, avait perdu un conteneur de 34 500 détonateurs, le 16 septembre, dans la tempête. L'incident s'est produit à 400 ou 500 km au large de Belle-Ile, ce qui correspond au calcul de dérive établi par les experts du CEDRE.

Si le ministère de l'environnement retient cette hypothèse, la marine nationale se montre, en revanche, moins affirmative : trente-trois bateaux «potentiels» ont été identifiés, dont le *Mary-H*.

Les Verts, qui ont porté plainte contre X, ont réclamé, dans un communiqué, *«l'instauration d'une zone de sécurité de 100 milles nautiques, où les autorités maritimes auront la responsabilité de veiller au bon état des navires et de leurs cargaisons»*. Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, qui a déclaré sur France-Inter que le *Mary-H* avait signalé la perte de sa cargaison vers le 20 septembre aux autorités britanniques, s'est élevé contre *«l'irresponsabilité»* de certains armateurs. Il a annoncé qu'un comité interministériel sur la mer se tiendra en janvier prochain. La France fera des propositions pour renforcer la réglementation internationale sur le transport maritime des matières dangereuses.

GABRIEL SIMON

Après avoir été écarté par le bureau national

Marcel Peytavi est rétabli à la tête du syndicat des chefs d'établissement

Un secrétaire général écarté par la direction de son syndicat et rétabli dans ses fonctions, quatre mois plus tard : l'épisode, inhabituel, est le dernier avatar de la crise qui secoue la Fédération de l'éducation nationale (FEN) depuis deux ans. Evincé, le 27 août, du poste de secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) par un vote de défiance du bureau national (*le Monde* du 4 septembre), Marcel Peytavi a été réélu à ce poste, vendredi 17 décembre, par 53,7 % des voix contre 46,3 % à Robert Bourgeois, qui lui avait succédé.

Le motif invoqué, en août, avait été la conduite *«trop autoritaire et trop personnelle»* des affaires du syndicat par son secrétaire général. En réalité, l'enjeu véritable semblait être le degré d'autonomie du SNPDEN au sein de la FEN. Le syndicat des chefs d'établissement, avec ses 9 500 adhérents, regroupe les trois quarts des proviseurs et des principaux des collèges et des lycées. Fort de cette représentativité et soucieux de ne pas se couper des enseignants qu'ils côtoient quotidiennement, les proviseurs s'étaient permis, dès le début de la crise au sein de la FEN, d'exprimer leur nostalgie d'une fédération *«vraiment unitaire»* en refusant de voter l'exclusion des deux syndicats minoritaires de la FEN, le SNES (syndicat national des enseignements de second degré) et le SNEP (éducation physique). Et après la création, en avril, de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNPDEN, par la voix de Marcel Peytavi, n'avait pas caché son intention d'entretenir les meilleures relations avec la nouvelle centrale, où sont désormais syndiqués la quasi-totalité des enseignants des collèges et des lycées.

Indépendance à l'égard de la FEN

La tentative de la direction de la FEN de faire rentrer dans le rang le syndicat des proviseurs a donc fait long feu. Dès le remplacement de M. Peytavi, de nombreux représentants de sections académiques avaient protesté et demandé la réunion d'un conseil syndical extraordinaire. Réuni le 19 octobre, ce dernier a désavoué la nouvelle direction et un nouveau bureau national, convoqué le 17 décembre, a réélu Marcel Peytavi. Les proviseurs se sont donc prononcés, à travers ce vote, pour une plus grande indépendance de leur syndicat à l'égard de la FEN.

«Nous souhaitons revenir, a déclaré le 17 décembre M. Peytavi, *à une orientation d'équilibre et d'indépendance qui nous permette de travailler avec toutes les organisations syndicales telles que les enseignants et les personnels les auront choisies.»* Or, comme viennent de le montrer les élections professionnelles du 6 décembre (*le Monde* daté 19-20 décembre), la FEN est pour le moment quasi inexistante chez les enseignants du second degré. Le Syndicat des enseignants (SE), créé sur les décombres du SNI en juin 1992 pour syndiquer *«tous les enseignants de la maternelle au baccalauréat»*, n'a remporté que 4 % des voix contre 56,6 % au SNES, principal syndicat de la FSU.

Ch. G.

Après la fermeture d'un établissement pour raisons de sécurité

Des crédits devraient être débloqués pour le lycée de Romans

LYON

de notre bureau régional

Selon la mairie de Romans-sur-Isère (Drôme), une réunion de concertation, prévue dans l'après-midi du mardi 21 décembre, devrait mettre fin à la polémique sur les conditions de sécurité du lycée Albert-Triboulet. Le maire socialiste de la ville, Henri Bertholet, qui a décidé de fermer ce lycée tant que des travaux ne seraient pas engagés par le conseil régional Rhône-Alpes (*le Monde* du 21 décembre), devrait recevoir l'assurance qu'une somme de 4 millions de francs sera débloquée à cet effet.

Lundi, le président (UDF-PR) du conseil régional, Charles Millon, prenant acte des conclusions de la commission départementale de sécurité, avait déclaré qu'il se conformait à cet avis. Mais, estimant qu'il n'y avait pas dans cet établissement *«de facteurs aggravants nouveaux»*, M. Millon demandait donc à M. Bertholet de retirer son arrêté de fermeture, qui, selon lui, n'est pas de la compétence d'un maire. Ce dernier avait alors rappelé qu'il était *«responsable de la sécurité de sa ville»*.

B. C.

Après l'affaire des foulards islamistes de Nantua

Une jeune musulmane est exclue d'un lycée grenoblois

GRENOBLE

correspondance

Une jeune lycéenne qui refusait d'ôter son foulard a été exclue, samedi 18 décembre, du lycée Emmanuel-Mounier à Grenoble. Cette décision, qui a été prise par 14 voix pour et 1 voix contre par la commission de discipline de l'établissement, intervient après plusieurs mois de négociation avec l'intéressée et sa famille. Selon le proviseur, Jean-Paul Paillet, la jeune musulmane inscrite en terminale A1, qui suivait une scolarité *«sans histoires»* depuis la seconde, avait *«brutalement changé d'attitude au mois d'avril»*.

Son cas, le premier dans cet établissement du centre-ville qui compte 1 500 élèves, avait tout d'abord surpris les enseignants qui, dans leur grande majorité, l'avaient acceptée avec le foulard, avant qu'un nouveau règlement intérieur ne soit adopté. Le problème s'était posé de nouveau à la rentrée. La jeune fille avait dû être exclue huit jours, avant de se voir proposer par la commission permanente de l'établissement de retirer son foulard pour les seuls cours de gymnastique. En contrepartie, les autres enseignants s'engageaient à l'accepter ainsi vêtue. Pendant un mois, la jeune fille s'est présentée au cours d'éducation physique munie d'une dispense médicale, puis elle a finalement refusé d'ôter son foulard. Lundi 20 décembre, deux jours après son exclusion, elle distribuait devant les portes de l'établissement une pétition dénonçant le caractère *«injuste»* de la sanction dont elle avait fait l'objet.

Un deuxième lycée de la périphérie grenobloise, le lycée polyvalent Aristide-Bergès, à Seyssinet-Pariset (Isère), est confronté actuellement au même problème. Il s'agit cette fois d'une élève de terminale G qui, depuis le mois d'avril, se présente, selon les jours et selon les cours, la chevelure couverte ou découverte. A la rentrée, les enseignants ont décidé de l'interdire de cours mais le port libre du foulard lui a été autorisé dans les couloirs ou la cour de récréation. Jeudi 16 décembre, le conseil d'administration du lycée a adopté un nouveau règlement intérieur qui entérine l'interdiction du port de couvre-chef en cours. Depuis, la jeune fille n'est pas revenue en classe et ne s'est pas présentée au rendez-vous qu'elle avait elle-même fixé au proviseur, lundi matin 20 décembre.

NICOLE CABRET

EN BREF

MEURTRES D'HOMOSEXUELS : un Britannique condamné cinq fois à la prison à perpétuité. – Un homme de trente-neuf ans, jugé pour le meurtre de cinq personnes, dont quatre homosexuels, a été condamné lundi 20 décembre, à Londres, à cinq peines d'emprisonnement à vie. Ces meurtres, commis dans la capitale britannique entre mars et juin 1993, avaient semé la panique dans la communauté homosexuelle (*le Monde* du 19 juin). Colin Ireland avait été arrêté le 20 juillet après la diffusion d'un portrait-robot.

INCENDIE DE MULHOUSE : des traces d'hydrocarbures retrouvées dans les décombres. – L'incendie qui avait fait six morts et cinq blessés, tous d'origine kurde, le 21 novembre à Mulhouse (*le Monde* du 23 novembre) pourrait être d'origine criminelle. Des traces d'hydrocarbures ont été retrouvées dans les décombres de l'immeuble incendié. L'information judiciaire ouverte pour «recherche des causes de la mort» a été requalifiée, lundi 20 décembre, en «destruction volontaire par incendie ayant entraîné la mort de six personnes».

Après trente-sept autres pays

La France signe la convention de Londres sur l'interdiction de l'immersion des déchets nucléaires

La France a décidé de signer la convention internationale de Londres sur l'interdiction *«totale et définitive»* de l'immersion des déchets nucléaires, a annoncé, lundi 20 décembre, Michel Barnier, ministre de l'environnement. Elle rejoint ainsi les trente-sept pays, dont les Etats-Unis et le Japon, qui s'étaient prononcés en ce sens le mois dernier (*le Monde* du 16 novembre), lors de la réunion de la convention dans la capitale britannique.

Bien qu'elle ne procède plus, depuis 1969, à des rejets radioactifs en mer, la France s'était alors abstenue, en compagnie de la Belgique, de la Chine, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Elle souhaitait la simple reconduction du moratoire de 1983, afin de garder la possibilité de réexaminer le problème *«dans quinze ans, au vu des connaissances scientifiques de cette époque»*.

Mais le vote majoritaire du 12 novembre était accompagné d'une clause : les pays abstentionnistes et les vingt-neuf nations absentes à Londres avaient cent jours pour se prononcer de façon positive ou négative, sous peine d'être exclus de la convention. *«Conformément à la volonté du premier ministre, Edouard Balladur, de mener une politique énergétique respectueuse de l'environnement»*, indique le communiqué de Michel Barnier, mais aussi sous la pression des mouvements écologistes, le gouvernement français, qui aurait pu faire l'économie d'une controverse en signant la convention dès le mois dernier, s'est donc rangé à la résolution londonienne.



DÉFENSE

Diplomate condamné pour espionnage au profit du KGB en 1964

Georges Pâques est mort

Condamné à la détention perpétuelle, en 1964, pour trahison au profit de l'ex-URSS, mais libéré sous condition en 1970, Georges Pâques, ancien haut fonctionnaire français à l'OTAN, est mort, le dimanche 19 décembre, à Paris, à l'âge de soixante dix-neuf ans. Il fut la plus importante des « taupes » françaises à avoir été condamnée durant la « guerre froide ».

Normalien, agrégé d'italien, Georges Pâques, qui était né le 29 janvier 1914 à Chalon-sur-Saône, était un homme rond, placide, avenant, avec un faux air mâtiné de Georges Pompidou ou de Max-Pol Fouchet. Cet intellectuel est, par l'intermédiaire d'un de ses amis médecin algérois, approché par les Soviétiques – et plus spécialement par un certain Alexandre Gonzovsky, qui se dit attaché d'ambassade – dès 1943 en Algérie où il travaille à la section politique du service de radiodiffusion du gouvernement provisoire du général de Gaulle. Dès lors, il ne va pas cesser de donner des renseignements au KGB durant les vingt années où ses fonctions administratives, en France, lui donnent accès à des dossiers dits « sensibles ».

Dès la Libération, ouis sous la IVe République, entre 1944 et 1959, Georges Pâques est successivement conseiller, chef de cabinet, voire directeur du cabinet de plusieurs ministres ou secrétaires d'Etat, comme Louis Jacquinot, René Coty (futur président de la République), Jules Catoire, Paul Ribeyre, Georges Bidault ou Gilbert Jules. En 1959, il devient chargé de mission à l'état-major général de la défense nationale, puis auprès de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). En 1962, il entre à l'OTAN où il est responsable du service de presse. Les QG alliés – cible privilégiée de l'espionnage soviétique – sont à l'époque en région parisienne.

C'est surtout après le retour au pouvoir, en 1958, du général de Gaulle que Georges Pâques, parce qu'il a accès à des secrets militaires, va rendre de nombreux services au KGB.

Le diplomate français est alors sous le contrôle de deux officiers « traitants » des services soviétiques à l'ambassade, Nikolaï Lyssenko et Vassili Vlassov. Il a coutume de leur remettre, dans les bois de Meudon, des documents qu'il a réussi à subtiliser sur les plans de défense de l'OTAN, par exemple la place de certains radars en Turquie ou la situation au Proche Orient vue par les services de renseignement allié. Parmi ces dossiers, les plans de défense de Berlin-Ouest intéressent tout particulièrement ses interlocuteurs après la crise qui a éclaté, en 1961, avec l'Ouest depuis l'édification du mur de Berlin. En même temps, le KGB manipule une autre « source » prolifique à l'OTAN en la personne d'un économiste canadien, Hugh George Hambleton.

Identifié sur dénonciation

Le 10 août 1963, alors qu'il rencontrait un agent du KGB, Georges Pâques est arrêté par le contre-espionnage français. Une thèse souvent présentée affirmera que Georges Pâques a été identifié sur la dénonciation d'un transfuge soviétique, Anatoly Golitsine, qui est passé à l'Ouest en décembre 1961 et qui affirme à la CIA que l'entourage du général de Gaulle est truffé d'espions. L'agent soviétique, qui a reçu le nom de code de « Martel » dans les services spéciaux français invités à l'interroger, parle d'un groupe de sept personnes qu'il a dénommé « Saphir » et qui aurait infiltré le gouvernement à un très haut niveau. A vrai dire, cette thèse est très discutée.

Durant son procès devant la Cour de sûreté de l'Etat, en juillet 1964, Georges Pâques apparaîtra, en définitive, animé davantage par l'amour-propre, voire la vanité, que par une conviction idéologique bien établie. Ses officiers traitants se sont toujours appliqués à jouer de la croyance, chez Georges Pâques, qu'il serait bien placé dans les coulisses des instances internationales pour tenter de préserver la paix entre l'URSS et des Etats-Unis devenus trop puissants.

Condamné, le 7 juillet 1964, à la détention criminelle à perpétuité, Georges Pâques voit sa peine commuée en vingt ans de détention en février 1968, par une grâce présidentielle du général de Gaulle. Il sera libéré sous condition en mai 1970.

Dès lors, Georges Pâques va multiplier ses activités dans la création littéraire, voire télévisuelle. En 1972, par exemple, il est le coauteur (avec Maurice Clavel) d'une adaptation française à la télévision de *Celle qu'on laisse passer*, un drame de Luigi Pirandello. Cette année-là, aussi, il publie un roman autobiographique mais codé, *Comme un voleur*, où il essaie de justifier sa conduite. Il est enfin l'auteur de plusieurs traductions de l'italien et notamment du *Petit prêtre de Calabre*, un roman signé du pseudonyme de Don Luca Asprea qui traite de la société paysanne d'une région soumise aux tabous de l'Eglise et aux lois de la criminalité organisée locale.

J. I.

FAITS DIVERS

L'augmentation de la gravité des accidents de ski

Pistes noires

La société française des médecins de stations de sports d'hiver estime à plus de 110 000 le nombre des accidents de ski qui surviennent chaque année sur les pistes. Si le risque à ski demeure stable depuis dix ans – environ 2,5 accidents pour 1 000 journées-skieurs –, la gravité des traumatismes a considérablement augmenté pendant la même période. Le coût social et humain du ski justifie des actions préventives.

GRENOBLE

de notre correspondant

L'hiver dernier, les stations françaises ont enregistré un nombre record d'accidents mortels sur leurs domaines skiables. Une quarantaine de personnes ont été victimes de collisions ou de chutes impressionnantes, en particulier à cause de vastes plaques de glace et d'un manque chronique de neige en janvier. A l'issue de longues et cahoteuses descentes, certains skieurs furent gravement brûlés au visage et aux membres supérieurs ; d'autres subirent des traumatismes irrémédiables, notamment à la tête ou à la colonne vertébrale à la suite de collisions liées, souvent, à une méconnaissance des règles de priorité (14 % des accidents). Jamais pendant une aussi courte période les hôpitaux de Moûtiers (Savoie) et de Grenoble (Isère) n'avaient accueilli un nombre aussi élevé de personnes, devenues paraplégiques ou tétraplégiques (*le Monde* du 26 janvier 1993).

Certains médecins qui dénoncent le *« véritable carnage »* survenu au cours de l'hiver 1992-1993 constatent que *« la pathologie des accidents de ski ressemble désormais à celle des accidents de la route »*. Les skieurs relevés sur les pistes souffrent de plus en plus souvent de polytraumatismes, et 35 % d'entre eux sont admis dans les hôpitaux pour un séjour moyen supérieur à trois jours.

Outre l'augmentation spectaculaire du nombre des graves blessures ligamentaires, que certains praticiens attribuent à la structure des chaussures modernes et à un mauvais usage des fixations de sécurité (1), l'organisation de la pratique du ski dans les stations de sports d'hiver est elle aussi mise en cause.

Un observatoire des accidents de montagne

Ainsi le professeur Dominique Saragaglia, chef du service d'orthopédie et de traumatologie du sport à l'hôpital sud de Grenoble, accuse les stations qui surchargent leurs domaines skiables pour des motifs commerciaux. *« Une régulation du flux des skieurs est indispensable lorsque l'affluence est trop grande ou la neige trop dure. Parfois il faut avoir le courage de refuser de vendre des forfaits, si l'on veut éviter que ne se reproduise une nouvelle hécatombe sur les pistes »*, déclare ce praticien qui a reçu dans son service 2 650 patients au cours des trois derniers hivers.

La direction de la concurrence et de la consommation de l'Isère, qui a lancé, le 15 décembre à Grenoble, une campagne d'information pour une plus grande sécurité sur les pistes, plaide également pour la création d'un observatoire des accidents de montagne pour en mesurer le coût humain et social. En effet, aucune statistique officielle et précise n'est disponible à l'heure actuelle. Seule une thèse, publiée en 1979, a permis de mesurer le coût thérapeutique et social des accidents de ski survenus pendant l'hiver 1977-1978 dans le département de l'Isère (2). Son auteur l'avait estimé à un peu plus de 50 millions de francs pour 2 800 blessés (*le Monde* du 12 mai 1979). Cette somme représentait alors 72 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des remontées mécaniques de ce département pour la même année. Dans sa conclusion Jean-Pierre Guercin soulignait *« l'importance de l'effort consenti par la collectivité dont une faible proportion seulement jouit de loisirs de montagne »* (3). L'instauration d'une assurance obligatoire pour les skieurs est sérieusement envisagée par le ministère des transports. Selon un rapport remis récemment à M. Bosson, ce serait aujourd'hui *« la seule solution pour concourir à l'allègement des charges de la Sécurité sociale »*.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Les accidents de ski représentent 11,4 % des accidents de sport.

(2) *« L'aspiration à la sécurité dans les loisirs de montagne : coût social et conditions d'une meilleure maîtrise »*, thèse de doctorat soutenue par Jean-Pierre Guercin à l'université des sciences sociales de Grenoble.

(3) Le taux des départs des Français à la neige était, à la fin des années 70, proche de 8 % ; il fut, l'hiver dernier, de 9 %.

Invitées à payer une quote-part de 15 %

Les associations se mobilisent contre la réforme du financement de l'objection de conscience

Le monde associatif est en ébullition, à cause d'une simple note de service, envoyée par le ministère des affaires sociales, qui modifie le financement des postes d'objecteurs de conscience. Datée du 6 octobre, celle-ci signale que, *« dans la perspective de l'uniformisation du traitement des formes civiles du service national, les conditions de prise en charge des objecteurs de conscience seront prochainement modifiées. Le principe de la participation financière des organismes accueillant ce type d'appelés est en effet adopté. »* La quote-part demandée aux associations est ainsi fixée à 15 % pour l'exercice 1994, soit environ 4 000 francs pour chaque objecteur (1).

Pour le milieu associatif, c'est un « coup de canif » supplémentaire contre l'objection et l'autonomie des associations. *« Cette mesure remet en cause les conventions passées entre l'Etat et les structures d'accueil : c'est à l'Etat de financer le service national, y compris dans sa forme civile*, dénonce Eric Sapin, du Comité de coordination pour le service civil (CCSC). *C'est un transfert de près de 40 millions de francs qui nous est demandé. Tous les projets des associations vont être affectés : elles devront ponctionner sur les cotisations de leurs membres et les subventions. »*

Les associations supportent déjà depuis quelques années le poids du retard – estimé à 200 millions de francs par le CCSC – dans le remboursement des indemnités qu'elles avancent chaque mois aux objecteurs. Unanimes sur le constat, elles ont toutes protesté auprès du ministère pour demander le retrait de la mesure.

Au ministère des affaires sociales, on fait la sourde oreille : *« La participation des associations est légitime car elles bénéficient gratuitement de l'aide des objecteurs »*, déclare Mme Dreyfus, de la direction des affaires sociales. La mesure ne fait cependant pas l'unanimité au sein de la majorité. Des voix se sont élevées à l'UDF pour réclamer sa révision. Dans une question écrite, Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire) estime en effet que le principe d'une participation financière *« reviendrait à dire qu'il s'agirait d'un impôt prélevé sur les associations »*. Jean-Paul Fuchs (UDF, Haut-Rhin) demande, lui, le *« réexamen du dossier compte tenu des objections légitimes de l'ensemble des associations »*.

Interrogée par les députés socialistes lors de la discussion sur le projet de loi de finances, Simone Veil a pourtant maintenu le principe : *« Il était tout à fait normal* [que les organismes d'accueil] *participent aux frais encourus par le ministère »*, a déclaré le ministre d'Etat, reconnaissant toutefois que *« la circulaire avait été envoyée un peu rapidement »*, et sans concertation.

La note de service aura, en tout cas, mobilisé des associations qui, d'ordinaire, travaillent chacune dans son coin. Devant la fin de non-recevoir du ministère, le réseau associatif s'est réuni en un Collectif 15 % afin d'organiser des actions de protestation. *« Nous envisageons sérieusement de remettre tous les objecteurs à disposition de l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités »*, indique Eric Sapin, qui prévient : *« Si le décret d'application est publié, nous sommes prêts à aller devant le Conseil d'Etat. »*

SYLVIA ZAPPI

(1) Employés essentiellement dans les secteurs de l'aide sociale, de l'éducation populaire et de l'environnement, les objecteurs sont actuellement 8 500, soit à peine 2 % du contingent de 1993.

MÉDECINE

Pour prévenir une épidémie de peste porcine en France

Près de quatre mille porcs ont été abattus en Haute-Savoie et en Isère

Plusieurs milliers de porcs ont été abattus dans trois élevages en Haute-Savoie et en Isère après la découverte de porcelets contaminés par la peste porcine, ont indiqué, lundi 20 décembre, les services vétérinaires des départements concernés. Trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze porcs ont été abattus et les carcasses détruites, sur décision du ministère de l'agriculture. Les services vétérinaires avaient conclu à des risques de contamination en se fondant sur les résultats d'analyses de sang effectuées sur une cinquantaine d'animaux récemment importés d'Allemagne. Une zone de protection d'un rayon de trois kilomètres et une zone de surveillance de dix kilomètres ont été délimitées autour de chacun des trois élevages concernés.

La peste porcine est une infection très contagieuse d'origine virale non transmissible à l'homme. Elle se caractérise par une fièvre et une atteinte grave de l'état général de l'animal, accompagnées de manifestations cliniques diverses, pulmonaires, nerveuses et digestives. La déclaration de cette maladie est obligatoire et la viande des animaux concernés est impropre à la consommation.

La France était, jusqu'à présent, indemne de peste porcine, les services vétérinaires demeurant toutefois très vigilants dans la mesure où cette maladie continue de sévir sur un mode épidémique dans de nombreux pays européens. *Ce phénomène semble dû à la contamination périodique des animaux d'élevage à partir de sangliers infectés. Un vaccin protecteur existe mais les autorités européennes préconisent l'abattage. »*. Il y a quelques semaines la CEE préconisait l'abattage de 600 000 porcs et porcelets en Allemagne pour lutter contre la diffusion de cette épidémie.

J.-Y. N.

REPÈRES

TERRORISME

Un complice écroué pour l'assassinat d'un opposant au régime de Téhéran

Un agent présumé des services secrets iraniens a été mis en examen pour « complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste », lundi 20 décembre, par le juge parisien Jean-Louis Bruguière qui instruit le dossier relatif à l'assassinat d'un opposant au régime de Téhéran, le 23 octobre 1990. Ce jour-là, le docteur Cyrus Elahi, l'un des fondateurs de l'Organisation de la liberté d'Iran, avait été tué par balles à l'entrée de son domicile parisien (*le Monde* du 25 octobre 1990). Interpellé jeudi 16 décembre à Paris, Mojtaba Mashaadi, Français d'origine iranienne, s'est vu signifier une seconde mise en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Un Iranien, Hossien Yazdan-Seta, arrêté en même temps que Mashaadi, est lui aussi mis en examen dans cette seconde procédure.

INTEMPÉRIES

Inondations dans le nord et l'est de la France

Les fortes précipitations enregistrées ces derniers jours ont provoqué, lundi 20 décembre, la crue de plusieurs rivières du nord et de l'est de la France, entraînant en Savoie la mort d'une femme de soixante-trois ans. Dans les départements du Nord et de l'Aisne, plusieurs rivières ont largement dépassé leur cote d'alerte, et de nombreuses routes départementales ont dû être coupées ou mises en circulation alternée. De nombreuses crues ont également touché l'est du pays.

SÉCURITÉ CIVILE

Protestations sur la base de Marignane

M. Pasqua veut privatiser le service de maintenance des bombardiers d'eau

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le service de maintenance de la base des bombardiers d'eau de Marignane, qui dépend du groupement des moyens aériens de la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur, va être sous-traité au secteur privé. Après le lancement d'un appel d'offres, en mai, quatre candidats repreneurs ont été retenus et la signature du marché – probablement avec la société Eurocopter – devrait intervenir au début de l'année prochaine, pour prendre effet le 1er janvier 1995. Ce projet est combattu par le syndicat FO, majoritaire, des techniciens au sol de la base qui en conteste l'opportunité et estime qu'*« il ne peut que déboucher sur des licenciements à court terme »*.

Le service, qui comprend, aujourd'hui, soixante-cinq personnes, pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (1), date de la création de la base avions de la sécurité civile, en 1963. Il était, jusqu'ici, indissociable de l'ensemble des équipes de navigants et de techniciens dont l'efficacité est reconnue, depuis trente ans, dans la lutte contre les feux de forêt. Cependant, une partie de ses tâches avait déjà été concédée à des sociétés privées : la maintenance des deux Fokker 27 de la flotte par TAT, puis par SOGERMA, et l'entretien des petits avions d'aide au commandement par TRANSAIR.

Le syndicat FO des techniciens au sol souligne, néanmoins, que le service de maintenance de la base, compte tenu de la disponibilité et de la compétence du personnel, est *« parfaitement rentable »*. Il affirme, d'autre part, que sa privatisation totale n'entraînerait aucune économie, mais représenterait, au contraire, un *« coût financier exorbitant »*. Il s'inquiète, surtout, de *« l'absence totale de garanties concernant l'avenir des personnels* (...) La direction de la sécurité civile a reconnu en effet, en mai dernier, qu'*« il y a impossibilité légale à imposer à l'industriel la reprise de tout le personnel qui ne serait plus nécessaire au fonctionnement de la base »*. Elle indiquait, pourtant, dans le même temps, que *« tout transfert de personnel ne se fera que sur la base du volontariat »*. En fonction des *« contradictions relevées dans le discours de la sécurité civile »*, FO menace de déclencher un *« conflit social sans précédent »*.

G. P.

(1) Sur soixante-cinq techniciens, cinq ont le statut d'ouvrier d'Etat, quarante-cinq sont sous contrat à durée indéterminée et le reste sous contrat à durée déterminée.

priori à l'emporte-pièce sur ... ique se résume en une phrase ... CLAIRE TRÉAN ... par la CDU de Steffen Heitmann

Les charlatans d'Aphrodite

Le conseil national de l'ordre des médecins et la direction générale de la santé s'attaquent aux dérives de la chirurgie esthétique

AVANT... Après. Un miracle, à en croire les photos : ce visage ingrat au nez disgracieux est devenu, grâce à un coup de bistouri bien placé, conforme aux canons de la beauté. Certains médecins plasticiens sont passés maîtres dans l'art... publicitaire. Le conseil national de l'ordre des médecins s'en est ému, qui vient de réagir vertement à la prestation télévisée de quatre «chirurgiens esthétiques», les docteurs Bernard Sillam, Thierry Bezin, Elisabeth Laglenne et Jean-Claude Trokiner, dans l'émission de variétés «Sacrée soirée» diffusée sur TF 1 le 15 décembre.

Dans un communiqué intitulé *Halte à la médecine spectacle (bis)* (1), l'instance ordinale s'élève contre les quatre praticiens qui ont *«complaisamment exposé leurs méthodes, pour la plupart insuffisamment éprouvées, voire dangereuses sinon charlatanesques, alors qu'ils ne sont pas qualifiés en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique»*. Le conseil se déclare, en outre, *«indigné de la prolifération d'émissions vantant les mérites de médecins davantage préoccupés de leur propre promotion que de donner des soins aux malades ou de promouvoir la santé publique»*. Une pratique qui ignore en effet les articles 19, 23, 30 et 31 du code de déontologie interdisant aux praticiens *«tous les procédés directs ou indirects de réclame ou de publicité»* ainsi que de proposer aux malades *«des procédés illusoires ou insuffisamment éprouvés»*.

Le docteur Olivier Dubois, secrétaire général du conseil national de l'ordre des médecins, a précisé au *Monde* que les quatre praticiens vedettes invités sur le plateau de Jean-Pierre Foucault seront poursuivis devant la section disciplinaire du conseil, pour *«abus de titres»* d'une part, et *«utilisation de techniques dangereuses»* d'autre part. Cet incident s'ajoute à la longue liste des dérapages constatés au sein d'une profession fort mal réglementée.

Au 1er juillet 1993, 462 chirurgiens esthétiques étaient titulaires du «label» officiel délivré depuis les années 70 par la commission de qualification ordinale, dont la décision est susceptible d'appel (ils étaient 198 en 1980). Tous les médecins spécialistes en chirurgie générale, en ophtalmologie, en stomatologie et en oto-rhino-laryngologie peuvent prétendre à ce titre. Par ailleurs, la loi du 23 décembre 1982 créant le concours d'internat qualifiant a permis aux jeunes médecins se dirigeant vers la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique d'obtenir automatiquement la qualification ordinale au terme de leur cursus d'études validées.

Plusieurs milliers de plasticiens non qualifiés

Malgré la présence de ces garde-fous, selon le professeur Jean-Marie Greco, président du Collège français de chirurgie plastique et fondateur du Club des professeurs et professionnels de la spécialité, *«plusieurs milliers»* de plasticiens proposent aujourd'hui en France leurs services aux personnes désireuses de modifier leur apparence physique. Au moins 2 000 médecins auraient souscrit un contrat d'assurances couvrant leurs activités de chirurgie esthétique... Des stomatologistes, des dermatologues ou des généralistes en mal de clientèle se lancent à corps perdu dans cette activité. Le docteur Bernard Sillam, le plus médiatisé de tous ces spécialistes improvisés, est phlébologue. Son cabinet du seizième arrondissement ne désemplit pas, et il s'offrirait même les services d'une attachée de presse...

Le professeur Claude Le-Quang, secrétaire général de la Société française de chirurgie plastique, recontructrice et esthétique (2) et vice-président du syndicat national de la profession, explique le développement de la discipline par les difficultés économiques qui frappent nombre de praticiens. *«Nous assistons à une mercantilisation du métier, dont le contrôle nous échappe»*, déplore le professeur Le-Quang, qui n'hésite pas à qualifier certains plasticiens de *«mafieux»*. *«A Paris*, ajoute-t-il, *quatre luxueuses cliniques de chirurgie esthétique ne répondent pas aux normes de sécurité, mais la direction régionale des affaires sanitaires et sociales n'a pas les moyens de les faire fermer.»*

En cas de «ratage», et donc de litige, les juges tiennent compte de la qualification ordinale pour se prononcer. Et les procès ont tendance à se multiplier... Le professeur Jean-Marie Greco vient de formuler devant l'Académie de médecine une série de propositions visant à mieux protéger le public des pratiques abusives. Sous la question «La chirurgie esthétique est-elle une chirurgie à part entière ou une chirurgie entièrement à part?», sa communication dresse un bilan inquiétant de la spécialité.

«Beaucoup de dérapages sont à mettre sur le compte des liposuccions (3), *dont plusieurs dizaines de milliers sont pratiquées chaque année*, nous a confié le professeur Greco. *Mais ils sont plus souvent liés aux circonstances de l'intervention qu'à la technique elle-même, qui est sûre, éprouvée et utilisée en chirurgie thérapeutique.»* En septembre 1992, après trois ans passés dans le coma, une femme qui avait subi une opération esthétique de liposuccion chez un médecin généraliste décédait. Un accident anesthésique était en effet survenu au cours de l'intervention, pratiquée en l'absence de médecin anesthésiste (*le Monde* du 29 juillet 1989).

L'usage des prothèses mammaires à base de gel de silicone, suspendu provisoirement par une recommandation du ministère de la santé l'an dernier en attendant les résultats d'une expertise, soulève également des difficultés. Près de quatre millions de femmes dans le monde ont reçu des implants de ce type, et certains plasticiens peu scrupuleux continuent d'en assurer la pose. *«Depuis l'introduction en France de ce matériel implantable, jamais un contrôle préalable n'a été officiellement mené»*, indique le professeur Greco aux académiciens, pas plus que n'est effectué le contrôle de l'application de la loi Huriet du 10 décembre 1988 modifiée sur le consentement éclairé. Et le spécialiste d'ajouter : *«Cette carence d'application des textes juridiques qui caractérise les implants mammaires de tous genres vaut aussi pour d'autres produits et matériels à visée esthétique couramment utilisés, certains depuis des années.»*

Ethique médicale contre éthique commerciale

Sont ainsi utilisés sans expertise réglementaire : le silicone liquide, le silicone en micrograinules, le Gore-tex et les fils d'or, tous indiqués pour combler les rides, et les appareils à liposuccion par ultrasons, *«dont la présentation à l'ensemble du corps médical (...) insiste, pour certains* [appareils], *sur un côté commercial très éloigné de l'éthique médicale habituelle (...), de nature à inciter à la multiplication des actes pour assurer non seulement l'amortissement du prix de l'appareil, mais encore un confortable accroissement des revenus de l'acheteur»*. Un marketing qui inspire au professeur Greco cette formule : *«Ce n'est pas de l'éthique médicale, c'est de l'éthique commerciale!»*

A l'origine de ces dérives, l'appât du gain bien sûr – à Paris, une liposuccion coûte entre 8 000 et 25 000 francs et une rhinoplastie (chirurgie du nez) environ 20 000 francs, non remboursés, et donc souvent non déclarés; en province, les tarifs sont inférieurs de 30 % à 50 % –, mais aussi ce vide juridique frappant tous les produits ou matériels médicaux utilisés par le chirurgien plasticien. Le principe de l'homologation préalable à la mise sur le marché ne s'impose pas en chirurgie esthétique, pour la bonne raison que la loi ne prévoit cette homologation que pour les *«produits et appareils à usage préventif, diagnostique ou thérapeutique utilisés en médecine humaine dont l'emploi est susceptible de présenter des dangers pour le patient ou l'utilisateur, directement ou indirectement»*. Le professeur Greco recommande à cet égard au ministère de la santé de retenir une proposition de directive européenne qui inclut dans la définition du «dispositif médical» tous les matériaux utilisés *«à des fins d'étude ou de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique»*.

La direction générale de la santé s'inquiète également de ces dérives. Elle vient de réunir un groupe de travail d'une dizaine de membres chargés d'étudier le problème. Le 8 décembre, une première réunion a eu lieu, qui a posé le cadre de la réflexion. Les experts devront répondre à deux questions : Qui doit pratiquer la chirurgie esthétique? Comment inclure dans le cadre d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) ou d'une homologation les produits et matériels à visée esthétique? Le professeur Greco, qui fait partie de la mission, a ajouté un autre thème au débat, celui de la définition de la *«médecine esthétique»*, dont tant de praticiens se prévalent, et qui n'a aujourd'hui aucun fondement juridique ni scientifique.

«Tout récemment, confie le professeur Greco, *nous avons découvert qu'un groupe de médecins proposait une formation de «médecin esthéticien» sur trois ans, pour 70 000 francs!»* Devant de tels agissements, et face à la *«multiplication des sociétés bidons»*, le *«réveil»* du conseil de l'ordre s'apparente pour lui à une véritable *«révolution»*.

LAURENCE FOLLÉA

(1) En avril 1992, le conseil de l'ordre, alors présidé par le docteur Louis René, avait saisi le conseil supérieur de l'audiovisuel dans un communiqué intitulé *Halte à la médecine spectacle* qui dénonçait *«la dérive de l'information médicale au profit du spectacle»* sur certaines chaînes de télévision.

(2) Société française de chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, 40, rue Bichat, 75010 Paris. Tél. : (1) 42-06-62-44; télécopie : (1) 42-03-44-64.

(3) Créée en 1977 par le docteur Yves-Gérard Illouz, la liposuccion est une technique permettant d'éliminer des amas graisseux localisés par aspiration. L'opération s'effectue par voie sous-cutanée après une légère incision de la peau et au moyen de canules de quelques millimètres de diamètre.

Un chirurgien en colère

La chirurgie esthétique se pratique aussi à l'hôpital public. Les prix sont moins élevés et les listes d'attente sont longues, entre trois et six mois. Un jeune chirurgien assistant dans un service de chirurgie plastique et réparatrice d'un établissement parisien s'indigne devant les pratiques qui entachent sa profession. Il raconte avoir reçu en consultation un homme opéré d'un lifting qui se plaignait d'un petit eczéma consécutif à l'intervention. Ce *«malade imaginaire»*, comme il le qualifie, était allé exposer son cas chez un médecin qu'il n'est pas possible de nommer.

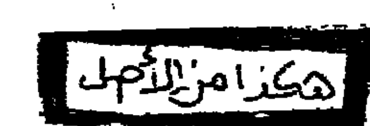
«Vous avez un petit épanchement dans votre lifting, ce n'est rien, je vous propose quelques séances de ponctions hebdomadaires et il n'y paraîtra plus», expliqua le plasticien sans scrupules à son futur client... qui n'avait en réalité besoin d'aucun traitement! *«Ces gens-là, ceux qui payent pour passer à la télévision, ne diront jamais qu'ils ne peuvent rien faire*, poursuit le jeune chirurgien en colère. *Ils n'ont aucun état d'âme. J'ai également eu connaissance du cas d'une dame qui venait à ce même cabinet pour une liposuccion et à qui l'on a immédiatement parlé des rides de son visage. On pousse à la consommation.»*

Partage des gains

«Quand on travaille de façon sérieuse, poursuit-il, *que l'on a suivi une formation longue et rigoureuse, il y a de quoi être choqué!»* Et ce médecin de décrire les autres pratiques auxquelles se livrent certains plasticiens : *«Quand ils ont des malades à opérer et qu'ils réalisent que l'intervention dépasse leurs compétences, soit ils font appel à des petites mains et restent officiellement maîtres de l'opération, soit ils envoient le client vers un autre chirurgien, avec lequel ils partagent les gains. On appelle cela la dichotomie.»* L'un de ces chirurgiens esthétiques non qualifiés par la commission du conseil de l'ordre aurait même encouragé une assemblée de généralistes à pratiquer la liposuccion dans leur cabinet, sous prétexte qu'en l'état de la législation ils ne peuvent pas être attaqués...

«Il était temps que le conseil de l'ordre se remue, on trouvait qu'il était beaucoup trop complaisant, comme porté par la masse de généralistes en train de crever du manque de travail», confie encore le jeune homme. *«Nous, notre promotion, c'est notre travail quotidien»*, conclut-il, amer.

L. F.



POINT DE VUE

Génétique et fantasmes

Ainsi que l'a annoncé Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, à l'occasion des Journées annuelles d'éthique, les projets de loi sur l'éthique biomédicale seront discutés au Sénat, lors d'une session extraordinaire, autour du 15 janvier (le Monde du 18 décembre). Nous ouvrons dans ces colonnes un débat sur les principaux enjeux et problèmes soulevés par ces textes. L'article qu'on lira ci-contre concerne le diagnostic prénatal et le diagnostic pré-implantatoire (DPI).

LES progrès réalisés en matière de procréation médicalement assistée joints à ceux de la biologie génétique posent aujourd'hui d'une façon inédite le problème des familles dont les enfants à naître risquent très fortement d'être frappés par une affection héréditaire grave. On pense à certaines anomalies de l'hémoglobine, à la mucoviscidose, à des maladies dégénératives du système nerveux et musculaire, notamment. Dans ce type de cas, on peut offrir aux couples qui souhaitent avoir un enfant indemne de la maladie deux possibilités de diagnostic précoce.

La première (diagnostic « anténatal » ou « prénatal » classique) consiste à détecter la présence du trouble génétique chez le fœtus. Sa conclusion « logique », en cas de test « positif », est dans la plupart des cas l'avortement (car les couples qui ont recours à ce diagnostic en ont accepté par avance l'éventualité).

La seconde (diagnostic « pré-implantatoire ») permet d'éviter cette issue toujours douloureuse : le test s'effectue en effet sur des embryons obtenus *in vitro*. La fécondation *in vitro* aboutissant à la formation de plusieurs embryons, le test permet d'identifier ceux qui sont porteurs de l'anomalie génétique, et seuls sont réimplantés les embryons indemnes, évitant par là même les angoisses d'une grossesse incertaine.

Depuis trois ans, cette technique a été proposée dans quelques centres dans le monde, et près d'une vingtaine d'enfants sont nés (en Angleterre, aux Etats-Unis récemment et en Belgique).

Trois questions, au moins, se posent à propos de cette méthode : quels sont sa fiabilité et ses risques éventuels ? A qui s'adresse-t-elle exactement ? Est-il légitime d'y recourir, comme l'ont fait avant nous les pays que l'on vient de citer ?

La fiabilité de cette technique est fonction des progrès rapides de la biologie, en particulier de la biologie moléculaire. Elle dépendra aussi des expériences des équipes. En ce qui concerne l'innocuité, bien des éléments, en particulier la grande plasticité de l'embryon à ce stade initial, laissent penser que les risques sont réduits, mais, de ce double point de vue, une évaluation soigneuse s'impose. Aussi le caractère forcément expérimental de cette technique et l'importance des enjeux nécessiteraient que les compétences médicales et scientifiques soient concentrées sur très peu de sites, offrant toutes les garanties d'exécution et de suivi.

De l'éthique au droit

Il faut ensuite souligner le caractère *a priori* limité des indications du diagnostic préimplantatoire. Depuis deux ans que le grand public connaît cette technique, la demande à laquelle les médecins sont confrontés est le plus souvent la suivante : un couple consulte car il se sait porteur d'une maladie grave, par exemple le trait de la mucoviscidose. Deux fois déjà, un diagnostic anténatal lui a été proposé (prélèvement de cellules de placenta à dix semaines de grossesse) ayant entraîné, les deux fois, un avortement devant l'atteinte confirmée du fœtus. Ce couple n'a pas de problème d'infertilité. Il souhaiterait maintenant bénéficier d'une fécondation *in vitro* avec examen génétique des embryons obtenus et transfert des embryons non atteints. C'est, en effet, dans l'attente d'une possibilité de soin dès le stade embryonnaire, la seule solution possible. Un calcul rapide montre que le nombre de cas concernés sera restreint.

En France, 2 % des enfants naissent avec des malformations sévères (15 000), seuls 7 % d'entre eux sont porteurs d'une anomalie d'ordre génétique reproductible et, parmi ceux-ci, la majorité des parents préféreraient tenter une nouvelle grossesse spontanée avec un diagnostic anténatal classique (à la dixième semaine). Le recours à la fécondation *in vitro* pour diagnostic préimplantatoire sera limité par : des taux encore faibles de réussite (35 à 40 % de grossesses évolutives par transfert chez les couples à haut potentiel de fécondité), les contraintes (physiques et psychologiques) de la méthode de fécondation *in vitro* et le caractère encore expérimental du diagnostic préimplantatoire. Maladies graves et peu de couples concernés : voilà notre opinion, à moins que perdure la dysrégulation de notre société en matière de biomédecine, incapable depuis treize ans (naissance d'Amandine), voire vingt ans (création des CECOS), de passer de l'éthique au droit.

Au moment où se dessine la reprise du processus législatif sur l'éthique biomédicale, nous tenons à affirmer une position à la fois ouverte et prudente : il convient d'autoriser un petit nombre de centres à une pratique limitée, avec des indications bien précises et avec tous les moyens d'en faire une évaluation objective, sinon le devoir médical de réponse à cette demande légitime aboutirait à la solution hypocrite consistant à orienter les couples sur les pays européens voisins qui dès maintenant sont entrés en phase d'application.

Nous reconnaissons comme positif le principe du diagnostic qui consiste à prévoir l'état de l'enfant à naître, à condition qu'il ne soit jamais imposé devant la découverte d'une anomalie, d'un handicap, d'une malformation en cours de la grossesse. Trois attitudes sont possibles :

– Rassurer la famille lorsque l'anomalie est mineure et curable ;

– Traiter et prévoir l'accueil de l'enfant lorsque cela est possible ;

– Enfin, se résoudre à interrompre le développement embryonnaire ou fœtal devant une affection particulièrement grave et incurable.

Nous souhaitons que soit reconnus, pour toutes les formes de diagnostic anténatal au sens large, des centres médicaux de référence qui doivent être une aide à la décision pour les couples comme pour les médecins aux prises avec un diagnostic rare ou complexe. Le caractère collégial et pluridisciplinaire (accoucheurs, pédiatres, généticiens, échographistes, biologistes, cytogénéticiens, radiologistes, psychologues), la transparence parfaite des décisions ainsi qu'une nécessaire évaluation annuelle de tels centres devraient permettre de répondre aux questions que notre société se pose légitimement sur une éventuelle dérive eugénique d'une telle pratique.

En effet, il est fondamental que soit reconnue une différence nette entre des demandes d'ordre thérapeutique légitimes (maladies graves et incurables) et des demandes de convenance ou de confort qu'il faudrait rejeter. Mais aucune évaluation sérieuse n'existe pour l'heure en France, et les fantasmes, le parti pris ou les croyances tiennent trop souvent lieu de réflexion et d'argumentation.

Le DPI n'est qu'une forme particulière du diagnostic anténatal, il poursuit les mêmes buts et applique les mêmes principes. Nous souhaitons que se développent en France, de façon extrêmement limitée, mais avec les moyens nécessaires à son évaluation, les possibilités du diagnostic génétique préimplantatoire pour les familles à risques. La liberté et la volonté des parents doivent être respectées, dans les limites déterminées par le souci éthique.

La médecine tente de donner un conseil éclairé si on le lui demande, mais la tâche est malaisée, car les frontières entre le normal et l'anormal sont fragiles. Maintenir un esprit de tolérance ne peut se faire paradoxalement que si notre société s'organise. Car une société de droit se doit de définir un espace de liberté identique pour tous.

Ce texte est signé par les professeurs Etienne-Emile Baulieu (biologie de la reproduction), Philippe Bouchard (endocrinologie), Daniel Cohen (généticien), Jean Dausset (prix Nobel de médecine), Georges David (fondateur des Cecos), Michel Dehan (pédiatre), René Frydman (gynécologue, obstétricien), Jacqueline Selva (biologie de la reproduction), Evelyne Pisier (professeur de droit) ainsi que par Luc Ferry (philosophe).

Caprices glaciaires

Les archives climatiques du Groenland divergent

La recherche progresse surtout à coups de remises en cause successives, de doutes levés un à un, et un chercheur avisé se méfie toujours des certitudes comme de la peste. Les glaciologues qui étudient le climat des temps anciens à partir de forages dans les glaces du Groenland viennent de vérifier à nouveau le bien-fondé de ce principe de base.

Ces « carottages », on le sait, constituent de remarquables « archives » météorologiques naturelles. La neige ne fondant jamais aux pôles, les différentes strates de glace ne sont, en fait, que les couches de neige accumulées (et considérablement tassées) depuis des millénaires. L'analyse des minuscules bulles d'air ou des aérosols (poussières, acide sulfurique et nitrique) qui y sont emprisonnés fournissent donc de précieuses indications sur la composition de l'atmosphère et, par extension, sur le climat à travers les âges. C'est ainsi que le forage européen du GRIP (Greenland Ice Core Project) a révélé que la seconde moitié de la dernière période glaciaire (entre – 40 000 et – 10 000 ans) et la période interglaciaire de l'éémien (– 140 000 à – 110 000) avaient connu de brusques variations de température totalement inattendues (*le Monde* du 21 juillet).

Pour confirmer ces premiers résultats, les chercheurs européens comptaient sur un second forage, GISP-2 (Greenland Ice Sheet Project), effectué par des équipes américaines à une trentaine de kilomètres de GRIP. Espoir déçu : si les données de GISP-2 corroborent parfaitement celles de GRIP pour la période glaciaire, elles divergent sérieusement pour l'éémien. Même si l'on y retrouve *« quelques tendances communes »*.

Raison supposée de cette anomalie : les lois de la physique qui veulent que les calottes glaciaires restent rarement immobiles durant des millénaires. Le frottement contre le socle rocheux a probablement entraîné des déformations des couches les plus profondes (donc les plus anciennes), bouleversant un peu le bel ordre chronologique observé plus près de la surface (1).

Le doute

« Nous avions atteint la roche à 3 029 mètres de profondeur, et les couches correspondant à l'éémien ne descendent guère au-dessous de 2 800. Nous avions pensé qu'à plus de 200 mètres du socle, il n'y avait plus de risques de déformation. Visiblement, nous nous sommes trompés », reconnaît aujourd'hui Jean Jouzel (laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement du CEA).

GRIP se trouve au point le plus haut de la calotte du Groenland (Summit, à 3 230 mètres), alors que GISP-2 est creusé plus bas sur la pente, à un endroit où la glace devrait, normalement, glisser de manière bien plus importante. Il est donc probable que les données de GRIP soient les plus proches de la réalité. *« Mais il est évident que ces nouveaux résultats jettent le doute sur les nôtres*, reconnaît Jean Jouzel. *Il va maintenant nous falloir les valider. »*

Comment ? Par d'autres sources, comme les forages océaniques et terrestres qui ont déjà confirmé les observations des glaciologues pour la dernière période glaciaire. Ou peut-être, espère Jean Jouzel, par d'autres indices recueillis sur les mêmes forages, et qui pourraient permettre aux chercheurs de mettre un peu plus d'ordre dans leurs données. C'est ainsi que des résultats prometteurs viennent d'être obtenus avec le méthane par une équipe du laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement de Grenoble mais, hélas, pour une période plus récente là aussi (2). Pour l'instant, rien n'est encore venu confirmer les variations observées pour l'éémien.

Réunis début décembre à San-Francisco, les chercheurs travaillant dans ces domaines ont commencé à élaborer leur plan de bataille. Mais, quel que soit le résultat final, ces péripéties auront au moins le mérite de stimuler la recherche. *« Au départ, certains doutaient de l'intérêt d'effectuer deux forages jumeaux au Groenland. Aujourd'hui, l'idée d'un troisième fait son chemin »*, se réjouit Jean Jouzel.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Comparaisons parues dans deux articles publiés dans le numéro du 9 décembre de *Nature* : « Electrical conductivity measurements from GISP-2 and GRIP Greenland ice cores », par K. C. Taylor, C. U. Hammer, R. B. Alley, H. B. Clausen, D. Dahl-Jensen, A. J. Gow, N. S. Gunderstrup, J. Kipfstuhl, J. C. Moore et E. D. Waddington, et « Comparison of oxygen isotope records from the GISP-2 and GRIP Greenland ice cores », P. M. Grootes, M. Stuiver, J.W.C. White, S. Johnen et J. Jouzel.

(2) « Synchronous changes in atmospheric CH4 and Greenlands climate between 40 an 8 kyr BP », par J. Chappellas, T. Blunier, D. Raynaud, J. M. Barnola, J. Schwander et B. Stauffer, *Nature*, 2 décembre 1993.

Atome en transparence

Après l'incident de la décharge de Saint-Aubin, la sûreté nucléaire s'est améliorée au CEA

LE nombre d'incidents survenus, entre 1990 et 1993, dans les installations nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est en *« diminution assez nette »*. *« C'est peut-être dû à une meilleure prise en compte des problèmes à l'intérieur de la maison, mais c'est une constatation que je prends avec prudence. »* François Cogné, inspecteur général pour la sûreté nucléaire du CEA, s'est soigneusement gardé de tout triomphalisme en présentant récemment à la presse son rapport pour 1992.

Soixante-quatorze « événements », *« tous sans impact sur l'environnement »*, ont été déclarés aux autorités de sûreté en 1992, contre 94 l'année précédente. Malgré cette relative embellie, M. Cogné n'oublie pas qu'une « série noire », survenue en 1990 et 1991, avait entraîné un rappel à l'ordre de la direction de la sûreté des installations nucléaires (*le Monde* du 5 mai 1992). En particulier l'affaire de la décharge radioactive de Saint-Aubin (Essonne), qui avait fait grand bruit en octobre 1990 (*le Monde* du 1er décembre 1990).

« L'affaire de Saint-Aubin a révélé un problème de transparence à l'intérieur du CEA, une insuffisance de communication interne, d'échanges entre les gens », explique François Cogné. L'audit mené par ses services a révélé *« un certain nombre d'écarts nécessitant une remise en ordre »*. Une sorte d'effet pervers de la compétence : *« Les gens, convaincus de leurs capacités, pensaient parfois qu'il leur était possible de tutoyer les règles de sûreté. »*

Le CEA s'est doté de *« moyens de réflexion et d'analyse tout au long de la chaîne hiérarchique »*, afin de corriger cette situation. Une « mission de sûreté nucléaire », placée sous l'autorité de M. Cogné, a été mise en place, fin 1991, pour *« développer les principes de la politique de sûreté »*, assurer sa mise en œuvre, et veiller à son application par des contrôles périodiques. Le plan d'action de l'inspecteur général privilégie l'instauration d'une *« culture de sûreté »* au sein de l'établissement, la formation de l'encadrement et le développement de la qualification du personnel dans ce domaine. Un *Guide de sûreté des installations* du CEA est en cours d'élaboration, sa sortie est prévue pour 1994. Enfin, François Cogné entend mettre l'accent sur la « transparence » la plus complète vis-à-vis des autorités de sûreté comme de l'opinion. Son rapport sera désormais communiqué chaque année.

J.-P. D.

CINÉMA

VUK LE PETIT RENARD, d'Attila Dargay, **LES BISOUNOURS**, de Raymond Jafelice
LA FERME DES ANIMAUX, de John Halas et Joy Batchelor

Anthropomorphies

L'approche des vacances scolaires, y compris dans les écoles maternelles, déclenche immanquablement la sortie de dessins animés. Plus ou moins anciens, mais peu importe. Ce qui compte, ce sont moins les histoires – toujours les mêmes – que la façon dont elles sont racontées. Là, joue à plein l'influence de la télévision : succession frénétique de sketches violemment colorés, personnages grimaçants, mouvements simplifiés, tressautements, voix criardes...

Dans cet affolement bien entretenu, *Vuk le petit renard* (1) arrive comme un OVNI, un extra-terrestre. Il est né en Hongrie en 1981, époque où le rideau de fer maintenait fermement l'exception culturelle. Les animaux – mignons et souriants – pourraient faire de la figuration chez Bambi, mais les mouvements sont souples, il n'y a pas de violence, pas de couleurs criardes. Dans un décor de forêt aux lignes simples, c'est le calme récit d'une initiation.

Certes, le petit renard est désobéissant, aventureux, mais délicieusement malicieux et c'est en suivant l'enseignement d'un vieux sage plein d'expérience qu'il deviendra lui-même un grand chasseur, fondera une famille extrêmement nombreuse, et parmi ses multiples enfants, il y aura un petit malicieux désobéissant qui à son tour, etc.

Pas une seconde qui ne soit pédagogique dans ce film soutenu par une morale distillée à chaque péripétie. Le montrer aux émules de Bart Simpson et de ses blagues, c'est comme faire lire Barbara Cartland aux fans de Sade.

Les Bisounours au pays des merveilles (2) ont vu le jour au Canada en 1987 et sont encore plus mièvres que Vuk, tout en rondeurs et couleurs écœurantes. Les méchants, vraiment méchants avec des trognes de méchants, se montrent cependant prêts à gagner le ciel au moindre signe de sympathie. Quant à la référence à Lewis Carroll, elle frôle l'escroquerie. On retrouve le lapin, le chapelier, le chat du Cheshire, mais on ne les reconnaît pas.

Alice est une petite fille moderne, sosie d'une princesse qu'un méchant ministre tient prisonnière dans une cage, la reine est une brave femme...

Seulement, les Bisounours, tout le monde connaît. Les livres et la télévision ont habitué à ces ectoplasmes mauves. Surtout, les scénaristes savent ménager le suspense, donner de l'action, disposer des intermèdes musicaux au moment juste, équilibrer les ingrédients, alterner le comique et l'attendrissement : ils savent raconter une histoire, l'essentiel est là. Pour le reste, adultes et enfants n'ont pas les mêmes critères.

C'est pourquoi, préparer pédagogiquement les enfants au dessin animé de John Halas et Joy Batchelor, *la Ferme des animaux* (3), est peut-être nécessaire, car il est tiré de la fable de George Orwell, sauvagement anticommuniste. Tout au moins antistalinienne, antiapparatchik de tous les pays.

Une ambiance dramatique intense

On y voit des animaux se révolter contre leur fermier alcoolique et brutal, s'engager dans l'exploitation collective de la ferme, sous la direction d'un sage ancêtre, puis à sa mort, se faire traiter en esclaves par un couple de porcs, avec l'aide d'une meute de chiens cruels. Et si par hasard les allusions n'étaient pas assez nettes, la musique aux sonorités de révolution russe est là. Mais enfin, les adolescents d'aujourd'hui ont rarement entendu parler de la naissance de l'URSS et des purges staliniennes.

Le film date des années 50, il a fallu trois ans pour le réaliser – 1951-1954. Le résultat est magnifique. D'autant que comparée aux techniques actuelles, son animation artisanale donne aux personnages une fragilité, une vérité dont on a perdu l'habitude. Les angles, les cadrages, les mouvements font presque oublier qu'il s'agit de dessins, font oublier la caricature. John Halas et Joy Batchelor ont su créer une ambiance dramatique intense, et à travers l'humour du trait, montrer la souffrance, l'humiliation.

Pour son aspect idéologique, la *Ferme des animaux* est classée « dessin animé pour adultes ». Un dessin animé, qui, pour la beauté du spectacle, devrait plaire à tout âge. D'ailleurs, il se termine sur une vraie révolution, sur l'espoir d'une société réellement juste. Utopie à enseigner aux jeunes générations.

COLETTE GODARD

(1) Sortie prévue le 22 décembre.
(2) Sorti le 8 décembre.
(3) Sortie le 22 décembre

Grève des distributeurs en Espagne

MADRID
de notre correspondant

La plupart des cinémas du pays fermaient leurs portes, lundi 20 décembre, à l'appel de la Fédération des sociétés de cinéma qui regroupe les exploitants, ainsi que la Fédération des distributeurs, afin de protester contre les mesures prises par le gouvernement pour protéger le cinéma espagnol et communautaire. Ces mesures qualifiées de *« protectionnistes »* avaient été adoptées dans la précipitation lors du conseil des ministres du 10 décembre, c'est-à-dire juste avant la date butoir du 15 décembre pour les accords du GATT afin de renforcer le courant des partisans de l'exception culturelle. Finalement comme l'on sait, le domaine de l'audiovisuel a été exclu des accords, mais le texte négocié rapidement par les services du ministère de la culture avec les seuls producteurs est resté. Il a provoqué la colère des autres secteurs de cette industrie d'autant que ceux-ci n'ont pas participé aux discussions.

Distributeurs, exploitants, chaînes de télévisions et sociétés de vidéo contestent les nouvelles règles qui durcissent le système d'obtention de licence de doublage et surtout aboutissent à réduire de moitié la possibilité de diffuser des films non communautaires, c'est-à-dire américains. La proportion actuelle est de un à quatre. Elle devra désormais être de un à deux. De plus, le décret oblige les télévisions à coproduire avec des producteurs indépendants jusqu'à un maximum de 5 % des films communautaires diffusés. Ce qui représenterait environ 160 films alors que la production espagnole annuelle est seulement d'une cinquantaine.

Les professionnels visés par ces restrictions ont annoncés qu'ils allaient défendre leurs intérêts *« avec ceux des spectateurs »*. *« On ne peut pas dire aux gens quel film ils doivent voir ni obliger les cinémas à projeter des films dans une salle vide »*, s'est exclamé un représentant des distributeurs. Les exploitants craignent qu'avec une telle réglementation visant à limiter l'entrée sur le marché de la production américaine on ne finisse par éloigner des salles le spectateur pour des raisons de promotion du cinéma espagnol.

En 1992, chaque film espagnol a fait une moyenne de 20 000 entrées alors que pour les productions américaines, elles sont de plus du triple, soit 63 000 entrées. Les trois quarts des revenus des salles (77 %) proviennent de projections américaines. Celles-ci représentent 50 % de tous les films diffusés.

M. B.-R.

LE BONHOMME DE NEIGE, de Dianne Jackson

La récompense

Plus un enfant est petit, plus il a du mal à maintenir longtemps son attention. La première qualité du *Bonhomme de neige*, dessin animé de Dianne Jackson, est sa durée : trente minutes. De plus, les dessins sont ravissants, avec des couleurs douces, des traits fins – mais ils vrillent sans cesse au fil de l'animation, ce qui finit par faire mal aux yeux. Des dessins à la fois insolites (ils ne ressemblent pas à ce que la télévision destine aux petits), et familiers (ils semblent venir directement de ces livres, généralement britanniques, qui racontent des aventures d'enfants sages). L'histoire du *Bonhomme de neige* est tirée d'un conte de Raymond Briggs, une « fable antinucléaire », paraît-il.

Le jeune héros de ce dessin animé est obéissant, se lave les dents sans tricher, construit un bonhomme de neige qui, pendant la nuit, s'envole avec lui jusqu'au pays du Père Noël où se tient une grande fête avec tous ses semblables. Après quoi, il ramène l'enfant chez *lui*, mais au matin, tel un vampire qui ne supporte pas le soleil, il a fondu. Ne reste plus que son chapeau. Seule l'écharpe offerte personnellement par le Père Noël prouve au petit garçon la réalité de son rêve.

La musique est tendre, les mouvements sont souples, sans hystérie, le rythme est celui des pages que l'on tourne en lisant l'histoire à un enfant lové sur ses genoux. *Le Bonhomme de neige* est précédé d'une petite merveille de Bruno Bozzetto, *Big Bang*, où en cinq minutes on voit un couple semer des fleurs, et la terre exploser à cause des ordures que l'on y enfouit. Un programme écologique que la grâce sauve de la niaiserie.

C. G.

ARCHITECTURE

Les « Albums », cuvée 93

Se faire connaître, trouver du travail pour acquérir une réputation, décrocher des commandes, ce n'est pas simple pour les jeunes architectes. En France, il n'y a pas de grandes écoles pour organiser la formation et la sélection. Les concours, organisés par les maîtres d'ouvrage publics ou privés, jouent un peu ce rôle. Parmi les plus connus, les concours PAN ou EUROPAN.

Ces concours, ouverts à tous, sont fort courtisés. Ainsi, pour la troisième session du concours EUROPAN, lancée sur le thème « Chez soi en ville, urbaniser les quartiers d'habitat », quatre mille cinq cents équipes se sont inscrites, soit une augmentation de 57 % par rapport au concours précédent. La raison du succès de ces concours : ils peuvent – parfois – déboucher sur une commande.

Mais les lauréats qui n'ont pu concrétiser leur projet sont nombreux. Aussi la direction de l'architecture et de l'urbanisme a voulu réagir en lançant ses « Albums de la jeune architecture », destinés à promouvoir ces jeunes talents en attente de commande.

Le principe est simple : ceux qui ont vu leurs projets remarqués ou primés lors de concours sont invités à présenter leur candidature auprès de la direction de l'architecture. Un jury choisit ceux qu'elle va aider. Comment ? En leur permettant de concevoir et de réaliser un album qui présentera leur travail, et en en assurant une diffusion de quelques trois mille exemplaires auprès des maîtres d'ouvrage.

Une telle opération de promotion intéresse évidemment beaucoup de monde. Être dans les « Albums », c'est avoir la référence qui manque si souvent aux jeunes architectes pour décrocher une première commande. Cette année, sept équipes ont été retenues (1). On peut découvrir leur travail en ce moment à la Maison de l'architecture de Paris, qui organise chaque année une exposition consacrée aux lauréats de l'année.

(1) Christian Biecher et Ursula Kurz, Dominique Blanc et Pascal Lefebvre, « BRUT Architectes-Ingénieurs », Emmanuel Combarel et Dominique Marrec, « Atelier d'ECO i », Anne Forgia et Didier Leneveu, Nicole Garo et Marc Boixel.

► **Exposition à la Maison de l'architecture de Paris, 7, rue de Chaillot, 75116 Paris. Tél. : (1) 40-70-01-65. Jusqu'au 15 janvier ; entrée libre du mardi au vendredi de 13 heures à 18 heures et le samedi de 11 heures à 17 heures.**





PATRIMOINE

Les trésors cachés des musées russes

Suite de la première page

Mais le problème de la restitution d'objets à leurs anciens propriétaires cache un autre problème tout aussi épineux : celui de la restitution des «saisies» – des «trophées», comme on dit ici pudiquement – opérées, à la fin de la dernière guerre mondiale, par l'Armée rouge dans certains pays de l'Europe de l'Est.

Un sujet tabou pendant de longues années. Officiellement, les œuvres manquantes s'étaient évanouies en fumée à la suite des bombardements. Bien sûr, on savait que tels ou tels officiers avaient pu ramener chez eux des prises de guerre, parfois notables. *«La belle époque pour qui s'intéressait à l'art,* raconte ce collectionneur moscovite, qui tient à conserver l'anonymat, *ce fut l'immédiat après-guerre. Pour 30 000 roubles de l'époque, on pouvait avoir un Rembrandt ou un Caravage. On m'a présenté un Perrugin et j'ai eu en main des dessins venant du musée de Dresde. En 1982, la galerie Tretiakov s'est vu proposer un grand Rubens par le fils d'un général soviétique, après la mort de son père; le tableau a finalement été vendu à un particulier 10 000 roubles, le prix de deux voitures.»* Mais il s'agissait là de rapines individuelles, tout à fait répréhensibles.

Aujourd'hui, on admet que des collections entières ont été déménagées dans les fourgons de l'armée Rouge, avec la bénédiction de l'Etat soviétique, et entreposées dans les réserves de certains musées russes, où elles se trouvent encore.

Un nouvel ordre juridique

C'est ainsi que le «trésor de Troie» (plusieurs centaines de pièces de métaux précieux), ramené de Turquie par Heinrich Schliemann en 1870, et longtemps visible à Berlin, avait, de l'avis de tous, disparu dans la tourmente. Il vient d'être retrouvé, intact, en Russie. Il fera l'objet d'une exposition *«pour les spécialistes»*, vraisemblablement au musée Pouchkine, en 1995. Exposition qui sera élargie au grand public un an plus tard. Quand à rendre ce trésor – que la Turquie réclame par ailleurs – à l'Allemagne, c'est une autre histoire.



«Les Trois anges à table», d'Andreï Roublev (1408).

Mais ce trésor n'est pas le seul à sortir de l'ombre : la collection Kœnig, un cabinet d'art graphique volé par les occupants allemands au Pays-Bas et dérobé à son tour – en Allemagne – par les Soviétiques. Il sera exposé au musée Pouchkine, en 1994, avec un catalogue rédigé avec la collaboration des Néerlandais. Sera-t-il rétrocédé ensuite à ses propriétaires? *«Il n'y a pas de législation en ce qui concerne la restitution des trophées saisis pendant la guerre,* indique Tatyana Nikitina. *Il est déjà très audacieux de reconnaître que des objets venus d'Allemagne – des musées de Brême, de Dresde, de Berlin –, de Hongrie ou de Hollande, se trouvent chez nous. Pour l'instant, nous en sommes à la phase de l'identification de ces dépôts, disséminés dans des musées, sans toujours une localisation précise.»* Ces dépôts devaient être plus que discrets puisque, au ministère de la culture, on nie avoir été au courant de leur existance ou avoir eu accès à des inventaires les mentionnant. En revanche, beaucoup évoquent les pillages (à Kharkov, à Odessa) et les destructions culturelles opérés par les Allemands sur le sol de la Russie, pendant la dernière guerre, pour justifier, *in fine*, un droit de suite. Mais que dire des biens appartenant aux pays «alliés», comme les Pays-Bas?

Pour répondre, Tatyana Nikitina élargit la question : *«La plupart des grands musées sont confrontés à ce problème des prises de guerre. La seule différence, c'est qu'elles sont, dans les pays occidentaux, visibles par le public, alors qu'ici, en Russie, elles dorment dans des réserves et sont exclues de l'héritage culturel mondial. Notre devoir est de faire rentrer ces richesses dans le circuit culturel de la planète. Il faut donc créer un nouvel ordre juridique, appliquable à tous, pour régler ce problème globalement.»* Une dernière question ne reçoit pas de réponse : pourquoi la reconnaissance officielle de ces «richesses cachées» est-elle venue si tard? En dépit de ses dénégations, l'Etat russe ne s'apprête-t-il pas à négocier, discrètement, le retour de ces «trophées» vers leurs pays d'origine? Contre espèces sonnantes et trébuchantes...

EMMANUEL DE ROUX

MUSIQUES

ADRIENNE LECOUVREUR à l'Opéra-Bastille

Ticket gagnant

Dix minutes après le début d'*Adrienne Lecouvreur*, le temps paraît déjà bien long. Dix minutes, c'est plus qu'il n'en faut pour plonger le public de l'Opéra dans la torpeur. L'orchestre et les chanteurs ne vont déjà pas ensemble et ce début agité, qui ressemble fort à celui de *la Bohème* de Puccini, piétine. Comme toujours à Bastille, il faut un certain temps aux interprètes et au public pour s'habituer à l'acoustique. Mirella Freni entre en scène et sa voix, d'abord un peu hésitante, prend possession de l'immense vaisseau. La présence de cette chanteuse admirable et la formidable ovation du public qui accueille la fin de son premier air recalent ce qui partait à la dérive.

Drôle d'idée, se dit-on : pourquoi monter un tel navet vériste à la Bastille, Opéra d'alternance qui en est à se constituer un répertoire? La réponse, c'est Freni et l'enthousiasme du public qui ne peut résister à la musique de Cilea, certes sans aucune originalité, mais qui condense la grandeur et la faiblesse du grand opéra italien. Sa faiblesse, c'est la facilité, la banalité de son invention mélodique et de son harmonie (arrangées façon variété américaine, certains de ses grands airs et duos feraient un malheur au Top 50).

Sa force, ce sont ces thèmes récurrents – presque des *leit-motive* – qui innervent la partition et l'habileté avec laquelle le compositeur italien et son librettiste campent les personnages. C'est enfin, au milieu des *boum bada boum* d'une orchestration efficace, ces grandes phrases lyriques des violoncelles, de la clarinette, du violon solo qui laissent d'autant plus pantois que l'orchestre de l'Opéra-Bastille, en grande forme, joue le jeu de la fébrilité lyrique sans retenue mais sans complaisance sous la direction formidablement attentive de Maurizio Benini. Le jeune Italien sait faire fonctionner un tel ouvrage, accompagner les chanteurs et diriger l'orchestre avec l'attention qu'on devrait toujours accorder à la musique de fosse, même lorsque sa faiblesse conduit les chefs à n'être que des faire-valoir du plateau vocal.

Le choix judicieux des artistes

Car la grande réussite de cette nouvelle production d'*Adrienne Lecouvreur* tient à l'évidence au travail de toute une équipe et au choix judicieux des artistes. S'il n'y avait qu'un chanteur de la pointure de Freni, ce serait insuffisant : Adrienne Lecouvreur n'est pas seule en scène. Il y a aussi Alexandrina Miltcheva. La plus italienne des mezzos bulgares (inoubliable Marfa de *la Khovanchtchina* de Moussorgski), est une chanteuse dont la voix royale émeut sans jamais recourir au moindre artifice. La méchanceté du rôle de la princesse de Bouillon pourrait la pousser à poitriner, à déclamer presque en parlant ses terribles répliques. Miltcheva fait passer toute l'émotion par le chant, se refuse à la moindre facilité : dans la fosse, les musiciens de l'orchestre l'adoubent en applaudissant à l'unisson de la salle.

Remplaçant Giaccomo Arragal, le plus imprévisible, mais peut-être le plus émouvant ténor «italien» du moment, Peter Dvorsky, malade, se ressaisit. Après un premier air catastrophique, sa voix se place, se chauffe. Il en oublie de crier, de chanter faux (défauts qu'il a même lorsqu'il est en bonne santé) et de faire rire par une expressivité bien dans la manière des mauvais ténors véristes des années 30. Son incarnation de Maurice de Saxe est crédible vocalement et dramatiquement. Mieux, elle est émouvante. Il y a aussi Jean-Luc Chaignaud, un jeune baryton français en grand progrès. Il chante extrêmement bien, il a grande allure, Chaignaud, dans le rôle de Michonnet, même si son timbre est parfois caverneux.

Il y a enfin la mise en scène de Jean-Luc Boutté, les décors et les costumes de Louis Bercut. Avares d'effets, ils ont eu la sagesse de ne pas tirer *Adrienne Lecouvreur* vers le réalisme. Pendant tout le premier acte, on se demande si l'élégance des costumes, des meubles et des boiseries d'époque, si l'absence d'idées de mise en scène ne brident pas un peu trop le spectacle. Et puis, à mesure que le livret se resserre, Boutté rapproche les corps et concentre son travail sur l'attitude des chanteurs en scène. Il n'y a rien de particulièrement fulgurant dans son approche (l'ouvrage ne le supporterait sans doute pas), mais il sait créer les atmosphères et les conditions objectives qui font que les chanteurs deviennent réellement les personnages qu'ils incarnent. C'est très peu, et c'est justement cet essentiel qui manque à tant de metteurs en scène estampillés «lyriques» dont les «idées» passent avant toute considération théâtrale.

Le rideau tombe sur la plus formidable ovation qu'ait connue Bastille depuis son inauguration. Les artistes du ballet sont hués. Le public commet un erreur. Ils ont bien dansé le ballet parodique de Caroline Marcadé.

ALAIN LOMPECH

► A l'Opéra-Bastille, Paris. Métro : Bastille. Prochaines représentations, les 27 et 30 décembre, les 3, 6, 10, 13 et 15 janvier, à 19 h 30. De 50 F à 570 F. Tél. : 44-73-13-00. Le spectacle s'achève vers 23 heures.

EN BREF

BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE : une consultation pour l'informatique. – La Bibliothèque de France vient de lancer – après plusieurs mois de retard – la consultation des entreprises présélectionnées pour réaliser le système informatique de la BF. Les changements en terme de fiabilité et de sécurité du système, demandés par Philippe Bélaval, chargé d'une mission d'expertise par le ministre de la culture, ont été pris en compte. Le choix du titulaire devrait intervenir dans les premiers mois de 1994.

DANSE : nominations à l'Opéra de Paris. – A l'issue du concours annuel du Ballet de l'Opéra de Paris, qui s'est déroulé au palais Garnier le 20 décembre, Agnès Letestu a été nommée première danseuse; Ghislaine Fallou et Géraldine Wiart ont été nommées «sujets»; Isabelle Ciavolara et Mirentchu Battut coryphées. Chez les hommes n'étaient vacantes que deux places de coryphées qui ont été enlevées par Pierre-François Vilanoba et Hervé Courtain.

par la CDU de Steffen Heitmann.

CULTURE

LES AMANTS PUÉRILS au Vieux-Colombier, à Paris

Pelléas sur le divan de Freud

Le décor est, par terre, une couche épaisse de sable blanc, d'où s'élève une étroite échelle métallique, très longue puisqu'elle se perd dans le ciel des cintres. Les dialogues, si peu figuratifs soient-ils, vont nous indiquer que le lieu de l'action est une plage, et que les échanges s'élèvent dans les sphères lointaines de l'esprit : quelque chose comme une valse hésitation entre *Pelléas et Mélisande* de Maeterlinck et *Cinq psychanalyses* de Freud. Dans le sable, les comédiens ont une démarche floue de scaphandriers du divan et, sur l'échelle, ils ont des hésitations de grenouilles-baromètres par temps instable.

Ainsi va la mise en scène, on ne peut plus *« papouëtique »*, comme disait Léon-Paul Fargue. A quoi il faudrait ajouter des idées audacieuses, comme confier le rôle d'une servante à un monsieur (Igor Tyczka), belle brioche et joues écarlates, qui va et vient sur la scène en y balançant un encensoir, comme s'il s'employait à pasteuriser on ne sait quelles pestilences.

Le spectacle, réglé par Murielle Mayette, est ainsi presque plus évanescent encore que cette pièce, *les Amants puérils*, du dramaturge belge Fernand Crommelynck (1886-1970). Cet auteur écrivit une comédie très colorée, *le Cocu magnifique*, qui, créée en 1920 par Lugné-Poe, fut un très gros succès public et plaça Crommelynck au ciel des auteurs dramatiques parce qu'elle fut mise en scène, en 1922, par le dieu tout-puissant de l'art du théâtre en ces années-là, le Soviétique Meyerhold. Se basant sur ces grosses recettes et sur cette célébrité, des directeurs de théâtre montèrent d'autres pièces de Crommelynck. Echec. Jouvet (qui présenta *Tripes d'or*) et Baty (qui choisit *les Amants puérils*), y perdirent beaucoup de plumes.

Les meilleurs moments de cette reprise des *Amants puérils* sont redevables à la présence de Catherine Samie, qui n'a pas grand-chose à jouer, mais elle est toujours un bonheur de présence. D'autant qu'elle porte, ici, sur la tête, un grand cerceau un peu hélicoïdal qui fait penser à une roue de bicyclette très voilée, et la conduit à prendre des sourires douloureux de torticolis pendant qu'un jeune homme lui conte fleurette (Eric Doye, au jeu aussi mou que du dentifrice sortant d'un tube neuf).

Pourquoi avoir repris une pièce aussi fantomatique ? Pourquoi l'avoir confiée à une metteuse en scène si incertaine ?

MICHEL COURNOT

► Théâtre du Vieux-Colombier. 21, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e). Métro : Saint-Sulpice. Du mardi au samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 heures. 60 F à 130 F. Relâche les 24, 25, 31 décembre et 1er janvier. Tél. : 44-39-87-00.

CARNET

Naissances

Jean-Luc CHALUMEAU et Mme,
née Estelle de Seze,

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils

Guy-Louis,

le 11 décembre 1993,
au foyer de
Cyrille et Pascaline CALLIES.

Anne-Marie LE GUÉVEL
et
Bertrand MOULY

ont la joie d'annoncer la naissance de

Laure,

le 15 décembre 1993.

7, rue Barbette,
75003 Paris.

– La petite

Marine

a fait son entrée le 20 décembre 1993,
chez
Isabelle et Richard JUTEAU.

Parc de Chalin, le Berlioz,
69130 Ecully.

Décès

– Brioude. Le Mans.

Me Claude Anglade
et son épouse,
Le docteur et Mme Jean Anglade,
Le docteur et Mme Pierre Anglade,
ses enfants,
Valérie, Dominique, Jérôme, Sandrine, Vincent, Amélie et Julie,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Louis ANGLADE,
ancien médecin chef
de l'hôpital psychiatrique du Mans,

survenu en son domicile le 17 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 20 décembre, suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence d'Arcole,
27, rue d'Arcole,
72000 Le Mans.

– M. et Mme Jean-Pierre Angremy,
Mlle Annie Angremy,
ses enfants,
Antoine, Bérénice et Henri Angremy,
ses petits-enfants,
Les familles Tubeuf, Serre, Juillard et Honegger,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre ANGREMY,
née Alice Collebrans,

survenu à Paris, le 19 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, sera célébrée le mercredi 22 décembre, à 15 h 30, en l'église de Riom-ès-Montagnes (Cantal).

Une messe sera dite ultérieurement à Paris, dans sa paroisse Saint-André de l'Europe.

100, rue de l'Université,
75007 Paris.
62, boulevard de Port-Royal,
75005 Paris.

– Mme Jacques Bichon,
Ses enfants,
Et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques BICHON,
commissaire général de la marine (C.R.),
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,

survenu à Bordeaux, le 19 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques auront lieu le 22 décembre, à Sanilhac (Gard).

6, rue Emile-Dreux,
33200 Bordeaux.

– M. Jacques Dodet,
M. et Mme François Dodet
et leurs enfants, Anne-Laure, Bénédicte et Léa,
Mme Antoine Dodet
et ses enfants, François, Pierre, Benjamin et Guillaume,
M. Olivier Dodet
et ses enfants, Louise et Galla,
M. et Mme Jean Dodet,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Andrée DODET,
née Peigne,

survenu le 14 décembre 1993.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église de Monestier, le 17 décembre.

Les Rocs,
Chantelle-la-Vieille,
03140 Monestier.

– Maurice Bismuth Lemaître,
le poète et artiste lettriste,
son fils,
Christiane Guymer,
sa fille,
ont la très grande peine d'annoncer la mort de leur mère chérie

Suzanne BISMUTH,
née Lemaître,

qui, ce Noël 25 décembre 1993, aurait eu quatre-vingt-dix-neuf ans.

Par son don de soi total, son cœur immense, sa force de caractère et sa qualité d'être, elle avait, sans jamais compter, apporté le bonheur aux siens et à tous ceux qui sollicitaient sa bonté et sa générosité.

Elle avait su d'emblée, bien avant que son Eglise lui dise que c'était possible, montré un esprit d'œcuménisme et de courage qui, pendant la dernière guerre, fut un ciment pour son mari et ses enfants, mais aussi pour quelques inconnus déportés.

Après un service religieux en l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle de Paris, l'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à l'ancien cimetière de Saint-Germain-en-Laye, mercredi 22 décembre.

– Sainte-Foy-lès-Lyon. Balmont. Lagnes. Tours.

Les famille Delannoy, Mure-Ravaud, Richaud,

ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

Marie DELANNOY,
née Trillat.

– Lyon.

Le président,
La direction régionale de Lyon,
Et le personnel de la COFACE,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Alain DUQUIN,
directeur régional,

décédé le 14 décembre 1993.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

– Mme André Escourrou,
née Edith Lanxade,
son épouse,
M. et Mme Yves Grandjean,
Mlle Jeanne Escourrou,
ses sœurs et beau-frère,
Robert et Claire Bouteille,
Didier et Chantal Cauchois,
Philippe et Laurence Desrousseaux,
Vincent et Brigitte Escourrou,
Pierre Escourrou,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. André ESCOURROU,

survenu le 20 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 décembre, à 15 h 45, en l'église Saint-Marcel, à Paris-13e.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité en l'église de Nantheuil-de-Thiviers (Dordogne), le jeudi 23 décembre, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Lebrun,
75013 Paris.

– Ses enfants,
Jeannine et Jacques Jousseaume,
Jacques et Margit Fauré,
Jean et Claire Fauré,
Michel et Michelle Balse,
Monique Fauré et Jean-Michel Devos,
Ses vingt-six petits-enfants,
Ses treize arrière-petits-enfants,
Son arrière-arrière-petit-fils,
Ses frères et belles-sœurs,
Ses parents
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Fernande FAURÉ,
née Bezaut,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
agrégée de l'Université,
officier dans l'ordre
des Palmes académiques.

Elle nous a quittés le 18 décembre 1993.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 22 décembre, à 15 heures, au cimetière des Pins-Francs, à Bordeaux-Caudéran (Gironde).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Adresse du deuil :
La Marelle,
Chemin de la Planquette,
81370 Saint-Sulpice.

– Gérard Folny,
Mme Claudette Besset,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Mme Cécile FOLNY,
née Martin.

Les obsèques ont eu lieu le 18 décembre 1993, au cimetière de Bouvaincourt-sur-Bresle (Somme).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le docteur Jean-Paul Fénelon et Mme,
ses enfants,
Guillaume et Anne,
ses petits-enfants,
Toute la famille,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul FÉNELON,
chevalier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire d'université,

survenu le 19 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 décembre, en l'église de Trémolat (Dordogne), où l'on se réunira à 15 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Trémolat (Dordogne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue André-Theuriet,
92340 Bourg-la-Reine.

Muriel GUEDJ

nous a quittés, le 18 décembre 1993, à l'âge de vingt-sept ans, victime d'une transfusion le 25 avril 1985.

« Mon amour mon petit ma couronne [d'odeurs
Tu n'avais rien de rien à faire avec la [mort...
Mon éphémère écoute je suis là je [t'accompagne
Je te parle notre langue elle est [minime et va d'un coup
Du grand soleil au grand soleil et [nous mourons d'être vivants. »
(Paul Eluard.)

Les obsèques ont eu lieu le lundi 20 décembre 1993 à Nice.

Colette et Roger Guedj,
Patrick, Véronique et Jean-Philippe,
Jacqueline Fédida-Hassan,
33, boulevard de la Corne-d'Or,
06230 Villefranche-sur-Mer.

– Sa famille,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis GUESPIN,
survenu le 18 décembre 1993.

L'incinération aura lieu le jeudi 23 décembre, au cimetière monumental de Rouen, avenue Georges-Métayer, à 13 h 30.

« Me vero primum dulces ante omnia Musae,
Quarum sacra fero ingenti percussus amore,
accipiant caelique vias et sidera monstrent. »
Géorgiques.

Ni fleurs ni couronnes, vos dons permettront de créer une bourse « jeune chercheur » au sein du groupe de recherche en terminologie qu'il a fondé (CLS, bourse L.-Guespin, IRED, 7, rue Thomas-Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan).

– Le président de l'université de Rouen,
Le département des sciences du langage,
L'URA CNRS 1164,
Et toute la communauté universitaire rouennaise,
ont le regret de faire part du décès de

Louis GUESPIN.

Né en 1934, agrégé de lettres classiques, Louis Guespin enseigne d'abord au lycée de Valenciennes puis d'Asnières. Il entre à l'université de Rouen en 1970. Docteur d'Etat, professeur de linguistique, connu pour ses nombreux travaux en lexicologie et analyse du discours, il fonde en 1987, au sein de l'URA CNRS 1164, le groupe de recherche en terminologie.

– M. et Mme Jacques Maisonrouge,
ses enfants,
Le professeur et Mme Xavier Bertagna et leurs enfants,
Les docteurs Vincent et Florence McAuliffe
et leurs enfants,
M. et Mme Robert B. Gillespie,
M. et Mme François J. Maisonrouge
et leurs enfants,
Mlle Anne-Sophie Maisonrouge,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Gaston Cazas
et leurs enfants,
M. Charles Broyer
et ses enfants,
ses frère, belle-sœur, beau-frère, neveux et nièces,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul MAISONROUGE,
née Suzanne Cazas.

Munie des sacrements de l'Eglise, elle s'est éteinte le 20 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Priez pour elle.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-François-de-Sales, 15, rue Ampère, Paris-17e, le jeudi 23 décembre, à 8 h 30 précises.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes, 5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 Paris.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Sailly (Yvelines).

90, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.

– Mme Marthe Lory,
son épouse,
M. et Mme Georges Lory,
M. Pierre Lory,
M. Bernard Lory,
Sœur Thérèse-Marie de la Transfiguration,
M. et Mme Michel Lory,
ses enfants,
font part du rappel à Dieu, le 19 décembre 1993, de

Marie-Joseph LORY,
ancien professeur
au Collège d'Europe de Bruges.

« Celui qui écoute ma parole et croit en celui qui m'a envoyé a la vie éternelle. »
Jean, V, 24.

Les Mosredons,
19240 Allassac.

– C'est avec une grand émotion que le Collège d'Europe à Bruges (Belgique) apprend le décès du

professeur Marie-Joseph LORY,

survenu samedi 18 décembre 1993, à Allassac.

Professeur au Collège depuis octobre 1952, Marie-Joseph Lory a formé jusqu'en 1985, année de sa retraite, plusieurs générations d'étudiants.

Ses cours et ses conférences sur l'histoire européenne ont signifié pour tous ses élèves une véritable ouverture de l'esprit aux réalités de l'Europe, à ce qui forme sa diversité et son unité.

Marie-Joseph Lory était un véritable intellectuel, passionné dans ses recherches, généreux et tolérant. Excellent pédagogue et homme de cœur, le professeur Lory savait enthousiasmer ses étudiants et susciter des amitiés durables. Sa disparition représente une perte immense pour tous.

La communauté du Collège tout entière présente à sa famille ses condoléances les plus sincères.

– A Paris, le 15 décembre 1993, à l'âge de trente et un ans, s'est éteint

Luc MARMONIER,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure.

Une cérémonie à sa mémoire aura lieu en l'église Saint-Eustache, le 12 janvier 1994, à 19 heures.

– L'institut de l'Ecole normale supérieure
a le très profond regret de faire part du décès d'un de ses amis et collaborateurs

Luc MARMONIER,
normalien littéraire,
historien,
de la promotion 1984,

et présente ses condoléances à sa famille et à ses amis.

– L'Ecole nationale supérieure des télécommunications
a la douleur de faire part du décès de

Luc MARMONIER,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
chargé de cours et de recherche
au département formation humaine.

le 15 décembre 1993.

Les enseignants, les chercheurs et les étudiants ont su apprécier ses qualités pédagogiques et humaines exceptionnelles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Daniel et Monique MAURAS,
Céline et Sophie,
Mme Denis Bellier,
M. et Mme Roger Mauras,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Véronique,

survenu accidentellement le 18 décembre 1993.

Elle venait d'avoir dix-sept ans.

La cérémonie sera célébrée le jeudi 23 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Georges, Paris-19e.

75, avenue Simon-Bolivar,
75019 Paris.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Léon-Robert MÉNAGER.

Aix-en-Provence, le 15 décembre 1993.

– Mme Viviana Pâques,
son épouse,
Mme Isabelle Pâques,
sa fille,
Pascal, Dimitri, Tatiana,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges PAQUES,

survenu le 19 décembre 1993, à l'hôpital Ambroise-Paré.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 décembre, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu à Chalon-sur-Saône, le même jour.

(Lire page 13.)

– J.-M. et Jacqueline Perker-Plauchut,
Laurence et S. Beziz
et leurs enfants,
Danielle et J. Vinocour
et Myriam,
Michel et H. Perker,
Maud et Judith,
Martine et F. Landon,
Ses proches
Et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Dora PERKER,
née Elber.

Ses obsèques auront lieu le 22 décembre 1993, au cimetière parisien de Bagneux.

Réunion porte principale, à 14 heures précises.

108, boulevard de la Reine,
78000 Versailles.
35, rue Broca,
75005 Paris.

– Le 17 décembre 1993, dans sa soixante-seizième année, muni des sacrements de l'Eglise,

Georges Edmond PILLEMENT,
directeur honoraire
de la préfecture d'Evry,
capitaine d'infanterie honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier du Nicham-Iftikhar,

est entré dans la paix de Dieu.

De la part de
Mme Georges Pillement,
son épouse,
M. et Mme Bernard Pillement,
M. Jean-Luc Pillement,
ses enfants,
Pierre et Claude,
ses petits-enfants,
Ses sœurs et frère, belles-sœurs et beaux-frères,
Ses nièces et neveux,
Ses cousins et cousines,
Sa famille,
Et ses amis.

La cérémonie religieuse a lieu ce mardi 21 décembre, à 16 h 15, en la cathédrale Saint-Spire de Corbeil-Essonnes (Essonne).

L'inhumation se fera le mercredi 22 décembre, à 15 h 30, au cimetière de La Roche-sur-Yon (Vendée).

Priez pour lui.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

8, rue Saint-Nicolas,
91100 Corbeil-Essonnes.

– Mme Liliane Pringuet,
son épouse,
Pierre et Anne Catherine Pringuet,
Agnès et Marc Jamot,
Et Ludmilla Mikael,
leurs enfants,
Marina, Alexia, Aurore, Elisabeth et Guillaume,
leurs petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Robert PRINGUET,
dermatologue,
ancien interne et ancien chef
de clinique des Hôpitaux de Paris,
membre
de la Société française de dermatologie,

survenu le 18 décembre 1993.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 décembre, à 9 h 30, au cimetière de Villevaude (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Pierre Moinot,
ses enfants,
Daniel et Claudine Karlin,
Catherine, Martine, Gilles, Marianne Moinot,
Et leurs enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. Jean-Louis Sarrailh,
M. et Mme Pierre Sarrailh,
M. et Mme Michel Garcia,
M. et Mme André Rouffignac,
Mme Patricia Osuna,
Mme Thérèse Mamouni,
ont la douleur de faire part de la mort, dans sa cent cinquième année, à son domicile, de

Mme Jean SARRAILH,
née Marie-Amélie Enjolras,
ancienne élève de l'Ecole nationale supérieure de Sèvres,
agrégée de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur.

L'inhumation a lieu le mardi 21 décembre 1993, à 16 h 30, au cimetière de Moncin (Pyrénées-Atlantiques).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Rouen (Seine-Maritime).

Mme Germaine Coufourier,
sa mère,
Sa famille,
Ses amis,
remercient toutes les personnes qui, par leurs présence, messages, envois de fleurs, ont exprimé leur sympathie à l'occasion du décès de

Patrice COUFOURIER.

Au-delà de la peine, chacun gardera dans son cœur le souvenir d'un être lumineux.



Bien que prévue par le ministère des affaires sociales

L'ouverture d'un centre pour les sans-abri à Labbeville rencontre l'hostilité du conseil général du Val-d'Oise

La séance du conseil général du Val-d'Oise du 13 décembre était consacrée au vote du budget, mais c'est un autre sujet qui a dominé la réunion : le projet d'ouverture d'un centre d'accueil permanent pour les sans-abri. Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a choisi le domaine de Brécourt, à Labbeville, à dix kilomètres au nord de Pontoise, comme lieu d'hébergement.

Les élus du conseil général du Val-d'Oise, toutes tendances politiques confondues, ont décidé de faire connaître au ministre leur désapprobation. Ils n'approuvent pas son projet de transformer le domaine de Brécourt, à Labbeville, en centre d'accueil permanent pour les sans-abri. Ils ont approuvé à l'unanimité la déclaration du président de l'assemblée départementale, Jean-Philippe Lachenaud (UDF), qui *« rejette absolument toute solution imposée par l'Etat qui conduirait inévitablement à déplacer les habitants concernés, à les concentrer dans un environnement hostile et inhumain, totalement défavorable à la recherche d'une réelle insertion personnelle, sociale et économique »*.

Le domaine de Brécourt, propriété d'Etat, dépend de la protection judiciaire de la jeunesse, placée sous la tutelle du ministre de la justice. Ancien centre de rééducation, inoccupé depuis plusieurs années, il subit régulièrement des actes de vandalisme et se trouve aujourd'hui en bien piteux état. Les bâtisses sombres, de quelque 5 000 mètres carrés habitables, érigées sur un terrain de six à sept hectares, pourraient accueillir près de 400 personnes, mais le coût de leur rénovation est estimé à plus de 30 millions de francs.

Pour Jean-Philippe Lachenaud, comme pour le maire de Labbeville, Pierre Meyer (divers droite), *« l'idée de placer ici des sans-abri relève tout simplement d'une grossière erreur »*. Située dans la vallée du Sausseron, à proximité de la rivière de l'Oise, Labbeville compte 433 habitants, mais pas de commerces et peu de liaisons.

« Ce domaine est totalement inadapté à l'accueil de SDF, explique le président du conseil général, *car il est trop isolé, trop éloigné de toutes les commodités de la ville, permettant la réinsertion. »* Pour Jacky Leser (PC), maire de Bezons, le centre deviendrait vite *« un ghetto de la misère »*.

Autre motif de mécontentement pour les élus : le silence qui a entouré la conception du projet. *« C'est par une fuite que j'ai eu connaissance d'une réunion interministérielle prévoyant deux centres d'accueil en région parisienne,* reprend Jean-Philippe Lachenaud, *un à Brécourt et l'autre dans les Yvelines, à Emancé. Ce dernier est presque réalisé, mais pour celui du Val-d'Oise, j'ai fait savoir qu'il fallait d'abord une concertation. »* Le département du Val-d'Oise compte actuellement, 137 places d'hébergement d'urgence. Dans un an, compte tenu des travaux en cours, le chiffre devrait être de 363 places.

« Opposition de principe »

Le directeur de la Sonacotra qui avait été chargé, il y a quelques semaines, par le ministère d'un rapport sur la faisabilité du projet, devait remettre sa copie lundi 20 décembre. Les réflexions apportées, ces derniers jours, par le conseil général du Val-d'Oise pourraient maintenant être jointes au dossier.

Au ministère des affaires sociales, on s'étonne de cette *« opposition de principe »* et on se défend de toute précipitation dans l'affaire. *« La décision n'est pas prise et elle le sera dans la plus grande concertation. Le rapport du directeur de la Sonacotra porte sur plusieurs sites. Notre souci est de trouver de bonnes structures d'hébergement. Des structures d'urgence bien sûr, mais aussi des centres d'accueil à plus longue durée avec un accompagnement social pour les plus défavorisés. Quand l'Etat possède des locaux inemployés comme ceux de Brécourt, il est normal qu'il réfléchisse au moyen de les utiliser. »*

Pour calmer les esprits, Simone Veil doit recevoir dans les premiers jours de janvier Jean-Philippe Lachenaud qui lui présentera les propositions du conseil. *« Juridiquement, nous ne pouvons pas nous opposer au projet de l'Etat car le domaine lui appartient*, explique-t-il. *Moralement et politiquement non plus car on ne peut être opposé au soutien aux familles en difficulté. Mais ce choix est mauvais et inadapté. Nous préconisons la création d'hôtels sociaux, de 30 à 50 places chacun, dans des villes de la couronne en collaboration avec l'Etat, le département et les communes intéressées. Le conseil général pourrait participer au financement à hauteur de 5 millions de francs par an pendant trois ans. »*

Quant au domaine de Brécourt, l'assemblée départementale a déjà fait savoir qu'elle s'en portait acquéreur pour la somme, estimée par les Domaines, de 7 millions de francs. Il pourrait ensuite être confié à l'Association des orphelins d'Auteuil, qui cherche, depuis plusieurs années, à agrandir la capacité d'accueil de ses locaux de Sannois. *« L'association s'occupe aussi bien des orphelins que des enfants en difficulté, qu'elle forme à tous les corps de métier*, souligne Pierre Meyer. *Ces derniers mois elle a refusé 160 enfants du Val-d'Oise par manque de place. »*

FRÉDÉRIQUE LOMBARD

Dans les Hauts-de-Seine

Le ralentissement de l'activité économique entraîne une augmentation des impôts

Au cours de la dernière séance de l'année, la majorité du conseil général des Hauts-de-Seine a voté le projet de budget primitif pour 1994. Compte tenu du ralentissement de l'activité économique, la fiscalité départementale devrait augmenter de 10 %. Une augmentation des impôts qui n'empêchera par la collectivité d'emprunter 1,58 milliard de francs.

C'est au terme d'une séance fleuve, où ils avaient à étudier 168 rapports, que les conseillers généraux des Hauts-de-Seine ont adopté, vendredi 17 décembre, le projet de budget 1994, marqué par le ralentissement de l'actitivité économique et par la baisse de moitié des recettes découlant des droits de mutation immobiliers. Malgré cette période difficile, qualifiée de *« gros temps »* par le président du groupe RPR, Jean-Paul Dova, adjoint au maire d'Antony, l'éducation, le logement, les transports et la solidarité resteront les domaines prioritaires d'intervention du département.

Le secteur de l'éducation bénéficiera en 1994 de 1,1 milliard de francs d'investissement, dont 600 millions iront à la construction du pôle universitaire Léonard-de-Vinci. Un choix que dénoncent les élus communistes. Pour Pierre Sotura, conseiller de Colombes, *« 25 % des dépenses d'investissement du département sont consacrées à la construction de l'université privée, et s'ajoutent aux 230 millions de francs déjà financés en 1993 »*.

Le groupe socialiste, par la voie de Michel Margnes, a estimé que ce n'était pas *« la mise en œuvre du projet Léonard-de-Vinci qui provoquera la relance et la création d'emplois dans le département »*.

Trente-six millions de francs seront consacrés à l'habitat et sur les 550 millions destinés à la voirie et aux transports, 140 millions seront affectés cette année à la poursuite des études du réseau de transport souterrain, baptisé MUSE. Si la part du budget consacrée à l'action sociale doit progresser globalement de 2,2 %, Michel Laubier (PC) préfère relever dans ce domaine *« la baisse de 9,78 % de l'aide sociale facultative »*. Enfin, 198 millions de francs seront affectés aux premières actions du plan d'harmonisation social et urbain (PACTE 92).

Une hausse de 10 %

Pour équilibrer son budget, le département des Hauts-de-Seine aura recours à un emprunt de 1 582 millions de francs et la fiscalité départementale devrait connaître une hausse de l'ordre de 10 %. Au cours de cette même séance, l'assemblée départementale a décidé de confier la gestion de son réseau d'assainissement à la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC).

A cette occasion, et pour répondre à la cinquantaine d'égoutiers qui manifestaient sous les fenêtres du conseil général, dénonçant *« la privatisation du service »*, Charles Pasqua a indiqué qu'une large concertation avait eu lieu avec les représentants de ce service. Selon le président du conseil général, les personnels qui vont être détachés auprès de la SEVESC vont garder leur statut de fonctionnaires et bénéficier d'une augmentation de salaire de 5 % et d'une prime de 10 000 francs.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Dans le XVIIIe arrondissement de Paris

Le Noël de la Halle Saint-Pierre

Au pied du Sacré-Cœur et le long du square Willette, dans le dix-huitième arrondissement, la Halle Saint-Pierre est depuis 1986 le domaine des enfants. Pendant la période de Noël, la Halle reçoit dans son auditorium de quatre-vingts places un spectacle intitulé *Y'a pas le feu*. Un spectacle en forme de poème, écrit et réalisé par Jean-Claude Bourbault. Ancien du Théâtre du Soleil, ce comédien y raconte pour des enfants, à partir de sept ans, des histoires aigres-douces rythmées par le piano, la trompette bouchée ou la clarinette. Les adultes trouvent eux aussi leur plaisir dans ces sketches qui sont entre souvenirs d'enfant et regards sur le monde, entre tendresse et humour grinçant. Pour les plus petits, deux conteuses, Bernadette et Anastasia racontent des contes de Noël.

Après avoir longtemps été consacré à Babar, le Musée en herbe présente une exposition intitulée « Compartiment cinéma », une rétrospective sur les différentes apparitions du train dans le septième art. Les jeunes cinéphiles peuvent courir de la reconstitution du décor d'un wagon-restaurant à la maquette, grandeur réelle, de la locomotive de *la Roue* d'Abel Gance tout en regardant des extraits de *la Bête humaine*, *la Roue*, *la Bataille du rail*, *Shanghai Express*, notamment.

Par ailleurs, les activités traditionnelles de cette ancienne halle du dix-neuvième siècle, restaurée par une association, se poursuivent et les enfants peuvent participer à des ateliers (dessin, couture, yoga, musique, danse africaine), fréquenter un salon de thé et une librairie.

F. Ch.

► Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, 75018 Paris. Tél : 42-58-72-89.

REPÈRES

HABITAT

Réhabilitation « douce » à Belleville

Après trois ans de querelles et de procès, le maire du vingtième arrondissement et les habitants du quartier du bas-Belleville, représentés par l'association La Bellevilleuse, ont fait la paix. L'un voulait rénover le secteur avec les méthodes habituelles, les autres souhaitaient une réhabilitation plus « douce » ménageant au maximum le bâti et la sociologie locale. Le maire, Didier Bariani (UDF-rad.) vient d'annoncer que, finalement, le quartier ferait l'objet d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Cette procédure souple, mais longue à mettre en œuvre, permet d'aider les propriétaires à moderniser leurs logements. Naguère délaissée à Paris au profit de ZAC plus expéditives, les OPAH sont en vogue. Outre la plus ancienne et la plus vaste d'entre elle, en cours à la Goutte d'Or – elle va d'ailleurs être doublée –, deux autres touchant les alentours du bassin de la Villette (dix-neuvième) et la Butte aux Cailles (treizième) ont été récemment lancées. Quatre OPAH sont prévues dans les dixième, onzième, quatorzième et dix-septième arrondissements et cinq autres sont à l'étude.

ENVIRONNEMENT

EDF va cacher des lignes haute tension

Une convention entre le conseil régional et EDF devait être signée, mardi 21 décembre. C'est une des premières fois qu'une collectivité locale et EDF s'attaquent aux points noirs paysagers provoqués par les lignes électriques haute tension.

Cette convention complète le protocole d'accord entre l'Etat et EDF du 25 août 1992, qui prévoit l'accélération du programme d'enfouissement des lignes basse et moyenne tension.

Un programme régional va être mis en place ces deux prochaines années pour enfouir un certain nombre de lignes de 20 000 à 90 000 volts. Les sites seront choisis en fonction *« de la gêne provoquée et de l'attente des riverains »* et *« en l'absence d'autre mode de financement »*. Le conseil régional et EDF mettront 5 millions de francs chaque année dans l'opération, ce qui permettra de traiter une dizaine de points noirs par an.

L'opération sera reconductible si l'étude, qui sera engagée dans un an par EDF et le conseil régional, confirme le bien-fondé de ces investissements.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 22 décembre.

LA FERME DES ANIMAUX. Film britannique de John Halas et Joy Batchelor, v.o. : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

IT'S ALL TRUE. Film américain de Richard Wilson, Myron Meisel et Bill Krohn, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LA NAGE INDIENNE. Film français de Xavier Durringer : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS. Film américain de Barry Sonnenfeld, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

VUK LE PETIT RENARD. Film hongrois d'Attila Dargay, v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

La crise des industries de l'armement et de l'aérospatiale

■ **DIVERSIFIER LES FOURNISSEURS D'ARMEMENT.** – Le Commissariat général du Plan jette un pavé dans la mare en suggérant que la France mette fin à son autosuffisance en matière de matériels militaires et qu'elle choisisse d'acheter chez ses partenaires européens ce qu'elle n'a plus les moyens financiers de fabriquer.

■ **MENACES SUR L'EMPLOI.** – Cette orientation risque d'aggraver les compressions d'effectifs dans un secteur industriel qui occupe 330 000 salariés et qui pourrait en perdre entre 58 000 et 131 000 si la crise et les restructurations persistaient.

■ **LENDEMAINS DE GATT.** – Les industriels de l'aéronautique civile sont inquiets des suites de l'accord mal taillé au GATT (Accord général sur les tarifs douanier et le commerce) qui laisse entière la question des aides financières à la construction d'avions civils. Les Américains pratiquent des aides indirectes et les Européens des aides directes mais remboursables. Les accusations de concurrence déloyale restent de saison.

Équipement militaire : la France doit sortir de son autarcie

Le Commissariat général du Plan invite – dans un rapport qui est une «première» – les armées françaises à s'ouvrir de plus en plus à des achats d'armes auprès des alliés en Europe pour favoriser une division internationale du travail en la matière entre les industriels impliqués.

Hormis sans doute le nucléaire et le balistique, la France ne peut plus prétendre réaliser par elle-même toutes les armes qui sont censées garantir sa sécurité. Elle doit accepter désormais de dépendre d'autrui, en particulier de ses alliés européens, et il lui faut revoir sa conception de l'indépendance en veillant à conserver cependant la maîtrise de technologies dites *«critiques»*, c'est-à-dire avancées.

C'est l'essentiel des recommandations auxquelles ont abouti les experts réunis par le Commissariat général du Plan qui, pour la première fois, a organisé une réflexion collective sur l'avenir des industries liées à la défense en France. Ce travail fait l'objet d'un rapport de deux cent quarante-quatre pages, rendu public mardi 21 décembre. Il sera, avec le prochain Livre blanc sur la défense, l'un des éléments de base à partir desquels le gouvernement devra rédiger son projet de programmation militaire 1995-2000 soumis à l'approbation du Parlement à la fin de la session du printemps 1994.

Dans ce rapport, il est établi que l'industrie de défense est *«un instrument de souveraineté»* qui confère *«un poids politique indéniable»* à tout gouvernement soucieux d'avoir une diplomatie indépendante. Mais il est aussitôt reconnu que les contraintes budgétaires et la contraction des marchés nationaux ou étrangers se conjuguent, malgré un environnement mondial qui reste menaçant, pour obliger la France *«à redéfinir son concept d'indépendance quasi totale»* en matière d'armes classiques et à *«rationaliser ses dépenses budgétaires en évitant de lancer trop de programmes nouveaux»*.

« Situations diverses et imprévues »

Pour autant, le Commissariat général du Plan n'est pas assuré du fait que ce qu'il est convenu d'appeler *«les dividendes de la paix»* soient pour demain. Il combat même ce qu'il croit être un piège à ce propos. *«Il faut être conscient,* écrivent les rapporteurs, *que les* «dividendes de la paix» *peuvent se révéler illusoires»* : à court terme, d'abord, parce qu'il faut financer *«une problématique reconversion industrielle»*; à moyen terme, ensuite, parce qu'il faudra continuer à payer les opérations de maintien de la paix qui seront le lot commun des actions extérieures de la France; et, à long terme, enfin, parce qu'il faut nécessairement moderniser des forces *«qui devront, plus que jamais, être en mesure de faire face à des situations diverses et imprévues»*.

Comme la France ne pourra plus produire la gamme complète des matériels dont elle a besoin, il sera de plus en plus inévitable d'organiser *«une division du travail»* avec ses partenaires européens et d'accepter de dépendre d'eux sous une forme ou sous une autre. La préoccupation centrale reste de prévoir néanmoins *«certains garde-fous»* à une telle politique.

Le Commissariat général du Plan a ainsi recensé vingt-quatre technologies critiques, encore dénommées *«pôles d'excellence»* ou *«pôles d'essentialité»*, autant de *«noyaux durs»* ou de *«créneaux»* sur lesquels la France doit garder la haute main. *«La filière nucléaire,* est-il écrit, *entre à l'évidence dans la catégorie.»* Cela concerne tout autant *«la capacité pour des composants fondamentaux»* qui participent de la fabrication d'armements classiques majeurs. *«Des créneaux seront perdus,* constatent les rapporteurs, *au profit d'autres pays européens mieux placés. D'autres seront partagés.» «Pour d'autres,* ajoutent-ils, *la France conservera la responsabilité de la conception et de l'intégration d'ensemble»*.

Actuellement, le Commissariat général du Plan admet qu'une telle *«division internationale du travail»* puisse se heurter à des divergences et à des obstacles entre les Etats concernés:

La résistance des industriels

La moindre des difficultés, à vrai dire, n'est pas l'absence ou la faiblesse d'une organisation de l'Europe en matière de sécurité collective. Celle-là est avérée. Il en est une autre. Sous la pression de leurs gouvernements respectifs, la résistance peut provenir des entreprises liées à la défense qui veulent, à travers les coopérations, éviter la dispersion d'équipes de valeur, conserver des emplois hautement qualifiés et demeurer, en définitive, des industries majeures.

De ce point de vue, l'outil industriel français est à l'image de ses rivaux ou de ses partenaires : surdimensionné, il est contraint de s'adapter, c'est-à-dire de resserrer ses effectifs comme ses coûts, et de se restructurer ou de se recapitaliser – pour se dynamiser – dans un contexte économique général moins favorable que par le passé.

Pendant les dix dernières années, l'armement français a perdu pas moins de 80 000 emplois directs. Au début de 1993, il occupait quelque 330 000 salariés, tous secteurs confondus. Selon les hypothèses retenues par le Commissariat général du Plan, qui font état de *«scénarios contrastés»* en fonction de l'évolution des exportations et du marché national, la perte d'emplois – directs et indirects, – chez les industriels français pourrait se situer, au total, aux alentours de 58 800 au minimum et de 131 800 au pire, entre 1992 et 1997 (inclus).

Ces évaluations sont à rapprocher de celles du patronat du secteur, qui évoque une réduction de 28 000 emplois dès 1992 et de 56 000 autres à venir d'ici à 1995. Les auteurs du rapport soulignent néanmoins *«le caractère très sommaire»* de ces *«calculs de perspective»* en un tel domaine et ils considèrent qu'il s'agit là davantage de *«tendances»*, voire *«des ordres de grandeur»*, que de véritables estimations.

Pertes d'emplois selon les différents scénarios (1993-1997)

	Besoins nationaux		Besoins à l 'exportation	
	Scénario favorable	Scénario défavorable	Scénario favorable	Scénario défavorable
Pertes d'emplois directs en nombre	– 36 400	– 72 400	– 5 600	– 21 700
en %	– 18 %	– 35 %	– 12 %	– 48 %
Pertes d'emplois indirects	– 14 600	– 29 000	– 2 200	– 8 700
Total des pertes d'emplois	– 51 000	– 101 400	– 7 800	– 30 400

Source : Commissariat général du plan.

Deux scénarios ont été retenus à partir des effectifs de 1992 et en tenant compte de gains de productivité de 2 % par an. Le premier scénario (dit «favorable») spécule sur un recul en volume du chiffre d'affaires de 5 % en 1993, une stabilisation en 1994 et une reprise de 5 % par an par la suite. Le second scénario (dit «défavorable») spécule sur un recul des activités de 5 % en 1993 et 1994, et de 10 % les trois années suivantes.

CLÉS/ *Réflexions pour le futur*

• **LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE.** Destinée à définir les effectifs des trois armées et de la gendarmerie, ainsi que les matériels nucléaires et classiques qui seront commandés, la prochaine loi de programmation militaire couvrira les dépenses du ministère de la défense durant les années qui s'étendent de 1995 à 2000. A l'issue des trois premières années d'exécution de ce projet, soumis à la fin du printemps 1994 au Parlement, il est prévu une révision de ses engagements financiers de façon à tenir compte de l'évolution du contexte international.

• **LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE.** Le gouvernement a décidé de présenter, en février, un Livre blanc sur la défense qui devrait tracer le cadre géostratégique des quinze à vingt prochaines années et qui servira, en quelque sorte, de préface politique à la loi de programmation militaire. Depuis 1972, la France n'avait pas rédigé de Livre blanc sur sa défense. Ce nouveau texte fera l'objet d'un débat public au Parlement.

• **UNE CENTAINE DE PROGRAMMES D'ARMEMENT.** Aujourd'hui, le ministère de la défense gère simultanément une centaine de programmes d'armement différents, nucléaires, balistiques, spatiaux et classiques, au sein d'un budget d'équipement qui s'élèvera pour 1994 à 103 milliards de francs. Le chiffre d'affaires de l'industrie française de défense est évalué à 2 % du produit intérieur brut marchand. Le secteur occupe 5 % de l'emploi industriel national. Il exporte 25 % de sa production.

COMMENTAIRE

Risques

C'EST un pavé dans la mare que lance le Commissariat général du plan en prônant, avant la présentation d'un projet de loi de programmation militaire par le gouvernement, que des choix soient exercés dans les compétences nationales en matière d'armement, de sorte que la France mette fin à la politique d'autosuffisance qu'elle conduit depuis plusieurs décennies. Ce qui signifierait que la France consente à des abandons de savoir-faire technologique et industriel – que d'aucuns voudront assimiler à des abandons de souveraineté ou de sécurité – au profit de ses partenaires européens.

Il y a une semaine, lors d'un colloque qui a consacré un certain rapprochement entre l'OTAN et la France (*le Monde* du 16 décembre), le directeur du budget, Isabelle Bouillot, a appelé le ministre de la défense a être *«plus réaliste»* dans sa loi de programmation militaire, au vu de *«l'état de santé des finances publiques»*. Sous-entendu : il faut faire des choix. Un ancien conseiller de François Léotard, Michel Scheller, devenu depuis peu directeur général de l'aviation civile, en a profité pour révéler que la délégation générale pour l'armement se livrait actuellement à *«une analyse sectorielle»* pour identifier les compétences à préserver et celles qui pourraient être le fait de coopérations entre alliés ou d'achats de matériels développés ailleurs.

Le Commissariat général du plan rejoint donc le camp, resté jusqu'à présent discret, de ceux qui voudraient voir la France se replier sur ses secteurs d'excellence et, dans le même temps, parier sur ce que peut lui apporter la construction européenne de Maastricht en matière de défense et de sécurité.

C'est bien une stratégie industrielle radicalement nouvelle qui est proposée. Avec tous les risques qu'elle peut aussi comporter, quand on observe les aléas de la coopération telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée. Pour mener à bien cette nouvelle politique, il importe de ne pas oublier que 5 000 entreprises (grandes, moyennes et petites) contribuent aux activités de l'armement et que les emplois de substitution (nés de la diversification ou de la reconversion) ne se créent pas d'un coup de baguette magique, comme en témoignent les mésaventures du «complexe militaro-industriel» à l'Est.

JACQUES ISNARD

Aéronautique : le GATT n'a rien réglé

L'accord provisoire obtenu au GATT en matière d'aéronautique n'a pas calmé les inquiétudes des professionnels du secteur. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont décidé de proroger pendant un an l'accord existant dans le domaine des subventions accordées aux avions gros porteurs. En cas d'échec des négociations qui se poursuivront dans l'intervalle, l'aéronautique serait intégrée au code général des subventions avec, toutefois, des modifications tenant compte de la spécificité du secteur.

«L'industrie aéronautique n'est pas considérée en Europe comme une industrie stratégique», a déploré lundi 20 décembre, Serge Dassault, président du GIFAS (le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), en regrettant le manque de soutien des gouvernements allemand et britannique au secteur lors des discussions au GATT. Les Européens n'ont pas su imposer, face aux Américains, l'adoption d'un texte définitif fondé sur les propositions de Michael Lindstroem, président du code des aéronefs au GATT, *«qui allait relativement bien à la profession»*.

Le flou et l'incertitude qui prévalent et la perspective de nouvelles négociations ne sont pas pour rassurer les industriels français. *«La situation actuelle est floue et donc dangereuse»*, estime Gérard Renon, président de la SNECMA qui fabrique des moteurs d'avions. Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir de cette activité sont importantes. Le développement de moteurs est une activité qui dépend étroitement du civil et du militaire : cette *«dualité est fortement incompatible avec son insertion dans le dispositif du GATT qui ne traite que des questions civils»*, estime M. Renon.

Les industriels français de l'aéronautique attendent plus de fermeté de la part des gouvernement européens dans les négociations à venir avec les Américains. Le système européen des aides directes (sous forme d'avances remboursables) est vivement critiqué par les Américains qui bénéficient pour leur part d'aides indirectes (via la NASA ou le département de la Défense). Les premières font l'objet d'un contrôle de la part des américains tandis que les secondes *«opaques»* sont difficilement quantifiables. Par ailleurs, les aides directes dont bénéficient l'industrie européenne font l'objet de remboursements. En 1993, les industriels français ont reçu 2,1 milliards de francs et remboursé 1,7 milliard. Pour 1994, aucun crédit n'est prévu en matière d'avances remboursables pour les programmes nouveaux (Airbus A-319, ATR 42-500, moteur CFM 56-7) alors que les industriels demandaient 500 millions de francs.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, l'industrie aéronautique réalise 70 % de son chiffre d'affaires au travers des agences gouvernementales contre seulement 30 % pour l'Europe. Cette situation permet aux Américains de bénéficier d'avantages indirects (comme des conditions de marge) supplémentaires . Face à cette situation déséquilibrée, les industriels française envisagent, par la voix du président du GIFAS, de passer du système actuel d'avances remboursables à une formule à l'américaine sous forme d'aides indirectes. Reste que cette transformation, qui risque d'être complexe, ne fait pas l'unanimité au sein du gouvernement.

Pour l'heure, les industriels français demandent *«que soit bâti un programme de recherche et de technologie»* plus conséquent. Les crédits de recherche alloués au secteur sont passés de 400 millions de francs à 500 millions dans le budget 1994 alors que les besoins sont de l'ordre du milliard de francs, a estimé M. Dassault. Enfin, le secteur de l'aéronautique ne bénéficie pas de financement spécifique au niveau européen ce qui nuit à son développement.

MARTINE LARONCHE

La guerre finno-française du papier

La Finlande demande à un groupe papetier public de relever ses prix

La guerre du «papier» est-elle en voie de règlement ? A Paris, où se tenait, lundi 20 décembre, une réunion à Matignon sur le sujet, on se montre circonspect. Mais on note que le gouvernement finlandais a fait un geste, dimanche, par la voie de son ministre du commerce extérieur, Pertti Salolainen. Ce dernier qui s'est déclaré soucieux de prévenir à l'avenir toute critique, a annoncé qu'il avait demandé à la société publique finlandaise Veitsiluoto d'augmenter ses prix comme le demandait la France, où ce groupe papetier détient 2,3 % du marché de la pâte à papier pour l'édition.

Depuis des mois, en effet, Paris accuse la Finlande – et la Suède dans une moindre mesure – de déstabiliser le marché de la pâte à papier – dont ils sont gros producteurs, – en pratiquant une politique de «dumping» monétaire. Le mark finlandais n'a-t-il pas perdu, par exemple, de 35 à 40 % de sa valeur, en deux ans, par rapport aux devises fortes de l'Union européenne? *«Dans une industrie aussi lourde que le papier, il est absolument essentiel de conserver ses parts de marché,* note un spécialiste. *Tous les industriels européens ont donc été contraints de casser leurs prix. Avec, à terme, des conséquences dramatiques»*, comme l'a montré le sauvetage de la Cellulose du Rhône et d'Aquitaine (*le Monde* du 16 octobre).

A l'été, Paris a donc demandé l'application de clauses de sauvegarde sur les principales importations en provenance de Finlande et de Suède (*le Monde* du 4 septembre). Faute d'avoir été suivi par les Allemands, les Français n'ont obtenu que de simples mesures de surveillance : Finlandais et Suédois sont tenus de déclarer aux frontières les quantités et le prix de leurs produits exportés.

La semaine dernière, le gouvernement d'Edouard Balladur a fait parvenir à son homologue d'Helsinki, une «note verbale» souhaitant que le différend puisse se régler sans affecter le calendrier de l'entrée de la Finlande dans l'Union européenne. Autrement dit – et en termes moins diplomatiques, – liant implicitement adhésion et armistice dans la guerre du papier.

PIERRE-ANGEL GAY

INDICATEURS

UNION EUROPÉENNE

■ **Inflation : + 3,2 % en novembre.** – La hausse des prix sur un an au sein de l'Union européenne a atteint 3,2 % en novembre, soit le rythme le plus faible depuis mai 1988. En octobre, le taux d'inflation annuelle était de 3,3 %. Selon Eurostat, six Etats membres – Irlande, Royaume Uni, Danemark, Pays-Bas, France, Belgique – répondaient en novembre au critère d'inflation défini par le traité de Maastrich. Pour chacun des pays membres la hausse des prix sur un an a été la suivante : Royaume Uni (1,4 %), Irlande (1,5 %), Danemark (1,6 %), Pays-Bas (1,7 %), France (2,2 %), Belgique (2,5 %), Luxembourg (3,5 %), Allemagne (3,6 %), Italie (4,6 %), Espagne (4,8 %), Portugal (6,2 %), Grèce (12,3 %). Le chiffre pour l'Allemagne ne prend pas en compte les nouveaux laender.

ETATS-UNIS

■ **Mises en chantier de logements : + 3,9 % en novembre.** – Les mises en chantier de logements ont augmenté, aux Etats-Unis, de 3,9 % en novembre par rapport au mois précédent, soit la quatrième hausse mensuelle consécutive.

FRANCE

■ **Balance des paiements courants : + 56,4 milliards de francs en neuf mois.** – La balance des paiements courants a été excédentaire de 12,3 milliards de francs en septembre après 7,2 milliards de francs en août (données brutes). En septembre 1992, l'excédent avait été de 2,5 milliards de francs. Sur les neuf premiers mois de 1993, la balance des paiements courants dégage un solde positif de 56,4 milliards de francs contre 4,7 milliards pendant la même période de 1992.

GRANDE-BRETAGNE

■ **Transactions courantes : réduction du déficit au troisième trimestre.** – Le déficit de la balance des paiements courants s'est réduit à 1,61 milliard de livres au troisième trimestre contre 2,35 milliards (révisé) au cours du deuxième trimestre après correction des variations saisonnières.

SOCIAL

La crise de l'emploi

L'AFPA va recruter davantage de formateurs parmi les chômeurs

L'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) va recruter de 700 à 800 personnes chaque année entre 1994 et 1996, provenant pour la plupart d'entreprises ayant des sureffectifs. Dans le cadre de sa politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, l'AFPA vient de passer des accords en ce sens avec l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), la fédération nationale du bâtiment (FNB) ainsi que les fédérations patronales de l'industrie du froid et de la plasturgie. Ces derniers temps, l'AFPA n'accueillait que 250 à 300 personnes par an.

Au cours d'une rencontre avec l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), Michel Praderie, directeur de l'AFPA, a précisé que ces recrutements permettront d'améliorer ses prestations en permettant à des ingénieurs, cadres, techniciens ou agents de maîtrise pour la plupart privés d'emploi de devenir formateurs. Par ailleurs, l'association (11 400 salariés) va également embaucher des psychologues. Plus largement, l'AFPA souhaite que l'Etat – qui lui verse chaque année 3,9 milliards de subventions sur un budget total de 5,29 milliards de francs – *«se comporte en client»*, ce qui implique, selon M. Praderie, que *«nos missions soient clairement définies»*. Cette opération devrait être menée à bien en 1994 dans le cadre du *«contrat de progrès»* en cours de négociation. Il s'agira de soumettre l'AFPA à une tutelle *a posteriori* reposant sur des critères de gestion et des indicateurs précis. Alors que le nombre d'heures de formation dispensées par l'AFPA devrait passer de soixante-six à soixante-dix millions en 1993, la situation générale de l'emploi devrait faire baisser le taux de placement des stagiaires – c'est-à-dire le pourcentage de ceux trouvant un employeur – en dessous du pourcentage de 1992 (72 %).

Enfin, M. Praderie s'est déclaré favorable à la régionalisation du système de formation professionnelle des jeunes engagée par la loi quinquennale sur l'emploi. Soulignant que *«les élus ont une légitimité»*, il estime que *«les partenaires sociaux, en tant qu'organisateurs des finances de la formation professionnelle, sortent de leur domaine d'attribution»*. *«Le patronat et les syndicats*, a-t-il ajouté, *devraient à l'avenir tenir un rôle d'experts.»*

J.-M. N.

Après la percée du syndicat FSU aux élections de l'éducation nationale

Les syndicats réclament une clarification des règles de représentativité dans la fonction publique

Au terme du dépouillement, lundi 20 décembre, des élections professionnelles au ministère de l'éducation nationale, la Fédération syndicale unitaire semble, selon des estimations encore officieuses, confirmer sa percée électorale. Si le gouvernement se déclare partisan de tirer les conséquences de ce scrutin en élevant la FSU au rang d'interlocuteur officiel, les autres syndicats dénoncent le caractère «politique» de cette reconnaissance.

Née au printemps dernier de l'implosion de la FEN, la Fédération syndicale unitaire (FSU) va-t-elle rejoindre le cercle très fermé des *«organisations syndicales les plus représentatives»* des fonctionnaires de l'Etat? Au lendemain du dépouillement, lundi 20 décembre, des élections professionnelles au ministère de l'éducation nationale, les sept autres fédérations syndicales de fonctionnaires déjà reconnues comme telles (FEN, CGT, CFDT, FO, FGAF, CFTC, CFE-CGC) retiennent leur souffle. Compte tenu de la percée de la FSU à l'occasion de ce scrutin, le gouvernement va-t-il, dans la foulée, se sentir obligé de reconnaître officiellement ce syndicat comme un interlocuteur représentatif de tous les fonctionnaires? Une telle reconnaissance vaudrait à la FSU le droit non seulement de siéger au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, mais surtout d'être invitée à la table de toutes les négociations intéressant les 4,5 millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux.

«La décision n'est pas encore prise, mais nous devons être raisonnables», laisse-t-on d'ores et déjà entendre à l'hôtel Matignon, alors que les résultats de ces élections ne seront officiellement rendus publics qu'au début du mois de janvier. Dès lors que la FSU pourra se prévaloir d'avoir recueilli les suffrages d'un nombre significatif de fonctionnaires, la reconnaissance de sa représentativité au niveau de l'administration de l'Etat *«constitue une obligation quasi morale»* pour le gouvernement, plaidait-on dans l'entourage d'Edouard Balladur, en précisant que, *«compte tenu de la capacité de mobilisation de la FSU, il serait malsain de la snober trop longtemps»*. Si cette argumentation l'emportait, le ministère de la fonction publique pourrait enclencher, *«dès le mois de janvier»*, la procédure de reconnaissance de la FSU, sanctionnée par l'examen, *«dans le courant du premier semestre 1994»*, d'un décret en conseil des ministres. Ce calendrier peut être bouleversé si le vote venait à être contesté par le dépôt d'un recours en annulation pour fraude, le gouvernement se sentant alors tenu de suspendre sa décision jusqu'à l'énoncé du jugement...

Les dangers du corporatisme

Reste que la perspective d'une reconnaissance interministérielle et inter-fonction publique d'un syndicat, dont le champ revendicatif se limite pour l'heure aux seuls intérêts corporatistes des enseignants, irrite les autres fédérations de fonctionnaires, qui contestent le caractère *«politique»* des critères retenus par l'hotel Matignon pour apprécier la représentativité de la FSU. Mais sur le fond, cette reconnaissance risque aussi à terme de se révéler embarrassante pour le gouvernement, déjà obligé de composer avec un paysage syndical émietté dans la fonction publique et en proie à une recrudescence de revendications catégorielles.

Première source d'irritation pour toutes les organisations syndicales, cette reconnaissance – si le calendrier initial était respecté – interviendrait alors même que les membres du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat ont été renouvelés, en décembre 1992, pour trois ans. Or, aux yeux de ces syndicats, la modification du rapport de forces au sein du seul ministère de l'éducation nationale – même si ses électeurs représentent plus du tiers des agents de l'Etat – ne justifie pas le remaniement, en cours de mandat, de la répartition des sièges dévolus aux représentants syndicaux au sein de l'instance paritaire suprême des agents de l'Etat (1). D'autant que l'attribution de ces sièges, en principe assise sur les résultats du cycle électoral 1989-1991, tenait déjà compte de l'éclatement, au printemps 1992, de la FEN (2).

«La représentativité d'une organisation syndicale ne s'apprécie pas seulement au nombre de voix qu'elle recueille aux élections, estiment la CFDT et la FGAF, *mais devrait également tenir compte de la diversité des emplois qu'elle recouvre au sein des trois fonctions publiques.»* Or, de ce point de vue, la FSU ne peut encore se prévaloir d'aucune représentativité parmi les personnels territoriaux et hospitaliers. La FEN non plus du reste, mais cette dernière a toujours compensé cette absence de base électorale élargie par la défense de valeurs allant bien au-delà des seules revendications corporatistes du monde enseignant et par sa légitimité historique unitaire.

En fait, tous les syndicats s'inquiètent qu'une reconnaissance de la FSU ouvre la voie à d'autres prétentions syndicales, dans la mesure où les critères d'appréciation de la représentativité syndicale dans la fonction publique de l'Etat se fondent avant tout, rappelle la FGAF, sur un *«choix politique»* et une *«gestion au cas par cas»*. *«C'est un problème de fond»*, renchérit Force ouvière, qui s'inquiète de ce que la légitimité, reconnue par le code du travail, des organisations confédérées soit de plus en plus souvent détournée par la reconnaissance d'intérêts strictement corporatistes. D'autant, précise la CFDT, que *«la présence de ces syndicats catégoriels risque d'appauvrir le débat au sein de la fonction publique de l'Etat en encourageant des jeux tactiques malsains»*.

Reste que *«les organisations non confédérées n'ont aujourd'hui aucune possibilité de se faire reconnaître*, observe la FEN. *Et notre législation, qui, en la matière, remonte à la dernière guerre mondiale, a eu pour conséquence de figer le paysage syndical»*. Mais tandis que FO plaide en faveur de la seule représentativité des confédérations syndicales, d'autres syndicats, comme la FGAF, sont partisans d'un aménagement des règles actuelles de représentativité. A défaut d'envisager un illusoire rapprochement des organisations syndicales afin de se constituer en *«interlocuteurs forts et crédibles»*...

En reconnaissant la FSU, le gouvernement risque aussi de voir grossir les rangs des syndicats contestataires. *«La FEN constituait au moins un partenaire fiable et responsable»*, rappelle-t-on au ministère de la fonction publique, où l'on a pu s'imprégner de la complexité des rapports syndicaux dans la fonction publique à l'occasion des dernières négociations salariales... *«Et si les syndicats contestataires deviennent majoritaires*, s'interroge-t-on dans l'entourage du ministre de la fonction publique, *quelle sera la portée des accords ratifiés par des organisations certes plus réformistes mais minoritaires?»*

Si le gouvernement ne semble pas désireux de clarifier une fois pour toutes des règles qui lui réservent une marge de manœuvre substantielle, il ne souhaite pas non plus ouvrir les vannes de toutes les dérives corporatistes.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

(1) Ces sièges se répartissent de la façon suivante : 4 sièges pour la FEN, la CFDT, la CGT et FO, 1 siège pour la FGAF, la CFTC et la CFE-CGC.

(2) La FEN avait alors abandonné deux sièges afin de tenir compte de l'exclusion dans le courant de l'année 1992 des principaux syndicats constitutifs de la FSU, à savoir le SNES, le SNEP et le SNETAA.

CLÉS/ *Représentativité*

■ **Critères de représentativité dans la fonction publique de l'Etat** : la loi du 11 février 1950 (article L.133-2 du code du travail) fixe cinq critères permettant de déterminer si un syndicat est ou non représentatif : les effectifs, l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté de l'organisation, l'attitude patriotique pendant l'occupation allemande.

■ **La jurisprudence** : elle a ajouté à ces critères, délicats à apprécier, la notion d'audience des syndicats aux élections aux commissions administratives paritaires ministérielles. Les décrets du 28 mai 1982 ont depuis lors confirmé que les résultats de ces élections constituaient bien le critère essentiel dans la répartition des sièges dévolus aux représentants syndicaux au sein notamment du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. Mais le Conseil d'Etat a tenu à préciser que le gouvernement n'était pas obligé de s'en tenir à une stricte proportionnalité dans cette répartition et qu'il conservait la possibilité d'accorder un siège à une organisation à laquelle il manquerait 1 à 2 % de voix pour en bénéficier.

REPÈRES

ASSURANCES

La Cour de cassation rejette le pourvoi de la Mixte

La Cour de cassation a rejeté, le 14 décembre, le pourvoi formé par la Compagnie de navigation mixte (CNM) contre l'assureur allemand Allianz, dans le cadre du conflit qui oppose ces deux groupes au sujet de la constitution de leur filiale commune, Allianz Via Holding France.

Ce rejet concerne la demande de la Mixte de nommer un expert chargé d'évaluer les conséquences financières du retrait de la couverture de réassurance d'Allianz sur la filiale Allianz Via Holding France. La Cour de cassation a également rejeté la demande de la Mixte de sursis aux opérations de fusion des sociétés Allianz Via Iardt et Allianz France Iardt.

Parallèlement, une autre action judiciaire avait été engagée par la Mixte pour dol. Le jugement du tribunal de grande instance du 7 septembre 1993 l'avait également déboutée et condamnée à verser 200 000 francs de dommages et intérêts à Allianz (*le Monde* du 11 septembre).

EMPLOI

Partage du travail chez les mineurs allemands

La direction et les syndicats des mines de la Ruhr se sont mis d'accord, lundi 20 décembre, pour une réduction de la durée du travail des 87 000 mineurs du bassin, en échange de la sauvegarde d'environ 10 000 emplois. Les «gueules noires» bénéficieront de 30 jours de repos supplémentaires en 1994 et 1995 – ce qui portera les jours chômés à 65 sur les deux années, compte tenu des accords précédents – et verront leur rémunération réduite de 9 %, selon le syndicat de la branche IGBE (Industriegewerkschaft Bergbau und Energie). Dès la conclusion, chez Volkswagen, de l'accord qui introduit la semaine de quatre jours de travail, le syndicat IGBE avait fait connaître son intérêt pour cette formule de *«partage du travail»*.

Les mines font, en effet, face à une aggravation de leur situation qui force à accélérer le programme de réduction des emplois adopté en 1991. Selon ce texte, la production devait être ramenée progressivement à 50 millions de tonnes en 2005. Mais, outre le coût budgétaire du programme (le gouvernement fait payer l'électricité plus cher afin de subventionner le charbon), la crise de la sidérurgie réduit les débouchés plus que prévu. Environ 20 000 emplois étaient menacés. Ces accords de partage du travail devraient pourtant rester peu développés en Allemagne, le patronat estimant qu'ils représentent un surcoût pour les entreprises. – *(Corresp.)*

INFLATION

Hausse des prix de 0,1 % en novembre

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en novembre, a confirmé, mardi 21 décembre, l'INSEE. Le chiffre provisoire publié le 10 décembre faisait état d'une fourchette de hausse comprise entre 0 % et 0,1 %. Sur un an (novembre 1992-novembre 1993), la hausse des prix est de 2,2 %. Depuis le début de l'année, elle s'établit également à 2,2 %.

RUSSIE

Les diamantaires sud-africains se fâchent

Rien ne va plus entre De Beers, la multinationale sud-africaine qui contrôle 80 % de la production mondiale de diamants bruts, et les Russes. Dans sa quête effrénée de devises, le gouvernement de Moscou vendrait directement des diamants de joaillerie non taillés aux lapidaires d'Anvers ; et cela au mépris d'un accord d'exclusivité conclu en juillet 1990 avec le géant de Kimberley (province du Cap). Selon un dirigeant de la société, interrogé mardi 21 décembre par le *Financial Times*, la Russie aurait écoulé de la sorte pour 40 à 80 millions de dollars de pierres brutes en quinze jours. Soit 240 à 480 millions de francs.

Les Sud-Africains sont donc doublement furieux. D'abord parce que la De Beers avait obtenu des droits de commercialisation sur 95 % de la production russe pendant une durée de cinq ans... en signant un contrat de 5 milliards de dollars (30 milliards de francs). Ensuite, parce qu'ils redoutent que ces ventes parallèles – effectuées par le troisième producteur mondial – ne déstabilisent un marché qui fonctionne depuis des années sous la discipline de la Central Selling Organization (CSO), organisme contrôlé par De Beers, qui centralise l'essentiel du commerce diamantaire mondial.

TRANSPORTS

Le conseil de district urbain de Rennes approuve le métro VAL

Le conseil du district urbain de l'agglomération rennaise s'est prononcé, samedi 18 décembre à 1 heure du matin, en faveur de la réalisation à Rennes d'une première ligne de métro VAL. Soixante conseillers ont voté pour et un (Vert) contre. Les cinq conseillers communistes se sont abstenus et dix-huit conseillers n'ont pas pris part au vote.

C'est donc avec 98,36 % des suffrages exprimés et 71,43 % des inscrits que le conseil de district s'est engagé dans la réalisation du métro, dont l'avant-projet détaillé avait été adopté le 15 janvier 1993. Les travaux, dont le montant est de 2,7 milliards de francs, devraient débuter au début de l'année après la signature d'un nouveau protocole avec l'Etat qui versera une subvention de 372,8 millions de francs. La mise en service est prévue pour le second trimestre de 1999. En février, le tribunal administratif de Rennes se prononcera sur la quinzaine de requêtes demandant l'annulation de la déclaration d'utilité publique des travaux décidée par un arrêté préfectoral du 15 février 1993. – *(Corresp.)*

L'accord entre Lufthansa et United Airlines menacé

Le gouvernement américain a demandé une renégociation de l'accord passé en octobre entre la compagnie aérienne allemande Lufthansa et son homologue américaine United Airlines. Cet accord commercial (dit de *code-sharing*), qui devait entrer en vigueur le 10 janvier, doit permettre aux passagers allemands de rebondir vers une centaine de villes américaines et offrira inversement aux passagers américains des destinations intérieures en Allemagne. Selon la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Washington serait soumis à de fortes pressions de Delta Airlines et American Airlines, qui veulent un accès similaire en République fédérale. Les concurrents de United estiment discriminant, donc illégal, l'accord conclu. La menace est jugée *«très sérieuse»* par Lufthansa, qui craint que Delta et American ne parviennent à mettre délai sur délai à l'entrée en vigueur de l'accord. – *(Corresp.)*

PEUGEOT-SOCHAUX : nouvelles mesures de chômage partiel. – Huit journées de chômage partiel seront organisées en janvier et entre six et huit en février au centre de production Peugeot de Sochaux (Doubs). L'annonce de ces mesures, qui concerneront 12 000 des 22 000 salariés de l'usine, intervient alors que le personnel a déjà chômé cinquante-neuf journées au cours de l'année 1993 et une trentaine en 1992.

LES DIRIGEANTS

Directeur général

Votre mission sera de prendre la responsabilité de grandes entités opérationnelles dans le cadre d'objectifs ambitieux, financiers et humains, sous l'autorité du P.-D.G.

Agé(e) de 40 ans ou plus, vous avez démontré votre parfaite maitrise des résultats et votre engagement. Conscient(e) de votre rôle d'animateur, vous savez organiser, déléguer, contrôler et vous rendre disponible.

Vous êtes convaincu(e) de l'importance d'un service client optimum et d'une gestion rigoureuse. Dynamique, vous fédérerez vos équipes et communiquerez auprès de nos clients dans ce sens. Vos connaissances du domaine informatique et/ou des métiers du Marketing Direct sont un plus pour assurer la fonction.

Merci d'adresser votre candidature à Annick Flament, Directeur des Ressources Humaines, AXIME, 137 boulevard Voltaire, 75011 Paris, sous la référence LM 93 AL 16.

AXIME DIRECT / ALTEK

AXIME DIRECT/ALTEK est le n° 1 français de la Communication Directe et couvre l'ensemble des besoins dans le domaine logistique du Marketing Direct (gestion de bases de données, courtage de fichiers, impression laser, routage...). Après une croissance rapide, fort de ses 300 personnes et d'un CA de 300 MF, AXIME DIRECT/ALTEK, filiale d'AXIME, affirme aujourd'hui une ambition européenne.

Avec 2 500 personnes, 1,9 milliard de CA et 32 millions de francs de bénéfice, AXIME, 3e SSII française, fonde ses ambitions sur la synergie de ses 3 métiers : Traitement & Facilities Management, Ingénierie & Intégration de Systèmes, et Communication Directe.



AXIME

MEDIA SYSTEM

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
Département Economie et Gestion

CHAIRES DE PROFESSEURS TITULAIRES

Plusieurs Chaires de Professeurs titulaires seront mises au concours dans les prochains mois par le Conservatoire National des Arts et Métiers (Département Economie et Gestion). Elles concerneront les domaines suivants :

- **Economie Appliquée**
- **Gestion Financière de l'Entreprise**
- **Action Commerciale**
- **Transport et Logistique**
- **Economie et Management de l'Entreprise**

Ces Chaires s'adressent à des personnalités qui exercent d'importantes responsabilités dans les secteurs industriels, commerciaux, financiers, publics ou dans l'enseignement supérieur.

Pour toute information complémentaire :
Monsieur Philippe MESNIER - Secrétaire Général du Conservatoire National des Arts et Métiers - 292, rue Saint Martin - 75003 PARIS - Tél : (1) 40 27 26 75

La filiale française d'un groupe international agro-alimentaire (CA 120 MF, 70 personnes) proche région Rhône-Alpes recherche son

Président Directeur Général

Reportant au Directeur Général du groupe, vous avez la responsabilité générale de l'entreprise sous tous ses aspects (commercial, marketing, financier, industriel et logistique) et vous devez développer un chiffre d'affaires auprès de la grande distribution agro-alimentaire française.

Vous êtes un meneur d'hommes et un gestionnaire rigoureux et vous devez justifier d'une expérience réussie de plusieurs années comme Directeur Commercial, et/ou de Directeur Général dans l'agro-alimentaire de préférence.

L'anglais est indispensable et la rémunération est susceptible d'intéresser des candidats de valeur.

Envoyer CV, lettre manuscrite et prétentions sous réf. SD/120 à :

ETHISEARCH
18, Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS.

LE MONDE DES CADRES

Responsable de la Communication Interne "Corporate"

GROUPE PRESTIGIEUX - 20.000 PERSONNES - RENOMMÉE MONDIALE PARIS

Challenge important, poste stratégique pour un excellent professionnel de la communication (interne et/ou externe).

Au sein de la DRH Groupe, votre raison d'être : améliorer les performances et la motivation du personnel. Pour ce faire, vous faites vivre des programmes de communication et d'information internes (journaux, supports audiovisuels, conventions, etc.) destinés à l'ensemble de nos filiales dans le monde. Vos actions sont également orientées vers les écoles et universités. Vous gérez un budget important en vous appuyant sur une équipe interne et des agences externes.
Nous cherchons un professionnel diplômé de l'enseignement supérieur (Sciences Po ou Ecole de Commerce) avec à son actif une dizaine d'années d'expérience réussie de la communication si possible dans un environnement international (l'anglais est bien sûr un must).
Merci d'adresser très rapidement votre C.V. et prétentions à notre Conseil :
INFRAPLAN - 83, boulevard Raspail - 75006 PARIS sous la référence VLV/2M.

INFRAPLAN PARIS/BARCELONE



EUROSEPT ASSOCIES
Société de Conseil en Gestion, Organisation et Systèmes d'Information

recrute

Consultants pour sa filiale Assurance

Vous avez une formation Grande Ecole (Ingénieurs, Commerce ...) et une première expérience dans le Conseil ou l'Assurance.

Si le Conseil en Stratégie, Organisation, Systèmes d'Information ou Technique auprès des Assureurs vous tente.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + C.V. + photo) sous référence MBX à :

Isabelle DICHANT, EUROSEPT ASSOCIES
98 route de la Reine
92513 BOULOGNE Cedex.



SIHI

JEUNE INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE

Ingénieur débutant ou avec 2/3 ans d'expérience, vous êtes totalement convaincu déjà que la mission centrale de l'ingénieur consiste à organiser, expliquer, faire faire le travail, animer une équipe en sachant maintenir la productivité et la bonne humeur.

Notre entreprise, filiale à taille humaine à Trappes (78) d'une multinationale réputée, fabrique des pompes industrielles avec de bons résultats.

Dès votre mise au courant de nos produits et procédés, nous vous confions la responsabilité d'un service de 8 collaborateurs (techniciens et employées) chargés de petites études d'adaptation, de projets plus ambitieux de développement d'outils de production ou d'essai, et de la réalisation en PAO de nos catalogues et documentations techniques.

Si vous avez de plus une familiarité avec la CAO (ME 10), écrivez de suite à notre consultant Jean-Pierre DOURY sous la référence 6002/M.

"Carrières d'Ingénieurs"



ALEXANDRE TIC
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS



MARS ALIMENTAIRE S.A.

Filiale de MARS Incorporated, MARS ALIMENTAIRE recherche de JEUNES MANAGERS à fort potentiel dans le cadre de son programme



"PASSEPORTS MULTIFONCTIONS"

Diplômé(e) d'une Ecole de Commerce ou de formation Ingénieur, vous possédez éventuellement une formation complémentaire.

Durant les deux premières années, vous réaliserez dans tous nos domaines d'activité, plusieurs missions très opérationnelles et intensives d'une durée d'environ 6 mois chacune.

Bien sûr, vous maîtrisez couramment l'anglais et pratiquez une autre langue.

Votre mobilité géographique et fonctionnelle est totale.

Nous proposons un niveau de rémunération à la hauteur de nos exigences.

Pour faire connaître votre motivation, nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite et CV, sous la référence 1143 A, à notre Conseil NEMESIS - 10 rue de Richelieu - 75001 PARIS.

SHEBA Frolic Uncle Ben's

MARS Incorporated

MEDIAPA







ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique



Entreprise leader avec 13,4 milliards de C.A. et 5.400 collaborateurs, la SEITA recherche pour sa direction de la distribution du Mans un

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER ADJOINT AU DIRECTEUR

Véritable responsable de la gestion administrative et financière, vous animez et supervisez différents services administratifs et comptables, ainsi que notre centre de préparation de commandes.

A 30 ans environ, de formation BAC + 4/5, maîtrise de gestion, IAE..., vous avez une expérience de 5 ans plutôt en PME ou secteur distribution... dans la gestion comptable et financière et l'animation d'équipe et une bonne connaissance de l'informatique.

Votre ouverture, votre capacité de réflexion et votre goût pour traiter des problèmes variés vous aideront à réussir et à évoluer au sein de notre entreprise.

Le poste est basé au MANS (72).

Merci d'adresser lettre, CV, photo, sous réf. 4/093M à BERNARD JULHIET - 79/83, rue Baudin 92309 Levallois Perret Cedex.

Membre de Syntec — BERNARD JULHIET CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

PARIS - LYON - LILLE - STRASBOURG - BRUXELLES

EURO RSCG CARRIERES

Juristes

• Bordeaux (réf. BX) • Nantes (réf. NT)

La Direction Juridique de France Télécom renforce deux de ses pôles inter-régionaux de soutien juridique.

Rattaché(e) au Responsable du pôle inter-régional, vous assurez un rôle d'assistance et de conseil juridiques auprès des différents services concernés, notamment pour l'élaboration des accords et contrats et le traitement des contentieux ; vous assurez également les relations avec les professions du monde judiciaire.

A 28 ans environ, vous êtes titulaire d'un 3e cycle en droit privé/droit des affaires ; la connaissance de l'anglais serait un plus. Après une expérience de 3 ans, si possible en entreprise, où vous avez acquis entre autres la maîtrise de la rédaction de contrats et accords, vous souhaitez vous investir au sein d'un Groupe plein d'avenir, où de larges perspectives d'évolution de carrière vous sont ouvertes.

Merci d'adresser, sous la référence choisie et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à :
SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom

MEDIA SYSTEM

Groupe de conseil en marketing stratégique et de recherche en sciences sociales
recherche un (une)

Contrôleur de gestion secrétaire général(e)

Dans le cadre des directives fixées par le groupe, cette personne sera responsable, pour la société française du groupe, de :

- la gestion financière et analytique ;
- la direction administrative et juridique ;
- la gestion du personnel et la qualité des relations humaines.

Elle sera aussi impliquée dans la gestion du groupe international.

Les candidats doivent avoir une expérience similaire dans un cabinet de conseil, être intéressés par le changement social et le marketing, être disposés à voyager, parler anglais couramment et être âgés de 35 ans environ.

Les candidatures sont à adresser avec CV et prétentions à :
Le Monde publicité *sous n° 8707*
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 Paris Cedex 15

Important groupe international de services leader dans son secteur recherche un

Responsable des Affaires Juridiques

Paris Ouest

Rattaché au Directeur Général vous assurez la gestion des actes courants de la vie des sociétés commerciales, la rédaction et l'excution des contrats, la constitution et le suivi des opérations de fusions, d'acquisitions de parts dans un contexte international.

Vous prendrez également en charge l'activité contentieux et recouvrement, la gestion du patrimoine et des risques, la protection des marques et des brevets.
Enfin vous serez chargé des relations extérieures avec les administrations et les organismes professionnels.

Agé de 30/35 ans, diplômé d'un DEA, DESS, DJCE, IEP, etc...

Vous justifez d'une expérience significative dans ce domaine d'au moins 5 ans en cabinet ou en entreprise.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Disponible, pragmatique et rigoureux, vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe très dynamique.

Contactez **Christophe Duchatellier** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3, bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.CD9006MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Grand Groupe français de Services (CA : 3,5 Mds de FF) recherche pour sa Direction Juridique un

Juriste d'Affaires

Paris **300 KF**

Vous prenez en charge les dossiers de droit des affaires et notamment l'activité commerciale (contrats, distribution, etc...) pour les partenaires publics et privés du Groupe.

Vous intervenez en droit public économique, dans la négociation et la rédaction des marchés, des appels d'offres, des concessions et assurez leur suivi pour une clientèle variée de collectivités publiques et locales.

Des missions ponctuelles en droit des sociétés vous sont également confiées (constitution de GIE, opérations de haut de bilan, restructurations, etc...). Vous assurez votre mission d'assistance sur le terrain en rapport étroit avec les opérationnels (financiers, commerciaux, etc...) du Groupe.

Agé de 30 ans, de formation juridique supérieure en droit des affaires (DESS, DJCE, etc...) idéalement complétée par un diplôme d'IEP, vous justifiez impérativement d'une expérience réussie de 5 ans acquise en cabinet ou en entreprise en droit privé et droit public des affaires.

Votre expérience opérationnelle en droit des affaires, votre bon niveau d'anglais ainsi que vos aptitudes tant techniques que relationnelles vous permettront d'évoluer dans un groupe au développement remarquable.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47 57 24 24 ou adressez CV + lettre manuscrite + n° de tél + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.AR9548MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Important Groupe de Services à l'Industrie
600 MF de CA - recherche son

Directeur Administratif et Financier

35 ans environ - Expert-Comptable ou équivalent

Vous possédez une solide expérience de Direction Financière de haut niveau (5 ans minimum), vous ayant permis de mettre en œuvre l'ensemble des outils de gestion et de pilotage financier d'une importante structure.

Vous dirigerez vos services comptables, financiers et informatiques en nous apportant les outils nécessaires à une gestion pointue et dynamique de nos entités.

Vous devrez faire preuve, dans ce poste de haut niveau, d'imagination, de rigueur et de grandes qualités relationnelles.

Poste basé en proche banlieue Ouest (RER).

Env. dossier complet et prétentions à n° 2706 Publifop 29 rue Bleue 75009 Paris qui transm.

FIDAL

Cabinet d'avocats recherche, dans le cadre de son développement en Rhône-Alpes, un

Avocat

spécialisé en droit social

Vous justifiez d'une expérience d'au moins 3 ans, acquise dans le conseil en entreprises et/ou le contentieux.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo), à Me Dominique Ferré, FIDAL, 9 avenue du Granier, 38240 Meylan.

MEDIA SYSTEM

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

GROUPE BANCAIRE NATIONAL DÉCENTRALISÉ RECHERCHE POUR SON ORGANISME FINANCIER NATIONAL À PARIS UN

Opérateur de Marché Francs

Après un double cursus scientifique et économique, une première expérience réussie de 2 à 4 ans sur les marchés francs vous a donné l'envie d'élargir votre fonction.

Votre mission sera double : interventions sur les marchés francs et actions de Conseil aux Directions Financières de nos Entités Régionales.

Rigoureux et créatif, vos aptitudes relationnelles alliées à votre sens du service feront de vous un spécialiste reconnu au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 306/LM (à indiquer sur l'enveloppe) à **LBW**, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS, qui transmettra.

de : Thomas le Carpentier - Réf. à rappeler : TCM 721

à : Un jeune financier, 26 ans environ, HEC, ESSEC, ESCP, IEP, **à fort potentiel**, possédant un anglais courant (allemand apprécié), un bon niveau de mathématiques financières, ayant acquis son expérience en cabinet d'audit (département banque-finance, missions spéciales en milieu industriel) ou dans une banque d'affaires (ingénierie financière, financements structurés).

obj : CHARGÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES - Paris - 270 KF

Un grand groupe industriel international recherche pour son siège l'un des jeunes membres de l'équipe ingénierie financière. Celui-ci participera à la validation financière, juridique, fiscale et comptable de montages et de financements complexes ainsi qu'à toutes les opérations de valorisation dans le cadre de rapprochements, acquisitions, cessions.

DEPARTEMENT FINANCE

33, rue Crémieux 75012 Paris - Tél : (1) 44 75 52 00 - Fax : (1) 44 75 52 01

Importante banque recherche pour sa Salle des Marchés



■ SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS DU SECTEUR PUBLIC

■ SUR LES TITRES DU TRÉSOR

De formation supérieure (3ème cycle spécialisé en Finances ou Produits de Marchés), une première expérience en salle vous a permis de connaître les activités de marchés, de développer votre rapidité de décision et votre résistance au stress.
Autonome, vous avez néanmoins le sens de l'équipe et souhaitez intégrer aujourd'hui une structure qui vous permettra d'envisager une véritable évolution de carrière.
Si cette proposition vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions, en précisant sur l'enveloppe la référence 403/LM à COMMUNIQUÉ 50/54 rue de Silly 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.

MEDIAPA

NOUVEAUX ESPACES, NOUVEAUX METIERS...

Filiale commune de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, investie de responsabilités de Caisse Centrale, la Société Centrale de Trésorerie se définit aussi comme une plate-forme de services à destination du réseau des Caisses d'Epargne. Ses ambitions d'efficacité et de performance la conduisent aujourd'hui à renforcer ses équipes.

RESPONSABLE COMPTABLE DEVISES

La Direction Internationale de la SCTCEP a pour vocation d'assurer le traitement des paiements internationaux.

Au sein de cette direction, vous aurez pour missions :
- le contrôle des activités comptables en devises,
- la contribution à la mise en place des aspects comptables des projets,
- le reporting comptable.

Vous serez assisté de deux collaborateurs placés sous votre responsabilité.

Vous avez une formation supérieure en comptabilité et/ou une expérience significative dans le domaine de la comptabilité devises.

Poste cadre. Lieu de travail : La Défense.



SOCIETE CENTRALE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE

Adresser lettre de candidature + CV + photo + prétentions sous la référence RCD à SCTCEP - Service Ressources Humaines - La Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex 41 ou tapez 3617 NC2 réf. RCD.

NC Communication

— LYON —

Spécialiste d'expertises financières fiscales et stratégiques

chargé de portefeuille
280 KF +

Vous avez au moins 5 ans d'expérience dans un cabinet d'audit anglo-saxon ou comme auditeur interne dans une grande entreprise.

De formation ESC/IAE + DECF, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et disposez d'une solide culture économique.

Nos clients sont des entreprises ou des groupes industriels innovants, nous les assistons dans leurs recherches de financements d'investissements stratégiques.

Notre entreprise, composée d'experts, dont le siège est à Lyon, se développe sur le marché spécifique de la R & D, de l'innovation, du développement international. Elle a pris en 3 ans une place significative.

Homme de contact, vous avez l'ouverture, la perspicacité et la ténacité nécessaires à ce métier. Ce poste implique de courts et fréquents déplacements sur toute la France. Il offre de réelles perspectives d'évolution à un candidat de valeur.

Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez votre dossier complet qui sera traité en toute confidentialité par notre conseil Synéthic, 32 rue Edouard-Herriot, 69001 Lyon, sous réf. 80M.

synéthic

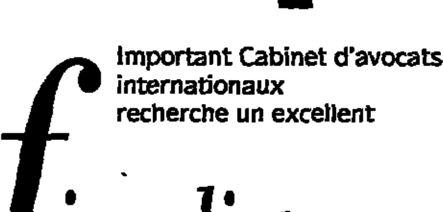
MEDIA SYSTEM — Membre CICF

Groupe français industriel multinational recherche, pour l'une de ses branches, son

Responsable juridique international

Avec son équipe, il traitera tous les dossiers contractuels et contentieux générés par l'activité internationale de la branche.
Titulaire d'un troisième cycle en droit, complété idéalement par un diplôme d'école de commerce ou de gestion, le candidat maîtrise parfaitement la langue anglaise.
Il aura acquis une expérience de 10 années minimum en grande entreprise ou en cabinet d'affaires internationales.
Veuillez adresser votre dossier en toute confidentialité (CV, lettre manuscrite, photo et rémunération) sous la référence LM 931.103 à Intuitu Personæ, 97 avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris.

IP
INTUITU PERSONAE
JURIDIQUE & FISCAL



Important Cabinet d'avocats internationaux recherche un excellent

fiscaliste

ayant au moins cinq ans d'expérience, de préférence en Cabinet.

Le candidat devra :

- être très bon juriste,
- être parfaitement bilingue anglais,
- être habitué à consulter verbalement et par écrit dans les deux langues,
- posséder un esprit de synthèse et de créativité.

Adressez lettre manuscrite, CV et photo sous référence 2709 à Austin Knight - 129, rue de Turenne 75003 Paris, qui transmettra.







CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Il nous manque encore une énergie, la vôtre !

Leader mondial de l'énergie autonome (4 milliards de FF, 6500 personnes, 26 pays), nous recherchons pour notre Division Systèmes de Sécurité un

RESPONSABLE MARKETING
280/320 KF

Vous serez responsable d'une équipe de cinq personnes et vos missions principales seront les suivantes :

- L'élaboration et la mise en oeuvre de la politique produits en liaison avec le centre industriel,
- La gestion de la politique commerciale France,
- L'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie communication de la division avec la responsabilité directe du budget,
- L'animation et la gestion de la prescription institutionnelle.

De formation supérieure, vous avez 30/35 ans et possédez une expérience confirmée de l'organisation et du développement du Marketing. La maîtrise de l'Anglais est indispensable.

Venez rejoindre une équipe qui gagne !

SAFT

Merci d'adresser votre CV et lettre sous la réf. E 10.43
Saft - Service Gestion des Carrières
156, avenue de Metz - 93230 ROMAINVILLE



Société de Haute Technologie, spécialisée dans la Micro Mécanique de Précision recherche son

RESPONSABLE

Rattaché à la Direction Commerciale et Marketing, vous aurez en charge :

- L'élaboration des plans Marketing et des stratégies produits au niveau mondial.
- La mise en place des systèmes d'informations.
- L'animation d'une équipe et l'organisation de la promotion produits auprès de nos forces de vente européenne.

Agé de 30/35 ans environ, vous avez une formation ingénieur, complétée d'une expérience marketing de plusieurs années.

Vous avez le sens de la recherche et de la communication, une bonne capacité d'organisation d'analyse et de rigueur. Anglais indispensable.

Merci d'adresser C.V. et prétentions sous référence RM à la Direction du Personnel de MICRO CONTROLE P.A. St-Guénault - 3 bis, rue Jean Mermoz - 91006 EVRY Cedex. Discrétion assurée.

EURO RSCG CARRIERES

Nous pourrions vous dire : "800 personnes, un CA sur 16 mois de 2 milliards, une implantation internationale, le secteur passionnant de la production d'évènements d'informations professionnelles". Nous préférons vous parler de nos salons toujours plus nombreux et diversifiés. Dans le cadre d'une création de poste, nous recherchons notre :

Directeur des Ventes

Blenheim Industries

Directement rattaché au Directeur Général de Blenheim Industries, vous orchestrez et stimulez les ventes des salons (Midest, Europlast, Componic- Pronic) et des produits annexes.
A partir de la stratégie et de la politique commerciale définie par le Directeur Général, vous concevez et mettez en oeuvre le plan d'action commercial en étroite collaboration avec le Directeur Marketing. Votre force de frappe : une équipe de 8 personnes. Vous menez personnellement les relations avec les grands comptes et garantissez par ailleurs le développement, le suivi et la fidélisation de nos clients.
A 35 ans environ, vous alliez les indispensables qualités qu'exige une fonction de management dans un secteur industriel : formation supérieure et expérience commerciale tant sur le terrain qu'à travers l'animation d'une équipe (5 ans au moins). En un mot, vous alliez la méthode au charisme !
Ce poste basé à Levallois-Perret est un véritable tremplin pour votre futur : envoyez votre dossier de candidature sous réf. E/4253/A au Cabinet Henri Philippe
2 bis rue Michelet
92441 Issy les Moulineaux Cedex.

BLENHEIM

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE-DE-FRANCE

RECRUTE

Dans différents domaines : assurances, information juridique, gestion de personnel, concours

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX D'ÉTAT OU HOSPITALIERS DE CATÉGORIE A

Adresser candidatures, CV à :

Monsieur le Président
du Centre interdépartemental de gestion
3, rue de Romainville
75940 PARIS Cedex 19

Renseignements : (16-1) 40-03-81-07.

Etablissement Public Parisien *recherche son*

JURISTE SOCIAL

Intégré au sein de la Direction des Ressources Humaines, ce juriste de valeur assure un rôle de conseil interne auprès du service et prend en charge les missions spécifiques suivantes :
- les relations de travail et les négociations au niveau de l'établissement,
- le suivi des accords signés et les relations avec les membres des institutions représentatives du personnel,
- l'assistance auprès des chefs d'établissement en matière d'application du droit du travail,
- l'animation à terme d'une équipe de relations sociales.

La réussite dans ces fonctions implique :
- une formation de type maîtrise de droit complétée par une spécialisation en droit social,
- plusieurs années d'expérience dans la fonction "personnel" avec une dominante relations sociales.

Vos qualités personnelles de négociateur et d'animateur, et une forte sensibilité au secteur culturel seront des atouts importants.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite avec CV et photo à ARTES Recrutement, 89 rue de Turbigo, 75003 Paris, sous la référence 93/42.



Cabinet Européen de Conseil en recrutement et ressources humaines spécialisé dans les Arts, la Culture et la communication

safari

---

limoges haute-vienne développement
recrute son

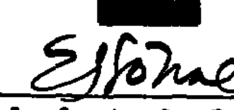
Délégué Général

Association de Promotion Economique Limoges Haute-Vienne Développement est mandatée par le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour favoriser l'implantation, l'extension, la reprise d'entreprises à Limoges et dans le département ainsi que pour conduire des actions de prospection.
Son activité en France et à l'étranger lui permet de gérer aujourd'hui au sein d'une équipe de 3 personnes un portefeuille de projets à suivre et développer.

Au poste de Délégué Général, vous travaillerez en liaison avec les organismes publics et privés locaux de développement et de reconversion industrielle.
- Agé de 35 à 40 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur maîtrisant parfaitement l'anglais ainsi qu'une autre langue étrangère, vous savez animer des équipes et disposez d'une forte expérience dans le secteur de l'entreprise ou du développement économique.
  Vous conjuguez à une connaissance approfondie de l'entreprise, du monde des affaires et des institutions, de solides qualités relationnelles ainsi qu'une capacité de négociation de haut niveau.
- Votre poste sera basé à Limoges, Capitale régionale, cœur économique, financier et universitaire du Centre-Ouest de la France.

limoges haute-vienne développement

Merci d'adresser, avant le 10 janvier 1994, votre dossier de candidature (demande manuscrite, CV, photo, prétentions) à
Monsieur le Président de Limoges Haute-Vienne Développement
19, boulevard Victor-Hugo 87000 LIMOGES (55 79 27 00)



LE DÉPARTEMENT
une collectivité dynamique – plus d'un million d'habitants

RECHERCHE SON

DIRECTEUR DES INTERVENTIONS CULTURELLES, ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

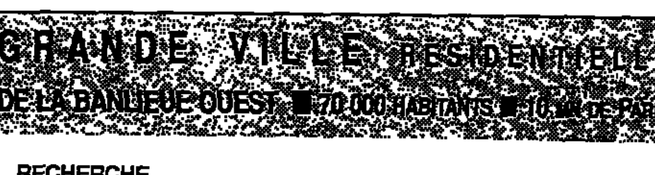
La Direction des Interventions Culturelles, Associatives et Sportives a pour mission de soutenir, conforter et promouvoir l'ensemble des actions que mènent les partenaires publics et privés dans les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse. Elle gère également de grandes installations sportives et des équipements culturels.

Placé sous l'autorité d'un Directeur Général Adjoint, vous participez à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques départementales en matière culturelle, sportive et associative. Vous dirigez, animez et coordonnez l'activité des services de la Direction, pour laquelle vous disposez d'un budget d'environ 189 MF et encadrez 122 agents.

Administrateur titulaire de la fonction publique (Etat, Fonction publique territoriale, Ville de Paris) ou membre d'un corps de même niveau de recrutement, vous avez une expérience indispensable de Direction dans laquelle vous avez démontré vos qualités d'adaptation et d'organisation et un sens aigu des relations humaines.

POSTE A POURVOIR AU 1er JANVIER 1994

Candidature manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitae et d'une photo d'identité à :
Monsieur le Président du Conseil Général
Division des Ressources Humaines et des Relations Sociales
Hôtel du Département – Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

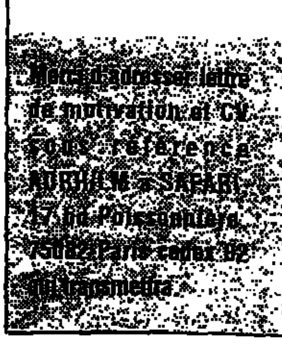


RECHERCHE

ADJOINT AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Responsable de l'administration du personnel, vous aurez pour mission :
- d'encadrer et de coordonner l'action de l'équipe chargée de la gestion des carrières et de la paie
- d'analyser et d'appliquer la réglementation...

Vous traiterez également les aspects juridiques de la fonction "personnel" et notamment :
- le suivi de la réglementation
- la gestion de la procédure disciplinaire
- le suivi des dossiers contentieux...



Titulaire d'une maîtrise de droit public, vous possédez impérativement une expérience confirmée de la fonction "personnel" en collectivité territoriale.
Vous avez des qualités relationnelles et une expérience d'encadrement d'équipe.
Vous savez apporter une aide à la décision.

safari



SECTEURS DE POINTE

Borland
The upsizing company

Borland, l'un des trois plus grands éditeurs mondiaux de logiciels PC, poursuit son développement sur les marchés du Client/Serveur et des groupes de Travail. Pour nous accompagner dans cette évolution, nous recherchons un profil à forte valeur ajoutée pour un poste de :

Responsable Marketing Client Serveur

Votre mission : **concevoir la *stratégie* de conquête du marché des architectures ouvertes et déterminer la meilleure approche auprès des grandes entreprises et des sociétés de service.**

Vous-êtes diplômé(e) d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs (HEC, ESSEC, Centrale, etc.), vous avez au moins cinq ans d'expérience dans le domaine des architectures client/serveur en tant que chef de produit, consultant ou ingénieur commercial dans une SSII, chez un éditeur de logiciels ou chez un constructeur. Vous parlez anglais couramment.

Nous vous offrons de participer à l'évolution d'une structure souple et évolutive (70 personnes). Poste basé au siège parisien.

Merci d'adresser sous la référence BCS une lettre de motivation, un CV et vos prétentions à notre conseil Agnès Chauvin : TEMPS *dense* 6, rue de St Petersbourg, 75008 PARIS.

Le monde est un village
Ingénierie à l'export

Notre métier : concevoir et réaliser les équipements des grands de la métallurgie mondiale. Sur des process rapides, dans un contexte exigeant, nous allons chercher 95 % de notre CA à l'étranger. Rejoignez-nous pour vivre pleinement votre métier d'ingénieur.

MEDIA SYSTEM

Ingénieurs automaticiens Cergy-Pontoise

Au sein de notre Direction de l'ingénierie, vous traitez nos projets dans leur intégralité, de la conception à la réalisation : pilotage des études, suivi des sous-traitants, relations avec les partenaires et fournisseurs.
Vous intervenez vous-même sur site lors de la mise en service.

Ingénieurs diplômés à orientation Automatisme (Ecoles Centrales, ESE, INPG, ENSEEIHT, ...), vous avez une première expérience de l'électrotechnique et des courants forts ou des lignes automatisées de production dans un environnement à haut niveau de qualité.
Vous voulez évoluer vers le contrôle commande de process complexes en temps réels.
Mobile ? Vous parlez couramment l'anglais et souhaitez aller "sur le terrain", que ce soit en France ou à l'étranger.
Evolution ? Nous vous offrons un poste très opérationnel où vous élargirez vos compétences techniques et affirmerez vos capacités à encadrer.

Pour nous rejoindre, un seul numéro :
notre numéro (1) 42 27 40 27
Merci d'appeler du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h.



La performance tout naturellement





CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Professeurs
Maîtres de conférences
Fonctionnaires de catégorie A

Premier organisme de recherche fondamentale en Europe, ses 27 000 collaborateurs, en France, se mobilisent avec rigueur et passion pour créer et diffuser un savoir essentiel à la société.

Le CNRS peut vous accueillir en détachement pendant l'année universitaire 1994/1995 sur un poste de chercheur.

Pendant un an renouvelable, consacrez-vous à la recherche dans l'une des disciplines suivantes : physique, mathématiques, sciences pour l'ingénieur, chimie, sciences de l'univers, sciences de la vie et sciences de l'homme et de la société.

Les dossiers de candidature sont à retirer dans les délégations régionales. Ils peuvent être déposés jusqu'au 7 janvier 1994.

Des informations complémentaires sont accessibles sur minitel au 3614 CNRS

ORC

AUJOURD'HUI RESPONSABLE POUR DEMAIN

ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
recherche

Ingénieurs ou Universitaires

Génie Atomique - Physique Nucléaire - Sciences de la Terre
Département "Environnement-Sécurité-Qualité"

Interface entre les industriels et les instances ministérielles, ce Département gère et assure la sécurité des sites de stockage de déchets radio-actifs ainsi que la protection à long terme de l'environnement et des hommes.

Ingénieur Sûreté
Modélisation Environnement

Dans le cadre de votre mission, vous élaborez les documents de synthèse de connaissances et d'expériences, analysez, interprétez des données de mesures relatives à l'environnement, réalisez les dossiers de sûreté, participez à la conception de supports d'information et d'échanges. Vous êtes directement impliqué dans l'action permettant la pérennité de la surveillance de l'environnement. Réf. 201B

Chargé d'Affaires
Sûreté

Interlocuteur des autorités de contrôle, vous élaborez et justifiez les documents de sûreté et les exigences de Qualités requises. Vous participez à la définition et au suivi des études liées à la démonstration de sûreté et vous avez à mettre en place le système Assurance de la Qualité de votre unité. Réf. 201H

Vous avez au moins 35 ans, une formation scientifique supérieure et pratiquez l'anglais. Une expérience de 5 à 8 ans acquise en industrie nucléaire vous a sensibilisé au problème de sûreté et de protection de l'environnement et vous a permis d'appliquer vos connaissances en géochimie, hydrogéologie, sciences de la terre, génie atomique, physique nucléaire.

Merci d'adresser CV et lettre manuscrite en indiquant la référence du poste choisi à notre Conseil :
Antoinette LECLERCQ, PSYNERGIE, 2 rue St Thomas d'Aquin, 75007 PARIS. Confidentialité assurée.

L.B.W.

PSYNERGIE PARIS - LYON MARSEILLE MONTPELLIER

PPG

PPG Glass Group Europe

CA : 3,8 milliards de francs, 3 100 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie. 15 filiales en Europe. Nous sommes rattachés à un groupe international, 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture. Nous offrons trois postes évolutifs à des ingénieurs à fort potentiel.

RESPONSABLE DU SERVICE AUTOMATISME

Ce poste à créer au sein de l'**Unité Float Glass** s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'un nouveau système de conduite centralisée. Il s'agit d'en réaliser le développement et la maintenance en relation étroite avec la production.
Ce poste s'adresse à un ingénieur motivé par l'innovation technique, ayant acquis une solide expérience (minimum 5 ans) en automatisme et SCC. Il aura fait la preuve de ses qualités de manager afin de pouvoir encadrer une équipe de cadres et de techniciens de haut niveau. Réf. 50A 2619 3M

Poste à Maubeuge.

RESPONSABLE DU SERVICE CAO

Sa responsabilité s'étendra à l'ensemble des **sites de production de verre automobile** (3 usines en France - 2 en Italie).

Afin de répondre au mieux aux besoins des constructeurs automobiles, il sera chargé de promouvoir et de développer l'utilisation de la CAO et d'assurer avec l'aide d'une petite équipe : • la réalisation d'études de nouveaux produits en tenant compte des exigences de qualité et de coûts • la définition des outillages de production • la mise en place de développements spécifiques dans le cadre d'études de faisabilité en relation avec les services commerciaux et les clients.

Ce poste implique une première expérience en CAO, un intérêt certain pour ce domaine allié à des qualités de rigueur, de curiosité et d'ouverture d'esprit, permettant au candidat de travailler en relation avec les clients et les différents sites européens concernés (production, études, qualité, ventes). Réf. 50A 2620 3M

Poste à Maubeuge.

RESPONSABLE MAINTENANCE TRAVAUX NEUFS

Au sein d'une de nos **unités de production de verre automobile** en développement et fortement automatisée (260 personnes), il aura pour mission : • d'assurer la maintenance en termes de qualité, de coûts et de sécurité ainsi que de gérer une équipe de techniciens et d'en développer les compétences • de développer la mise en place de la GMAO • d'étudier, planifier les investissements et d'en assurer la réalisation.

Si une expérience réussie d'environ 5 ans dans le domaine de la maintenance jointe à de solides compétences en automatisme, électromécanique est nécessaire, il est par ailleurs indispensable que le candidat possède des qualités certaines d'opérationnel : organisateur, leader et gestionnaire.

Après avoir fait la preuve de son charisme et de ses capacités à optimiser le fonctionnement de son service, il pourra dans un deuxième temps élargir ses fonctions à la production. Réf. 50 A 2621 3M

Poste à Aniche (proximité de Douai).

Ces trois postes impliquent la connaissance de l'anglais et ouvrent de réelles possibilités d'évolution de carrière à un niveau européen.

Ecrire en précisant la référence
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

INGENIEUR D'ETUDE EN ROBOTIQUE SOUS-MARINE

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, 1200 personnes en FRANCE et OUTRE-MER, leader européen de la recherche scientifique et technologique dans le domaine de la mer. Nous recrutons pour notre centre de TOULON un INGENIEUR D'ETUDE EN ROBOTIQUE SOUS-MARINE spécialiste de navigation intégrée.

De formation Ingénieur (Sup Aéro, Sup Elec, INSA, ENSTA,...), vous justifiez d'une expérience en navigation, vous avez des connaissances en Architecture temps réel, Langage C, C++, UNIX et filtrage optiwol.

Au sein du laboratoire de Robotique, vous serez chargé de participer à des projets sous la responsabilité des chefs de laboratoire ou de projets.

Votre mission s'effectuera :
- dans le cadre du développement des engins et systèmes sous-marins robotisés ; ceci en relation avec les organismes de recherche publics ou privés, et les industriels de ce domaine.
- dans le cadre des systèmes intégrés dans le domaine de la robotique sous-marine et particulièrement pour la navigation des engins sous-marins ou de surface.

Créatif, vous aimez la Recherche et Développement et le travail en équipe.

Merci d'adresser lettre et CV sous référence ING RSM 1512 à IFREMER Mme St l'OURS - BP 330 - 83507 LA SEYNE Cedex.

EURO RSCG CARRIERES

IFREMER

priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : CLAIRE TREAN | par la CDU de Steffen Heitmann

VIE DES ENTREPRISES

Bert-Olof Svanholm remplace Pehr Gyllenhammar comme président de Volvo

Un ingénieur efficace et discret

Un nouveau conseil d'administration de Volvo sera proposé aux actionnaires le 19 janvier. Composé de sept membres, dont Louis Schweitzer, le PDG de Renault, il sera présidé par Bert-Olof Svanholm. Lennart Jeansson, PDG de Volvo Car, a siégé mardi 21 décembre avec Sören Gyll au conseil d'administration de Renault. Ces présences croisées semblent prouver que les deux parties cherchent l'apaisement.

STOCKHOLM

correspondance

Bert-Olof Svanholm, cinquante-huit ans, se tient encore dans une ombre relative dans le paysage industriel suédois. Il est, bien sûr, président de la partie suédoise d'ASEA Brown Boveri AB (ABB), mais il n'est pas très connu, comparé à Pehr G. Gyllenhammar, son prédécesseur à la présidence de Volvo. M. Svanholm tient sans aucun doute à être jugé sur ses actes. Il n'est pas aussi flamboyant que Gyllenhammar. C'est une personne calme, terrienne, avec un passé d'ingénieur. Il aime dire qu'*« un bon dirigeant a l'esprit froid, le cœur chaud et les mains propres »*.

Avec le PDG d'ABB, Percy Barnevik, il a mis en route, il y a trois ans, le « projet T-50 », un programme-pilote suédois destiné à réduire de moitié les temps d'exécution de toutes les tâches d'une entreprise, de l'administration à la recherche-développement. Aujourd'hui le but est atteint. La productivité est beaucoup plus forte, et ABB économise environ 3 milliards de couronnes suédoises, selon un institut spécialisé américain.

La question est de savoir si Bert-Olof Svanholm est capable d'insuffler à Volvo un peu de cet esprit et de cette organisation. Son principal souci – le secret de son succès chez ABB – est inscrit dans la question : *« Quel est notre but ? »* Et dans la réponse : *« Un client heureux. »* Pas dans un profit accru pour les actionnaires. Avec cet objectif, il a réussi à changer les comportements à tous les niveaux de responsabilités des salariés d'ABB. Désormais – comme président de Volvo – il doit penser davantage aux actionnaires, et cela il l'a compris.

« Je vais être un président traditionnel. Mais pendant les six mois qui viennent, je vais partager mon temps à peu près à égalité entre ABB et Volvo. », dit M. Svanholm. Sur les projets à long terme avec Renault et sur la fusion récemment brisée, il conserve un profil bas. Très bas. *« Je n'en sais vraiment pas assez sur la coopération entre Renault et Volvo »*, dit-il.

Le nouveau rôle de Bert Olof Svanholm comporte une sorte de provocation. ABB, entre autres, produit des trains et Volvo des voitures. Par quel moyen conseillez-vous aux gens de se rendre de la ville où ils habitent jusqu'à Stockholm ? Cette question a été posée au nouveau président de Volvo, lors d'une conférence de presse lundi après-midi. *« Je ne peux pas vous dire*, a répondu Svanholm avec un sourire. *Mais si vous y allez en voiture, vous devez rouler en Volvo. »*

TORBJÖRN PETERSSON

Un entretien avec le PDG de l'entreprise suédoise

Sören Gyll : « Nous n'allons pas gâcher du jour au lendemain trois ans de coopération avec Renault »

De passage à Paris mardi 21 décembre, pour assister au conseil d'administration de Renault, Sören Gyll, PDG de Volvo, explique en exclusivité au « Monde » pourquoi il a décidé le 3 décembre de recommander à son conseil d'administration d'abandonner le projet de fusion avec Renault.

Une décision prise sous la pression des actionnaires et la montée de l'opposition à l'intérieur de l'entreprise. Il affirme être resté lui-même favorable au projet jusqu'au bout, bien qu'il n'ait appris qu'un mois après l'annonce officielle de la fusion l'existence d'une lettre précisant la possibilité pour l'Etat français d'empêcher Volvo de détenir directement plus de 20 % du capital de la société qui serait née de cette fusion. Il souhaite maintenir la coopération avec le constructeur français.

« Vous assistez aujourd'hui au conseil d'administration de Renault, le premier après le rejet de la fusion. Quelle va être votre attitude ?

– Nous allons examiner chaque projet individuellement et voir comment nous allons pouvoir continuer à travailler en commun. Nous avons investi beaucoup ensemble. L'alliance ne peut être gâchée du jour au lendemain. Le fait d'avoir coopéré pendant trois ans implique que nous devons pouvoir continuer en confiance.

– Mais vous êtes pourtant le responsable de l'échec de la fusion avec Renault. Vous avez participé aux négociations puis vous avez changé d'avis ?

– Non, je n'ai pas changé d'avis. Je regrette que nous ayons dû décider de retirer le projet de fusion. Mais j'ai estimé que ce projet ne pouvait pas aboutir. Conformément à la loi suédoise, je devais en informer le conseil d'administration de Volvo. Ce que j'ai fait. Et c'est le conseil d'administration qui a d'abord approuvé la fusion, puis qui a décidé de retirer le projet. Ce ne sont pas les dirigeants qui ont pris cette décision.

– Pourquoi pensiez-vous que ce projet ne pouvait pas aboutir ?

– Parce que si l'assemblée générale des actionnaires avait eu lieu le 7 décembre comme prévu, nous n'aurions pas eu une majorité nette des actionnaires en faveur de la fusion. 51 % de voix favorables n'aurait pas été suffisant. Car certains actionnaires nous menaçaient d'un procès, estimant que ce type de décision ne pouvait se prendre à la majorité simple mais à la majorité qualifiée. Si nous avions néanmoins commencé de mettre en place la fusion et si nous avions perdu ce procès, nous aurions pu être jugés responsables personnellement des dommages causés à l'entreprise. En outre, j'ai réalisé quatre ou cinq fusions dans ma vie ; je sais que cela est très difficile. Sans un personnel motivé, la compagnie aurait pu exploser.

Les risques du « non »

– Après leur visite à Paris, leur rencontre avec le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, et le PDG de Renault, Louis Schweitzer, les principaux actionnaires de Volvo semblaient convaincus du bienfait de la fusion avec Renault. Que s'est-il passé ensuite pour qu'ils changent d'avis. On dit que vous en êtes la cause, que vous êtes en particulier allé chasser avec le président de la compagnie d'assurances Skandia pendant le premier week-end de décembre et que vous l'avez convaincu de voter non ?

– C'est faux. Il ne chasse pas et je ne l'ai pas vu durant ce week-end. Les actionnaires étaient effectivement satisfaits de leur visite à Paris, le 24 novembre, de l'excellente lettre de M. Balladur à notre premier ministre, Carl Bildt, confirmant la privatisation de Renault, des clarifications de l'action spécifique. Mais quand ils sont rentrés en Suède, ils n'ont pas réussi à convaincre leur propre conseil d'administration.

– N'avez-vous pas fomenté une sorte de coup d'Etat en convoquant chez vous mardi 30 novembre dans la soirée les principaux dirigeants de Volvo ?

– Non. Quand j'ai réalisé ce mardi que la majorité serait très difficile à obtenir, je n'ai pas pu en parler à Pehr Gyllenhammar [NDLR. – Alors président du conseil d'administration], car il était aux Etats-Unis. Mais le vice-président du Conseil, Bo Rydin, m'a appelé et demandé de convoquer une réunion exceptionnelle du conseil d'administration. J'ai appelé les présidents de Volvo Car et de Volvo Truck ainsi que trois membres du conseil de direction et leur ai demandé de venir chez moi pour discuter de la situation. Après quelques heures, il a semblé évident à tous que dans la mesure où on risquait d'obtenir un « non » des actionnaires et que l'opposition croissait à l'intérieur même de la compagnie, il valait mieux ne pas aller à l'assemblée générale des actionnaires.

» Le lendemain, j'ai rencontré M. Gyllenhammar, de retour des Etats-Unis ; je lui ai parlé de notre réunion, et du fait que nous pensions que ce n'était pas un projet viable, vu la situation actuelle. Certains dirigeants m'ont aussi écrit une lettre expliquant pourquoi ils pensaient que la fusion ne pouvait être un succès, et me demandant de retirer le projet.

– Pourquoi n'avez-vous pas laissé les actionnaires s'exprimer en assemblée générale ?

– Parce que s'ils avaient voté non, cela aurait été un désastre. La direction aurait certainement dû démissionner. Le conseil d'administration aussi.

– Si vous étiez vous-même convaincu du bien-fondé de la fusion, pourquoi n'avez-vous pas réussi à convaincre vos actionnaires ?

– C'est une question difficile pour laquelle je n'ai pas de réponse.

– Pourquoi n'ont-ils pas été mieux informés ? Ils n'ont appris que tardivement l'existence de l'action spécifique.

– Le public a appris l'existence de l'action spécifique par un communiqué de presse le 6 septembre. Mais les précisions sur son utilisation et le montant des seuils ont été connues le 12 octobre. Je n'ai moi-même appris que le 6 octobre l'existence d'une lettre précisant que l'action spécifique pouvait être utilisée à l'encontre de Volvo.

» Cette lettre était dans le dossier. Mais je n'étais pas au courant. J'avais entendu Louis Schweitzer parler de l'action spécifique au mois d'août, à plusieurs reprises. Mais je pensais qu'elle était destinée aux autres actionnaires, pas à Volvo, car je ne pouvais pas croire que l'on puisse restreindre la participation de l'entreprise avec laquelle on envisage de fusionner. J'ai été surpris. J'en ai discuté et j'ai pensé que nous devrions pouvoir trouver un aménagement avec le gouvernement français. Ce qui fut le cas.

– Vous avez participé aux négociations, mais n'avez pas été mis au courant des modalités de l'action spécifique ? Pehr Gyllenhammar était donc le seul à être au courant ?

– *[Un long silence.]* Je ne répondrai pas à cette question. Ce que je peux dire, c'est que les dirigeants, dont moi-même, n'étaient pas au courant.

Des ventes d'actifs

– On dit que vous n'étiez pas en bons termes avec M. Gyllenhammar, et que vous auriez même pu fomenter ce coup d'Etat pour vous débarrasser de lui ?

– Non. Je vous redis que je n'ai pas changé d'avis. Je suis entré chez Volvo, il y a dix-huit mois, parce que Pehr Gyllenhammar y était. J'avais un très bon poste à la tête de Procordia. Je suis venu chez Volvo car j'appréciais M. Gyllenhammar. On avait déjà beaucoup travaillé ensemble. Je ne savais pas que M. Gyllenhammar allait démissionner à la suite de la réunion du conseil d'administration qui a décidé d'abandonner la fusion. Alors que j'aurais moi-même pu être licencié.

– Que pensez-vous de votre éventuel futur président du conseil d'administration, Bert-Olof Svanholm ?

– Il est très apprécié en Suède et a une expérience internationale. C'est d'ailleurs le cas de la plupart des membres proposés pour le conseil d'administration.

– Volvo doit 1 milliard de francs à Renault dans le cadre de l'alliance négociée en 1990. En outre, vous allez devoir recapitaliser Volvo Car. Comment allez-vous trouver les fonds ?

– Il est exact que nous devons 1 milliard de francs à Renault. Et je n'ai pas encore évalué le montant nécessaire pour recapitaliser l'entreprise. Mais ce n'est pas une question à régler dans le court terme, car nous avons les liquidités nécessaires. Nous allons vendre certains actifs. Le nouveau conseil décidera lesquels.

– Allez-vous rechercher un nouveau partenaire ?

– Nous avons investi trois ans avec Renault. Nous n'allons pas gâcher tout cela du jour au lendemain. Nous n'avons pas d'autre alternative.

– Vous allez vendre certaines participations. Allez-vous garder les 20 % que Volvo détient dans Renault ?

– Quand je parlais de vente d'actifs, je ne pensais pas à celui-là ! »

Propos recueillis par
ANNIE KAHN

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

OUVERTURE

CONRAN : un magasin à Tokyo à la mi-1994. – Après Londres en 1975, Paris en 1992, le troisième magasin Conran Shop ouvrira ses portes à Tokyo en 1994. Un accord de partenariat entre The Conran Shop Holding et Living Design Center Co (filiale du groupe industriel Tokyo Gas) vient en effet d'être signé. Il prévoit l'ouverture *« du premier magasin japonais »* mi-1994 à Shinjuku, le quartier d'affaires de la capitale nippone, indique le groupe dans un communiqué publié à Paris. D'une surface de 1 300 mètres carrés environ, répartis sur deux niveaux, le magasin sera *« l'élément moteur »* d'un complexe, Ozone Center, comprenant salles d'expositions, boutiques et galeries entièrement dédiées à l'amélioration de l'habitat et la décoration intérieure.

CAPITAL

BUT : les Venturini renoncent à leur droit de préemption. – La famille Venturini, qui détient 51 % du capital du distributeur d'électroménager But, a confirmé lundi 20 décembre qu'elle renonçait *« après réflexion »* à exercer son droit de préemption sur les titres (30 % du capital) que Carrefour vient de mettre en vente. Carrefour avait annoncé, le 2 décembre, sa décision de céder pour 536,4 millions sa participation. Cette part a été acquise par la banque britannique Kleinwort Benson, qui agit comme simple intermédiaire et doit reclasser les titres. La famille Venturini continuera de contrôler son groupe, avec 51 % du capital et les deux tiers des droits de vote.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 décembre ↓ Effritement

La Bourse de Paris qui, à l'ouverture, n'était plus qu'à un cheveu de son record absolu atteint le 22 octobre, subissait des prises de bénéfice mardi 21 décembre dans un marché actif. En hausse de 0,21 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,52 %. Peu après 13 heures, les valeurs françaises s'inscrivaient, en moyenne en baisse de 0,49 % à 2 212,51 points. A noter cependant que les cotations ont été suspendues pendant près d'une demi-heure peu avant 11 heures en raison de problèmes techniques.

Le marché bute donc sur le sommet atteint le 22 octobre à 2 231 points. Les prises de bénéfice se multiplient alors que des analystes commencent à trouver le marché cher. Si beaucoup d'experts sont plutôt optimistes pour les semaines à venir, d'autres estiment le marché largement évalué, citant comme exemple Sagem qui capitalise 30 fois les bénéfices escomptés pour 1993. Or ce titre a encore progressé de 5 % la veille. Pourtant, selon un intervenant *« le CAC va certainement franchir cette semaine son plus haut historique de 2 240,15 et se stabiliser autour de 2 250 à l'approche de la liquidation, vendredi »*. Et d'ajouter que *« le niveau des 2 300 pourrait être atteint à la fin de l'année »*.

Le franc français restait très ferme par rapport au mark, ce qui laissait espérer à de nombreux opérateurs une accélération de la baisse des taux d'intérêt en France.

La faible progression des prix en novembre (+ 0,1 %) qui cache une baisse du prix des produits manufacturés peut favoriser également une relance de l'économie, estiment des opérateurs.

Du côté des valeurs, parmi les titres en hausse sensible on relevait, à la mi-journée, Bis (+ 4,6 %) et Poliet (+ 3,4 %).

NEW-YORK, 20 décembre ↑ Pause

Wall Street a marqué une pause lundi 20 décembre, après l'expiration en fin de semaine dernière de plusieurs options liées aux indices boursiers (journée des « trois sorcières »). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 755,21 points, en hausse de 3,64 points, soit une légère avance de 0,1 %. Quelque 251 millions de titres ont été échangés. Les baisses ont dépassé les hausses : 1 139 contre 977, alors que 609 actions sont restées inchangées.

Les investisseurs ont fait une pause, après avoir mis à jour leurs portefeuilles la semaine passée, ont indiqué des experts.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, a progressé à 6,29 % contre 6,28 % vendredi soir.

Du côté des valeurs, Merck a gagné 1/4 à 33 7/8, sous l'effet d'informations selon lesquelles le groupe pharmaceutique aurait intensifié ses efforts pour la recherche d'un médicament contre le Sida. Ford a pris 1/8 à 62 3/4, après un relèvement de sa note par des analystes. IBM a perdu 1 1/2 à 58 1/4. Des difficultés techniques pourraient retarder le lancement sur le marché de deux nouveaux modèles d'ordinateur, selon la presse américaine.

VALEURS	Cours du 17 décembre	Cours du 20 décembre
Alcoa	69 7/8	69 5/8
ATT	54 5/8	54 5/8
Boeing	44 3/8	44 3/4
Chase Manhattan Bank	34 1/4	34 1/2
Du Pont de Nemours	49 3/8	49 1/2
Eastman Kodak	55 1/4	56 3/4
Exxon	64	63 3/4
Ford	62 5/8	62 3/4
General Electric	101 1/8	104 1/4
General Motors	54 3/4	54 1/4
Goodyear	43 3/8	44
IBM	59 3/4	58 1/4
ITT	93 1/4	94 1/8
Mobil Oil	74 5/8	75 3/8
Pfizer	64 7/8	65 3/4
Schlumberger	57 1/2	57 3/4
Texaco	63 3/8	63 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	143 3/8	143 3/8
Union Carbide	21 3/8	22 1/4
United Tech.	61 3/4	61 5/8
Westinghouse	14	13 7/8
Xerox Corp.	88 5/8	88 7/8

LONDRES, 20 décembre ↑ Nouveau record

Les valeurs ont battu des records pour la quatrième séance consécutive lundi 20 décembre au Stock Exchange, soutenues par les espoirs d'une baisse prochaine des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 27,8 points, à 3 364,9 points, soit une progression de 0,8 %. En cours de séance, l'indicateur de référence a atteint un nouveau record absolu de 3 369 points. Quelque 745 millions de titres ont été échangés contre 1,01 milliard vendredi.

L'annonce d'une progression moins forte que prévu des crédits bancaires britanniques en novembre (500 millions de livres) n'a que momentanément freiné la hausse dans la matinée.

Du côté des valeurs, British Petroleum a gagné 10 pence à 358 dans le sillage des gains enregistrés à Wall Street vendredi et après des commentaires positifs de courtiers. HSBC Holdings a progressé de 20 pence à 893 dans le mouvement de la Bourse de Hongkong.

VALEURS	Cours du 17 décembre	Cours du 20 décembre
Allied Lyons	6,41	6,55
BP	3,47	3,58
BTR	3,55	3,64
Cadbury	4,99	5,07
De Beers	16,75	15,90
Glaxo	7,07	7,06
GUS	6,06	6,03
ICI	7,67	7,63
Reuters	17,58	17,89
RTZ	7,76	7,79
Shell	7,11	7,16
Unilever	11,73	11,83

TOKYO, 21 décembre ↓ Légère baisse

La Bourse de Tokyo a terminé en légère baisse, mardi 21 décembre, à l'issue d'une séance sans véritable direction. L'indice Nikkei a perdu 88,81 points, à 17 315,34 points, soit un repli de 0,51 %. L'indice TOPIX, à plus large base de calcul, a fini à 1 445,7 points, en baisse de 1,52 point. La cote a toutefois terminé au-dessus de ses plus bas grâce aux achats des fonds d'investissement en fin d'après-midi.

Le volume des transactions a été limité à 210 millions d'actions contre 270 millions lundi, car les investisseurs sont restés en retrait après la chute de 3,59 % enregistrée la veille. Selon les boursiers, les ordres en provenance de l'étranger ont été peu étoffés à l'approche des fêtes de fin d'année.

VALEURS	Cours du 20 décembre	Cours du 21 décembre
Ajinomoto	1 220	1 280
Bridgestone	1 280	1 280
Canon	1 470	1 490
Fuji Bank	1 890	1 900
Honda Motors	1 490	1 480
Matsushita Electric	1 480	1 490
Mitsubishi Heavy	614	639
Sony Corp.	5 440	5 440
Toyota Motors	1 760	1 760

CHANGES

Dollar : 5,8242 F ↓

Mardi 21 décembre, le deutschemark reculait à 3,4062 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4079 francs lundi soir (selon le cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar faiblissait à 5,8242 francs contre 5,8445 francs la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	20 déc.	21 déc.
Dollar (en DM)	1,7140	1,7094
TOKYO	**20 déc.**	**21 déc.**
Dollar (en yens)	110,27	110,75

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 déc.)	6 1/2 % - 6 5/8 %
New-York (20 déc.)	3 1/16 %

BOURSES

	17 déc.	20 déc.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 196,44	2 223,47
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 518,05	1 536,22
Indice SBF 250	1 445,52	1 467,85
NEW-YORK (Indice Dow Jones)	**17 déc.**	**20 déc.**
Industrielles	3 751,57	3 755,21
LONDRES (Indice « Financial Times »)	**17 déc.**	**20 déc.**
100 valeurs	3 337,10	3 364,90
30 valeurs	2 496	2 516,90
Mines d'or	247,60	251,90
Fonds d'Etat	107,16	107,16
FRANCFORT	**17 déc.**	**20 déc.**
Dax	2 151,82	2 178,16
TOKYO	**20 déc.**	**21 déc.**
Nikkei Dow Jones	17 404,24	17 315,43
Indice général	1 447,25	1 445,73

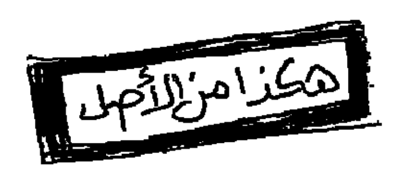
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8165	5,8185	5,8642	5,8677
Yen (100)	5,2571	5,2614	5,3161	5,3224
Ecu	6,5784	6,5866	6,5777	6,5889
Deutschemark	3,4060	3,4075	3,4066	3,4115
Franc suisse	4,0141	4,0187	4,0352	4,0415
Lire italienne (1000)	3,4818	3,4852	3,4670	3,4724
Livre sterling	8,6656	8,6716	8,6877	8,6978
Peseta (100)	4,1505	4,1549	4,1229	4,1298

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 3/4	1 7/8
Ecu	6 13/16	6 15/16	6 3/8	6 1/2	6 1/8	6 1/4
Deutschemark	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16	5 3/4	5 7/8
Franc suisse	4 7/16	4 9/16	4 3/16	4 5/16	4	4 1/8
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 1/16	8 5/16	8	8 1/4
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 7/16	5 9/16	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	9 11/16	10 1/16	8 7/8	9 3/16	8 5/16	8 9/16
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,49 % (2212,53)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
147,20	EDF-GDF 3%	5720	5730	+0,17
65,27	B.N.P. (T.P)	1085	1070	–1,38
60,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1022	1016	–0,59
95,80	Renault (T.P.)	2313	2307	–0,26
101,16	Rhone Poulenc(T.P)	2550	2531	–0,75
89,14	Saint Gobain(T.P.)	1165	1175	+0,86
82,26	Thomson S.A (T.P)	1050	1055	+0,48
18	Accor 1	583	584	+0,17
14	Air Liquide 1	845	837	–0,95
14,50	Alcatel Alsthom 1	815	814	–0,12
18	Alcatel Cable 1	722	724	+0,28
13	Alspi 1	394,40	387,70	–1,70
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	713	709	–0,56
23	Axa 1	1570	1566	–0,25
6,80	Bail Equipement 1	46,70	46,50	–0,43
72,61	Bail Invest. 1	1090	1081	–0,83
10	Bancaire (Cie) 1	554	545	–1,62
13	Banque Colbert C2/	151,80	148	–2,50
16	Bazar Hot. Ville 2	882	880	–0,23
15	Berger (M) 2	1270	1270	—
15	Bertrand Faure 2	512	511	–0,20
17	BIC 1	1294	1285	–0,70
4	BIS 1	219	229	+4,57
—	BNP 1	285,80	283,90	–0,63
22	Bollore Techno.1	352	343,10	–2,53
61	Bongrain 1	2948	2960	+0,41
5,50	Bon Marche (Au) 1	640	638	–0,16
51	Damart 1	5070	5150	[illegible]

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

Sicav (sélection) 20 décembre

[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 20/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8370	5,8445	5,60	6,10
Ecu	6,5965	6,5855	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8900	340,7900	330	353
Belgique (100 F)	16,3915	16,3840	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	305,3000	304,2900	294	315
Italie (1000 lires)	3,4580	3,4865	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,2400	87,0400	83	91
Irlande (1 iep)	8,2825	8,2880	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,6940	8,6780	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3805	2,3755	2,85	3,35
Suisse (100 f)	400,3500	398,9000	386	408
Suède (100 krs)	69,4500	69,4100	65	74
Norvège (100 k)	78,7100	78,6100	74	83
Autriche (100 sch)	48,8170	48,4620	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1595	4,1645	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3400	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,3739	4,3587	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,3148	5,2853	5,11	5,48

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 20/12
Or fin (kilo en barre)	72000	72900
Or fin (en lingot)	72650	73000
Napoléon (20f)	411	417
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	411	415
Pièce Latine (20 f)	412	415
Souverain	521	525
Pièce 20 dollars	2645	2645
Pièce 10 dollars	1450	1480
Pièce 5 dollars	793,75	—
Pièce 50 pesos	2865	2725
Pièce 10 florins	440	440

Matif (Marché à terme international de France)

20 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 78 080

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	129,98	129,40	128,46
Précédent	129,76	129,24	—

CAC 40 A TERME
Volume : 29 089

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2248	2244,50	2235
Précédent	2219,50	2231,50	2208

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

priori à l'emporte-pièce sur ... tique se résume en une phrase : ... CLAIRE TRÉAN | par la CDU de Steffen Heitmann

COMMUNICATION

La discussion parlementaire de la réforme de l'audiovisuel

Le Sénat prend la défense de la chanson française

La majorité du Sénat a approuvé, lundi soir 20 décembre, en première lecture, le projet de réforme du système audiovisuel, après avoir retouché, sur divers points, le texte voté le 4 décembre par l'Assemblée nationale. Les sénateurs ont insisté sur la nécessité de promouvoir auprès du public la future «chaîne du savoir» et sur la défense de la chanson française. Ils ont réclamé la diffusion, dans les programmes musicaux des radios, d'«un minimum de 40 %» de chansons d'expression française «avant le 1er janvier 1995». Le texte définitif de cette réforme doit être arrêté au cours de la session extraordinaire du Parlement ouverte mardi 21 décembre.

Au Palais du Luxembourg, la discussion générale du projet de loi visant à modifier le texte du 30 septembre 1986 relatif à la liberté de communication a mis en évidence, lundi 20 décembre, les deux sujets de préoccupation majeurs de la majorité sénatoriale : la future *«chaîne du savoir»* et la protection de la chanson française.

Les surprises n'étaient pas à attendre du ministre de la communication, Alain Carignon, venu réaffirmer les trois priorités du gouvernement (*le Monde* daté 5-6 et du 7 décembre). Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire), a approuvé un texte *«réaliste et mesuré»*, *«certes partiel, mais important et nécessaire»* (*le Monde* daté 19-20 décembre). Au contraire, François Autain (PS, Loire-Atlantique) a vu dans l'actualité récente (le changement de président à France-Télévision, le lancement du premier satellite américain de télévision numérique, l'exclusion du secteur culturel de l'accord du GATT) autant d'occasions de souligner les *«manques»* d'un texte qui risque *«d'aggraver les maux dont souffre notre audiovisuel»*.

Pour les socialistes, au demeurant, *«l'indépendance des politiques à l'égard des médias reste à conquérir»* et le pluralisme à défendre, alors que le gouvernement se comporte comme *«l'allié objectif»* d'une chaîne, TF 1, qui *«use et abuse de sa position dominante»*. C'est en vain, toutefois, que Gérard Delfau (Hérault), au nom de son groupe, a plaidé l'exception d'irrecevabilité tendant à prouver l'inconstitutionnalité du projet. Il a accusé le gouvernement et la majorité sénatoriale de cautionner une double entorse au pluralisme : la hausse de 25 % à 49 % des parts de capital qu'un même opérateur pourra détenir dans une chaîne (article 9), et la hausse à 150 millions d'auditeurs potentiels du bassin de population que pourra atteindre un même groupe de radio (article 10) : *«Vous mettez ainsi en péril dix ans d'effort pour les radios locales.»* Mais sa motion a été repoussée, comme la question préalable, contestant la nécessité de délibérer de tout cela en urgence défendue, au nom du groupe communiste, par Ivan Renar (Nord), lequel a stigmatisé *«l'étalage de l'argent absolu, une télé où tout s'achète et tout se vend»*.

«Une minute par jour»

Le Sénat a consacré l'essentiel de ses réflexions à la chaîne *«du savoir, de la formation et de l'emploi»*, instaurée par l'article premier du projet. René Trégouet (RPR, Rhône) la souhaite *«évolutive et réactive»*, au *«cœur d'un riche réseau de mobilisation»* qui puisse préparer au futur, quand le savoir aura pris le pas sur la violence et l'argent comme principe dominant du pouvoir. Pierre Laffitte (RDE, Alpes-Maritimes) y voit la clef de voûte d'un industrie des programmes de savoir. Le rapporteur et le président de la mission d'études sénatoriale sur les programmes éducatifs ont obtenu ensemble le vote de deux amendements : la future chaîne fera la promotion des *«organismes favorisant l'accès au savoir»* et toutes les chaînes généralistes, publiques comme privées, devront promouvoir les programmes de la chaîne éducative à raison d' *«une minute chaque jour, entre 19 heures et 21 heures»*. Cette volonté d'aller *«chercher le public là où il se trouve»* s'est traduite par un vote unanime et des applaudissements pour cette innovation sans précédent dans l'audiovisuel.

Le sénateur centriste Henri Goetschy (Haut-Rhin), défenseur acharnédes langues régionales, a obtenu, à l'article 2, que le Conseil national des langues et cultures régionales puisse saisir le CSA, à l'instar des associations familiales, en cas de non respect par une chaîne de ses obligations. Mais M. Delfau a vu une *«peur de la démocratie»* dans le refus de la majorité sénatoriale d'étendre ce droit aux associations de téléspectateurs. A l'article 4, un amendement de la commission a retiré le bénéfice du parrainage aux décrochages régionaux d'une chaîne, avec l'aval du ministre. Plusieurs amendements socialistes visant à mieux encadrer le renouvellement des autorisations par le CSA ont été repoussés, M. Carignon estimant qu'ils ne faut pas affaiblir les groupes français dans la concurrence internationale.

Par amendement de l'article 5, le ministre a aussi proposé une nouvelle «chronologie des médias» pour l'exploitation des films : d'abord le paiement à la séance ou les cassettes vidéo, puis les chaînes par abonnement, enfin les autres chaînes, les délais étant fixés par décret. Cette rédaction nouvelle a pour but, selon M. Carignon, de mettre le texte en conformité avec la directive européenne Télévisions sans frontières.

En revanche, le Sénat, en accord avec le gouvernement, a annulé le dispositif limitant les parts des chaînes dans la production des œuvres audiovisuelles, instauré à l'Assemblée à la suite d'un amendement de François d'Aubert, député UDF-PR de la Mayenne (*le Monde* du 14 décembre).

Enfin, la Haute Assemblée s'est faite le chantre de la chanson française en renforçant le dispositif prévu par le gouvernement et l'Assemblée nationale. Deux orateurs, dans la discussion générale, ont sonné le tocsin : au risque de quelques *«substantifs désagréables»*, mais en revendiquant le droit pour *«le «ringard» d'être «d'abord un instrument qui sert à réveiller le feu qui dort»*, Philippe François (RPR, Seine-et-Marne) s'est fait le héraut d'une *«politique volontariste»* pour lutter contre la disparition des disquaires et la concentration des multinationales du disque. Son collègue RPR de la Marne Jean Bernard a revendiqué, lui, la liberté de *«pouvoir continuer à rêver et fredonner sans sous-titre»*. Quant à Adrien Gouteyron, il a eu des accents enflammés pour justifier des *«mesures exceptionnelle par une situation de crise»* et lancé : *«La chanson n'est pas un art mineur, c'est l'expression de l'âme d'un peuple!»*

«Une autre victoire après le GATT»

Le Sénat a donc voté un article 7 *bis* disposant que *«la proportion d'œuvres musicales créées ou interprétées par des auteurs et artistes français ou d'expression française»* à la radio devra *«atteindre, avant le 1er janvier 1995, un minimum de 40 %* (...) *dont la moitié au moins provenant de nouveau talents ou de nouvelles productions diffusées aux heures d'écoute significatives»*. Ce texte précise que cette disposition devra s'appliquer à toutes les radios *«pour la part des programmes composée de musique de variété»*.

Ce vote est intervenu avec l'accord de M. Carignon, à un détail près : le ministre de la communication aurait préféré laisser au CSA le soin de programmer la mise en œuvre de ce dispositif.

M. Delfau eut beau se demander si ces élans ne masquaient pas *«tout le reste, pour donner bonne conscience»*, et réclamer un soutien sélectif des producteurs de musique, des disquaires et des radios associatives, M. Carignon se félicita sans réserve que, *«après le GATT»*, la majorité sénatoriale et le gouvernement aient remporté ensemble *«une autre victoire»*.

Dès lors, les articles 8 et 9 (qui encadrent les faillites d'entreprises audiovisuelles et élèvent à 49 % la part maximale d'un opérateur dans une chaîne) furent rapidement votés sans modification, mais non sans l'opposition de la gauche. La commission précisa, à l'article 10, la notion de réseau radiophonique en acceptant un amendement socialiste mineur. Le sénateur centriste Jean Cluzel (Allier), qui n'avait cessé de défendre la nécessité de groupes français puissants dans la concurrence européenne, demanda que Radio-France ait les moyens de résister à des réseaux privés renforcés, et il fut suivi par ses collègues quand il reformula par amendement l'article 12 pour prévoir un rapport du CSA sur l'usage des fréquences d'ici deux ans. A l'heure des derniers votes, au tout début de la session extraordinaire ouverte à minuit, et après une ultime philippique d'Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) contre *«l'oligopole de la distribution de cinéma»*, la majorité du Sénat apparut ainsi plus consensuelle que celle de l'Assemblée nationale, où la discussion avait suscité des divergences entre le RPR et l'UDF et plusieurs passes d'armes entre les porte-parole de l'UDF et le ministre de la communication.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

FRANCE-TÉLÉVISION : Jean-Pierre Elkabbach a pris ses fonctions. – Jean-Pierre Elkabbach, nouveau président de France Télévision, a affirmé, en prenant ses fonctions, lundi 20 décembre, que trois règles guideront son action : *«la rigueur, l'éthique et l'audace»*. Le successeur d'Hervé Bourges a souligné qu'avec France 2 et France 3 il veut *«des chaînes dynamiques, vigoureuses»*. *«L'heure est venue de la télévision publique exemplaire par sa gestion, la recherche de tous les publics et l'encouragement des talents neufs»*, a-t-il dit en faisant le pari *«qu'audience et qualité peuvent aller de pair»*.

Un accord de coopération avec la Sept-Arte

L'«héroïsme» de la télévision bosniaque

La cinquantaine intellectuelle, visage fin, lunettes fines, Moufid Memija, directeur général de la radio et de la télévision bosniaques, répond avec une élégance tranquille aux questions. Le responsable, depuis maintenant un an, du média peut-être le plus menacé de la planète, n'est pas du genre à se plaindre. Même si continuer à faire de la *«bonne télévision»* dans une ville assiégée relève de *«l'héroïsme»*, comme l'a souligné le ministre de la communication, Alain Carignon, qui le recevait, lundi 20 décembre, au ministère, en présence de Jérôme Clément et de Michel Anthonioz, respectivement président du comité de gérance, et directeur général adjoint d'Arte, et en compagnie de l'écrivain Bernard-Henri Lévy.

Un tiers de la population touchée

Moufid Memija a profité de son passage éclair à Paris pour signer un accord-cadre avec la Sept-Arte, qui doit permettre à la télévision bosniaque de bénéficier d'une vingtaine d'heures d'émissions par mois, tous genres confondus.

Interrogé sur le fonctionnement actuel de la télévision à Sarajevo, Moufid Memija a expliqué que cela dépend avant tout de l'électricité dans la ville. Quand il y en a, la télévision peut émettre entre quinze et dix-sept heures par jour, *«sinon, ce qui est le cas le plus fréquent, les programmes démarrent à dix-huit heures et se limitent à l'information»*. La télévision bosniaque, qui fonctionne la plupart du temps avec un générateur au fuel ou au gaz, fabrique avec beaucoup de difficultés ses propres informations. Ses équipes (une dizaine de cameramen et trois caméras vidéo) circulent à pied pour économiser l'essence, sans gilet pare-balles. La chaîne reprend également, par satellite, les informations et les reportages du monde entier qu'elle diffuse tels quels sans commentaires : *«nos téléspectateurs peuvent voir tous les jours ce que vous dites de nous»*, souligne Moufid Memija.

Des trois chaînes de télévision de naguère, il n'en reste plus qu'une. Le seul émetteur qui subsiste à Sarajevo, en partie détruit, permet de couvrir un quart du territoire bosniaque, et de toucher *«un tiers de la population»*. *«Diffuser les informations fait partie de la lutte pour la liberté*, ajoute Moufid Memija, *mais il est plus facile d'avoir les informations d'Argentine et de Russie que de Tuzla ou Bihac»*. Selon lui, le problème de l'objectivité de l'information en temps de guerre ne se pose pas : *«On n'a pas besoin de l'ombre d'un mensonge. Il suffit de dire ce qui se passe, pas besoin d'en rajouter. On peut même avoir une attitude critique vis-à-vis du gouvernement»*. Le personnel de la télévision bosniaque (passé de 2 400 personnes à un millier aujourd'hui), est encore largement pluri-ethnique, même si beaucoup de Serbes sont partis ou ont rejoint le camp des agresseurs.

CATHERINE HUMBLOT

Sous forme de «confessions» quotidiennes

«Le Dauphiné libéré» donne la parole à un meurtrier en fuite

GRENOBLE

de notre correspondant

Depuis qu'il a reçu, le 15 décembre, dans son courrier une lettre de quatre-vingts pages manuscrites signées de Joseph Messina, le quotidien grenoblois *le Dauphiné libéré* distille chaque jour à ses lecteurs le récit du double meurtre commis par ce repris de justice d'origine sicilienne, activement recherché par les polices française et italienne.

A quelques heures d'intervalle, cet homme de trente-quatre ans a en effet «exécuté», le 12 septembre 1993, près de Chambéry (Savoie) Thierry Garbolino, vingt-sept ans, et à Brignoles (Var) Magali Ferrand, trente ans. Dans sa longue lettre, identifiée grâce aux quatre emprunte digitales qu'il a volontairement déposées sur l'un des feuillets, Joseph Messina reconnaît les avoir tués pour se venger de l'infidélité de son ancienne compagne. Mais il revient également sur les circonstance d'un hold-up qu'il a commis, à visage découvert, le 21 octobre dans une agence bancaire de Chambéry.

Dans le document, dont il a adressé une copie au procureur de la République de cette ville, Jacques Pin, il écrit notamment : *«On me dit dangereux... Face aux dangers certainement. Quelles que soient les circonstances, jamais plus que certains flics* (...) *Je suis loin d'être un ange, mais sûrement pas un ennemi public comme on dit* (...). *Je suis encore jeune, mais je connais déjà beaucoup de choses... de la vieillesse; j'en ai peur et donc je n'espère pas me faire vieux. En attendant, chaque jour de liberté que je vous vole est une victoire pour moi.»*

Le procureur a lancé, jeudi 16 décembre, dans les colonnes du *Dauphiné* un appel à Joseph Messina, pour qu'il se présente volontairement devant ses juges ou qu'il le contacte directement par téléphone. Il lui rappelle également que sa *«fuite n'aura d'autre issue que son interpellation, avec tous les risques et impondérables qu'elle impliquera nécessairement»*.

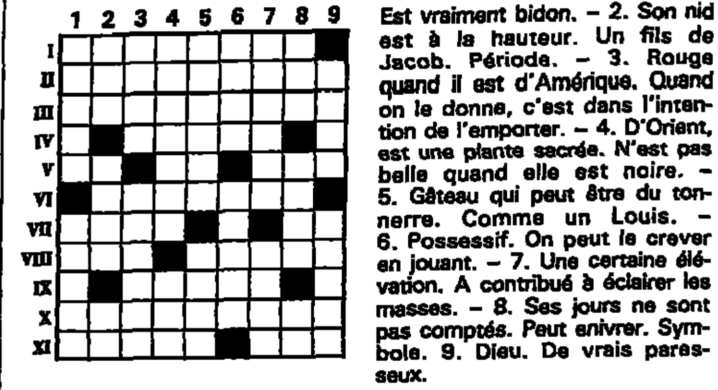
Depuis 1980, Joseph Messina a effectué plusieurs séjours dans les prisons italiennes, allemandes et françaises à la suite de vols et hold-up commis dans ces pays.

En juillet, il avait bénéficié d'une mesure de libération sous contrôle judiciaire accordée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry, dans l'attente de sa comparution devant les assises de la Savoie.

C. F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6197



HORIZONTALEMENT

I. Virginal, en Angleterre. – II. Sac où l'on peut mettre des bouquins. – III. Quand on en a, on est borné. – IV. Bien ennuyeux. – V. Un peu de tabac. En première ligne. Un chef, en Afrique. – VI. Pas soignées. – VII. Circule en Amérique. Participe. – VIII. Un point d'union. Un petit peu de folie. – IX. Au pied du Jura. – X. Petit poisson rouge. – XI. Bouturés. Contribuent à faire les grandes rivières.

VERTICALEMENT

1. Peut être fouillé du regard. Est vraiment bidon. – 2. Son nid est à la hauteur. Un fils de Jacob. Période. – 3. Rouge quand il est d'Amérique. Quand on le donne, c'est dans l'intention de l'emporter. – 4. D'Orient, est une plante sacrée. N'est pas belle quand elle est noire. – 5. Gâteau qui peut être du tonnerre. Comme un Louis. – 6. Possessif. On peut le crever en jouant. – 7. Une certaine élévation. A contribué à éclairer les masses. – 8. Ses jours ne sont pas comptés. Peut enivrer. Symbole. 9. Dieu. De vrais paresseux.

Solution du problème n° 6196

Horizontalement

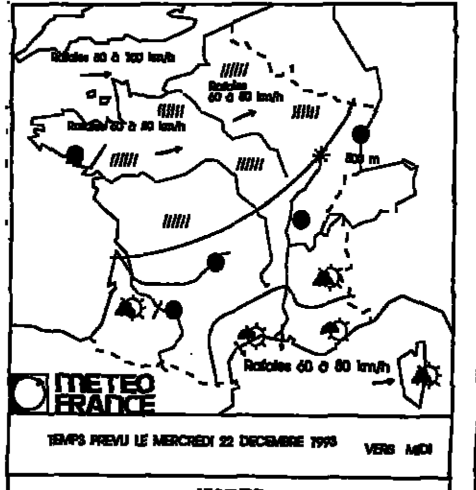
I. Dégourdis. – II. Eternuent. – III. Calfatage. – IV. Ru. La. – V. Noua. Sema. – VI. Viterbe. – VII. Egée. Aser. – VIII. Roi. An. – IX. Tut. Scène. – X. Elégies. – XI. Se. Reste.

Verticalement

1. Déconcertés. – 2. Eta. Goule. – 3. Gel. Uvéite. – 4. Orfraie. Gr. – 5. Unau. Asie. – 6. Rut. Séances. – 7. Dealers. Est. – 8. Ingambe. – 9. Ste. Aérées.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE MERCREDI 22 DECEMBRE 1993 VERS MIDI

LEGENDE

TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	15/ 8
BIARRITZ	16/ 8
BORDEAUX	17/12
BOURGES	14/ 9
BREST	13/ 6
CAEN	14/ 7
CHERBOURG	12/ 6
CLERMONT-FER.	17/10
DIJON	15/10
GRENOBLE	11/ 8
LILLE	9/ 7
LIMOGES	13/ 7
LYON, BRON	14/12
MARSEILLE	16/ 8
NANCY, ESSEY	14/ 8
NANTES	13/ 9
NICE	12/ 9
PARIS-MONTS	14/ 9
PAU	21/ 8
PERPIGNAN	22/10
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	14/ 8
ST-ETIENNE	17/13
STRASBOURG	17/ 9
TOULOUSE	15/ 9
TOURS	13/ 9
ÉTRANGER	
ALGER	18/ 5
AMSTERDAM	6/ 1
ATHÈNES	18/14
BANGKOK	33/23
BARCELONE	16/ 8
BELGRADE	15/ 7
BERLIN	6/ 1
BRUXELLES	5/ 6
COPENHAGUE	3/-2
DAKAR	25/20
GENÈVE	14/12
ISTANBUL	14/ 8
JÉRUSALEM	17/ 8
LE CAIRE	21/12
LISBONNE	13/12
LONDRES	5/ 2
LOS ANGELES	17/ 8
LUXEMBOURG	11/ 6
MADRID	6/ 4
MARRAKECH	21/ 5
MEXICO	20/ 9
MILAN	11/ 5
MONTRÉAL	4/ 0
MOSCOU	2/-1
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	22/ 8
NEW-YORK	7/ 2
PALMA-DE-MAJ.	17/ 4
PÉKIN	0/-9
RIO-DE-JANEIRO	29/22
ROME	14/12
HONGKONG	21/14
SÉVILLE	21/ 7
SINGAPOUR	32/24
STOCKHOLM	2/-5
SYDNEY	22/19
TOKYO	8/ 5
TUNIS	16/ 9
VARSOVIE	6/ 1
VENISE	7/ 6
VIENNE	14/ 4

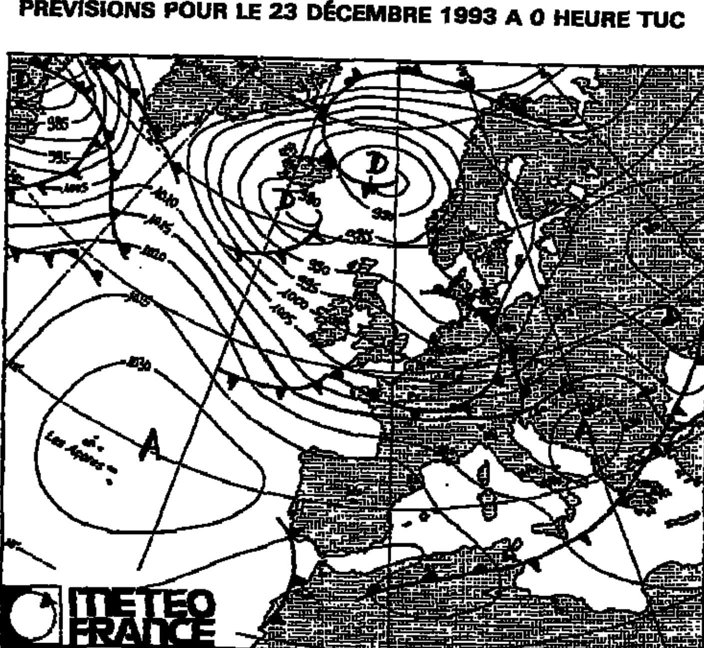
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-12-1993 à 18 heures TUC et le 21-12-1993 à 6 heures TUC

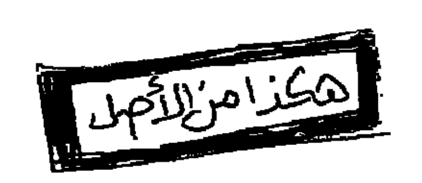
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi: pluie et rafraîchissement. – Les régions voisines de la Manche se réveilleront sus la pluie et des rafales de vent d'ouest jusqu'à 80 - 100 km/h. Seules la Normandie et le Nord-Picardie connaîtront une accalmie temporaire dans la journée.
Les pluies s'enfonceront rapidement jusqu'aux Charentes, Centre et Lorraine, avec des pointes de vent de 60 à 80 km/h. Sur le Sud-Ouest et l'est du pays, après une matinée variable et fraîche, les nuages domineront aussi l'après-midi. Il pleuvra jusqu'au nord de l'Aquitaine, du Massif Central et des Alpes. La neige tombera au-dessus de 600 à 800 mètres.
En Méditerranée, soleil et vent fort de nord-ouest feront place à un ciel voilé dans l'après-midi.
Les températures au lever du jour iront de 0 à 5 degrés dans l'intérieur du pays, 2 à 6 degrés sur les régions littorales.
L'après-midi, le thermomètre indiquera 7 à 10 degrés au nord et 10 à 14 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC





RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 21 DÉCEMBRE

TF 1

15.20 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée Noël. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Gérard Lenorman.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.50 Cinéma : Qui veut la peau de Roger Rabbit? ■■ Film américain de Robert Zemeckis (1988).
22.35 Divertissement : Ciné gags.
22.45 Téléfilm : Anges ou démons? De Pierre Aknine.
0.20 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. *Dernière diffusion de cette émission.*

FRANCE 2

15.55 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.05 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Galas au casino.
16.55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.20 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel Air.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Maîtres du pain. D'Hervé Baslé (2e partie).
22.45 Magazine : *Bas les masques.* Présenté par Mireille Dumas. *Je vis la nuit.*
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Cercle de minuit. Aux Antilles.

FRANCE 3

15.15 Documentaire animalier.
15.45 Cinéma : Les Amours célèbres. ■ Film à sketches français de Michel Boisrond (1961).
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Parole ressuscitée,* de Vitali Chentalinski.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Cinéma : Le Triomphe de Babar. ■ Film d'animation franco-canadien d'Alan Bunce (1990).
22.00 Journal et Météo.
22.30 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. La gastronomie dans l'Histoire. Autour de la table de Bernard Loiseau à Saulieu en Côte-d'Or.
23.25 ▶ Concert : Messe solennelle. *De Berlioz. Par le Chœur et l'Orchestre de la Philharmonie nationale de Cracovie, dir. Jean-Paul Pénin ; Solistes : Christie Pfeiler, soprano ; Ruben Velasquez, ténor ; Jacques Perroni, baryton-basse. Enregistré le 7 octobre en la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay et retransmis en simultané sur France-Musique.*

CANAL PLUS

15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.15 Cinéma : Beau fixe. ■■ Film français de Christian Vincent (1992).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Spécial Pierre Desproges.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Zèbre. ■■ Film français de Jean Poiret (1992).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991, v.o.).
23.50 Cinéma : La Tentation de Vénus. ■■ Film britannique d'Istvan Szabo (1991).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Danse : Speaking in Tongues. Avec The Paul Taylor Dance Company (rediff.).
17.55 Documentaire : Chronique de la Piccola Russia. D'Hugues Le Paige (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.25 Documentaire : Vittorio Mussolini. Cinéma et fascisme, de Jean-Christophe Rose.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo. *Une séquence quotidienne tournée dans une rue du quartier de Brascarsija, et montée le jour même sur place par une équipe de Point du jour, pour que Sarajevo ne sombre pas dans l'indifférence. Jusqu'au 21 mars.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée théâtre.
20.41 ▶ Portrait : Vertige Feuillère. De Thierry Thomas et Fabienne Pascaud.
21.40 Théâtre : Le Mariage de Figaro. Pièce de Beaumarchais, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec André Marcon, Denise Chalem, Dominique Blanc (195 min).

M 6

14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Vanessa Paradis.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations. Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.40 Noël sur M 6.
20.45 Série : Les Enfants d'Avonlea. Conversion. Le Pari. Avec Sarah Polley, Zachary Bennett.
22.25 Série : Mission impossible. Le Fugitif.
23.20 Série : Soko, brigade des stups. L'Affaire Gestetner.
0.15 Informations : Six minutes première heure.
0.25 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Le temps dans les sciences. Avec Edouard Brazin, Etienne Klein, Pascal Tassy, Olivier Rollin.
22.40 Les Nuits magnétiques. Passions.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Nicole Lorot (1).
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 mars 1992 à la Radio de Varsovie) : La Grande Pâque russe, de Rimski-Korsakov ; Concerto pour violon et orchestre en ré mineur op. 47, de Sibelius ; Symphonie nº 6 en si mineur op. 54, de Chostakovitch, par l'Orchestre radio-symphonique de Berlin, dir. Yuri Temirkanov.
22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Raoul Jobin, ténor.
23.09 Concert (donné le 7 octobre en la basilique Sainte-Madeleine à Vézelay) : Messe solennelle, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre de la Philharmonie nationale de Cracovie, dir. Jean-Paul Pénin. Retransmis en simultané sur France 3.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Le rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde », avec François Rémy, Bernard Kouchner, Claire Brisset.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Dans la hotte

LA probabilité, pour les ministres et responsables de la majorité, d'échapper à « la » question dans les semaines qui viennent s'étant singulièrement amenuisée, voici, en guise de cadeaux de Noël, à l'occasion de leur prochain passage au « 20 heures » ou à « 7 sur 7 », quelques suggestions pour se placer avec finesse dans une partie délicate.

Dans la confidence : Le premier ministre, j'en parlais avec lui ce matin, est atterré que ce débat ait été amorcé si tôt. Certes, cette question occupe sa réflexion, mais il m'a bien répété que, pour sa part, il était hors de question d'annoncer sa candidature avant la fin de l'année prochaine.

Franc : Je dois la franchise à nos compatriotes. Jacques Chirac et Edouard Balladur sont d'excellents candidats. Je suis tout disposé à voter pour eux.

Bûcheur : Je ne me préoccupe absolument pas de cette question qui n'intéresse pas les Français. Mes jours et mes nuits sont consacrés à la pleine réussite du gouvernement d'Edouard Balladur.

Machiavélique : Personne ne s'y laissera prendre. C'est une manœuvre des ministres UDF contre le RPR, utilisant le premier ministre.

Machiavélique (variante 1) : Nul ne se laissera abuser. C'est une manœuvre des ministres UDF contre Edouard Balladur, utilisant le RPR.

Machiavélique (variante 2) : Comment peut-on gober ce stratagème grossier ? C'est une manœuvre du RPR contre le premier ministre, utilisant les ministres UDF.

Sous-informé : Une élection présidentielle ? Quelle élection présidentielle ?

Discipliné : Le premier ministre ayant demandé que ces questions ne soient pas abordées avant la fin 1994, je vous confirme que je ne déclarerai mon soutien à sa candidature qu'à cette date.

Loyal (variante 1) : Edouard Balladur vient d'être victime d'une manœuvre infâme, visant à l'utiliser pour discréditer le RPR. Il sait qu'il peut compter sur moi. Par loyauté envers le chef du gouvernement, mon candidat reste donc, plus que jamais, Jacques Chirac.

Loyal (variante 1) : Comme d'habitude, la presse invente de faux problèmes. Jacques Chirac vient de voter la confiance au gouvernement. La moindre des loyautés envers le mouvement gaulliste nous commande donc de soutenir Edouard Balladur.

Carignonnien : Je vous confirme que je n'ai jamais soutenu Jean-Marie Cavada.

Balladurien : Est-ce vraiment là votre sentiment ? Comment vous contredirais-je ?

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 22 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Disney Club mercredi. Transmutazors ; Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay ; Transmutazors.
9.00 Club Dorothée Noël. Les Aventures de Carlos ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Max et Compagnie ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
12.00 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Trafic infos et Tout compte fait.
13.35 Série : Highlander.
14.30 Club Dorothée Noël. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Hélène et les garçons.
18.20 Série : Les Filles.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Invité : Jacques Villeret.
20.00 Journal, Météo et Météo des neiges.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Le rire, en direct du cirque Pinder. Invité : Lagaf'. Anne, en direct d'Euro Disney et en présence de Philippe Douste-Blazy, présente, l'opération Un cadeau pour Noël. Avec des enfants, Charlotte de Turckheim, Pow Wow, Philippe Swan, Fanny, Dorothée, Georges Zamfir, Jérôme Anthony, Clara, Julien Courbet, Dan Bolender, Jordy, Valérie-Anne Giscard d'Estaing.
22.40 *Magazine : 52 sur la Une.* L'Homme geisha, de Guy Brousmiche et Tony Comiti.
23.50 Variétés : Mireille Mathieu. Au Palais des Congrès, avec la participation de Francis Lai.
1.15 Journal et Météo.
1.25 Documentaire : Embarquement porte nº 1.
1.50 TF 1 nuit (et à 2.25, 3.25, 4.00, 4.40).
1.55 Documentaire : L'Aventure des plantes.
2.30 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.05).
3.35 Série : Intrigues.
4.45 Musique.
5.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (4e épisode).

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Tiny Toons.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Cinéma : La Flèche brisée. ■■ Film américain de Delmer Daves (1950).
15.20 Série : L'Aigrefin.
16.20 Série : Mac Gyver.
17.10 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Maîtres du pain. D'Hervé Baslé (3e partie).
22.40 Documentaire : Les Amants du siècle. De Frédéric Mitterrand. Sophia Loren et Carlo Ponti.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Aux Antilles.
1.10 Court métrage : Histoire courte. Reste, de Marie Vermillard.
1.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).



2.40 Documentaire : Alésia est de retour.
3.30 Emissions religieuses (rediff.).
4.30 24 heures d'info.
4.45 Dessin animé.
4.55 Documentaire : Le Corbusier.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Les Volbecs ; Souris, souris ; Les Histoires du père Castor.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Les Animaux du bois de quat'sous ; Raconte-moi une chanson : Mouton noir ; Denis la malice ; Peter Pan ; Trois jours pour gagner ; Les Fables géométriques : le Loup et la Cigogne.
10.55 Série : Hondo.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Divertissement : Soucoupe volante.
13.30 Série : Brigade criminelle.
14.00 Série : La croisière s'amuse.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Les meilleurs moments.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Lumière sur la Grèce,* d'Herbert List.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal de la région.*
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Jeu : Questions pour un champion. Finale des Masters et Master des Masters.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— *En clair jusqu'à 8.10* —

7.50 Ça cartoon.
8.10 Documentaire : Ratons laveurs et castors, compagnons des bois.
9.05 Cinéma : Les Tortues Ninja 2. ■ Film américain de Michael Pressman (1991).
10.30 Flash d'informations.
10.35 Le Journal du cinéma.
10.40 Cinéma : Siméon. □ Film français d'Euzhan Palcy (1992).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Flash d'informations.
12.37 Magazine : La Grande Famille.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Les Infatigables Voyageurs de l'océan. De Sarah Cunliffe et Howard Hall.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 2. De Dan Curtis.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Spécial Restos du cœur.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Larry le liquidateur. □ Film américain de Norman Jewison (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : IP 5. ■ Film français de Jean-Jacques Beineix (1992).
0.37 Pin-up des créateurs. Karl Lagerfeld.
0.40 Cinéma : Le Cri de la roche. □ Film franco-germano-canadien de Werner Herzog (1992).
2.10 Série : Le Juge de la nuit.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Palettes. La haute note jaune, Vincent Van Gogh (rediff.).
17.35 Portrait : Vertige Feuillère. De Thierry Thomas et Fabienne Pascaud (rediff.).
18.30 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Les cartes mentent (rediff.).
18.40 Documentaire : Rimbaud brûle ses manuscrits. De Werner Biermann (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.35 Magazine : Mégamix. Musique et commerce.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Le Paradis sur terre. Le Monde de Hildegarde de Bingen, de Barrie Gavin et Bertrand McBurney.
21.40 Documentaire : Pèlerinage. A Saint-Jacques-de-Compostelle, de Didier Baussy.
22.40 Danse : Roseland. Ballet de Wim Vandekeybus. Avec Assumpta Arques Surinach, Jabi Busramente, Charo Calvo, Nicholas Crow, Maria Grazia Noce, Muriel Hérault, Peter Kern, Shannon McMurphy, Lieve Meeussen, Simone Sandroni, Eduardo Torroja, Wim Vandekeybus.
23.30 Cinéma : Le Rite. ■ Film suédois d'Ingmar Bergman (1968, v.o., 75 min.).

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 9.05, 10.05, 1.05, 6.00).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : Les Routes du paradis.
13.25 M 6 Kid. Conan, l'aventurier ; Robin des Bois ; La Guerre des tomates ; Draculito ; Rahan ; Rintintin Junior.
16.10 Magazine : E = M 6.
16.40 Magazine : Fax'O (et à 0.30). Interviews : New Kids on the Block, I Am, Jamiroquai.
17.10 Variétés : Multitop.
17.35 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.55).
20.45 Téléfilm : Les Ailes du bonheur. De Michael Landon.
22.25 Téléfilm : Cache-cache mortel. De Philip F. Messina.
23.55 Magazine : Emotions.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Musimage ; Saint-Bernard de l'air ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Les métaphores paysagères dans la naissance du caractère chinois.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le polar à la une (5).
22.40 Les Nuits magnétiques. Au fil de la passion.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Nicole Lorot (2).
0.50 Musique : Coda. Sister Rosetta Tharpe (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 2 décembre dernier en la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse) : Canzona a due chori, de Gabrieli, par les Sacqueboutiers ; Choral pour orgue BWV 682, de Bach, par Michel Bouvard, orgue ; Organum VIII, de Darasse, par le Quintette de cuivres Calvayrac, François Espinasse, orgue ; Prière, de Franck, par Jean Boyer, orgue ; Antagonisme IV, de Darasse, par le Quintette de cuivres Calvayrac ; Deux inventions à la mémoire de Xavier Darasse, d'Amy, par Jan Willem Jansen et Michel Bouvard, orgue ; Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy, par François Laurent, flûte solo ; Instants éclatés dédiés à Michel Plasson, par l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson.
23.09 Ainsi la nuit. Bagatelles et impromptus, de Smetana ; Quintette pour piano et vents en si bémol majeur, de Rimski-Korsakov.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Erik Truffaz, trompettiste et son Quintette.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Mgr Julien, archevêque de Rennes (« Le grand débat »).

prion à l'emporte-pièce sur tique se résume en une phrase CLAIRE TRÉAN par la CDU de Steffen Heitmann

Le Monde

Plages

Les mers ont une fâcheuse tendance, par les tempêtes qui courent, à secouer les cargos comme des pruniers et à en éjecter des conteneurs éventrés. Les courants se chargent alors de ramener, vers la Bretagne toujours repolluée, un bric-à-brac tantôt amusant, tantôt dangereux.

Quand ce ne sont pas des téléviseurs asiatiques qui s'échouent sur nos grèves de l'Atlantique, ce sont des détonateurs qu'il faut ramasser avec des pincettes ou des pesticides en sachets individuels. Ces grands caissons métalliques emplis de toute l'inventivité humaine, pour le meilleur et pour le pire, on ne sait jamais, à les voir à quai, ce qu'ils recèlent, poisons ou délices.

Ambivalence qu'ils partagent avec d'autres boîtes, de moindre format, ces urnes électorales dont on voit, à l'Est de l'Europe, quand on les vide après emploi, tous les déchets et les pestilences que certains y ont mis.

PROCYON

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

Près de dix millions de Français disent être allés au cirque en 1992. Le cirque, mais quel cirque ? Aujourd'hui, le chapiteau Gruss « à l'ancienne » cohabite avec les machines d'Archaos et les légèretés acrobatiques du cirque Plume.

Le numéro du « Monde »
daté *mardi* 21 décembre 1993
a été tiré à 495 171 exemplaires

Le Front du peuple afrikaner ayant renoncé au compromis négocié avec l'ANC

Pas d'accord sur la création d'une région autonome blanche en Afrique du Sud

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le Front du peuple afrikaner (AVF, extrême droite blanche) a renoncé, mardi 21 décembre, à la dernière minute, à signer un accord avec le Congrès national africain (ANC), après que ses partenaires de l'Alliance de la liberté – qui regroupe l'extrême droite blanche et les conservateurs noirs – eurent refusé de reconnaître les termes de ce compromis, a déclaré le dirigeant de l'AVF, Constand Viljoen.

L'AVF et l'ANC s'étaient entendus lundi sur l'acceptation d'un nouveau système démocratique en Afrique du Sud, en échange de la recherche d'un compromis à propos de la création d'un « volkstaat » – province autonome blanche (*le Monde* du 21 décembre). Considérant les *« aspirations de nombreux Afrikaners à se gouverner eux-mêmes à l'intérieur d'un territoire propre »*, les signataires devaient convenir de créer un groupe de travail afin de rechercher les solutions favorisant la *« réconciliation* [entre les Afrikaners et l'ANC], *la résolution des conflits et la coopération »*.

Alors que le général Constand Viljoen, principal responsable de l'AVF et ancien chef d'état-major de l'armée sud-africaine, et Jacob Zuma, secrétaire général adjoint de l'ANC, devaient signer cet accord au cours d'une cérémonie publique mardi matin, le général Viljoen a déclaré regretter *« de ne plus pouvoir signer l'accord comme il avait été convenu »*.

« L'attitude des gens au Cap (les négociateurs de l'Alliance de la liberté, la coalition conservatrice dont l'AVF fait partie) *a invalidé cette initiative de paix. Ils n'ont pas l'intention de reconnaître l'accord »*, a précisé M. Viljoen. *« Nous nous sentons trahis et nous regrettons beaucoup que cette possibilité de parvenir à un accord ne se soit pas concrétisée, mais il est important que l'AVF reste fidèle à l'Alliance et ne crée pas une cassure au sein de la coalition »*, a-t-il ajouté.

Cet accord devait formaliser un cadre psychologique nouveau, et engager notamment l'AVF dans la voie d'une participation aux élections qui doivent avoir lieu le 27 avril prochain. Depuis le mois d'août dernier, le général Viljoen et Nelson Mandela se sont rencontrés plusieurs fois et avaient pu mutuellement se convaincre de leur bonne foi. Des réserves subsistaient néanmoins.

Divisions à l'extrême droite

Dans un entretien accordé dimanche à l'agence Reuter, le président de l'ANC affirmait que *« les changements* [que son gouvernement introduirait] *devaient être graduels, conduits de façon à satisfaire les besoins des masses tout en n'effrayant pas les Blancs. (...) Nous ferons tous les efforts nécessaires pour persuader l'extrême droite de rejoindre le processus, mais nous n'accepterons jamais un homeland blanc. »*

Question de principe mais, aussi, de pratique : les Afrikaners ne constituent nulle part une majorité autour de laquelle pourrait s'organiser une région. A lui seul, ce handicap explique la difficulté à définir les frontières d'un « foyer national », qui ne pourrait voir le jour que s'il s'accompagnait d'inacceptables transferts de populations. Quant au général Viljoen, tranchant en cela avec les braillards néo-nazis du Mouvement de résistance afrikaner (AWB), il a plusieurs fois affirmé que tout affrontement armé tournerait au désastre pour le pays. Mais il a dû composer avec une extrême droite de plus en plus écartelée entre son courant « réaliste » et son noyau dur, opposé à toute concession.

De notoriété publique, le Parti conservateur (CP), qui fait partie de l'AVF, est divisé sur l'opportunité des discussions avec l'ANC. Son président, Ferdi Hartzenberg, est intransigeant sur le principe du Volkstaat (Etat blanc), que l'ANC refuse. Plusieurs députés de son parti, guettés par la marginalisation politique s'ils ne participent pas aux prochaines élections, sont, en revanche, plus accommodants et se contenteraient de concessions concernant le statut de leur langue, l'afrikaans, ainsi que de pouvoirs locaux renforcés qui permettraient à leur communauté d'alléger la pression du futur pouvoir noir.

Des divergences analogues sont perceptibles au sein de l'Alliance de la liberté (FA). L'Alliance, qui réunit différentes composantes de l'extrême droite blanche, dont l'AVF, et les conservateurs noirs, dont l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, n'a, une fois de plus, pas réussi à faire accepter ses vues au gouvernement et à l'ANC, lors d'une réunion qui s'est terminée lundi tard dans la soirée, et qui était censée mener à un accord sur le projet de Constitution qui doit être voté mercredi au Parlement.

GEORGES MARION

Le bulletin de santé du chef de l'Etat : « examens biologiques généraux normaux »

Le bilan de santé semestriel du président François Mitterrand a été rendu public, mardi 21 décembre. Il précise que le président de la République a subi *« durant le second semestre de l'année 1993, des examens cliniques et paracliniques régulièrement espacés »*. *« Sur le plan clinique et général, aucune anomalie organique particulière n'a été décelée, hormis une ostéophytose vertébrale d'origine rhumatismale*, précise le texte officiel. *Sur le plan urologique, aucun signe fonctionnel ni aucune anomalie échographique ne sont apparus depuis l'intervention chirurgicale de 1992. Sur le plan carcinologique, les examens d'imagerie n'ont décelé aucune anomalie particulière tant au niveau général que locorégional ; les examens biologiques généraux sont normaux ; les tests spécifiques, tels que les phosphatases acides et alcalines, sont normaux, le taux de PSA est identique au précédent. »*

[Le précédent bulletin de santé avait été diffusé le 30 juin dernier (« le Monde » du 2 juillet). Il précisait déjà que les « marqueurs spécifiques » du cancer de la prostate dont a été opéré en septembre 1992 le président de la République « restaient stables ». La seule donnée chiffrée dans ce domaine avait été fournie par M. Mitterrand lui-même lorsqu'il avait précisé en janvier que son taux de PSA (prostatic specific antigen) était de 25 microgrammes par litre. La stabilité de ces chiffres laisse penser que les médecins ne sont pas parvenus à normaliser le principal indicateur d'évolutivité du cancer.]

Le raffermissement du franc se poursuit

Le franc français a continué à s'apprécier, lundi 20 décembre, à Paris dans un marché léthargique. En fin de journée, le deutschemark valait 3,4080 francs contre 3,4079 francs à la mi-journée et 3,4185 francs vendredi soir. Certains opérateurs estiment que toutes les positions en marks prises l'été dernier n'ont pas encore été dénouées, d'où la poursuite de la faiblesse de la monnaie allemande. Mardi matin, au cours des premiers échanges entre banques, le deutschemark continuait de se replier à 3,4062 francs.

Restructuration dans le surgelé

Unilever rachète Ortiz-Miko et cède Vivagel à BSN

Un groupe familial peut-il demeurer indépendant et rivaliser avec des géants multinationaux comme l'anglo-néerlandais Unilever (Motta) ou le suisse Nestlé (Gervais, Findus) ? La question revenait souvent à propos d'Ortiz-Miko, une entreprise fondée en 1921 et devenue l'un des leaders français des crèmes glacées et du surgelé avec ses marques Miko et Vivagel. L'indépendance aura duré le temps d'une génération, puisque les actionnaires familiaux ont décidé de vendre leur participation à Unilever.

L'annonce de cette transaction a entraîné, lundi 20 décembre, la suspension de la cotation du titre sur le second marché à la Bourse de Paris. Une offre publique d'achat devrait être déposée pour acquérir les 15 % du capital dispersé dans le public. Le groupe anglo-néerlandais reprendra la firme pour environ 1,9 milliard de francs, mais ne gardera que la partie glaces avec, en particulier, Miko. Il cèdera les plats préparés Vivagel à BSN pour 300 millions de francs.

Fondée par les cinq frères Ortiz, dont le père était marchand de glaces depuis 1921, l'entreprise de Saint-Dizier (Haute-Marne) était contrôlée par les familles qui avaient rassemblé les 85 % du capital au sein d'une holding appelée Safral. *« Pour des raisons d'ordre patrimonial plus qu'économique, le bloc d'actionnaires, qui comprend sept personnes, a décidé en majorité de vendre sa participation »*, explique Michel Pretat, le secrétaire général de l'entreprise. Seul, le président de l'entreprise, Vidal Ortiz, soixante-quinze ans, n'a pas voulu apporter ses titres et conserve 21 % du capital mais aussi son poste à la tête de ce groupe. L'environnement économique a dû peser dans cette décision de désengagement : affecté par un mauvais été et par la crise économique, le résultat de l'exercice devrait être en retrait par rapport à celui de l'année dernière. Or 1992 avait été une mauvaise période pour le groupe dont le chiffre d'affaires avait baissé de 1 % à 5,31 milliards de francs et le résultat net part du groupe plongé de 76 % à 12,7 millions de francs. Selon la direction, cette chute des bénéfices provenait de l'application de décisions stratégiques comme la restructuration de la distribution ou le recentrage des filiales sur des activités spécifiques (*le Monde* du 13 mai).

Cette acquisition du numéro un français de la crème glacée est néanmoins soumise à l'agrément des autorités de Bruxelles. En effet Unilever, déjà présent avec Motta, Carte d'Or, Cornetto, Magnum ou Viennetta, devrait contrôler près de la moitié du marché français. Ortiz-Miko détient, toutes marques confondues, y compris celles des distributeurs, 27 % du marché.

De son côté, BSN, en reprenant Vivagel (700 millions de chiffre d'affaires, 800 salariés et deux usines, l'une, à Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine, et l'autre à Chacé, dans le Maine-et-Loire) conforte ses positions dans les plats cuisinés. Présent dans les conserves et les produits frais, le groupe accède au surgelé où il était surtout actif en Espagne. Avec 17 % du marché français des entrées, Vivagel est le numéro un devant Findus. En revanche, cette filiale de Nestlé devance Vivagel pour les plats à base de poisson. Vivagel se situe au second rang pour les tartes et tourtes, derrière Marie détenue par Euralim (groupe Saint-Louis).

DOMINIQUE GALLOIS

Mort de l'écrivain Guy des Cars

L'écrivain Guy des Cars est mort dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 décembre à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris des suites d'un œdème pulmonaire. Il était âgé de 83 ans. Guy des Cars était l'un des romanciers populaires les plus féconds de l'après-guerre. Depuis son premier livre en 1941, *l'Officier sans nom*, il avait publié une centaine de romans, dont beaucoup de succès.

Dans la Somme

Une rame de TGV sort des rails à pleine vitesse sans faire de victime

Une rame de TGV, qui circulait à pleine vitesse (300 km/h) entre Valenciennes et Paris, est sortie des rails, mardi 21 décembre, vers 7 h 20, à Ablaincourt-Pressoir (Somme). Selon les premiers bilans établis dans la matinée par la préfecture de la Somme et la SNCF, entre trois et cinq passagers auraient été légèrement blessés et plusieurs dizaines d'autres commotionnés. Le brusque ralentissement a fait chuter de nombreux voyageurs. En dépit de la vitesse élevée, aucune des quatre voitures sorties des voies ne s'est couchée.

Le train avait quitté Valenciennes à 6 h 04 avec 211 passagers. Il devait arriver à 7 h 41 à Paris. Mardi en fin de matinée, les causes de cet accident étaient encore inconnues. Il pourrait avoir été provoqué par un affaissement de terrain dû aux fortes pluies qui se sont abattues sur la région ces derniers jours. La SNCF a ouvert une enquête. Le 14 décembre 1992, en gare de Mâcon-Loché (Saône-et-Loire), un autre TGV était sorti des voies à 270 km/h sans qu'aucune voiture ne se couche (*le Monde* du 15 décembre 1992). Vingt-cinq voyageurs qui attendaient sur les quais avaient été légèrement blessés par des jets de pierres. L'expertise effectuée à l'époque avait permis de conclure à un blocage des roues d'un bogie (double-essieu) à la suite d'une défaillance électronique de deux systèmes anti-enrayeurs.